هكذا من الإهمل

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10517 | 42 PAGES | MERCREDI 22 NOVEMBRE 1978

L'aggravation de la maladie du président Boumediène

Le Conseil de la révolution assume la direction de l'Algérie

LIRE PAGE 5

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 rls. ; Italie, 400 L; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le massacre «unamerican» de Jonestown

L'histoire des Etats-Unis fait corps avec les mouvements religieux qui ont conduit vers le Nouveau Monde les dissidents de toute obédience, huguenots compris. En ce sens, il est impossible d'y établir une nette distinction entre «Eglises» et «sectes», le premier mot ne prenant sa résonance traditionnelle qu'avec l'émergence massive du catholicisme américain, quelques décennies après l'indépendance de 1776. Le vocabulaire américain préfère à ces deux termes l'expression «denomination», qui indique une orientation plus qu'une fidélité, et ne préjuge pas l'organisation interne des communautés pratiquantes.

Mais ce qui apparaît, vu de loin, comme un éparpillement confus tisse en réalité la trame sociale de la vie américaine. Et si solidement que les Etats-Unis n'ont connu ni l'anticléricalisme des pays latins, ni l'athéisme militant des Lumières, ni même — le pire danger ! — l'indifférentisme libertin de l'ancienne «mère-patrie» britannique.

Si le destin américain a fait ainsi l'économie d'une expérience qui a profondément marqué l'esprit public européen, il a été également épargné par le déchirement des guerres de religion. Non qu'on ne puisse relever, dès les débuts, des cas particuliers d'intolérance flagrante : les sorcières de Salem, au siècle suivant la persécution des Mormons à l'âge héroïque de leur fondation, ainsi que les campagnes anticatholiques qui allèrent jusqu'aux actes de violence, autant d'errements condamnables. Mais ils restent d'autant plus graves dans la mémoire qu'ils sont l'exception, non la règle.

La Constitution fédérale de 1787, toujours en vigueur, interdit toute législation favorisant l'«établissement» d'une confession en entravant son libre exercice. Clause de stricte non-intervention qui a donné lieu à d'infinis procès, dont presque chaque année plusieurs remontent jusqu'à la Cour suprême, laquelle ne manque jamais l'occasion de réaffirmer dans toute son inflexibilité ce principe de neutralité.

Mais, la «vocation religieuse» des Etats-Unis est si manifeste, elle se mêle si intimement à la propagation des valeurs nationales, qu'on a pu parler de «religion civique» à propos des cérémonies et de la rhétorique officielles des grandes occasions. Cette synthèse — ou syncrétisme ? — se traduit par les exonérations fiscales fort généreuses dont bénéficient des associations, si minimes soient-elles, qui, de bonne ou de mauvaise foi, s'érigent en corporation «ecclésiale». A eux seuls, pourtant, ces facteurs seraient incapables d'expliquer que les Etats-Unis continuent d'enregistrer le taux le plus élevé du monde d'assiduité à leurs divers cultes.

Tout concourt donc à faire du continent nord-américain un champ d'expérimentation et d'expansion religieuses sans pareil, à la double enseigne de la libre entreprise spirituelle et de la concorde évangélique. L'effarante tuerie de Jonestown s'inscrit totalement hors de ce contexte. C'est un massacre littéralement «unamerican», anti-américain. Il eût été inconcevable et sans doute irréalisable sur le sol natal de ses victimes, consentantes ou non. Il a fallu les déraciner, les transporter au cœur de la jungle, les transformer en bagnards d'une foi délirante dans un «messie» qui pouvait enfin donner cours à ses instincts de domination et de mort, pour qu'ils deviennent des robots auto-destructeurs.

Ces horreurs sont sans précédent, et toutes les mesures seront prises pour qu'elles ne se renouvellent pas. Car leur caractère unique ne saurait faire oublier que certaines sectes d'importation et de création récentes, aux Etats-Unis et ailleurs, sont portées aux excès et à un jusqu'au-boutisme dans l'abnégation de l'individu qui en font la proie désirée de «mages» sans scrupules et de tortionnaires en puissance.

(Lire nos informations page 3.)

LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Les concessions de Bonn facilitent la mise au point du système monétaire

Le conseil des ministres des finances des Neuf a déblayé, lundi 20 novembre, à Bruxelles, le terrain pour la préparation du système monétaire européen (S.M.E.). Les derniers points non encore décidés, qui, selon M. René Monory, ministre français de l'économie, *« se résument à peu de choses sur le plan technique »*, doivent être tranchés par le conseil européen des neuf chefs d'Etat et de gouvernement, prévu pour les 4 et 5 décembre dans la capitale belge. Il est entendu que la France choisira pour le franc, dès son entrée dans le S.M.E., la marge de fluctuation minimale de 2,25 %.

Grâce notamment à l'attitude conciliante de l'Allemagne fédérale, un *accord a pu être conclu sur la question du montant* des crédits mobilisables, dans le sens souhaité par les pays à monnaie plus faible. Reste la question éminemment politique de savoir si tous les pays de la C.E.E., notamment la Grande-Bretagne, sont prêts à participer, dès le départ au système. L'attitude du chancelier de l'Echiquier britannique, M. Denis Healey, a été qualifiée de *« constructive »* par le ministre français.

Au cours de la réunion qu'ils ont tenue, pour leur part, les ministres des affaires étrangères des Neuf ont décidé que l'ordre du jour du prochain sommet de Bruxelles comporterait, outre le système monétaire européen, la nomination des trois « sages » chargés d'examiner les conséquences d'un éventuel élargissement de la C.E.E. sur le fonctionnement de ses institutions et une revue de la politique agricole commune.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Depuis déjà deux sessions, les ministres des finances qu'il s'agisse du problème du «numéraire» et des obligations d'intervention sur le marché des changes ou encore de la masse des crédits affectés à la défense du système, cherchaient des formules attestant la volonté de l'ensemble des Etats membres de pleinement s'engager dans l'affaire, des formules propres à montrer que tous étaient d'accord pour estimer que les charges résultant de l'entreprise projetée devaient être réparties de manière équitable, «symétrique», entre les participants.

En fait, les pays à économie et monnaie plutôt fragiles voulaient obtenir l'assurance que le «système monétaire européen» (S.M.E.) serait, à cet égard, plus équilibré que le «serpent», et que l'Allemagne fédérale était acquise à l'idée de jouer activement le jeu. Ce résultat, et c'est en cela que consiste le succès des travaux préparatoires entrepris depuis le conseil européen de Brême (tenu les 5 et 6 juillet dernier), est — en large partie atteint. Etant à l'origine du projet, les Allemands pouvaient, il est vrai, difficilement «se défiler». Ils sont allés assez loin pour rassurer et pour montrer que cette fois, leur intention était de véritablement se lier à l'opération avec les contraintes que cela implique. Cette disponibilité s'est vérifiée à propos de deux questions «techniques» qui se sont trouvées au centre des débats.

● *L'USAGE DE L'ECU COMME « INDICATEUR DE DIVERGENCES »*, afin d'assurer la cohésion du système. Il est entendu, on le sait, qu'une monnaie ne peut fluctuer par rapport à chacune des autres monnaies du S.M.E. au-delà d'une marge qui est normalement fixée à 2,5 %. Dès que cette marge est atteinte, il faut obligatoirement intervenir. Mais pour compléter et perfectionner ce mécanisme de « grille de parité », il a été décidé aussi que l'on observera l'évolution de chacune des monnaies par rapport à l'écu, lequel est un « panier » composé de l'ensemble des monnaies du S.M.E.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 7.)

Les controverses sur les pouvoirs de l'Assemblée ont rebondi avant la conférence de presse du président de la République

La conférence de presse que donne, ce mardi 21 novembre à 15 h. 30, M. Valéry Giscard d'Estaing porte sur la politique intérieure, la situation économique et sociale, la politique étrangère et les « problèmes de société ». Elle a lieu au studio 103 de la Maison de Radio-France et est retransmise en direct par TF 1 et Antenne 2.

L'Association de la presse présidentielle, responsable de l'organisation de cette conférence — qui est la septième depuis le début du septennat, — a invité les trois cent cinquante journalistes qui y assisteront à déposer leurs questions auprès du bureau de l'Association afin de permettre que l'ensemble des sujets soient traités de façon ordonnée.

Lundi après-midi, M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, avait indiqué que, « en *répondant* à l'invitation de la *presse* présidentielle pour l'organisation de sa conférence de presse, le président de la République a voulu marquer l'intérêt qu'il porte à cette formule où les journalistes ont l'initiative et sont les meilleurs interprètes de l'attente du public ». M. Hunt avait ajouté : « Le président a, en *effet*, l'intention de *répondre* à *toutes* les questions qui correspondent aux préoccupations des Français. Je vous rappelle à ce sujet que l'objet d'une telle conférence de presse n'est pas tant d'annoncer des décisions ou *mesures* nouvelles que d'apporter les explications et les commentaires que le chef de l'Etat *doit périodiquement* donner à l'opinion française. »

La lutte contre l'inflation, les rapports entre la majorité et l'opposition, le bilan des efforts de « *décrispation* » politique et aussi l'autodéfense étaient, lundi soir, au nombre des sujets *recensés* par l'Association de la presse présidentielle. De nombreuses questions déjà déposées portaient aussi sur l'avenir de la construction européenne.

Les propos tenus par M. Raymond Barre dimanche à Strasbourg et l'allusion à l'éventualité d'un référendum ont relancé le débat. D'autant que, dans la matinée de lundi, un nouvel élément est venu s'ajouter au dossier avec la déclaration de M. Gaston Thorn, président du gouvernement luxembourgeois. Comme l'avaient fait avant lui MM. Helmut Schmidt et Willy Brandt, M. Thorn a affirmé que l'Assemblée européenne élue au suffrage universel devra « *exiger et obtenir de plus en plus de compétences* ». Mardi, il a confirmé ces propos en ajoutant : « *Je suis du côté du président de la République française pour dire que le Parlement* (européen) *ne pourra pas s'arroger ces pouvoirs. Il faudra que les neuf gouvernements ensemble* (...) *les lui donnent. Où donc est le mal ?* »

Cette prise de position a provoqué les commentaires ironiques du quotidien gaulliste *la Lettre de la nation*. On lit, mardi matin, dans les colonnes de l'organe officiel du R.P.R. : « *Il nous manquait, celui-là ! Enfin, le Luxembourg vint ! Et tout naturellement, il y va d'autant plus fort qu'il est petit. M. Gaston Thorn n'est peut-être pas mécontent d'embêter un peu le gouvernement français, avec lequel il a quelques difficultés au sujet de R.T.L. Mais il a le mérite de bien poser le problème.* »

Il est vrai que les déclarations « extérieures », celles des partenaires de la France, ont le mérite d'amener les uns et les autres à préciser leurs positions. A la veille de l'assemblée générale des clubs Perspectives et Réalités, M. Jean-Pierre Fourcade avait quelque peu découvert ses positions en se déclarant d'accord avec M. Willy Brandt sur la nécessité d'accroître les pouvoirs de l'Assemblée des communautés.

La mise au point du gouvernement, rendue ainsi nécessaire, a aussi permis d'établir que les porte-parole du pouvoir se gardent de fermer aucune des voies que pourrait emprunter la construction de l'Europe. « *Ni fédéralisme ni supranationalité* », a, certes, lancé M. Raymond Barre, à Strasbourg. Il n'empêche que les inquiétudes des adversaires de la supranationalité peuvent être encore renforcées par l'allusion du premier ministre à la procédure du référendum. Admettre que la modification des institutions européennes peut conduire à réviser la Constitution française n'est-ce pas admettre, à terme, une Europe empiétant sur les *prérogatives* nationales ?

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 7.)

A Pékin

DES AFFICHES MURALES CRITIQUENT LE PRÉSIDENT HUA KUO-FENG

(Lire page 4.)

Que faire de l'Allemagne ?

par ANDRÉ FONTAINE

« *L'Allemagne*, disait le général de Gaulle dans les années 50, a *les reins brisés.* » Brise-t-on jamais les reins d'un peuple ? L'Etat d'Israël est né du génocide hitlérien. La Pologne a survécu à quatre partages et à d'incroyables hécatombes. Comme le Japon, qui avait comme elle connu l'année zéro, l'Allemagne, malgré l'amputation du tiers de son territoire traditionnel, a retrouvé une force formidable. Quatrième puissance industrielle de la planète, la République fédérale est le pays le plus dynamique et le plus prospère du monde capitaliste. Neuvième ou dixième puissance industrielle de la planète, la République démocratique allemande est le pays le plus dynamique et le plus prospère du monde socialiste. L'actuel débat sur les compétences de l'Assemblée parlementaire européenne en masque en réalité un autre : que faire de l'Allemagne pour qu'elle ne pèse pas d'un poids trop lourd sur les destins de l'Europe et du monde ?

A cette question, nombre de Français, et pas seulement de Français, continuent de répondre par la boutade de François Mauriac : « *J'aime tellement l'Allemagne que je préfère qu'il y en ait deux.* » Mais la division présente durera-t-elle toujours ? Elle ne résulte ni du libre choix des populations ni d'un accord politique entre les Grands. Contrairement à une légende tenace, il n'a nullement été convenu à Yalta de partager l'ancien Reich en deux républiques rivales, mais de confier à un comité anglo-soviéto-américain, à charge pour lui de s'associer éventuellement un représentant français, le soin d'« *étudier le processus du démembrement de l'Allemagne* ». L'idée faisait suite à une *suggestion* de Roosevelt deux ans plus tôt tendant à diviser le Reich en cinq régions autonomes : Hanovre, Saxe, Hesse-Rhénanie du Sud, Bavière, Bade-Wurtemberg, le canal de Kiel, Hambourg, la Ruhr et la Saxe étant placés sous le contrôle des *Nations* unies et la *Prusse* devant être rayée de la carte pour la punir d'avoir engendré l'impérialisme allemand.

Le comité de démembrement s'enlisa dans la procédure. Le 8 mai 1945, jour de la capitulation du Reich, Staline, sans consulter *personne*, annonça que « *l'U.R.S.S. n'avait pas l'intention de démembrer ou de détruire l'Allemagne* ». Entre-temps, les troupes américaines et soviétiques s'étaient rencontrées sur une ligne située un peu plus à l'ouest que celle qui avait été prévue pour séparer les zones d'occupation *militaires* : c'est ainsi que Leipzig, Weimar, Erfurt étaient aux mains des Américains. Ceux-ci et leurs alliés britanniques devaient se replier quelques semaines plus tard sur le tracé prévu en contrepartie de l'occupation par les Occidentaux des *secteurs qui leur* avaient *été* réservés à Berlin et à Vienne. Mais il était entendu que les quatre commandants en chef alliés — une place ayant été faite entre-temps à la France, — exerceraient en commun le gouvernement de l'Allemagne. C'est seulement en *1948, à la suite* de la réforme monétaire décidée à l'Ouest, que les quatre devaient cesser de se réunir et la division de l'Allemagne s'installa dans les faits.

C'était il y a trente ans. Depuis lors, le droit a ratifié le fait. Les deux Républiques allemandes, appartenant à des alliances rivales, séparées par le mur de Berlin et par un épais rideau de fer, sont l'une et l'autre membres des Nations unies. Mais elles ont des rapports économiques si étroits que la R.D.A. est devenue l'un des principaux partenaires commerciaux de la R.F.A. Des liens personnels et familiaux intimes continuent d'unir les populations : les autorités de Bonn et de Berlin-Est ont dû décider récemment la construction en commun d'un réseau d'autoroutes destiné à compléter le fameux *Autobahn* Berlin-Helmstedt, au trafic de plus en plus engorgé.

D'autres signes montrent, au-delà de la division imposée par l'équilibre nucléaire, la persistance d'un sentiment d'appartenance à la même nation, au même univers mental : tout le monde, en R.D.A., regarde la télévision ouest-allemande. L'idéologie officielle, à l'Est, est en crise : on le mesure au réveil religieux comme au succès de la musique pop', au départ pour l'Ouest d'une série d'intellectuels comme à la condamnation à huit ans de « privation de liberté » de l'économiste Rudolf Bahro, coupable d'avoir écrit ce qu'il pensait du socialisme tel qu'il est appliqué.

(Lire la suite pages 6 et 7.)

AU JOUR LE JOUR

Division et désunion

Que M. Sanguinetti soit le grognard et M. Debré le Cambronne des Waterloo gaullistes, c'est une chose à laquelle le R.P.R. a fini par s'habituer. Après tout, il y a longtemps que l'Empereur est mort à Sainte-Hélène, et le régime en est à Louis-Philippe. Badinguet n'en finit pas de pointer sous Chirac.

Ce sera peut-être une consolation pour la gauche déchirée de se dire que jadis la République fut restaurée par la désunion de ses adversaires comme le régime qui les divisait le moins. Mais il lui faut aussi se rappeler qu'il en coûta cher ensuite aux républicains de la reconquérir.

ROBERT ESCARPIT.

LA MORT DE GIORGIO DE CHIRICO

Nous apprenons la mort survenue à Rome, dans la soirée du dimanche 19 novembre, du peintre Giorgio de Chirico. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

Un maître du mystère

Chirico ou le mystère. Sa peinture est un roman à énigme. Comment peut-on, après avoir dans les années 20 inventé des images assez fortes pour porter tout le climat d'angoisse de la vie contemporaine, devenir un peintre anodin cherchant ses modèles et ses recettes dans l'œuvre des maîtres anciens ? Chez aucun autre grand *peintre contemporain on* n'a constaté cette soudaine perte de l'esprit des choses, remplacé par le travail de la main et la simple délectation picturale.

Qui était Giorgio de Chirico ? Un *homme du Sud fasciné par les brouillards* du Nord. Il a commencé avec le romantisme allemand et il a fini avec les chimères chamarrées de la Renaissance italienne. Né à Volo (Grèce) en 1888, fils d'un ingénieur sicilien des chemins de fer, il se trouve un an après la mort de son père, en 1906, à Munich où sa mère va s'installer. Il a dix-sept ans et il veut être peintre. Il manifeste une attirance précoce pour les mythes antiques. La peinture germanique symboliste le fascine : Böcklin et Klinger sont ses idoles. Nietzsche *enflamme son esprit. C'est avec ces* lectures qui bourdonnent dans sa tête qu'il regarde, en 1909, les places et les rues de Florence et de Turin.

Alchimie inattendue : deux ans plus tard, à Paris, Giorgio de Chirico *intègre dans sa peinture ce que sa* jeune sensibilité venait d'accumuler.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 19.)

Le Monde — idées

CHRISTIANISME

Pourquoi les jeunes refusent le sacerdoce

par PIERRE-ALBIN CHASSAGNEUX (*)

LA plupart des noviciats et des grands séminaires sont ou fermés ou à peu près vides, et, pour les supérieurs lucides et courageux, il n'y a guère d'espoir de reprise dans le présent.

Et cependant :

a) Les grands ordres religieux, qui ont su allier ouverture et exigences de vie, sont à peu près pleins. Je pense à nos monastères trappistes, bénédictins et chartreux ;

b) Les jeunes vont encore très nombreux à Taizé et dans les ordres nouveaux et très exigeants ; je songe ici aux religieuses de Bethléem, rencontrées cet été encore aux Voirons avec une surabondance de jeunes novices, et quel rayonnement de joie vraie ;

c) Les séminaires de Mgr Lefebvre sont pleins eux aussi, même et à travers un certain archaïsme ;

d) Ici même, au Seuil, parmi une cinquantaine de jeunes autour des vingt ans, six songent à la vie religieuse et contemplative.

Une conclusion s'impose : les jeunes chrétiens sont aujourd'hui plus absolus, plus exigeants qu'hier. La vie sacerdotale dans le clergé séculier ou diocésain ne les intéresse plus. Ils ne trouvent pas dans la vie quotidienne des prêtres qu'ils fréquentent l'idéal de vie active dont ils rêvent. Et cependant, ils admirent leurs curés de paroisse. Ils sont généreux, dévoués, « très pieux ». Ils leur font confiance, mais refusent le plus souvent de les rencontrer pour les grands problèmes de leur vie : présence au monde, engagement social ou politique, vie morale ou sentimentale et les grandes questions de leur foi d'adolescents et de jeunes hommes. Entre eux et le prêtre il y a un monde : leur religion, leur foi, ne s'expriment pas de la même façon... et très souvent la religion fait obstacle à leur foi en Jésus de Nazareth.

Ne pas être des hommes d'appareil

1) Les jeunes refusent d'être de bons fonctionnaires ecclésiastiques dans ce cadre rigide et trop bien défini d'une paroisse.

Le cadre des activités de leurs prêtres leur semble totalement périmé : fabriquer des sacrements, célébrer des rites, vivre dans un milieu de vie fermé aux grands courants de la pensée contemporaine. Ils refusent en un mot d'être les hommes de l'appareil, qu'il soit du reste catholique ou protestant.

A travers leur vie chrétienne, ils veulent rencontrer l'homme d'aujourd'hui avec ses grandeurs et ses faiblesses. Ils rêvent d'être, à leur façon et dans une loyauté parfaite, créateurs et novateurs. Et en cela il ne s'agit pas de fantaisie mais d'honnêteté spirituelle. Leur idéal ? Annoncer librement la bonne nouvelle libératrice des cœurs et des intelligences.

Et un autre, qui songe très sérieusement au sacerdoce : « *Je veux vivre une foi qui soit aventure quotidienne pour moi et pour les autres. Si je suis prêtre un jour, je veux pouvoir, au nom du Christ, apporter l'espérance aux hommes, la joie de vivre, la passion d'aimer.* »

Or la vie paroissiale s'adresse à une majorité de chrétiens sérieux et convaincus, mais tournés vers le passé, ayant plus le souci des rites et des formules que de la vie à inventer, dans la folie de la Croix. Et je les crois dans la ligne du Christ et de son Evangile qui est libération.

Un ami très cher me dit souvent : « *Si l'on créait en France un grand séminaire très exigeant pour la vie intellectuelle et spirituelle, un séminaire ouvert sur la vie... il faudrait refuser des jeunes.* » Pourquoi pas ? Allier exigence et liberté, foi et aventure.

Beaucoup de jeunes sont arrêtés aussi dans leur marche vers l'Eglise par la défection de tant de prêtres... et souvent d'une grande valeur humaine et spirituelle. Ont-ils trouvé la paix intérieure, la joie de vivre ? Je me permets d'en douter. « Bien fleurir là où Dieu m'a placé. » Si ma maison est sale, c'est du dedans qu'il faut la nettoyer. Je le sais, c'est dur.

2) Nos jeunes chrétiens réalisent aussi, mieux que nous, combien toute une présentation dogmatique de notre *foi* est dépassée. Elle est exprimée dans un langage incompréhensible pour une intelligence moderne

Un étudiant en médecine me confiait : « *On nous parle toujours de Vatican II... ou du concile de Trente ; pour moi, j'aime mieux préparer Vatican III. La vie est devant nous. Vieillir, c'est avoir peur de la vie, c'est regarder derrière soi* ».

La jeunesse évangélique m'oblige à vivre aujourd'hui de Dieu pour préparer les lendemains qui chantent... Or ce regard-là, courageux et lucide, n'existe guère dans nos Eglises, d'où le refus des jeunes. Le Christ passionne les jeunes parce qu'il est le prophète de l'aventure et de la liberté créatrice.

Face à cette Eglise sclérosée, le jeune aventurier du Christ dit : non ! A-t-il tort ?

3) Et que dire alors de notre morale toute négative, axée le plus souvent sur la sexualité ?

Les jeunes aiment la vie, ils ne peuvent pas vivre sur une morale de refus. Saint Augustin écrivait : « *Aime et fais ce que tu veux.* »

L'amour est purificateur, il est source de vie et de liberté.

L'Evangile n'est pas à vivre à côté de la vie des hommes : être chrétien, c'est être « sel, lumière, levain », et cela aujourd'hui. Or les jeunes interrogés ont l'impression, et je le crois bien, que l'Eglise n'est plus présente au monde du XXe siècle : elle n'est plus créatrice.

Les jeunes croient à la prière, à la contemplation. Regardez-les à Taizé, aux Voirons, dans les grands centres charismatiques, sur les routes des grands pèlerinages, mais ils veulent une prière vraie, celle qui jaillit du corps, celle qui traduit la vie d'aujourd'hui.

Et là aussi, il faudrait réapprendre à lire l'Evangile, autant avec le cœur qu'avec l'intelligence, avec toute la science critique, fruit de l'exégèse du XIXe siècle, et toute la pureté du cœur d'un petit enfant.

(*) Ancien aumônier de lycée, Animateur des Communautés du Seuil.

Vers des temps de militance ?

par JEAN-FRANÇOIS SIX (*)

MAINTENANT que les fêtes, à *Rome*, sont terminées et qu'on s'est remis des émotions, des deuils et de l'inhabituel, les rituels ont repris leurs cours. Le dimanche midi, le nouveau pape se montre à la même fenêtre que ses prédécesseurs et le même soleil lui arrive dans les yeux ; c'est le même Monseigneur qui trie les audiences pontificales, et pourtant, il y a une attente. « *Y a-t-il un changement ? Quels lendemains viendront ?* » C'est la même question qu'on entend lorsqu'on revient d'un séjour à Rome, posée par l'évêque ou l'agnostique, le militant ou le sacristain.

Y a-t-il un changement ? La réponse est évidemment oui. A l'Ouest, il y a du nouveau, mais aussi à l'Est, et au Nord et au Sud : cette élection, cent ans après l'enfermement de Pie IX dans le Vatican, cinquante ans après l'accord de Pie XI avec l'Italie, désenclave la papauté, qu'on le veuille ou non, de l'Italie, des Italiens et aussi de la Curie romaine ; cette élection exprime que l'Eglise se définit et se désire universelle.

Les cardinaux qui s'en sont retournés dans leur pays ont goûté, avec cette élection, au sel océanique ; et ce qu'on a souligné comme une certaine jeunesse de l'Eglise, c'est justement cette expérience qu'ils ont faite du « grand large » en choisissant quelqu'un qui venait d'ailleurs ; les différentes conférences épiscopales ont mieux saisi, à travers cette élection, que la collégialité est une aventure qui ne manque pas de sel, elles en sont ragaillardies ; et on peut espérer que Puebla, où se retrouveront le tiers des évêques du monde entier, sera, en février, un grand moment de navigation en haute mer, sans peur, sans médiocrité.

Un changement et un début d'espoir existent : une Eglise qui ose quitter la Méditerranée, une Eglise qui se détache des ports fermés, qui va vers le large et vogue en liberté.

Mais la haute mer est là avec ses tempêtes et ses courants. Comment la navigation, demain, dès aujourd'hui, va-t-elle se faire ? On connaît l'ensemble des marins qui composent le navire appelé *Eglise*, l'ensemble de ces hommes et de ces femmes de bonne volonté, d'adhésion simple à la foi des apôtres ; ils appartiennent surtout à l'hémisphère latin, et il y a bien peu d'Asiatiques parmi eux ; ils se sentent, beaucoup plus qu'avant le concile, coresponsables de l'avenir du navire, et c'est un immense progrès. Mais, dans l'ensemble, ils ont plutôt peur de la haute mer, à laquelle ils ne sont pas habitués — déjà le bruit des moteurs, dont le concile avait augmenté le régime, les avait en général effrayés. Leur premier mouvement est de se réjouir du nouveau commandant, jeune, sportif, qui a essuyé déjà bien des coups de vent, mais leur tentation est de lui laisser le soin de gouverner tout le navire et d'oublier qu'ils ont à y travailler plus que jamais.

Il est urgent que les marins s'y mettent et surtout qu'ils osent regarder en face la tempête qui approche. Cette tempête, c'est la volonté des hommes d'aujourd'hui de vivre les différences, leur intense désir que soient respectées leur langue, leur façon d'être et d'agir, leurs appartenances et leur liberté. Et cette tempête, qui est la mutation du monde moderne, adresse un appel à l'Eglise, invite à une exigence : suivre son étoile « catholique ». Des hommes et des femmes de tous les pays, des jeunes qui expérimentent une aspiration nouvelle, selon leur histoire et leur situation, veulent vivre l'Evangile dans la différence.

Nos contemporains ne veulent plus de missionnaires. C'est vrai au point de vue politique ou idéologique. C'est vrai aussi pour l'Eglise : les peuples veulent rejoindre la voix du Christ, qui les interpelle au plus profond d'eux-mêmes dans leur particularité et dans leur sagesse propre. La paix du Christ, c'est justement la reconnaissance de chacun, la joie, pour chaque personne et chaque nation, de se voir admises pour elles-mêmes ; la paix du Christ, c'est le combat incessant contre tout ce qui empêche cette reconnaissance : la torture et le génocide, le terrorisme et l'injustice.

L'Évangile ne s'annonce pas à coups de marteau

Peu habitués aux grands vents, les chrétiens avaient tendance à réclamer un gouvernement fort ; « *Sauve-nous, nous sommes en train de périr* », disent-ils, alors que la tempête est justement signe de vie et de mouvement. Plus encore, les marins de nations à majorité chrétienne qui n'ont pas encore vraiment affronté les chocs de l'agnosticisme ou les enlisements de la consommation — la Pologne ou l'Irlande, par exemple — auraient tendance à imposer un style uniquement énergique et fougueux, où la volonté a toute la part. Dès lors, nous pourrions connaître un néo-militantisme ardent, à l'allure très virile et vive, qui chercherait à convaincre autrui avec insistance et ténacité et à réaliser l'œuvre de Dieu, l'*opus Dei*, sans tellement tenir compte des mentalités et encore moins de leur multiplicité et de leurs différences.

Cette méthode, on le voit, si elle a l'avantage de l'unicité, risque d'aller à l'encontre de la collégialité, du pluralisme. Elle rassurerait certainement les adeptes de Mgr Lefebvre et d'autres encore, catholiques ou incroyants. Elle ferait régresser le long travail qu'ont entrepris tant de prêtres et de laïcs, ouvriers ou d'intellectuels, dans des paroisses ou de petites communautés, un travail obscur et lent de confrontation à notre monde nouveau, un travail où la douceur est sans cesse présente, et non pas la hauteur ou l'excommunication, un travail qui sourit constamment une humble prière et se déploie en écoute et accueil.

L'annonce de l'Evangile ne se fait pas à coups de marteau ni de faux. Jésus de Nazareth n'est *ni un forgeron ni un bûcheron* ; *il est un berger silencieux* ; il est un semeur ; il laisse pousser, il prend patience toujours un peu plus, il attend, et les apôtres reprochaient même à Jésus de dormir tandis que la barque plongeait dans la tempête. Va-t-on dénoncer aussi aujourd'hui les chrétiens qui paraissent dormir parce qu'ils s'inscrivent au profond des barques humaines et paraissent ne pas manifester avec assez de clairon leur identité chrétienne ? Va-t-on confondre militance tonitruante et annonce de l'Evangile ?

Jean Paul II, comme Jean XXIII, dont ce fut la première sortie hors de Rome, s'est rendu à Assise. On a bien montré que François d'Assise fit naître le besoin de recourir à d'autres méthodes, dans la conversion des musulmans et des non-chrétiens en général, à d'autres méthodes que les croisades (E.R. Daniel, *The Franciscan Concept of Mission*). J'avoue que j'aime la mystique, toute de tendresse, de douceur et de respect, qui s'exprime chez François le Poverello, comme chez François de Sales et Vincent de Paul, chez Thérèse de Lisieux et Charles de Foucauld ; et cette mystique me semble très actuelle et nécessaire avant toute autre.

(*) Prêtre.

Le personnalisme chrétien

par JEAN LACROIX

DEPUIS une cinquantaine d'années, le personnalisme, sous ses diverses formes, est venu — ou revenu — en honneur. Le personnalisme chrétien n'en est qu'un aspect parmi d'autres, avec ses multiples variétés issues de la même inspiration. J'ai parlé récemment de l'école catalane, représentée par Xirau. Un Italien, Antonio Rosmini, est resté longtemps méconnu, mais on le découvre enfin. Son *Anthropologie morale*, c'est-à-dire au service de la morale, traduite en partie par François Evain, qui l'introduit en exposant l'ontologie personnaliste qui la sous-tend, est préfacé par Chaix-Ruy, qui initie excellemment à un penseur dont l'œuvre ébauche « *la seule dialectique qu'on puisse opposer à Hegel en cette première moitié du dix-neuvième siècle* ».

A seize ans, en 1813, sortant de l'église Saint-Marc, à Rovereto, sa ville natale, Rosmini, retiré dans sa chambrette, note sur son carnet que cette année a été pour lui une « année de grâce », qu'il vient d'être illuminé et que cette admirable lumière lui vient du Verbe de Dieu. « *Il ne peut y avoir d'autre sagesse que celle qui vient du Père des lumières.* » Cette illumination va enfanter une philosophie. A l'impression subjective doit succéder une connaissance *objective*, capable de fournir à la pensée le premier anneau d'une doctrine de vérités.

Devenu prêtre en 1821, il a senti toujours davantage l'insuffisance de sa *formation* : la philosophie se trouve dans une décadence qui la ravale à son état d'enfance et il se donne pour *objectif* de « *réformer l'étude de la philosophie dont la déchéance entraîne la décadence de la théologie, non sans grand dommage pour la religion* ». Cependant, la grâce surnaturelle restera toujours présente comme le moteur intime de sa pensée. Rosmini est un mystique qui réfléchit son mysticisme. Bréhier l'a rangé au nombre des idéalistes, ce qui est vrai, mais à condition de préciser qu'il s'agit d'un idéalisme objectif de type platonicien.

L'Homme est un sujet qui présente trois dimensions : l'animalité, l'intellectualité avec l'intellect intuitif et la raison raisonnante, la volonté. Ce qui nous intéresse ici, c'est seulement le développement de la personne. Il repose sur un postulat fondamental : l'être est le premier connu et les autres connaissances le présupposent. Cette doctrine a une profonde analogie avec celles de Platon ou de Malebranche : elle affirme la primauté de l'être sur toute connaissance.

**

Connaître, c'est connaître des étants qui participent à l'être. Tout concept se résout en lui. En l'Homme l'être, récapitulé, se manifeste particulièrement. C'est par réflexion sur les conditions de possibilité de ses opérations que l'Homme prend conscience de l'être qu'il est et par conséquent de l'être comme tel. Cette idée est donc innée en lui. Cicéron appelait justement l'homme un *animal multiple*. Il l'est en bien des sens. Il y a la multiplicité des organes, leur lien dans l'« *instinct vital* ». Il y a surtout ce fait merveilleux que les hommes se différencient en une infinité de variations et de physionomies nouvelles. La nature humaine est constituée par une multiplicité d'éléments que l'auteur analyse. Cependant cette nature est une et vise vers une seule fin, exprimée par l'idée d'être.

Cette idée, qui commande tout, n'est qu'une notion, une idée « idéelle » : elle constitue la *forme* de toute connaissance. Elle est l'idée-mère, « celle qui enferme en elle toutes les autres, le fond commun de toutes les idées — lesquelles ne sont rien d'autre que l'idée de l'être, plus ou moins circonscrite et déterminée, l'objet nécessaire de la pensée, ce qui reste de toute pensée et qu'on ne peut retirer sans que la pensée périsse ». C'est dire qu'elle est l'idée de Dieu, mais une idée indéterminée, toute négative. Elle nous fait connaître que Dieu est et que toute connaissance remonte à lui sans nous faire connaître ce qu'il est.

Il y a un écart radical entre cette notion, cet être « idéel », lumière de notre esprit, qui nous fait connaître les idées, et l'Etre réel, qui n'est plus une simple forme, qui subsiste pleinement et qui est seul capable de combler nos aspirations. On pourrait comparer — de loin — cette attitude à celle de Descartes disant que l'homme peut connaître Dieu, c'est-à-dire le toucher de la pensée, mais non le comprendre, c'est-à-dire l'embrasser de la pensée, ou à celle de Platon croyant atteindre Dieu, le Bien, et qui découvre qu'il n'est que « *dans le vestibule du Bien* ». Entre l'être idéel et l'Etre réel, il y a un vrai *Seuil* à franchir.

L'Homme le peut, et même le doit. La morale le lui permet, parce qu'elle est la « reconnaissance pratique de l'Etre ». C'est cet effort qui développe la personne. L'individu n'était qu'un étant organisé et unifié. La personne dépasse l'être idéel qui n'est qu'une idée indéterminée et les êtres réels, objets du pur sentiment, c'est-à-dire de la sensation. Au-delà de l'être idéel et des êtres réels, il y a l'être moral, qui est la synthèse des deux autres. « L'Homme est homme dans la mesure exacte où il participe aux trois formes de l'être. La participation à la forme morale est sa perfection ». La personne alors est le but véritable et ultime. C'est dans l'immanence de l'agir humain que se révèle la transcendance de l'Etre. Cet Etre est la règle suprême d'appréciation du Bien : Il est une Norme, un Ordre. La moralité consiste dans l'adhésion à la Loi constitutive, et cette ordination à l'Etre est la définition même de la personne. Elle peut actualiser en elle la fin de l'Univers parce qu'elle est à la fois réelle, intellectuelle et morale, et réalise la circularité de ces trois formes de l'être. La personne est personne dans la mesure où elle actualise *concrètement* en elle la fin *formelle* de l'Univers.

De ce que l'acte moral se réfère à l'être moins en tant que lumière de l'intelligence qu'en tant qu'il exprime une exigence intrinsèque d'être résulte que la volonté et la liberté sont l'essence même de l'homme. C'est lorsque les principes actifs humains, réunis sous la direction de la volonté, opèrent de concert qu'il y a dans l'homme une parfaite unité de la personne. Pour agir moralement, l'homme doit se référer à un Ordre, matériel dans la nature, mais qui est hiérarchisé parmi les étants et qui conduit jusqu'à Dieu. C'est donc bien l'Etre et l'Ordre qu'il organise qui sont la règle suprême d'appréciation du Bien en général et de son orientation.

**

Dans une formule caractéristique, d'apparence simple, voire simpliste, en réalité étonnante et profonde, Rosmini a résumé son idée directrice : « *Tout être est bien en tant qu'il est.* » Mais l'être ne s'impose pas : l'homme est libre, et, en un sens, la liberté représente sa plus haute valeur. Cependant, si elle est essentielle, elle est aussi bilatérale. Elle comporte le *choix*, et, si elle choisit le mal, elle est négation de l'être, de notre être, dénaturation, « dépersonnalisation », destruction de notre personne. Ce qui fait l'homme et l'exprime le plus profondément, c'est, en définitive, la dialectique des deux pôles de l'acte moral : la Loi et la Volonté. Celle-ci doit réaliser la polarisation de l'Homme vers l'être. Encore faut-il l'y aider, et c'est notamment le rôle de la philosophie de conduire l'Homme au Bien. « *Une philosophie qui ne tend pas à rendre l'Homme meilleur est vaine* », écrivait Rosmini à A. Fontana.

Par-là, la morale se confond avec la religion. Si la volonté a une plus grande importance encore que la raison, c'est qu'elle est le mouvement par lequel le *Sujet* tend à maintenir en lui l'unité fondamentale de l'être. Celui-ci est bien récapitulé dans l'Homme. Dans la lumière de la conscience de soi, la personne découvre, manifeste et réalise la structure de l'être comme tel. Suivant une formule de Chaix-Ruy, le donné ontique devient chez l'homme onto-logie : l'être chez lui se manifeste comme Logos. Celui qui suit la Loi de l'Etre, et développe ainsi sa personne, trouve par là même le bonheur. La Loi éternelle de Justice exige que sa volonté morale rende la personne heureuse.

Mais, si l'on aboutit ainsi au christianisme, c'est qu'on en était parti : tout s'explique par ce développement pratique et réalisé de l'être, et donc de la personne qui est la direction vers le « Père des humains ». Nous ne saurions l'atteindre par nos seules forces. Dieu s'unit à nous, au-delà de la raison, par la « grâce » qui infuse en l'homme cette structuration surnaturelle qui conduit au divin Maître. Au-delà de l'« anthropologie morale », Rosmini a analysé l'« Anthropologie surnaturelle » — qui reste encore une anthropologie. La personne vertueuse est ornée d'une beauté céleste : elle est digne de tout amour. Les hommes alors communiquent entre eux et avec Dieu par la connaissance, par l'amour, par la *Charité*, qui est le bien suprême. Le bonheur consiste dans cette communication, dans cette communion qui prend sa source en Dieu et s'achève en Lui.

★ *Anthropologie morale*, par Antonio Rosmini, traduction précédée d'une introduction à l'ontologie personnaliste de Rosmini par François Evain et d'une préface de J. Chaix-Ruy, un vol. de 330 p., Ed. Beauchesne.

Le Monde

étranger

LA TRAGÉDIE EN GUYANA

Les corps de quatre cent neuf membres de la secte du « Temple du peuple », pour la plupart américains, ont été trouvés à Jonestown, a annoncé lundi 20 novembre dans la soirée Mme Shirley Field-Ridley, ministre de l'information de la Guyana. Parmi les corps identifiés se trouvent ceux du fondateur de la secte, Jim Jones, de sa femme et d'un de ses fils.

M. Mark Lane, un des avocats de la secte (il fut également le défenseur de James Earl Ray, l'assassin du pasteur Martin Luther King), a affirmé lundi au cours d'une conférence de presse à Georgetown, capitale de la Guyana, que toutes les personnes retrouvées mortes ne s'étaient pas suicidées. Un certain nombre d'entre elles ont absorbé du poison, conformément aux ordres du « reverend » Jones, mais d'autres ont été tuées par balles. M. Lane, qui s'était enfui dans la jungle au moment du massacre, a entendu « quatre-vingt-cinq tirs d'armes semi-automatiques ». Les autorités guyanaises ont confirmé que certains corps portaient des traces de balles.

Les indications sur le massacre de samedi sont encore très fragmentaires. De violentes pluies gênent considérablement les recherches et la progression de la colonne de secours partie de Georgetown. Plusieurs centaines de membres de la secte ont réussi à s'enfuir dans la jungle entourant la colonie agricole, mais quelques-uns d'entre eux seulement avaient été retrouvés ce lundi.

Les autorités guyanaises ont révélé qu'une forte somme d'argent, environ 1 million de dollars, avait été découverte à Jonestown, ainsi que des armes et des munitions. Elles ont en outre annoncé qu'une femme s'était suicidée en se coupant la gorge, après avoir fait subir le même sort à ses trois enfants, dans un local du « Temple du peuple » à Georgetown.

Un curieux mélange de religion, d'aide sociale et de sadisme

De notre envoyé spécial

Los Angeles. — Il n'y a pas moins de douze pages de l'annuaire téléphonique pour recenser toutes les religions, des plus traditionnelles aux plus extravagantes, dans cette ville où les *gourous* tiennent bien souvent lieu de psychiatres. Et qu'une synagogue soit transformée en « temple du peuple » avant d'être revendue aux adventistes du septième jour ne saurait étonner dans un pays où une église s'achète comme une épicerie.

Il y a d'ailleurs plus de vingt ans qu'existe le Temple du peuple. Jim Jones, son fondateur, se disait « prophète éclairé » lorsqu'il créa l'Eglise en 1954, à sa sortie d'université à Indianapolis. Il n'était alors ni pasteur ni affilié à une quelconque congrégation, mais diplômé en éducation. Ce jeune Blanc — métissé, disait-il parfois, d'Indien Cherokee — prônait l'intégration raciale. Cela n'était pas sans courage dans cette région où sévissait encore le Ku-Klux-Klan, et déjà de nombreux fidèles étaient attirés par un programme social où le nécessaire était fourni *gratuitement* aux plus pauvres.

La vision d'un cataclysme poussa en 1961 le « *révérend* » Jones à quitter l'Indiana, et, quand le magazine *Esquire* place la Californie en tête des régions les plus sûres en cas de guerre nucléaire, une centaine de membres de la secte s'installent à Ukiah, un hameau situé à 250 kilomètres au nord de San-Francisco. M. Jones part pour le Brésil, mais il rejoint bientôt ses fidèles et fonde une communauté dans la Redwood-Vallee (Vallée des séquoias) à quelques kilomètres d'Ukiah. Il n'est plus « *prophète* » mais « *réincarnation du Christ* » et commence à traiter la Bible d'« *idole de papier* », ce qui n'empêche nullement ses ouailles — à 80 % noires bien que le conseil de l'Eglise soit composé exclusivement de Blancs — d'affluer aux services où il prêcha une société sans classes et sans distinction de *race*, où il exalte les combats d'Angela Davis et d'Huey Newton, où il prédit une guerre raciale et une prise du pouvoir par les *nazis d'Amérique*. Autant de slogans simplistes, mélangeant socialisme et religion, qui sont amplifiés par le bi-mensuel de la congrégation *Forum du peuple*.

La secte accumule les terres, données ou extorquées, dans la Vallée

(Dessin de KONK.)

des séquoias. Le garage où se réunissent les fidèles est bientôt trop petit. Ils construisent une église, puis achètent, en 1971, un temple dans Geary-Street, une des rues principales de San-Francisco, et une synagogue au 1366 de la rue Alvarado, à Los Angeles. Jim Jones se dit alors « *Dieu créateur du ciel et de la terre* » et organise quelques « miracles » au cours desquels il prétend guérir des cancers. Quant à sa femme, Marcie, elle affirme que son mari est « *un marxiste qui a utilisé la religion pour essayer de sauver quelques personnes de cet opium du peuple* ». Soins, conseils juridiques, vêtements, nourriture sont fournis gratuitement aux pauvres, tandis que trois ou quatre mille membres de la secte sont obligés de se dépouiller de leurs biens mobiliers et immobiliers au profit du Temple du peuple, Eglise de la pauvreté.

Dans le petit comté de Mendocino, où elle réside, la congrégation contrôle près de 20 % des votes, et les politiciens ont tout intérêt à se la concilier. Bientôt, elle verse 2 000 dollars pour l'achat d'uniformes d'une unité d'auxiliaires de la police, et les fidèles fournissent une main-d'œuvre bénévole pour plusieurs candidats démocrates. Lorsque Mme Carter fait campagne, en septembre 1976, à San-Francisco, pour son mari, on fait venir, de crainte d'une salle un peu vide, six cents « templiers du peuple » par autocars. Et, lorsque le vice-président Mondale se rend en Californie, le « *révérend* » Jones est un des « *happy few* » à avoir les honneurs de son avion privé.

Pressenti par le maire de San-Francisco, M. Moscone, pour la présidence d'un comité des droits de l'homme, Jim Jones est finalement nommé à la tête de la commission du logement. Il quittera ce poste un an plus tard, en septembre 1977, pour une sombre histoire de droit de paternité. Le dieu semblait avoir aussi droit de cuissage sur ses ouailles.

Cette démission coïncide avec les premiers témoignages discordants parus dans la presse. Dr. Jekyll et Mr. Hyde, le « révérend » Jones pouvait être aussi affable et brillant causeur avec ses amis politiciens que psychopathe et cruel avec ses fidèles : dépouillés de leurs biens, ceux-ci étaient soumis à des sévices physiques et à ses séances publiques de mortification. Les blasphémateurs qui médisaient du Temple du peuple ou envisageaient de le quitter étaient menacés de mort.

Pourtant, lorsque le magazine californien *New West*, le 1er avril 1977, dénonce ces pratiques, s'étonne des gardes du corps armés du « révérend » et réclame une enquête publique, il reçoit des lettres indignées des politiciens les plus haut placés, et notamment du numéro 2 de l'Etat, le lieutenant-gouverneur démocrate Mervin Dymallan, battu aux élections, le 7 novembre dernier.

Le « révérend » Jones quitte pourtant la Californie pour sa « terre promise », une colonie agricole de Guyana, fondée sur un modèle très fouriériste un an plus tôt par un millier de fidèles et simplement appelée Jonestown. Mais, là aussi, la vie est spartiate pour les fanatiques comme pour la centaine de jeunes délinquants confiés par la justice à la congrégation. C'était pour se rendre compte des pressions exercées sur certains membres de la secte qui désiraient regagner les Etats-Unis que le représentant démocrate de Californie, M. Leo Ryan, s'était rendu, accompagné de journalistes, dans l'ancienne colonie britannique.

L'Amérique incrédule a appris successivement la mort de cinq personnes samedi, puis le lendemain le « meurtre suicide » de quatre cents des fidèles et de leur idole. Elle se demande si une enquête engagée, il y a quelques années, n'aurait pas évité un tel drame.

BRUNO DÉTHOMAS.

Plusieurs hautes personnalités américaines étaient intervenues en faveur de la secte

De notre correspondant

New-York. — Alors que l'armée guyanaise recherche les quelque huit cents membres du Temple du peuple qui se sont enfuis dans la jungle pour échapper au suicide collectif ayant entraîné la mort de plusieurs centaines des leurs, les autorités de Guyana ont rendu publiques, lundi 20 novembre, une série de lettres montrant que plusieurs personnalités américaines avaient intercédé auprès d'elles en faveur du « prophète » Jones. Le vice-président des Etats-Unis, M. Mondale, M. Joseph Califano, secrétaire à la santé et à l'éducation, M. Roy Wilkins, ancien directeur de la N.A.A.C.P. (Association pour le progrès des gens de couleur) sont parmi les personnes influentes qui se sont portées garantes de la secte dirigée par M. Jones lorsque celui-ci entreprit de mettre en exploitation les 27 000 acres (environ 10 800 hectares) qu'il avait loués en 1974 au gouvernement guyanais. Mme Carter, la femme du président américain, a également écrit une lettre à M. Jones, mais seulement en réponse à une missive de celui-ci.

Un pays hospitalier

La Guyana est traditionnellement hospitalière aux sectes religieuses et aux réfugiés politiques. On trouve actuellement dans ce pays de 800 000 habitants une dizaine de milliers d'adventistes du septième jour et des groupes plus restreints de Témoins de Jéhovah, de « Jordaniens » et de disciples de l'Eglise de Dieu.

Les autorités guyanaises ont établi temporairement le nombre des victimes à quatre cent neuf. Il est clair que beaucoup d'entre elles ont été abattues, qu'elles aient ou non accepté de prendre le poison qui devait les faire mourir. Les rescapés du massacre, qui ont rejoint Georgetown — capitale de la Guyana — ont raconté que le poison utilisé devait être une solution à base de cyanure, mais qu'ils avaient vu également des hommes sortir un grand nombre d'armes automatiques et semi-automatiques d'un entrepôt de munitions. Toutefois, au soir du lundi 20 novembre, aucun témoin direct de cette mort collective n'avait encore été retrouvé.

Les cadavres du « prophète » Jones, de sa femme et de son fils ont été découverts au milieu des autres. Il semble que Jim Jones était devenu un fou dangereux possédé par la maladie de la persécution. Il passait une partie de ses journées et de ses nuits à haranguer ses fidèles par haut-parleur. La vie à Jonestown, selon certains témoignages s'apparentait à celle d'un véritable camp de concentration. Les adeptes travaillaient onze heures par jours, six jours par semaine à des cultures maraîchères, sous la surveillance de gardes armés. Des « nuits blanches », véritables exercices d'alerte, étaient organisées pour que les habitants se persuadent qu'ils pouvaient être à tout moment attaqués par d'hypothétiques mercenaires au service des ennemis de la secte. Leur chef spirituel leur avait fait admettre l'idée que, dans ce cas, un suicide collectif était la seule solution pour rester dignes du bizarre mélange de religiosité et de socialisme auquel ils étaient censés adhérer. Des « répétitions » d'un tel suicide auraient eu lieu à plusieurs reprises.

D'autre part, M. Jones entendait régenter la vie privée de ses fidèles tentait de séparer les couples, et en obligeait d'autres à des rapports sexuels bizarres. De la même façon, une forte dose de sadisme entrait dans le traitement réservé aux enfants, tantôt pris comme otages pour garantir l'obéissance de leur parents, tantôt persécutés psychologiquement et physiquement afin d'ancrer en eux la fidélité au chef de la secte. Depuis quelque temps, M. Jones se prenait pour Dieu.

ALAIN-MARIE CARRON.

Nicaragua

La crainte d'une reprise des violences paralyse la capitale

Alors que l'ultimatum fixé au président Somoza par le Front élargi d'opposition (F.A.O.) pour qu'il abandonne le pouvoir devait expirer ce mardi 21 novembre à minuit, le gouvernement des Etats-Unis a demandé à l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) de donner suite sans délai au rapport de la commission interaméricaine des droits de l'homme (C.I.D.H.) dénonçant les graves violations perpétrées au Nicaragua.

Dans la première prise de position officielle sur ce document, publié à Washington en fin de semaine, le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a déclaré que son gouvernement « *déplorait dans les termes les plus vifs* » les violations dénoncées par le rapport, et estimait que celui-ci devait « *être pris en considération par l'O.E.A. sans délai* ». M. Carter a souligné que son gouvernement « *appuie* » les conclusions du rapport.

Le gouvernement du général Somoza a contesté tant la procédure utilisée par la C.I.D.H. que ses conclusions. Pour lui, les seules violations des droits de l'homme commises au Nicaragua sont le fait des guérilleros sandinistes.

Cependant, Managua était une ville morte, ce mardi dans la matinée. Les citoyens craignent, en effet, une reprise des violences de septembre en raison de l'impasse politique. De nombreuses personnes ont quitté le pays ces derniers jours, indiquent les services d'émigration nicaraguayens.

La commission de médiation composée de représentants des Etats-Unis, du Guatemala et de la République Dominicaine a vu, une nouvelle fois, le président Somoza le lundi 20 novembre. On ignorait, mardi, les résultats de cet ultime entretien. On indique que les médiateurs ont essayé de persuader le chef de l'Etat d'accepter le plan américain d'organisation d'une consultation nationale, assortie d'un contrôle international, avant le 14 janvier. Ce référendum déciderait de la permanence au pouvoir, ou de l'éloignement, du général Somoza. L'opposition a rejeté ce plan. — (*A.F.P., U.P.*)

DISPARITION D'UNE COMMUNAUTÉ MYSTÉRIEUSE EN COTE-D'OR

Une dizaine de jeunes gens, membres d'une petite communauté se présentant comme un « groupe de travail », ont subitement disparu le dimanche 19 novembre du petit village de Poiseul-lès-Saulx, en Côte-d'Or, à 35 kilomètres de Dijon, où ils vivaient depuis trois ans et demi.

Cette disparition a coïncidé avec la diffusion par la presse des informations sur les événements survenus en Guyana au sein de la secte du Temple du peuple. Aucun élément précis ne permet cependant d'affirmer, en dehors de cette coïncidence, qu'il puisse y avoir un rapport entre cette communauté et la secte de Guyana.

Dans le village de Poiseul, les membres de ce groupe n'ont jamais fait état d'une appartenance à une secte quelconque. Selon plusieurs villageois, toutefois, des traces d'ecchymoses et de brûlures de cigarettes avaient été remarquées sur le front et les bras de certains jeunes gens de cette communauté.

Les relations entre les villageois et les jeunes de la communauté étaient excellentes, au dire de tous. Toutefois, les jeunes gens refusaient l'entrée de leur propriété, l'ancienne cure du village, à tout visiteur.

Les membres du groupe (dix-huit à l'origine, réduits à huit, il y a trois ans) s'étaient donné pour nom Les enfants de la ténèbre. Originaires de Nice, de Besançon, de Saint-Etienne, ils vivaient de l'argent reçu de leurs familles. Le seul qui ne possédait pas de ressources personnelles était leur « animateur », M. Claude Desplace, originaire du Var.

A TRAVERS LE MONDE

Guinée-Bissau

● UN « COMMANDO D'OPPOSANTS » a été capturé samedi 18 novembre, en Guinée-Bissau où il s'était infiltré par la frontière sénégalaise « *en vue de commettre des actes de sabotage* », indique un communiqué officiel.

Selon ce communiqué, il s'agit « *d'une bande de contre-révolutionnaires, dirigée par un traître nommé Malan Sanha, et composée d'éléments des anciens commandos africains de l'armée coloniale portugaise* ». — (*A.F.P.*)

Tchad

● LE GENERAL FELIX MALLOUM, président du Tchad, a exprimé, lundi 20 novembre, à N'Djamena sa gratitude aux autorités françaises après la visite de travail qu'il a effectuée à Paris du 9 au 16 novembre. Le chef de l'Etat a indiqué qu'il avait rencontré une « *compréhension encourageante du gouvernement français, qui, dans son ensemble, est prêt à aider le Tchad dans la mesure de ses possibilités* ». — (*A.F.P.*)

Uruguay

● UN GALA DE SOUTIEN AUX DISPARUS en Uruguay aura lieu le mercredi 22 novembre à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, avec la participation des chanteurs Angel Parra, Leni Escudero, Tiempo Argentino, Los Olimareños et de l'écrivain Eduardo Galeano. Une nouvelle disparition a été récemment signalée dans le pays : celle de Mme Ana Salva de Espiga, qui était, depuis le 31 décembre dernier, en résidence surveillée à Montevideo.

ASIE

La Malaisie a accueilli plus du quart des deux cent mille Vietnamiens qui ont fui leur pays depuis 1975

Les réfugiés du « Hai-Hong » devraient commencer à débarquer et à gagner prochainement les pays occidentaux — la France, les Etats-Unis, le Canada et la Belgique — qui ont accepté de les accueillir, indiquait, lundi 20 novembre, l'agence Associated Press. Mardi, des responsables français et canadiens se sont entretenus avec des passagers du caboteur. Un des problèmes auxquels le gouvernement français fait face, indique l'A.F.P., est que nombre d'entre eux — 90 %, semble-t-il, — sont d'origine chinoise et préfèrent s'installer aux Etats-Unis. La Malaisie refuse le droit d'asile aux passagers du « Hai-Hong » en raison de l'afflux, ces derniers mois, sur son territoire, de milliers de réfugiés vietnamiens, comme l'explique notre envoyé spécial.

De notre envoyé spécial

Kuala Trengganu. — La côte orientale de la Malaisie est devenue, au cours des derniers mois, le théâtre de naufrages quotidians et multiples des « *boat people* » vietnamiens et sino-vietnamiens qui ont choisi l'exil. Dans les régions à forte dominante malaise et musulmane, de Kota-Bahru à Kuantannen en passant par Kuala-Trengganu, sur quelque 300 kilomètres de littoral, les plages exotiques sont aujourd'hui jalonnées de dizaines d'épaves de bateaux de pêche vietnamiens, qui pourrissent sur le sable.

Poussés vers la côte par une houle forte en cette période de mousson, la plupart des réfugiés se sabordent près du rivage, contraignant ainsi les autorités malaisiennes à les accepter et à les transférer dans des camps où ils bénéficient *ipso facto* du statut de réfugiés, de l'assistance du Croissant rouge malaisien et de celle du Haut Commissariat des Nations unies (H.C.R.). En moins d'une heure passée sur une plage de Kuala-Trengganu, nous avons assisté à l'arrivée de trois barques, toutes immatriculées à Kien-Giang, province côtière du delta sud-vietnamien, en bordure du golfe de Thaïlande, à 1 300 kilomètres à vol d'oiseau du nord-est de la péninsule malaise. Les quelque deux cents personnes réparties à bord de ces embarcations n'avaient pas trop souffert d'une traversée sans problèmes. Elles ont été rapidement interrogées par la police avant d'être dirigées vers des centres de transit de fortune.

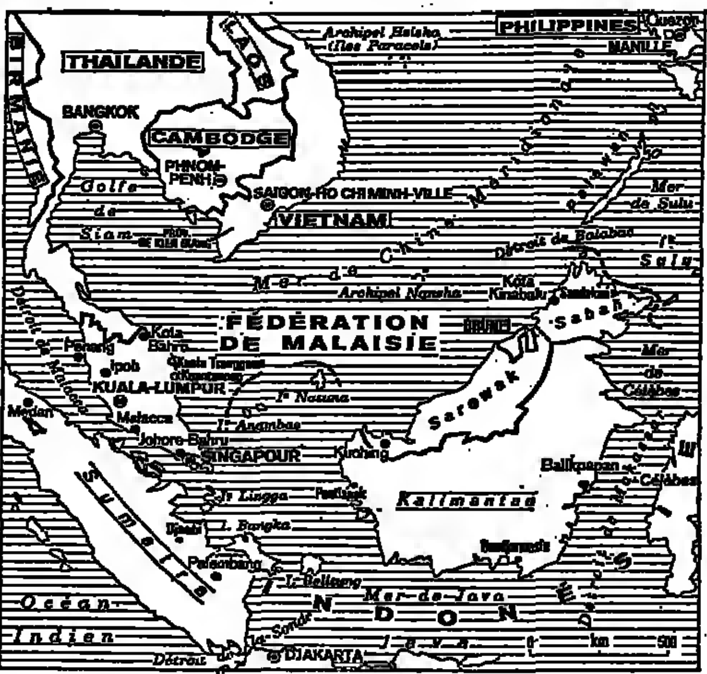
Elles devaient y attendre, avec deux mille de leurs compatriotes arrivés dans les jours précédents, un transfert sur l'île-camp de Poulo-Bedong, au large de la côte.

Ce camp, ouvert en août dernier, comptait, à la mi-novembre, dix-huit mille occupants. Il ne saurait guère en recevoir plus sans que surgissent de graves problèmes d'organisation, de logement, de ravitaillement, d'hygiène et de sécurité. Et pourtant, loin de diminuer, trois ans et demi après la chute du régime de Saigon, l'exode ne cesse de s'amplifier. C'est bien ce qui inquiète le gouvernement fédéral de Kuala-Lumpur, ceux de l'Asie du Sud-Est non communiste et également les organisations internationales, qui n'en voient pas la fin et qui n'ont ni les moyens ni même le temps nécessaire pour faire face, dans des conditions acceptables pour tous, à cette marée humaine.

D'autre part, à l'exception de quelques rares pays, la Communauté internationale ne paraît pas décidée à absorber plus généreusement ce trop-plein. Si le phénomène persiste, il faut s'attendre que les pays en voie de développement, qui accueillent temporairement des milliers de réfugiés pour des raisons essentiellement humanitaires, durcissent leur politique et multiplient les « *mesures de dissuasion* » et, par conséquent, les drames.

55 réfugiés toutes les heures...

En octobre, 10 500 Vietnamiens ont pris pied en Malaisie et plus de 4 000 ailleurs dans la région. Selon les autorités malaisiennes, à la mi-novembre il en était arrivé 8 500. Pour la seule zone de Kuala-Trengganu, 2 700 ont accosté en l'espace de quarante-huit heures, du 11 au 13 novembre, soit plus de 55 toutes les heures... Depuis 1975, la seule Malaisie a accueilli plus de 51 000 réfugiés : 25 000 attendent toujours d'être sélectionnés puis transférés vers les quelques pays développés qui les acceptent en fonction de critères précis : la France, les Etats-Unis et l'Australie notamment. Plus de 200 000 Vietnamiens ont fui leur pays depuis 1975. Dans les camps de Thaïlande plus de 120 000 réfugiés de toute l'Indochine attendent également une modification de leur sort d'inactifs-assistés. Soixante mille ont été pris par des pays-tiers depuis 1975, dont 20 000 en 1978. Le problème a pris des proportions énormes mais personne dans la région ne s'attend — bien au contraire — à une diminution prochaine de l'exode.



Une partie de la minorité commerçante sino-vietnamienne cherche à fuir pour des raisons où se mêlent l'anticommunisme, l'interdiction de tout commerce privé, les mesures contraignantes de départ vers les campagnes et l'inquiétude engendrée par l'aggravation de la querelle entre Hanoï et Pékin.

Ces Sino-Vietnamiens — ou du moins les membres les plus fortunés d'une communauté de plus d'un million de personnes qui compte bien des familles de condition modeste — ont les moyens financiers de leur fuite et ne se privent pas de les utiliser. Il ressort de conversations avec cette catégorie de réfugiés que la quasi-totalité des départs ont été organisés à prix d'or (de 6 à 12 taels : 1 tael vaut 200 dollars). Les autorités communistes, précisent-ils, facilitent leur fuite et mettent parfois à la disposition des groupes certains matériels et bâtiments de l'Etat. C'est l'une des explications de l'apparition récente de grandes barques — de 12 à 15 mètres de longueur — où peuvent prendre place jusqu'à cinq cents personnes.

Les deux mille cinq cents passagers du cargo *Haï-Hong* semblent avoir bénéficié des mêmes facilités d'évasion. Les familles d'origine chinoise font souvent partir en avant-garde ceux de leurs membres qui, par leur éducation et leurs compétences professionnelles, sont les plus facilement éligibles par les pays preneurs. Cette procédure permet de justifier une demande ultérieure de sortie officielle au titre de la réunion des familles, principe respecté par le gouvernement de Hanoï. La catégorie des Sino-Vietnamiens représente environ 70 % des réfugiés arrivés au cours des derniers mois. Ce sont en grande majorité des commerçants.

Le groupe des Vietnamiens est essentiellement constitué par la bourgeoisie urbaine qui ne supporte pas la politique du nouveau régime. Ses membres affirment, pour la plupart, avoir été spoliés. Certains s'estimaient menacés, soit de détention soit de relégation dans les nouvelles zones économiques. Ceux-là ne bénéficient pas des mêmes facilités officieuses. Ils partent le plus souvent par familles entières, dans des embarcations plus modestes et parfois après plusieurs combines et tentatives infructueuses. Parfois aussi, ils se déguisent en Chinois... Selon des recensements approximatifs effectués dans les camps, beaucoup sont des militaires et des fonctionnaires de l'ancien régime ou des personnes qui ont été associées d'une façon ou d'une autre à la présence américaine, plus rarement à celle de la France. Un bon tiers ont des parents à l'étranger.

A Poulo-Bedong, près de 30 % des Vietnamiens appartenaient à des professions libérales. Il y a sur l'île une vingtaine de médecins et autant d'infirmières — qui s'occupent de la santé dans le camp, — des enseignants, des ingénieurs, des architectes, des avocats, et même un ancien parlementaire de l'époque de Diem. Leurs compétences, que le régime n'a pas su (ou pas voulu) utiliser, auraient sans doute été précieuses. Ils estiment invariablement : « *Il n'y a pas de place pour nous dans cette société.* »

Une aventure risquée

A ces causes socio-politiques, il faut ajouter les difficultés économiques et plus particulièrement la situation alimentaire catastrophique, le chômage étendu, l'insécurité, la mobilisation générale et la détention prolongée dans les camps de rééducation. Ce sont des facteurs cumulatifs qui ont précipité certains indécis dans la fuite.

L'aventure n'est pas sans risques : naufrage, panne et dérive prolongée, abordage dans les eaux thaïlandaises par des « pirates », et qu'attire l'appât de l'or et des bijoux emportés par les plus riches. Cette dernière raison, et l'attitude comparativement plus dure des Thaïlandais à l'égard des *boat people* vietnamiens, explique que la majorité des pilotes mettent le cap sur la Malaisie, réputée plus hospitalière. Mais ce n'est pas toujours possible et des réfugiés font régulièrement état d'attaques, de pillages, de viols des femmes et des jeunes filles, parfois de meurtres.

D'une façon générale, les réfugiés, et les membres des organisations humanitaires étrangères, louent le fair play des autorités malaisiennes et l'aide apportée par le Croissant-Rouge. Mais les Malaisiens sont débordés et il est difficile de les rendre exclusivement responsables des conditions d'existence difficiles qui règnent dans certains camps, notamment dans celui surpeuplé de Poulo-Bedong.

Alors que la mer est souvent mauvaise, comment, par exemple, faire parvenir quotidiennement les 5 tonnes de nourriture et de matériel nécessaires aux huit mille réfugiés de l'île ? Contrairement à ce qui se passe en Thaïlande, où le contrôle des autorités est strict à tous les niveaux, les Malaisiens limitent leurs interventions et s'en remettent largement aux responsables du Croissant-Rouge et à ceux du H.C.R. A Poulo-Bedong, certaines responsabilités ont même été déléguées à un comité de réfugiés chargé de planifier et de répartir les tâches essentielles, d'organiser la vie transitoire. Cela ne va d'ailleurs pas sans frictions, les Sino-Vietnamiens restant à l'écart du comité et s'employant individuellement à reconstituer négoces et marché noir. Ils reproduisent ainsi, malgré les circonstances, le clivage économique et racial de Saigon-Cholon, la cité chinoise ayant toujours, et sous tous les régimes, imposé sa loi mercantile à la ville vietnamienne et au Sud tout entier.

Pas d'« immigrants illégaux »

Cela étant, l'essentiel reste, ici comme dans tous les camps de la région, la question de l'avenir des réfugiés. Beaucoup perdent le moral ou s'exaspèrent de cette attente prolongée, surtout ceux qui ne satisfont pas aux critères de sélection des pays preneurs, et qui se sentent abandonnés par le « *monde libre* », par les Etats-Unis en premier lieu.

« *La Malaisie,* nous a dit un membre du gouvernement de Kuala-Lumpur, *continuera à accepter les réfugiés qui arrivent par bateaux sur nos côtes. Ils se sabordent et nous ne pouvons pas les rejeter à la mer. Mais il n'est pas question d'accueillir les immigrants illégaux, comme ceux du cargo* Haï-Hong, *qui sont sortis avec des complicités et grâce à un véritable racket.* »

Alimenté à une extrémité par une politique de connivence, ce flot des réfugiés se heurte, à l'autre extrémité, à un goulet d'étranglement : la capacité de l'absorption limitée, ou l'indifférence, des pays riches. Il s'étale donc dangereusement dans les pays du Sud-Est asiatique et menace d'envenimer les relations entre les divers pays qui sont parties prenantes dans cette affaire. Il conviendrait que chacun prenne ses responsabilités et fasse preuve d'un peu moins d'hypocrisie. Les Vietnamiens d'abord, qui auraient plus à gagner en faisant au grand jour ce qu'ils tentent de faire de moins en moins discrètement. Ils pourraient fort bien, comme l'avait fait Cuba à la fin des années 50, se débarrasser officiellement de ceux qui veulent partir et dont ils ne veulent pas. D'abord, il y aurait moins de noyades et, ensuite, la communauté internationale aurait à définir une politique globale à l'égard des réfugiés. Cela serait plus indiqué que de procéder en désordre et au coup par coup, ce qui, de toute évidence, ne peut pas résoudre le problème. Faute de cela, on risque de voir se multiplier bientôt les tensions et les drames.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

● *LE RECOURS* (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés) a adopté à l'unanimité, lors de son congrès national, un vœu, adressé au président de la République, souhaitant que la France apporte « *sa sollicitude aux exilés vietnamiens* ». Les dirigeants du RECOURS ont indiqué qu'ils « *se mettent à la disposition des services publics pour les aider à prendre en charge ces nouvelles familles de rapatriés* ».

Chine

DES AFFICHES MURALES CRITIQUENT LE PRÉSIDENT HUA KUO-FENG

Une affiche murale critiquant nommément le président Hua Kuo-feng est apparue, le lundi 20 novembre à Pékin, rapporte, mardi, la presse japonaise. Le dazibao, indique l'agence Kyodo, demande que le P.C. chinois annule le décret d'avril 1976 prononçant la mise à l'écart du vice-premier ministre M. Teng Hsiao-ping du gouvernement, et son remplacement par M. Hua Kuo-feng.

Une autre affiche demande que le titre d'un livre *Poèmes de Tien An-Men* soit calligraphié par le vice-premier ministre, M. Teng Hsiao-ping et non pas par le président Hua Kuo-feng (*le Monde* du 21 novembre), indique le journal nippon *Asahi Shimbun*. Ce dazibao a toutefois été retiré dans la soirée de lundi.

Toute la journée, des milliers de Pékinois se sont pressés sur l'avenue Changan traversant la capitale pour lire les affiches dont l'une, un poème, réclamait qu'un monument à la mémoire de l'ancien premier ministre Chou En-lai soit érigé près du mausolée de Mao Tse-toung. « *Le mausolée se dresse tout seul sur la place, alors que Chou En-lai est enfoui sous la neige* », déplorait l'auteur de l'affiche. — *(U.P.I.-A.F.P.)*

L'ALPHABET PIN YIN EST ÉTENDU AUX DOCUMENTS OFFICIELS

Pékin *(Reuter)*. — Une nouvelle étape de la réforme de l'orthographe chinoise a été franchie. Le Conseil d'Etat (gouvernement de la République populaire de Chine) a décidé que le Pin Yin, alphabet le plus usité du pays, sera désormais employé dans la rédaction de tous les documents officiels, a rapporté lundi 20 novembre l'agence Chine nouvelle.

« *Cette importante mesure vise à remplacer les systèmes orthographique actuellement en usage, dont le système Wade, qui sont vieillis, et à mettre fin à la confusion qui prévaut dans la transcription en alphabet romain de la langue chinoise* », a expliqué Chine nouvelle.

L'agence précise toutefois que certaines dérogations seront consenties, notamment en ce qui concerne des noms de lieux et de personnes historiquement connus, ainsi que les dénominations brevetées de certains produits. Elle ne définit pas toutefois ce que le gouvernement entend par « *historiquement connu* », mais, parmi ces dérogations, figure le nom même de la Chine, qui se dit Zhong-Gu en Pin Yin.

Mao Tse-toung pourrait être une autre dérogation et l'on ne parlerait donc pas de Mao Zedong.



هكذا من الأصل

AFRIQUE

Algérie

L'AGGRAVATION DE LA MALADIE DU PRÉSIDENT BOUMEDIÈNE

Le Conseil de la révolution assume la direction du pays

Alger. — Le président Boumediène est gravement malade, et ses jours sont menacés. Il n'est plus un Algérien pour en douter après la publication, lundi soir 20 novembre, d'un communiqué diffusé par l'agence Algérie Presse Service. *« La santé du chef de l'Etat*, dit ce texte, *continue d'être au centre des préoccupations de toutes les instances nationales comme du peuple algérien... A son retour de Moscou, où il a effectué un séjour de travail et de soins, l'état du président a nécessité une surveillance accrue. Autour de professeurs algériens, des équipes médicales hautement compétentes de diverses nationalités apportent un concours d'autant plus apprécié qu'il a été diligent. »*

Ainsi se sont trouvées confirmées les indications recueillies tout au long de la journée, de source non officielle. Le chef de l'Etat se trouvait toujours lundi 20 novembre à l'hôpital Mustapha, dans la capitale, où il avait été transporté d'urgence samedi. Il est soigné au service d'urologie du professeur Drif par des médecins algériens, soviétiques et français. Les Soviétiques accompagnaient le chef de l'Etat lorsqu'il est revenu de Moscou le 14 novembre. Quatre médecins françaisfrançais, dont les professeurs Marcel Legrain (néphrologie Pitié-Salpêtrière) et Jean Cavalier (responsable du centre de transfusion sanguine de l'hôpital Saint-Antoine) sont arrivés à Alger où ils disposent d'un matériel apporté de Paris. Tous

De notre correspondant

travaillent dans le cadre d'une commission dirigée par le Docteur Ahmed Taled Ibrahimi, ministre conseiller du président de la République. Le président serait atteint d'une affection des voies urinaires qui aurait nécessité une intervention au niveau des reins. La brusque térieur ; Abdallah Belhouchef, aggravation de son état aurait exigé samedi son hospitalisation dans une unité de réanimation. Cette crise a, semble-t-il, été surmontée dimanche, et aucune crise nouvelle ne serait intervenue depuis. Rien n'est joué cependant. Certes, le président n'a que quarante-six ans, mais les premières atteintes du mal se seraient manifestées il y a plusieurs mois déjà.

Une instance de huit membres

Il est clair désormais que le chef de l'Etat n'est plus en mesure de diriger le pays. Les autorités l'ont d'ailleurs reconnu en annonçant lundi soir que, depuis le retour du président le Conseil de la révolution s'était régulièrement réuni pour assurer la bonne marche de l'Etat. C'est cet organisme, présidé par le colonel Boumediène, alors ministre de la défense, qui avait officiellement pris le pouvoir le 19 juin 1965 en mettant à l'écart M. Ben Bella. Il était alors composé de vingt-six membres, en majorité militaires. Par le jeu des décès, des retraits volontaires, ou des exclusions, il n'en comprend plus que huit aujourd'hui, sans compter le chef de l'Etat. Ce sont les colonels Mohamed Ben Ahmed, dit Abdelghani, ministre de l'intérieur ; Abdallah Belhouchef, commandant la région militaire d'Alger ; Ahmed Bencherif, ministre de l'environnement, ancien responsable de la gendarmerie ; Chadli Bendjeddid, commandant *la région militaire d'Oran* ; MM. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères ; Ahmed Draïa, ministre des transports, ancien directeur de la sûreté ; Mohamed Tayebi, dit commandant Larbi, ministre de l'agriculture, et le colonel Mohamed Salah Yahiaoui, responsable exécutif chargé de l'appareil du parti. Le rôle de ce dernier a été particulièrement important depuis quelque temps, puisqu'il est chargé de préparer le prochain congrès du F.L.N., le premier depuis 1964, qui doit se tenir en principe au début de 1979.

Depuis la promulgation le 22 novembre 1976 d'une nouvelle Constitution, le Conseil de la révolution n'a plus d'existence légale. La loi fondamentale ne le mentionne pas parmi les organes de direction de l'Etat. Mais il n'a jamais été officiellement dissous. Il apparaît maintenant qu'il demeure, en fait, l'instance politique suprême en attendant que le congrès du parti élise une direction.

Les autorités ont sans doute voulu ainsi rassurer ceux qui craignaient une vacance du pouvoir. La Constitution ne prévoit en effet aucun intérim en cas d'empêchement temporaire du chef de l'Etat, qui n'a désigné ni vice-président ni chef du gouvernement.

En dépit du calme, et de la résolution affichés par les dirigeants, qui ont demandé à la population de *« resserrer les rangs de la nation et de la révolution sur la base de la charte nationale »*, les Algériens ne cachent pas leur inquiétude et leur tristesse. A l'heure de l'épreuve et du combat contre la maladie, la forte personnalité du président Boumediène et son incontestable stature d'homme d'Etat relèguent au second plan les critiques que certains portaient hier encore à l'encontre de sa politique.

DANIEL JUNQUA.

En cas de décès du chef de l'Etat

M. RABAH BITAT SERA CHARGÉ DE L'INTÉRIM DE LA PRÉSIDENCE

En cas de décès du chef de l'Etat, c'est M. Rabah Bitat, l'un des « chefs historiques » du F.L.N., qui se verra confier, en sa qualité de président de l'Assemblée populaire nationale, la magistrature suprême pour une durée maximale de quarante-cinq jours. Une élection présidentielle devra être organisée durant cette période, après que le parti eut désigné, au cours d'un congrès extraordinaire, son candidat. Celui-ci ne peut être, en aucun cas, le président de l'Assemblée nationale. Le gouvernement en place au moment du décès ne peut être dissous ou remanié jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau président de la République (articles 117 et 118 de la Constitution du 22 novembre 1976).

AUX TERMES DU TRAITÉ D'AMITIÉ

L'U.R.S.S. et l'Éthiopie continueront de « coopérer au plan militaire »

De notre correspondant

Moscou. — Depuis la précédente visite officielle à Moscou du président du Conseil militaire administratif provisoire éthiopien en avril 1977, les deux pays étaient liés par une *simple* « déclaration sur les principes des rapports d'amitié et de coopération ». Lundi 20 novembre, MM. Brejnev et Mengistu Haïlé Mariam ont signé un « traité d'amitié et de coopération » plus contraignant.

On pensait généralement que l'Union soviétique y regarderait à deux fois avant d'officialiser une alliance avec un régime ne donnant pas encore toutes les garanties de stabilité. On avait notamment remarqué la prudence avec laquelle M. Mengistu avait publiquement abordé le problème de la création en Ethiopie d'un parti unique marxiste-léniniste, alors que, depuis quelques temps, les Soviétiques insistent beaucoup auprès de leurs alliés africains pour qu'ils se dotent de structures politiques réputées solides. Il n'est pas exclu que, au cours de ses conversations avec les dirigeants soviétiques, M. Mengistu ait donné des gages à ce sujet.

Ce mois-ci l'Union soviétique a en tout cas resserré son réseau d'alliances en Asie et en Afrique avec la signature des traités avec le Vietnam et l'Ethiopie. Ces succès diplomatiques compensent, au moins partiellement, les échecs enregistrés pendant l'été.

L'article 4 du traité soviéto-éthiopien indique que *« les hautes parties contractantes continueront à faire tous leurs efforts (...) en vue de régler les litiges internationaux par des moyens pacifiques, sans préjudice au droit légitime des Etats de se défendre, individuellement ou collectivement, contre l'agression »*. L'adverbe « collectivement » semble bien *légitimer a posteriori* l'intervention soviétique et cubaine en Ogaden et en Erythrée.

L'article 10 précise que *« dans l'intérêt de leur capacité défensive, les hautes parties contractantes continueront à coopérer au plan militaire »*. On ne saurait en langage diplomatique dire plus clairement que l'U.R.S.S. se réserve le droit de continuer à envoyer matériel militaire, armes et conseillers dans ce pays africain. L'U.R.S.S. et l'Ethiopie s'engagent par ailleurs à ne pas participer à des actions dirigées contre l'autre partie contractante. C'est ce à quoi Moscou s'était déjà engagé dans son traité d'amitié et de coopération avec la Somalie, qui a été dénoncé il y a presque un an par Mogadiscio.

Le renversement des alliances dans cette région n'exclut cependant pas une certaine prudence de la part de l'U.R.S.S. Contrairement à M. Mengistu, M. Brejnev s'est gardé d'attaquer publiquement la Somalie, et les contacts diplomatiques entre les Somaliens et les Soviétiques ont été nombreux ces dernières semaines.

DANIEL VERNET.

● *Les troupes éthiopiennes ont chassé toutes les forces rebelles* de la montagne d'Asimba, située entre l'Erythrée et la province du Tigre, a annoncé lundi 20 novembre Radio-Addis-Abeba. La montagne, qui culmine à 3 250 mètres, était depuis plusieurs années une des plus solides positions du Parti révolutionnaire du peuple éthiopien. — *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE

La paix sera signée en dépit de toutes les difficultés

déclare le président Sadate à Antenne 2

Commentant les propos du président Sadate à Antenne 2 dans l'interview diffusée lundi 20 novembre, le premier ministre israélien, M. Begin, s'est déclaré lundi à Jérusalem « heureux d'apprendre que le président Sadate est persuadé que le traité de paix israélo-égyptien sera signé dans un bref avenir... C'est aussi ma conviction », a-t-il ajouté dans les couloirs de la KNESSET en réponse aux journalistes qui l'interrogeaient. M. Begin a exprimé d'autre part le souhait de se rendre au Caire pour y signer le texte en hébreu du traité de paix, tandis que le président Sadate viendrait à Jérusalem pour y signer le texte en arabe. Il a également suggéré que le président Carter soit présent à Jérusalem comme au Caire. Le gouvernement israélien se réunit de nouveau ce mardi pour discuter de l'état des négociations de Washington.

A Bagdad, le président Sadate a été « condamné » lundi soir par le « tribunal du peuple arabe » à être « déchu de sa nationalité arabe » pour « haute trahison contre les droits du peuple d'Egypte et de la nation arabe ». Le « verdict », selon l'agence irakienne d'informations, « a considéré Sadate comme usurpateur du pouvoir dans la République arabe d'Egypte et a décidé la nullité de toutes ses activités capitulardes visant à dialoguer avec l'ennemi sioniste ».

Le président Sadate a accordé lundi 20 novembre à Jean-Pierre Elkabbach et à Alain Duhamel, pour Antenne 2, une interview qui se déroulait en plein air, avec les Pyramides pour toile de fond. Interrogé d'abord sur l'anniversaire de sa visite à Jérusalem, le 19 novembre 1977, il a affirmé que ce voyage restait pour lui *« quelque chose de sacré »* et dont *« je serai toujours fier. Je ne regretterai jamais que cette décision ait été prise. Les difficultés actuelles dans les négociations de paix*, a-t-il ajouté, *ne viennent pas du fait que cette initiative aurait perdu son sens. »*

— Quelle image avez-vous gardée de votre voyage à Jérusalem ?

— *Je n'aime ni la haine ni la violence. Les souvenirs de Jérusalem seront toujours heureux pour moi. Il y avait une situation à dénouer. Il fallait prendre une décision.*

— M. Begin vous a-t-il déçu ?

— *J'ai été déçu de l'attitude de M. Begin après mon voyage à Jérusalem et après sa visite à Ismaïlia. Mais après Camp David, nos rapports avec lui ont été différents de ceux qui existaient auparavant. De toute manière, j'écarte dorénavant la guerre en tant que moyen. Je l'ai dit à Jérusalem. J'ai dit que 1973 marquerait la date de la dernière guerre.*

— Quelles sont les difficultés des négociations ?

— *Il y a des divergences. Nous pouvons les surmonter, M. Begin et moi-même. Mais la principale réside dans le lien entre le traité égypto-israélien et l'accord sur Gaza et la Cisjordanie. Je pense que ce lien doit figurer soit dans l'accord lui-même soit dans un autre document, mais il faut que ce soit précis. Il faut lier le premier retrait israélien du Sinaï avec les négociations sur la Cisjordanie et Gaza.*

— L'Egypte a-t-elle fait de nouvelles propositions ?

« En principe, quand nous avons signé le premier document, il devait y avoir une élection en Cisjordanie et à Gaza dont le moment devait être fixé. Nous ne sommes pas d'accord avec les Israéliens sur la date de cette élection, ni sur le début de l'autonomie. Pour nous, ce qui est le plus important, c'est la date du début de l'autonomie. Nous proposons que celle-ci soit d'abord expérimentée à Gaza et que la Cisjordanie puisse ensuite y être associée. Si la Jordanie ne se joint pas aux négociations et ne prend pas ses responsabilités, l'Egypte ira de l'avant. Le roi Hussein doit avoir un peu de temps. Mais s'il refuse, alors nous continuerons.

» La divergence entre nous et les Israéliens sur cette question du lien est très importante car je ne suis pas pour un accord séparé, absolument pas. Or, si nous n'avons pas ce lien, ce serait une paix séparée. Ce lien est donc fondamental. Je ne veux pas donner à l'U.R.S.S. la satisfaction de me voir signer un accord séparé. »

Interrogé sur Jérusalem, le chef d'Etat égyptien répond :

« La Ville Sainte ne doit plus être divisée. Je propose un conseil municipal avec des Arabes et des Israéliens en nombre égal.

» Après la période de cinq ans prévue par le traité de Camp David, et après que l'autonomie aura été décidée et que le traité de paix avec l'Egypte aura été signé, je suis sûr que les Israéliens se sentiront en sécurité avec nous et qu'ils seront d'accord avec la création d'un Etat palestinien.

— Souhaitez-vous une nouvelle rencontre avec M. Begin ?

— *Je ne veux pas répéter ma visite à Jérusalem, mais je suis favorable à une nouvelle rencontre avec le premier ministre, n'importe où ailleurs qu'à Jérusalem.*

— Où voulez-vous signer la paix ?

— *J'insisterai pour que nous signions notre traité de paix avec M. Begin au sommet du mont Sinaï, sur ma terre. J'ai invité le président Carter et le pape à cette cérémonie.*

— Israël a-t-il encore peur de la paix ?

— *Il y a des éléments qui n'ont pas évolué dans la société israélienne, mais nous en sommes conscients. »*

Quand sont évoqués les Arabes hostiles à sa politique, qui le *« comparent au maréchal Pétain »*, le président Sadate éclate de rire, puis déclare : *« Je n'y attache aucune importance. Les pays qui accusent l'Egypte ne parviendront pas à la déstabiliser. Nous avons notre Constitution, ces pays sont de pures dictatures. Souvenez-vous de 1974, quand nous avons signé le premier, puis le deuxième accord de dégagement. Déjà, c'étaient les mêmes accusations contre l'Egypte. »*

Interrogé, enfin, sur le projet d'une industrie d'armement qui doit être installée en Egypte et financée par les pays arabes du Golfe et l'Arabie Saoudite, le président Sadate affirme qu'il *« ne renoncera pas à construire en Egypte la grande usine d'armements prévue »*. — R. D.

Iran

Des heurts entre l'armée et les manifestants auraient fait quarante morts à Chiraz

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Les grèves se poursuivaient ce mardi 21 novembre dans les hôpitaux et dans les ministères du plan, de la justice, du commerce, du travail et des finances. D'une façon générale, les autres administrations « boudent » le régime et travaillent au ralenti. Le télex ne fonctionne pratiquement plus. Les employés de l'électricité ont annoncé que le courant sera coupé à partir de ce mardi de 9 heures à 14 h. 30 et de 18 heures à 21 h. 30.

Si la production pétrolière remonte sérieusement, en revanche le secteur du gaz est toujours immobilisé. Plusieurs usines — dont celle d'Arj, au sud de la capitale, qui est la plus grande unité du pays pour la fabrication de matériel électro ménager — ont dû fermer leurs portes, faute de gaz.

Enfin, les journalistes, toujours en grève, ont publié un communiqué dans lequel ils constatent que les contacts entre les directeurs des organes de presse et les autorités n'ont pas permis d'obtenir les garanties demandées concernant la liberté de la presse.

En province, le mouvement de grève et de protestation s'est durci. D'importantes manifestations ont eu lieu dimanche et lundi dans plusieurs villes, et plus particulièrement à Chiraz où les heurts avec l'armée auraient fait une quarantaine de morts et trois cents blessés. A Téhéran même, des échauffourées se sont produites lundi près du Bazar, dans le sud de la ville, et avenue Chah-Reza. La troupe a tiré, mais on ignore s'il y a des victimes.

Les autorités ont, par ailleurs, annoncé la libération de deux cent dix « prisonniers de sécurité », nouvelle appellation pour désigner les détenus politiques et les personnes arrêtées, en vertu de la loi martiale.

Enfin, le bazar de Téhéran a décidé de rouvrir ses portes lundi 20 novembre, à la demande de l'ayatollah Taleghani, récemment libéré, qui est proche du Front national.

PAUL BALTA.

● *L'arrestation de M. Hoveyda.* — Un certain nombre de personnalités françaises ont signé le communiqué suivant :

« Profondément troublés par l'arrestation d'Amir Abbas Hoveyda, les soussignés, qui ont tous, à diverses époques, approché et connu l'ancien premier ministre d'Iran, ont pu, tout au long de sa carrière et en particulier dans l'exercice de ses hautes fonctions, apprécier la droiture, le sens de l'intérêt national, la fidélité d'un homme qui a voué sa vie au service de sa patrie, tout en témoignant, à l'égard de la France et des Français, d'une inébranlable amitié. »

Parmi les signataires figuraient MM. Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Olivier Guichard, Michel Poniatowski, François Missoffe, Jean-Pierre Fourcade, Robert-André Vivien, Jacques Baumel.

★ Association des amis d'Amir Abbas Hoveyda, c/o Mlle Polin, 30, rue des Fonds-Huguenot, 92420 Vaucresson.

EUROPE

Espagne

M. Carrillo estime que l'armée « est encore en position d'attente »

Deux policiers tués par l'ETA au Pays basque

Madrid. — La tuerie continue. Deux policiers — deux de plus — sont tombés sous les balles de l'E.T.A. le lundi 20 novembre. Dix autres ont été blessés. Trois sont dans un état grave. *« Un vrai massacre »*, ont dit les commentateurs à propos de l'action des terroristes, qui ont mitraillé d'une autoroute un terrain de football où les policiers faisaient de l'exercice près de leur caserne, à Basauri, dans la banlieue de Bilbao. Il y a quelque temps des responsables de la police avaient demandé d'élever des murs pour protéger ce terrain. Mais rien n'avait été fait.

A Madrid, les partis communiste et socialiste ont, d'autre part, demandé au gouvernement de donner toutes les explications nécessaires sur la rébellion militaire avortée de la semaine dernière. Ils jugent insuffisantes les informations officielles. L'animation qui règne depuis plusieurs jours dans les états-majors, le va-et-vient incessant de chefs militaires au palais présidentiel, sembleraient indiquer que tout n'a pas été dit sur *« le jour le plus long »* que le président Suarez ait vécu depuis son arrivée au pouvoir, sur ce jeudi 17 novembre où la conjuration a été connue et étouffée.

Les réactions du parti communiste

Chacun sait que les coups vont continuer de pleuvoir, de droite et de gauche, jusqu'au référendum constitutionnel, le 6 décembre. Le parti communiste a réagi en demandant l'interdiction des rassemblements fascistes et en renouvelant sa proposition d'un gouvernement de coalition. Le hasard voulait que M. Santiago Carrillo soit, lundi, pour la première fois depuis les élections de 1977, l'hôte à déjeuner de la presse étrangère. Il a pu donc s'expliquer longuement sur l'armée, sur les événements prévisibles des prochaines semaines et sur quelques autres sujets d'actualité. Comme d'habitude, la prestation fut excellente. Qu'il parle ou qu'il se taise, le secrétaire général du P.C.E. se montre toujours à la hauteur de la réputation que le président Suarez a contribué à lui faire en lui disant, au cours d'un de leurs innombrables tête-à-tête, qu'ils étaient l'un et l'autre, en Espagne, *« les deux seuls professionnels de la politique »*.

De notre correspondant

« Notre démocratie n'est pas consolidée »

Voici, en résumé, les déclarations de M. Carrillo à la presse étrangère sur le complot : *« Les communistes en parlent depuis longtemps, malgré les sourires de certains politiques et de certains journalistes. Une transition comme la nôtre se heurte forcément à des difficultés, et la première est la marque qu'a laissée, sur certains militaires, le régime antérieur. Avec quelques-uns de ces militaires, l'escalade terroriste a atteint ses objectifs. »*

Sur le loyalisme de l'armée : *« Je ne dirais pas que l'armée n'a pas été gagnée à la démocratie. A mon avis, elle est encore en position d'attente. »* Sur la réaction du P.C. en cas de putsch : *« Nous nous rangerions aux côtés du roi et de Suarez, et nous appellerions à la grève générale. »*

Sur les conséquences politiques des troubles actuels : *« Il faudrait former un gouvernement fort, avec une ample majorité au Parlement et dans la rue. Les partis doivent se rendre compte que nous ne sommes ni en Allemagne ni en Grande-Bretagne, que notre démocratie n'est pas consolidée. »*

Sur l'attitude des socialistes : *« Les socialistes ont aidé la démocratie en certaines occasions, par exemple en signant les pactes de la Moncloa. En d'autres occasions, ils ont contribué à la déstabiliser. Felipe Gonzalez pense que s'il gagnait les prochaines élections il serait en mesure de gouverner. Il se trompe, et Willy Brandt, son conseiller, se trompe avec lui. De toute façon, pour faire la politique de la social-démocratie allemande, il n'y a pas besoin du parti socialiste espagnol. L'U.D.C. y suffit. »* Sur le pays basque : *« Ce ne sera pas facile d'en finir avec la violence. Je m'étonne que la France continue de servir de sanctuaire aux réfugiés. »*

Sur les chances d'un nouveau pacte social : *« A mon avis, il n'y en a guère. Les différents partenaires vont constater qu'ils ne peuvent pas s'entendre. Si le gouvernement n'est pas intéressé par de nouveaux accords, c'est sans doute qu'il projette des élections générales en janvier prochain. »* Sur la possibilité d'un pacte entre M. Suarez et les communistes : *« Ça n'intéresse ni M. Suarez ni notre parti. Un tel pacte ne serait pas de nature à tranquilliser les indécis, ceux qui sont dans l'expectative. Il inquiéterait les Américains et nous n'avons aucun intérêt à inquiéter les Américains. La solution à mon sens passe par un gouvernement de coalition entre le centre et les socialistes, qui pourrait, lui, conclure de nouveaux pactes. »*

Enfin, sur M. Darquier de Pellepoix et quelques autres : *« Les criminels de guerre réfugiés en Espagne, s'ils n'interviennent ni dans la politique espagnole ni dans celle de leur pays d'origine, autant les laisser en paix. La guerre est terminée depuis longtemps. »*

CHARLES VANHECKE.

Que faire de

(Suite de la première page.)

La réunification n'apparaît-elle pas, à terme, comme la suite logique de ce rapprochement, surtout si, comme on peut le penser, les relations continuent de se distendre entre la R.F.A. et son protecteur américain, le pouvoir soviétique rencontrant de son côté des difficultés grandissantes ?

En présentant les choses de la sorte, on est sûr de se heurter, outre-Rhin, à une totale incrédulité : *« Le mythe de l'unité a été une parenthèse dans notre histoire. Ouverte par Bismarck, elle s'est refermée avec l'écroulement du nazisme. Nous sommes vaccinés contre le retour de ce mythe qui nous a fait tant de mal. S'il advenait que les Soviétiques abandonnent la R.D.A. à son sort, les structures socialistes qu'ils y ont imposées ont façonné des mentalités tellement différentes des nôtres qu'une fusion des deux Républiques serait tout bonnement impossible. Il y a aujourd'hui trois Etats de langue allemande, avec l'Autriche. Pourquoi n'en subsisterait-il pas trois au cas — bien improbable, admettez-le — où la R.D.A. quitterait le pacte de Varsovie ? »* Combien de fois n'a-t-on pas entendu cette argumentation ? Il est bien vrai que, hormis certains cercles très restreints, l'immense majorité de la population ouest-allemande, totalement acquise aux mérites de la société de consommation, manifeste la plus parfaite indifférence vis-à-vis de ces perspectives futuristes.

La division de l'Allemagne serait-elle donc vouée à l'éternité ? Rien n'est définitif en politique. Qui peut poser en postulat que rien n'amènera jamais à rentrer chez eux les Soviétiques et les Américains qui se font actuellement face à Berlin ou sur l'Elbe ? Les Allemands accepteront-ils éternellement d'être l'un des rares peuples à qui on conteste le droit à l'autodétermination au nom d'un passé dont il sera au moins en moins possible, au fur et à mesure qu'une génération en relèvera une autre, de les tenir pour responsables ? Comment croire que personne, à Moscou ou à Bonn, ne cherchera jamais à remettre en question une division du monde et de l'Europe dont la partition de l'Allemagne et de Berlin est à la fois le symbole et la clé ?

Il est difficile de se faire à l'idée que les situations auxquelles on est habitué puissent changer. Et pourtant, chaque jour amène son contingent de nouvelles qu'on eût dites, il y a quelques années, strictement invraisemblables : la visite de Sadate à Jérusalem, le conflit khméro-vietnamien, la démaoïsation, la rupture entre Tirana et Pékin. En fait, tout peut arriver, jusques et y compris une spectaculaire ouverture du Kremlin en direction de Bonn. Ce ne serait pas la première fois.

Les Hitler passent...

« Les Hitler passent, le peuple allemand, l'Etat allemand, restent », avait dit dans un ordre du jour du 23 février 1942 le même Staline qui, en décembre 1940, avait accepté le principe d'un partage du monde avec le Reich, l'Italie et le Japon. Par deux fois, en 1946 et en 1952, il a proposé la réunification d'une Allemagne neutralisée et, dans la dernière version, réarmée à l'intérieur de ses frontières actuelles. En 1955 encore, à l'époque où Malenkov dirigeait le gouvernement soviétique, on put se demander si, pour éviter l'entrée de la République fédérale dans l'OTAN, il n'allait pas relancer ce projet de neutralisation. La délégation soviétique à une conférence pacifiste alla jusqu'à se rallier au projet occidental d'élections libres dans les deux Allemagnes. Quelques semaines plus tard, au lendemain de la conclusion du traité d'Etat autrichien, qui n'avait été rendu possible que grâce à d'importantes concessions russes, M. Ilyitchev, chef de la délégation soviétique aux négociations, était nommé ambassadeur à Berlin-Est. Et le Kremlin de mener campagne en faveur d'une solution *« à l'autrichienne »* du problème allemand.

L'affaire devait tourner court et Malenkov perdre quelques mois plus tard ses fonctions. Dans un discours du 8 mars 1963, Khrouchtchev révéla que, comme Béria, l'ancien chef de la police soviétique, liquidé en 1953, Malenkov avait, *« dans les premiers jours qui suivirent la mort de Staline, fait la proposition provocatrice de liquider la République démocratique allemande »*. Si l'on songe que, un an plus tard, le même Khrouchtchev devait être destitué, peu de temps après avoir envoyé son gendre Adjoubei à Bonn pour y préparer sa propre visite, on est tenté de penser que le problème de l'avenir de l'Allemagne a plus d'une fois suscité des divergences au sein de la direction soviétique.

L'efficacité allemande a toujours fasciné les Russes. L'armée impériale, dont les chefs militaires soviétiques ont hérité les traditions, a été formée par les Prussiens. Nombre de tsars ont épousé des princesses allemandes, et la Grande Catherine était elle-même allemande. La conversion au marxisme n'a pas modifié cet état d'esprit. Lénine ne s'est décidé à donner l'ordre d'insurrection aux bolcheviks de Petrograd, en 1917, que parce qu'il était convaincu que la révolution allait éclater en Allemagne. L'aurait-elle emporté qu'il s'était déclaré tout prêt à transférer à Berlin le centre mondial du communisme.

Aujourd'hui encore, en République démocratique, le passé national allemand est bien plus exalté qu'à l'Ouest. Les noms des généraux prussiens qui s'opposèrent à Napoléon sont honorés comme chez nous ceux de Carnot ou de Murat. Les insignes de grade évoquent ceux de la Wehrmacht et le style des uniformes et des casquettes, malgré la différence de couleur, ne peut pas ne pas rappeler quelques souvenirs à ceux qui ont connu l'occupation. Le traité de Rapallo demeure, dans l'histoire officielle, un événement tout à fait positif et dûment célébré. Or il avait scellé, en 1922, l'alliance de fait de ces deux réprouvées qu'étaient la République de Weimar et l'Union soviétique, la seconde n'hésitant pas à aider la première à tourner les clauses militaires du traité de Versailles.

Comment, lorsqu'on a un peu de mémoire, ne pas songer à tout cela au moment où l'on apprend la soudaine nomination, à Bonn, en la personne de M. Semyonov, d'un ambassadeur soviétique de rang tout à fait exceptionnel ? Vice-ministre des affaires étrangères, il était le chef de la délégation de son pays aux négociations SALT. Il s'est beaucoup occupé il y a vingt-cinq ans des affaires allemandes et passait alors pour favorable à la neutralisation. Est-il tout à fait inimaginable que l'U.R.S.S., coincée en beaucoup d'endroits, songe à opérer une offensive spectaculaire en direction de la R.F.A. en lui faisant miroiter les avantages

Grande-Bretagne

LA PUBLICITÉ DES DÉBATS AYANT ÉTÉ AUTORISÉE

Le procès de M. Thorpe prend des allures de film à la Hitchcock

Londres. — Les quelques privilégiés admis, le lundi 20 novembre, dans la salle du tribunal de Minehead, où a lieu le procès de M. Jeremy Thorpe, ancien leader du parti libéral, n'ont pas été déçus : à la surprise générale, l'avocat de l'un des prévenus sollicita la levée des restrictions à la publicité des débats (*le Monde* daté 21 novembre). Le président du tribunal accéda à sa demande, et c'est ainsi que les journalistes ont pu transmettre tous les détails de l'accusation portée contre M. Thorpe et ses trois coinculpés.

Récit extraordinaire, parfois sordide et extravagant, à rendre jaloux un Hitchcock ou un Losey. Les personnages en sont : un homme politique en renom, d'allure victorienne, un homosexuel déséquilibré, des amis prêts à rendre tous les services, un tueur à gages, quelques comparses hauts en couleur, tous dignes d'un bon *thriller*.

Comment s'en débarrasser

L'action se déplace d'appartements discrets de Chelsea aux salons lambrissés des Communes, puis à de petits hôtels de campagne, et finalement à une sinistre lande désertique où la seule victime sera un chien (on pense à celui des Baskerville). Rinka, le danois, est abattu d'une balle de revolver alors que son propriétaire échappe à la mort, épargné par le sort (l'arme s'enraya) ... ou par l'ultime hésitation du tueur.

L'affaire commence au début des années 60 quand M. Jeremy Thorpe, alors jeune célibataire, se prend d'une amitié très particulière pour un certain Norman Scott, employé dans une écurie de courses. Après l'avoir séduit dans la maison de sa propre mère (Scott lui rappellera cette initiation, dit-il, dans une lettre pleine de détails sordides), il l'installe dans un appartement de Chelsea, lui fait des cadeaux, lui offre des voyages, lui écrit des lettres chaleureuses...

De notre correspondant

L'accusation, qui rappelle que M. Thorpe a toujours nié ces relations homosexuelles, se fait fort de produire des lettres et des témoignages irréfutables sur cette liaison qui durera deux ans.

Selon l'accusation, M. Thorpe, qui s'est marié en 1968, et dont la carrière politique s'affirme, est harcelé par Scott, qui vit maintenant d'expédients, et lui demande continuellement de l'argent ou des recommandations pour trouver un emploi. M. Thorpe prend conscience que sa carrière est menacée par cet homme instable, peu discret, prêt à tout raconter.

D'après l'accusation, qui s'appuie sur la déposition du principal témoin à charge, M. Peter Bessell, ancien parlementaire et ami de M. Thorpe, ce dernier lui avoue son homosexualité et évoque ses relations avec Scott comme *« un nuage menaçant »*. Non sans mal, M. Thorpe réussit à s'emparer de quelques lettres compromettantes qu'il avait écrites à Scott. Il s'efforce ensuite, en vain, de lui trouver du travail aux Etats-Unis.

En septembre 1968, M. Thorpe, très inquiet, tient ce discours à M. Bessel : *« Il faut s'en débarrasser.*

— *Vous voulez dire qu'il faut le tuer ?* demande M. Bessel en plaisantant.

— *Oui,* répond M. Thorpe.

— *Et que ferons-nous du cadavre ? Il est trop lourd pour être enterré rapidement... »*

M. Thorpe évoque alors diverses possibilités : placer le corps parmi les gravats d'une route en construction qui, le lendemain, seront recouverts par le ciment d'une bétonnière ; le jeter, lesté de pierres, dans une rivière ou dans un puits de mine... A M. Bessell qui lui objecte qu'il est immoral d'envisager l'assassinat de son prochain, M. Thorpe répond : *« Tuer Scott n'est pas pire que d'abattre un chien malade. »*

Toujours d'après M. Bessell, M. Thorpe, à plusieurs reprises, considère l'assassinat de Scott comme l'*« ultime solution »*. Après un répit provoqué par le mariage, vite rompu, de Scott, qui est devenu plus ou moins mannequin, M. Thorpe apprend que celui-ci prend contact avec des journalistes en cherchant apparemment à tirer quelques profits de son « association » passée avec le leader libéral. M. Thorpe décide de passer à l'action. En 1969, il discute avec son ami David Holmès des meilleurs moyens de tuer Scott. Il suggère le recours à un poison, soit instantané, soit à effet lent, qui sera versé dans sa flasque de whisky. On pourra aussi l'entraîner sur la lande après l'avoir enivré et l'abattre à coups de revolver...

Un tueur à gages

Finalement, à l'instigation de M. Thorpe, Holmès trouve un tueur à gages, un ancien pilote, M. Andrew Newton, qui, pour 10 000 livres, s'engage à « liquider Scott ». Entre-temps, M. Thorpe multiplie les efforts pour retrouver ou s'emparer des lettres ou documents compromettants qui subsistent. En octobre 1975, Newton réussit, enfin, à attirer Scott dans son auto, puis l'amène dans un endroit désertique. Il tire son revolver et tue le chien Rinka. *« A ton tour »*, dit-il s'adressant à Scott, mais l'arme s'enraye, et Newton s'enfuit.

Jugé et condamné à deux ans de prison pour possession d'une arme avec intention de mettre en danger la vie d'autrui, Andrew Newton reçoit 5 000 livres représentant la moitié du prix de son « contrat » et de son silence. Un riche homme d'affaires libéral, M. Jack Hayward, habitant les Bahamas, croyant contribuer à la campagne électorale de son parti, a donné cet argent.

Telle est la version de l'accusation, corroborée par le témoignage écrasant de M. Bessell, que les avocats de la défense se proposent de soumettre à un contre-interrogatoire.

HENRI PIERRE.

Portugal

CENTRISTES ET SOCIAUX-DÉMOCRATES SONT PRÊTS A SOUTENIR M. MOTA PINTO.

(De notre correspondant.)

Lisbonne. — Le parti communiste portugais demandera à l'Assemblée de la République de rejeter le programme du gouvernement dirigé par M. Mota Pinto, a annoncé son secrétaire général, M. Cunhal, au cours d'une conférence de presse tenue à Lisbonne le lundi 20 novembre. Pour le moment, seul l'U.D.P., parti d'extrême gauche représenté au Parlement par un seul député, s'est manifesté en faveur de la motion du P.C.P. Plus prudent, le P.S. a affirmé, par la voix de son secrétaire général, que la décision finale dépendra des débats qui doivent commencer dans la première semaine de décembre. *« Le P.S. est très conscient des difficultés actuelles,* a seulement précisé M. Soares. *Aussi nous refuserons d'assumer une position de simple obstruction. »*

Contrastant avec les réserves exprimées par les formations politiques de gauche, le P.S.D. et le C.D.S. s'affirment de leur côté prêts à soutenir le nouveau cabinet, dont la composition serait, selon M. Meneres Pimenta, président de la commission politique des sociaux-démocrates, *« ajustée à la période exceptionnelle que la démocratie traverse au Portugal »*.

En attendant, le gouvernement de M. Mota Pinto devra faire face à une vague de grèves déclenchées la semaine dernière dans le pays. Le premier signe de ce climat de malaise a été la manifestation qui a eu lieu à Lisbonne le 11 novembre. Les jours suivants, des arrêts de travail ont été enregistrés dans le textile et la métallurgie, parmi les cheminots, les boulangers, les postiers, les mineurs et les employés de la Sécurité sociale. Les pilotes de la compagnie aérienne SATA, assurant la liaison entre le continent et l'archipel des Açores, ont, en revanche, repris le travail le 20 novembre, après une grève qui a duré cinquante-deux jours.

A l'origine de ces mouvements sociaux, il y a sans doute des raisons économiques : les successives hausses de prix ont ramené les salaires réels à des niveaux inférieurs à ceux de 1973. Mais, exception faite des pilotes de la SATA, dont les arrêts de travail pourraient être liés au mouvement séparatiste des îles, tous les autres cas sont le reflet d'une plus grande agressivité de l'Intersyndicale, dominée par le P.C., dont la stratégie était, jusqu'à présent, caractérisée par une évidente modération.

JOSE REBELO.

Italie

AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES DU TRENTIN

Les mouvements contestataires ou régionalistes progressent au détriment des grands partis

De notre correspondant

Rome. — Un nouvel avertissement vient d'être adressé aux grands partis italiens : ils ont tous perdu des voix aux élections régionales du dimanche 19 novembre dans le Trentin-Haut-Adige, alors que des forces contestataires ou régionalistes s'y sont taillé un beau succès.

Certes, les six cent douze mille électeurs de ces provinces nordistes — souvent plus proches de l'Autriche ou de l'Allemagne que de Rome — ne sont pas représentatifs de l'ensemble du pays. Leur région est riche, peu atteinte par le chômage, et elle connaît des conflits linguistiques très particuliers. De nombreuses listes aux sigles inconnus dans le reste de l'Italie s'affrontaient pour la désignation des soixante-dix conseillers régionaux.

Les grands partis s'intéressaient cependant beaucoup à ce scrutin. Ils avaient dépêché à Trente et à Bolzano leurs secrétaires généraux en personne.

Intervenant dans un climat politique tendu, ce vote pouvait menacer le gouvernement Andreotti, qui avait frôlé la crise ces derniers jours.

La poussée « antiromaine »

Pour la troisième fois en quelques mois les principaux partis nationaux associés dans la majorité parlementaire font les frais d'une poussée « antiromaine » :

— Le P.C.I. (8,9 %) est le seul à gagner des suffrages par rapport aux élections régionales de 1973 (1,4 point), mais il en perd comme les autres, et beaucoup (moins 4,1 points), par rapport aux élections législatives de 1976 qui sont le véritable instrument de comparaison.

— Le PARTI SOCIALISTE (6,3 %) perd lui aussi sur les deux tableaux (soit, en points, moins 2,1 et moins 1,6), alors qu'il croyait avoir le vent en poupe. Avec une franchise inhabituelle dans le monde politique, son secrétaire général, M. Bettino Craxi, se déclare *« très déçu et très préoccupé »*.

— La DEMOCRATIE-CHRETIENNE (30,4 %) ne fait pas mieux : moins 6,2 points par rapport aux précédentes élections régionales, et moins 1,4 point par rapport aux législatives. Pour la première fois depuis les élections la majorité absolue lui échappe dans son fief de Trente.

— Les DEUX PRINCIPAUX PARTIS LOCAUX progressent en revanche d'une moyenne de 5 points par rapport aux deux consultations précédentes. A Bolzano la *Volkspartei* conserve la majorité absolue avec plus de 61 % des suffrages.

— La LISTE « NOUVELLE GAUCHE », regroupant les radicaux de Lotta continua, fait une percée remarquée avec 4 %. Il faudra désormais compter avec ce protestataire qui s'était distingué quelques semaines plus tôt aux élections de Trieste.

S'il est un coup de semonce, le scrutin du 19 novembre ne modifie pas le jeu politique. Grosso modo, les rapports de force restent les mêmes. Tous perdants, les partis de la majorité ne devraient pas être tentés à brève échéance de provoquer des élections anticipées. Mais la leçon du Trentin-Haut-Adige qui s'ajoute à plusieurs autres va les inciter à prendre des initiatives et cela ne contribuera pas forcément à détendre le climat politique. On est toujours dans l'attente d'un remaniement ministériel qui devrait donner un peu plus de nerf au gouvernement.

ROBERT SOLÉ.

هكذا من الإصل

LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

ue faire

l'Allemagne ?

qu'elle pourrait retirer d'un relâchement de ses liens avec les Etats-Unis et l'Europe occidentale, au profit d'un développement de ses rapports avec les pays socialistes ?

Sans doute n'en est-on pas là. Mais c'est un fait que Georges Pompidou, déjà, lorsqu'il était à l'Elysée, était hanté par la crainte d'un nouveau Rapallo. Et c'est bien pourquoi, malgré qu'elle allât dans le droit fil de la politique de « *détente, entente et coopération* » prônée par le général de Gaulle, il se méfiait tant de l'Ostpolitik et de son promoteur, M. Willy Brandt.

L'ancrage européen

A la vérité, il est difficile d'imaginer un Allemand moins nationaliste que celui-là, qui au temps du nazisme prit la nationalité de la Norvège et s'enrôla dans son armée. Devenu chancelier, il ne cessa de défendre l'ancrage européen, complément essentiel, à ses yeux, de l'Ostpolitik. Apparemment, on ne s'en est pas offusqué à Moscou puisqu'il y a quelques mois encore M. Brejnev lui écrivait, dans une lettre privée, qu'il était, de tous les hommes d'Etat occidentaux celui qu'il respectait le plus.

Infiniment moins sentimental, moins idéologue que M. Brandt, ne se cachant pas de penser que la défense de l'intérêt national constitue, en tous lieux, la motivation principale des gouvernements dignes de ce nom, M. Helmut Schmidt est demeuré fidèle à la double orientation dessinée par son prédécesseur. On ne compte pas ses rencontres avec les dirigeants de l'Est — l'Allemagne *fédérale est le seul pays occidental* que M. Brejnev ait visité cette année — et il vient de se prononcer pour une extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne.

Il est significatif que cette dernière question, qui agite tant la classe politique française, préoccupe aussi peu les Allemands de l'Ouest. Pour eux, la construction européenne constitue le prolongement logique d'une histoire dominée, jusqu'à ce que Napoléon vienne leur enseigner le nationalisme, par la nostalgie d'un ordre supranational, comme l'était cet empire romain dont le Saint Empire se voulait l'héritier en Occident. Et c'est tout naturellement que, Hitler abattu, les fondateurs de la République fédérale ont voulu, pour se réhabiliter certes, mais aussi pour se protéger contre le retour des mauvais démons, s'intégrer dans une structure européenne de type supranational. Les hommes qui étaient au pouvoir au même moment à Paris, à Bruxelles et à Rome partageaient cette manière de voir. Pour un Robert Schuman ou pour un Jean Monnet, par exemple, il ne faisait pas de doute que l'intégration européenne constituait le meilleur rempart possible contre un retour de flamme de l'esprit de domination germanique. Ce qu'ils n'avaient pas prévu, c'est que le moment viendrait où l'on redouterait de voir l'Allemagne fédérale, « contenue » dans l'organisation européenne, acquérir une telle puissance qu'elle risquerait de la dominer.

Parce que ce risque existe, faut-il jeter le manche après la cognée et renoncer à mettre le dynamisme allemand au service de la Communauté ? C'est pour le coup que se poserait alors la question de savoir quoi faire de l'Allemagne, avant de se demander, éventuellement, quoi faire contre elle, et avec quels moyens. Car on n'évitera pas, malgré sa faible démographie, qu'avec le poids de sa population, de son industrie, de son esprit d'organisation, de son efficacité commerciale, elle pèse de plus en plus dans les affaires du continent. Tout le problème est de savoir s'il y a intérêt à lui rendre une complète liberté de mouvement, dont personne ne peut dire quel usage elle fera; ou si la meilleure solution ne consiste pas toujours à équilibrer sa force, au sein de la C.E.E., par celle de ses partenaires. C'est d'eux, bien entendu, que cela dépend au premier chef. De leur propre dynamisme économique et intellectuel, de leur capacité à juguler l'inflation, à investir là où il faut, mais aussi de leur bonne entente. C'est pour cette raison, essentiellement, que Georges Pompidou avait ouvert les portes de l'Europe à la Grande-Bretagne. Edward Heath l'avait compris ; il n'en est que plus dommage que ses successeurs aient de l'Europe une vue aussi limitée et aussi égoïste.

ANDRÉ FONTAINE.

République fédérale allemande

La libération par Belgrade de quatre terroristes ouest-allemands continue de provoquer des remous

De notre correspondant

Bonn. — *La libération par la Yougoslavie des quatre terroristes ouest-allemands qui avaient été arrêtés à Zagreb au printemps dernier* (le Monde *des 19-20 et 21 novembre) continue de soulever des remous dans les milieux politiques de Bonn. Lundi 20 novembre, le gouvernement fédéral a rappelé en consultation son ambassadeur à Belgrade, M. Jesco von Puttkamer. Ce mardi, les ministres devaient examiner quelles autres mesures pourraient éventuellement être prises pour répliquer à la décision des autorités yougoslaves.*

L'opposition chrétienne-démocrate a pris position dans cette affaire d'une façon particulièrement vigoureuse. Son porte-parole en matière de politique étrangère, M. Werner Marx, considère la décision de Belgrade comme une « *provocation délibérée* », prouvant que la Yougoslavie n'est « *ni un Etat de droit ni une démocratie* ». Dans les milieux de la C.D.U., on ne manque pas non plus de rappeler au chancelier les propos qu'il a tenus lors du sommet économique de Bonn, au mois de juillet : M. Schmidt avait alors soutenu que les pays donnant un appui au terrorisme international devraient être mis au ban de la société civilisée.

Aucun détail n'a encore été donné sur le contenu de l'entretien que M. von Puttkamer a eu lundi matin à Belgrade avec le ministre yougoslave des affaires étrangères. Rien n'indique cependant que les autorités de Belgrade aient fourni la moindre indication sur le pays où les terroristes ont trouvé un nouveau refuge. A Bonn, on remarque ainsi que l'ambassadeur a dû attendre deux jours avant d'être reçu, ce qui ne laisse pas précisément supposer une attitude coopérative du côté yougoslave.

En dépit de toutes ces pressions, le gouvernement paraît résolu pour l'instant à ne pas réagir de façon trop « émotionnelle ». Une conséquence semble toutefois inévitable : le gouvernement de Bonne ne se fera plus l'avocat de la Yougoslavie dans les négociations avec la Communauté économique européenne. En ce moment même, les Neuf envisagent en effet d'accorder au gouvernement de Belgrade de nouveaux avantags douaniers susceptibles de favoriser ses exportations.

Mais on souligne dans les milieux politiques de Bonn qu'il ne s'agit pas de recourir à des « sanctions » économiques contre la Yougoslavie. Une telle politique, affirme-t-on ici, serait particulièrement maladroite. Il est vrai qu'elle accroîtrait aussi l'embarras qu'éprouve le gouvernement ouest-allemand, et plus encore la direction du S.P.D., qui, durant les dernières années, a multiplié les contacts avec la Ligue des communistes yougoslaves. M. Willy Brandt en particulier se voit prendre à partie. Certains lui reprochent notamment de n'avoir pas évoqué le problème de l'extradition des terroristes lorsqu'il a été reçu par le maréchal Tito en début du mois de septembre. Le président du S.P.D. assure toutefois avoir expliqué le point de vue ouest-allemand de façon très claire à certains collaborateurs du chef de l'Etat yougoslave.

L'opposition trouve en tout cas dans ces controverses une bonne occasion de critiquer les dirigeants sociaux-démocrates, qui se flattaient jusqu'à présent d'entretenir de bonnes relations avec le parti au pouvoir à Belgrade. Même les dirigeants de la Fédération des syndicats ouest-allemands, après avoir exprimé leur « indignation » à propos de la remise en liberté des terroristes, ont fait savoir qu'ils n'enverraient aucun représentant au congrès des organisations ouvrières de Yougoslavie.

JEAN WETZ.



A L'U.E.O.

M. Maurice Druon (R.P.R.) met en doute la volonté allemande de ne pas être une puissance nucléaire

M. Maurice Druon (député de Paris, R.P.R.), parlant lundi 20 novembre devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (1) réunie à Paris, a mis implicitement en doute la volonté de la République fédérale d'Allemagne de respecter l'engagement pris en 1954, dans le cadre de cette organisation, de ne pas devenir une puissance nucléaire militaire.

M. Druon a d'abord rappelé pourquoi il avait renoncé à présenter le rapport dont l'avait chargé une commission de l'Assemblée (*le Monde* du 4 novembre). Le fond du désaccord qui a provoqué cette démission, dit-il, porte sur la raison d'être de l'U.E.O., seule organisation européenne compétente dans le domaine de la défense.

Il rappelle que M. Jobert, ministre des affaires étrangères, avait demandé en 1973, que l'U.E.O. examine effectivement les questions de sécurité, de défense et d'armements et qu'un « *silence total avait suivi ses propos* ».

M. Druon déclare alors : « *On peut se demander si ceux qui souhaitent aujourd'hui étouffer la concertation politique dans le cadre de l'U.E.O., ceux qui voudraient faire oublier le traité et les engagements qu'il implique, n'ont pas pour objectif véritable de revenir précisément sur ces engagements pris en 1954 après qu'ils en eurent tiré le profit qu'ils en pouvaient obtenir. Soyons clairs. Est-ce parce que certaines clauses* du *Traité de Bruxelles modifié, ou de ses protocoles annexes sont aujourd'hui mal tolérées par quelques-uns des pays qui l'ont jadis signé, qu'il est devenu sacrilège de tenter d'accommoder l'U.E.O. à la situation nouvelle que créera l'élargissement des communautés européennes ?* »

Parlant avant M. Druon, M. Pierre-Bernard Reymond, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, avait déclaré : « *Nous ne pouvons que nous étonner de certains propos (...) tendant à insinuer que l'U.E.O. aurait fait son temps, que* d'*autres institutions pourraient être mieux placées pour recueillir son héritage.* » Répondant à des questions, il a rappelé que selon le gouvernement français, la Communauté des Neuf n'est pas compétente pour traiter des questions de sécurité, et qu'il y a « *parfaite concordance* » entre sa position et celle qu'avait exprimée M. Jobert pour revitaliser l'U.E.O. Pour sa part, M. Von Hassel (C.D.U., Allemagne fédérale), président de l'Assemblée, a regretté la « *mise en chômage du conseil de l'U.E.O.* ».

[Par une lettre annexe aux accords de Paris, qui ont entraîné son adhésion au pacte atlantique et à l'U.E.O., la R.F.A. s'est engagée à ne pas fabriquer d'armes atomiques, bactériologiques ou chimiques sur son territoire : ce qui, à la limite, ne lui interdit pas d'en fabriquer ailleurs. En revanche, par le traité de non-prolifération, elle a renoncé à fabriquer ou à se procurer où que ce soit des armes nucléaires. Le respect de cet engagement fait l'objet d'un contrôle européen. Mais le traité peut être dénoncé à n'importe quel moment.]

(1) Créée en 1954, l'U.E.O. groupe les six fondateurs des Communautés européennes et la Grande-Bretagne.

Les concessions de Bonn

(Suite de la première page.)

A supposer qu'une monnaie diverge par rapport à l'ECU, pèsera sur elle la présomption qu'elle risque de déstabiliser le S.M.E. et que, pour éviter des tensions plus fortes et des interventions massives, l'Etat membre en cause doit, en principe, prendre des mesures de nature à corriger la divergence ainsi constatée.

Les difficultés venaient du fait que les Allemands ne voulaient pas prendre d'engagements précis de caractère automatique. Une formule de compromis a été trouvée. Elle indique qu'en cas de divergence, il y a une « *présomption d'action* » qui s'impose au pays qui de la sorte se distingue. On précise en quoi consistent ces actions : des interventions sur le marché des changes, mais peut-être aussi des actions de politique monétaire, budgétaire, etc.

La concertation qui interviendra à cette occasion donnera la possibilité à chacun des Etats membres d'exercer une influence sur la politique économique du pays en cause ; c'est par de telles interférences, note-t-on du côté français, que le S.M.E., contrairement au « serpent », pourrait être bien davantage qu'un système pour cambistes et devenir un instrument efficace de coordination des politiques économiques.

Il est ajouté dans le projet de compromis que si « par exception » *le* pays en cause n'agit pas, il doit fournir une explication valable à ses partenaires. Apparemment, seul ces deux mots « par exception » empêchent encore les Allemands et les Néerlandais de souscrire pleinement au projet de texte rédigé par les experts. L'écart encore à combler lors du conseil européen est, on s'en rend compte, fort limité.

● *Les crédits affectés à la défense du S.M.E.* — Les Allemands, les Néerlandais et les Danois ont finalement accepté que soit retenue l'interprétation la plus large des indications données par le conseil européen de Brême. Il avait alors été mentionné le chiffre de 25 milliards d'écus. *On est désormais d'accord pour que ce soit là, non pas seulement comme auraient préféré les Allemands, le total des financements assurés, mais le potentiel effectivement mobilisable.* Un certain nombre de questions concernant les crédits mis à la disposition du système restent encore en suspens, notamment la répartition entre les fonds mobilisables à court terme et les fonds mobilisables à moyen terme. Ce sont là des questions sans portée politique.

Les « études parallèles »

Le débat sur les « études parallèles », c'est-à-dire sur les moyens à mettre en œuvre pour aider les « pays les moins prospères » de la C.E.E. (Irlande, Italie et, dans une certaine mesure, le Royaume-Uni) à participer durablement au S.M.E., n'a pas été aussi intense que les récentes déclarations et récriminations de M. Callaghan pouvaient le laisser prévoir. Probablement est-ce là un thème que l'on a décidé à Londres de réserver pour le conseil européen qui se tiendra à Bruxelles les 4 et 5 décembre. Les pays le plus prospères ont apparemment confirmé qu'ils étaient d'accord pour attribuer à ceux qui le sont moins des bonifications d'intérêt, de telle sorte que l'investissement industriel, clé de la croissance, soit facilité dans ces derniers. Ce sera aux chefs de gouvernement de préciser l'ampleur de cet effort. « *C'est une question qu'on ne peut pas éluder, mais personne ne l'a présentée comme un préalable* », a commenté M. Monory.

Quelle a été l'attitude de M. Healey durant cette ultime session de préparation ? « *Il a participé aux débats de manière active, constructive, comme quelqu'un qui a envie de rentrer dans le système ou du moins de bâtir un mécanisme auquel il pourra le moment venu adhérer* », a estimé M. Monory.

On admet cependant qu'en fin de session le chancelier de l'Echiquier, prenant du recul par rapport à la discussion du jour, a dressé un constat plutôt désabusé du travail accompli depuis l'été. Nous n'avons que partiellement rempli le mandat qui nous a été confié à Brême, a-t-il conclu en substance. Le S.M.E. tel que nous l'avons conçu n'est guère autre chose qu'un « serpent » élargi. Nous n'avons pas parlé de façon approfondie de l'action concertée (c'est-à-dire d'une meilleure coordination des politiques conjoncturelles) ni des mesures de rééquilibrage à prendre à l'intérieur de la Communauté. Nous avons laissé de côté les relations entre le S.M.E. et l'ordre monétaire international. « *Ce ne sont pas là des observations qui à elles seules justifieraient une rupture* », a commenté un haut fonctionnaire français.

PHILIPPE LEMAITRE.

Les controverses sur les pouvoirs de l'Assemblée

(Suite de la première page.)

Le R.P.R. et le P.C.F. *ne* s'y sont d'ailleurs pas trompés. Les gaullistes, toujours dans *la Lettre de la Nation*, constatent que, en fait, la contradiction entre le gouvernement et ses partenaires « *n'est qu'une divergence de calendrier. Les partenaires disent « demain » et le gouvernement français dit « après-demain* ». M. Michel Debré n'est, pour sa part, « *pas du tout rassuré* » par les paroles du premier ministre. Il soulignait lundi : « *A partir du moment où la future Assemblée sera toujours maîtresse de son ordre du jour, il n'y aura aucune espèce de garantie. N'y a-t-il pas, de la part de ceux qui ont la charge de l'Etat, une très grave erreur qui consiste à provoquer un risque de conflit ? Ni la discussion au Parlement français ni le référendum ne changeront rien.* »

Quant à M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., il estime que, « *en parlant de référendum, M. Raymond Barre vient de confirmer que le gouvernement envisage bel et bien une extension des pouvoirs européens au détriment des pouvoirs nationaux. On peut même se demander,* ajoute le responsable communiste, *si un plan en ce sens n'est pas déjà prêt. Décidément, chaque fois que l'on veut camoufler la préparation de graves abandons de l'indépendance et de la souveraineté du pays, on sort le référendum* ».

Le commentaire de M. François Mitterrand est sévère pour le premier ministre : l'idée d'un recours au référendum n'a, selon lui, « *pas de sens* », et il reproche au gouvernement de manquer de « *résolution* » en prévoyant de faire trancher par référendum une question qu'il devrait trancher lui-même.

Au fond, la question posée aujourd'hui est de savoir qui est favorable à la supranationalité et qui ne l'est pas. Pour certains, notamment au R.P.R. et au P.C.F., la réponse va de soi. Il n'en est pas de même, loin de là, pour les autres partis et les gouvernants eux-mêmes. Même ceux qui, il n'y a pas si longtemps, affichaient leur foi en une Europe intégrée sont maintenant quasiment muets sur ce sujet.

Cela a pour effet de troubler le jeu. Les gaullistes, par exemple, ne peuvent encore véritablement — malgré l'indice que constitue l'évocation de la procédure référendaire — nourrir leur inquiétude des prises de position officielles du pouvoir : celui-ci, en effet, proclame son respect des traités et des accords. Il n'empêche qu'ils éprouvent quelques doutes sur les intentions à long terme de leurs partenaires de la majorité et du chef de l'Etat.

La prudence même et la discrétion des « supranationalistes » d'hier ne peuvent que renforcer leurs craintes.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

EUROPE (S)

La campagne électorale pour la désignation des représentants des Neuf à l'Assemblée des Communautés européennes a bel et bien commencé. A plus de six mois du scrutin — fixé au 10 juin pour la France, — le débat se cristallise sur les compétences de la future Assemblée.

Sous le titre « Les partis supranationaux au service de l'Europe allemande », Alain Rouy, dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire central du parti communiste, constate que « *le consensus existant en matière européenne entre les trois partis de la R.F.A. se retrouve tout naturellement chez leurs homologues français, à tel point qu'on voit mal ce qui distingue les positions européennes du P.S. de celles du pouvoir giscardien* ». Il ajoute : « *En s'insérant dans des formations supranationales, les partis français ont pris la lourde responsabilité d'engager la France sur la voie de la vassalisation économique et politique et du déclin national. Inquiets de l'impact des arguments communistes sur ces graves dangers, les dirigeants du P.S. français se sont livrés du haut d'une tribune où siégeaient Brandt et Soares à une agression contre le P.C.F. En fait, les dirigeants socialistes comme ceux de la majorité reprochent aux communistes d'être les défenseurs de l'intérêt national et de l'indépendance du pays.* »

Après avoir relevé que, « *contrairement à ce qui se passe en France où l'idée européenne divise majorité et opposition, les avis sont à peu près homogènes dans la plupart des autres pays de la Communauté* » et que, compte tenu du rapport des forces politiques, « *l'Europe décrite par M. Jean Monnet disposera d'une majorité écrasante dans cette Assemblée que M. Brandt voit « constituante »*, André Lesueur, dans *VALEURS ACTUELLES*, indique : « *Comme M. Giscard d'Estaing, soumis aux pressions contraires de MM. Chirac et Lecanuet, M. Mitterrand est tiraillé entre son aile supranationale et le CERES. Les deux hommes sont condamnés au flou. Mais à rester dans le flou, la France risque de se voir imposer la vision très claire de ses voisins.* »

Sous la plume de Victor Leduc, qui signe l'éditorial de *TRIBUNE SOCIALISTE*, hebdomadaire du P.S.U., il est rappelé que c'est à M. Giscard d'Estaing que l'on doit l'initiative de la mise en œuvre de la disposition du traité de Rome concernant l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Victor Leduc remarque : « *Mais cette initiative relève moins du zèle pro-européen du président de la République que d'une opération de politique intérieure. L'élection du Parlement européen au suffrage universel ne changera pas en effet l'objectif fondamental des mécanismes européens tels qu'ils sont institués : faciliter l'intégration capitaliste à l'échelle européenne. Tout au plus tentera-t-elle de lui donner une apparence démocratique. Par contre, l'introduction de cette question dans la vie politique française permet de réactiver au profit de Giscard, estiment les stratèges de l'Elysée, tous les clivages au sein de la majorité et au sein de l'opposition.* »

RIVAROL partage cette analyse quand son éditorialiste souligne : « *On ne saurait exclure que les convictions* [de M. Giscard d'Estaing] *aient été pour quelque chose* » quand il s'est fait « *le promoteur* » de ces élections, « *mais on doit observer que ce terrain de manœuvre (où politique extérieure et politique intérieure s'imbriquent) apparaît comme exceptionnellement favorable pour lui. Etant donné que le débat engagé accuse le divorce socialistes-communistes, suscite un différend (de plus) entre la majorité du P.S. et le CERES, dresse le P.C. « nationaliste » contre les partis frères de l' « eurocommunisme »... et provoque des distorsions à l'intérieur du R.P.R.* »

Pierre Pujo, dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, royaliste, commente le récent congrès du R.P.R. et l'attitude de M. Chirac. Il écrit : « *De reculade en reculade, va-t-il en fin de compte céder sur toute la ligne et cautionner l'imprudente politique de M. Giscard d'Estaing ? Il n'empêchera pas pour autant celui-ci de poursuivre son travail de démantèlement du R.P.R. Il ne tirera aucun profit personnel de ces concessions répétées, et la France, bien entendu, n'y trouvera pas son compte. Comme quoi le régime électif paralyse les politiciens qui affichent les meilleures intentions et réduit à rien, sauf rarissimes exceptions, leurs velléités de défense des intérêts nationaux essentiels.* »

Dans *LE NOUVEL OBERVATEUR*, Georges Mamy estime que M. Giscard d'Estaing « *a tiré une double conclusion qui le sert* » des positions exprimées par le R.P.R. Il explique : « [Premièrement] *le R.P.R. vient bel et bien de se déclarer « européen », c'est l'essentiel ;* [deuxièmement] *Sanguinetti, par sa révolte solitaire, vient, au mieux, d'amorcer peut-être le « reclassement » de longue date espéré, celui qui isolerait vingt-cinq ou trente irréductibles et achèverait, dans les faits, l'intégration de la majorité du R.P.R. dans la famille giscardienne.* »

Michèle Cotta précise dans *LE POINT* pourquoi elle ne croit pas à la possibilité d'un accord entre U.D.F. et R.P.R. sur l'Europe : « *D'abord, parce que des voix se font entendre au sein même de l'U.D.F. — celle de Jean-Pierre Fourcade, président des clubs giscardiens Perspectives et Réalités, par exemple, — pour réclamer, comme Schmidt, une extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne. Ensuite, parce que, entre Giscard et Chirac, les arrière-pensées et les procès d'intention sont toujours présents. Enfin, parce que le président entend bien utiliser les élections de juin prochain pour démontrer la suprématie de l'U.D.F. sur le R.P.R. Ces considérations ne disparaîtront pas sous la seule impulsion de Schmidt ou de Brandt.* »

Georges Montaron, dans *HEDBO - T. C. TEMOIGNAGE CHRETIEN*, note que « *l'Europe a des visages différents suivant qu'on en parle, ici ou là* ». Après avoir constaté que « *tout le monde ou presque est pour l'Europe* », il ajoute, « *mais pour quelle Europe ?* ». Il note : « *les chefs des partis sont vigilants. Ils refusent les vrais débats. Ils secrètent autour de la préparation de ces élections un brouillard aux couleurs roses et aux effets lénifiants. Et l'opinion, qui n'a pas encore compris que sur ce plan européen nous sommes à nouveau à l'heure des choix décisifs, se laisse chloroformer.* »

Comment cette opinion pourrait-elle voir clair quand les uns et les autres se soupçonnent mutuellement de tenir des propos différents, voire opposés à ce qu'ils pensent et souhaitent réellement ?
— A. Ch.

Le Monde

politique

L'OUVERTURE DU DÉBAT BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

M. Maurice Blin, rapporteur général, préconise le recours à la solidarité par le « partage de l'emploi »

Le Sénat a commencé, mardi matin 21 novembre, la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté le 18 novembre en première lecture par l'Assemblée nationale (par 276 voix contre 201). Le débat se poursuivra au palais du Luxembourg jusqu'au dimanche 10 décembre inclus. La commission sénatoriale des finances, qui a approuvé l'ensemble de ce budget, proposera plusieurs amendements et a repoussé certaines dispositions telles que celles concernant la redevance radio-télévision. Mais ses propositions ne modifient pas l'économie du projet voté par l'Assemblée nationale.

Le rapporteur général, M. Maurice Blin (Union centr., Ardennes), n'en porte pas moins un jugement sévère sur les insuffisances politiques dont ce budget est la traduction. Il déplore notamment que le gouvernement n'ait pas profité de son succès électoral de mars dernier pour engager les réformes de structure qui, selon lui, s'imposaient. « En matière administrative, fiscale au sociale, l'action gouvernementale, *estime-t-il*, est restée beaucoup trop timide. Comment prétendre à une croissance à l'allemande avec une fiscalité à l'italienne ? » — A. G.

Dans le rapport qu'il a présenté mardi matin, M. Blin a d'abord souligné les aspects positifs de la politique actuelle.

« *Les indices de conjoncture,* précise-t-il, *sont bons. Si l'on se réfère aux indicateurs concernant le commerce extérieur, la tenue du franc, la croissance de la masse monétaire ou des rémunérations, ce budget qui vise essentiellement à consolider l'acquis est sans doute le meilleur possible. Il consacre et reconduit le dispositif efficace mis en place pour permettre à l'économie française de répondre aux contraintes externes qui pèsent sur elle.* »

En revanche, à travers les « *indices profonds* », ceux qui dessinent l'avenir, le rapporteur général voit beaucoup de raisons d'inquiétude. « *De ce point de vue,* dit-il, *l'année 1978 s'achève sur un constat d'échec : la hausse de nos prix est aujourd'hui trois fois supérieure à celle de l'Allemagne fédérale, notre principal client et fournisseur. Au moment où le gouvernement français souhaite que l'Europe des Neuf puisse accéder à la stabilité monétaire, cette défaillance est grave de conséquences et risque d'hypothéquer ce grand projet.* »

Non seulement, sur ce terrain, la France se laisse distancer, mais le souci de maintenir une certaine forme de croissance, qui a été « payée » de ce supplément d'inflation, n'a pas permis l'amélioration de la situation de l'emploi. Cette situation, qui est à mettre en relation avec l'évolution du nombre des défaillances d'entreprises, a été marquée par « une forte dégradation ». Le nombre des offres d'emploi a baissé, souligne M. Blin, de 23 % en un an.

Un autre facteur d'inquiétude se révèle dans la carence de l'investissement.

M. Blin critique aussi la très sensible régression des équipements publics et l'accroissement excessif de la charge de la dette publique.

Le rapporteur général conclut : « *Même si la conjoncture internationale semble devoir s'améliorer, même si l'Europe réussit à se protéger contre les fluctuations du dollar, la France aura, du fait de sa démographie, de la saturation du secteur tertiaire, du retard pris par ses investissements, un problème spécifique de l'emploi à résoudre. Tout recours à la relance de la consommation intérieure ferait, en l'état actuel de notre appareil de production, le jeu de la concurrence étrangère. Toute aggravation des coûts par réduction, sous une forme ou sous une autre, des temps de travail, compromettrait définitivement notre compétitivité. Faut-il dès lors se résigner à voir près de 23 milliards de francs consacrés à l'indemnisation du chômage, c'est-à-dire à l'entretien du non-emploi ? N'est-il pas temps d'examiner les conditions d'un partage du travail entre les 21 millions de détenteurs d'emplois et le million de demandeurs d'emplois interdits de production et dont l'indemnisation coûte de plus en plus cher à la collectivité ?* »

● *M. Jacques Chirac* se rendra en Libye au début de l'année 1979 à l'invitation du commandant Djalloud, numéro deux du régime libyen et membre du secrétaire général du Congrès populaire.

Cette invitation a été transmise par une délégation du bureau des liaisons extérieures du Congrès général du peuple de la Jamahirya arabe libyenne populaire socialiste conduite par M. Shabati et conviée à Paris par le R.P.R. les 16 et 17 novembre.

Au cours des entretiens, notamment en présence de M. Chirac, les deux délégations ont rappelé à propos du Liban qu'elles étaient hostiles à « *toute solution de partition* » et qu'elles souhaitaient « *une solution globale du conflit israélo-arabe respectant notamment les droits nationaux du peuple palestinien* ».

Les économistes du P.S. condamnent « la résignation à un nouveau malthusianisme »

La commission économique du parti socialiste a siégé samedi 18 novembre. A l'issue des travaux, M. Gilles Martinet a indiqué que la discussion avait été consacrée au moyen terme. MM. Michel Rocard, Jacques Attali, Jacques Delors, Robert Fossaert et Pierre Uri, notamment, sont intervenus. Les responsables socialistes se sont demandé s'il y aura une « *après-crise* ». « *Les risques d'un déclin de l'Europe sont apparus avec évidence* », a noté M. Martinet. Il a ajouté :

« *Il est significatif que pour la première fois le commerce des Etats-Unis avec l'Asie ait dépassé cette année celui qu'ils font avec l'Europe. Dans ce contexte, l'état de dépendance de la France à l'égard du marché mondial risque de s'aggraver, entraînant un chômage encore plus élevé. Pour le gouvernement Giscard-Barre, cet état de dépendance est une fatalité. Pour les socialistes, il constitue une contrainte dont toute nouvelle politique devra tenir compte, tout en cherchant à le réduire. C'est ainsi que pendant une assez longue période, un secteur de l'économie continuera à fonctionner avec les objectifs actuels alors qu'un autre secteur se développera en fonction d'un autre modèle de croissance. Dans cette économie duale, on s'efforcera d'optimiser plutôt que de maximiser les échanges extérieurs. La compétitivité internationale ne devra pas être vue seulement sous l'angle des progrès de productivité mais d'une meilleure adaptation des produits à la demande. D'une manière générale les économistes du P.S. condamnent la résignation à un nouveau malthusianisme. Ils croient à la possibilité pour la France et pour l'Europe de construire un nouveau système économique qui rétablisse progressivement le plein emploi. Les réformes de structure qu'ils préconisent et qui comportent à la fois des socialisations, la mise en route d'une véritable planification et l'extension des droits des travailleurs ne sont nullement incompatibles avec la notion de risque et d'initiative. Le socialisme autogestionnaire ne se confond pas avec la défense des intérêts corporatistes et des rentes de situation.* »

Tenir compte des capacités de croissance

M. François Mitterrand a déclaré :

« *Une centralisation industrielle et technologique autour des Etats-Unis peut laisser l'Europe et les pays qui la composent en proie à la récession et à l'inflation tout au long de la décennie 1980. Les risques que court l'économie française sont considérables : aggravation du chômage, aggravation de la dépendance énergétique et technologique, aggravation des inégalités quantitatives et qualitatives, aggravation des contraintes externes.* »

A cet égard, M. Mitterrand a fait remarquer que « *les accords de Brême doivent reléguer la recherche de l'emploi et la lutte contre les inégalités au dernier point des préoccupations de la politique économique* ».

Il a ajouté : « *La politique économique des socialistes doit tenir compte de cette réalité nouvelle de la crise et des perspectives sur les capacités de croissance.* »

M. Mitterrand a expliqué que les travaux de la commission serviront à nourrir la réflexion du P.S. sur « le projet socialiste » qui doit être adopté en février prochain par une convention nationale. M. Gilles Martinet a précisé que le parti a déjà reçu soixante mille réponses aux deux cent seize questions posées aux militants, chaque section ayant répondu en moyenne à une quarantaine de questions.

M. Notebart (P.S.) réclame la reprise du « dialogue idéologique » avec le P.C.F.

Contemplant le spectacle offert par une gauche électoralement défaite et politiquement divisée, M. Arthur Notebart, député socialiste du Nord, demande : « *Et maintenant, que faire ?* » Tel est le titre d'une brochure qu'il a rendue publique mardi 21 novembre. Le maire de Lomme précise que ses réflexions sont approuvées par MM. Augustin Laurent, ancien ministre, ancien maire de Lille ; Ernest Cazelles, ancien secrétaire général adjoint de la S.F.I.O. ; Jacques Piette, ancien député, maire d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), et Yves Durand, ancien membre du comité directeur du P.S.

Le député du Nord réclame la réouverture d'un « *dialogue idéologique* » entre le P.S. et le P.C.F. comparable à celui qui avait été mené lorsque Guy Mollet, puis M. Alain Savary présidaient aux destinées de la formation socialiste. Il pose, quant à lui, le problème de savoir si le parti communiste a fondamentalement changé « *alors qu'il se montre toujours appuyé sur le centralisme démocratique, la volonté d'une position dominante sur le terrain, et l'alignement objectif sur l'U.R.S.S.* ».

« *Il faut organiser la querelle « au-delà des tactiques électorales »,* poursuit-il. *Organiser la querelle, c'est d'abord la placer en hibernation par un pacte de non-agression et une unité d'arbitrage qui rendront à la gauche unie sa crédibilité et d'abord la nôtre.* »

M. Arthur Notebart invite les socialistes à assumer sans complexe leurs opinions historiques et idéologiques. « *Les héritiers de Jaurès, Guesde et Blum seront-ils capables de demander publiquement aux héritiers de Lénine si, soixante ans après Tours, ils apporteraient la même réponse aux vingt et une conditions qui demeurent toujours l'acte de naissance de leur parti et la cause de la scission du monde du travail* », s'interroge-t-il. En ce qui concerne le P.C.F., le député du Nord estime qu'il « *ne convient pas de déstaliniser, mais de « débolcheviser ». « Les P.C.,* constate-t-il, *avant-gardes conscients, cherchent avant tout à entraîner des masses sans leur indiquer le but vers lequel ils entendent les mener. Donc, pour cela, il faut avant tout défendre le parti.* »

En matière de politique étrangère, le député du Nord estime que « *les positions nationalistes du P.C.F. lui servent à la fois à montrer de l'indépendance vis-à-vis des pays de l'Est, mais surtout à entraver la construction politique de l'Europe, gênante pour l'U.R.S.S. depuis sa construction, ce qui n'a fait que se renforcer par le partage du monde en deux puissances à Yalta* ».

M. Notebart pense que le P.C.F. n'est plus une formation révolutionnaire mais « *le lieu de rencontre de tous les mécontents, d'où qu'ils viennent.* »

● *Les dissensions au sein de la fédération du Rhône du parti socialiste* ont pris un tour nouveau samedi 18 novembre, à l'occasion dela convention fédérale extraordinaire qui s'est tenue à casion de la convention fédérale Meyrieux, ville de la banlieue est de Lyon, dont le maire est M. Jean Poperen, député, membre du secrétariat du P.S. Le quitus sur le fonctionnement de la fédération a été repoussé presque à l'unanimité des participants. Les membres de la direction fédérale ont d'ailleurs eux-mêmes rejeté ce quitus, admettant ainsi officiellement les difficultés de fonctionnement de cette instance. La motion présentée par les responsables exclus en octobre a recueilli 54 % des suffrages contre 24 % à celle du CERES et près de 22 % à une motion reflétant les thèses de la direction fédérale. La fin de la convention a été émaillée d'incidents, et la séance a dû être écourtée. — *(Corresp.)*

A Brignoles (Var)

LE MAIRE SOCIALISTE DONNE SA DÉMISSION

(De notre correspondant.)

Toulon. — M. Noël Rosé, avocat au barreau de Draguignan, a décidé de donner sa démission de maire de Brignoles (Var). De tendance CERES (minorité du P.S.), Me Rosé avait été élu en mars 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche qui avait enlevé dix-neuf sièges (onze P.S. et huit P.C.), contre quatre à la liste de la majorité. La décision de Me Rosé, qui continuera toutefois de siéger au conseil municipal, marque un nouvel épisode du conflit entre les deux partenaires de la gauche.

En juin dernier (*le Monde* daté 2-3 juillet), le conflit avait éclaté entre élus communistes et socialistes à propos du recrutement d'employés communaux. Me Rosé déclarait alors, dans une mise au point remise à la presse : « *Les élus communistes du conseil municipal ont pris l'initiative, au risque de voir éclater la majorité du conseil et de préparer le retour de la droite, d'émettre publiquement des critiques contre la gestion du maire.* » — C. G.

Le débat au sein du CERES

LE P.S.U. : UN NÉO-STALINISME TEINTÉ DE NATIONALISME

L'hebdomadaire du P.S.U., *Tribune socialiste*, analyse dans son numéro daté 16-22 novembre le débat engagé au sein du CERES. Léo Goldberg écrit à propos des thèses défendues par M. Chevènement :

« *On reste confondu devant l'indigence de telles élucubrations dont la seule fonction paraît être de préparer les militants du CERES à une bataille pour le contrôle de l'appareil du P.S., l'adversaire désigné étant bien entendu Michel Rocard.*

» *Face à la dégénérescence politique du groupe dirigeant du CERES, qui s'enfonce dans un néo-stalinisme teinté de nationalisme, la « contribution au débat » défendue par Christian Pierret, Jacques Guyard et leurs camarades, apparaît comme la seule tentative sérieuse d'analyse de la situation actuelle, au sein de ce courant. (...)*

» *Cette démarche reste sur bien des points, et notamment en ce qui concerne la place et le sens des luttes de type autogestionnaire, fort éloignée de la nôtre. Elle peut cependant être positive si elle évite la stérilisation des militants du CERES dans de pures batailles d'appareil.* »

« FAIRE » S'ÉMEUT DES PROPOS DE MM. CHEVÈNEMENT ET MOTCHANE

La revue *Faire*, dont le directeur est M. Gilles Martinet, membre du secrétariat du P.S., publie dans son numéro de novembre, sous le titre « Débat ou invectives ? », une note consacrée aux déclarations des « chefs historiques » du CERES mettant en cause « la gauche américaine ». La revue, en s'appuyant sur des citations de MM. Chevènement et Motchane, demande : « *Est-ce débattre que de pratiquer l'amalgame ? Est-ce débattre que de pratiquer la stratégie du soupçon ? Est-ce débattre que de poser les problèmes en termes manichéens ? Est-ce débattre que de nous affubler de qualificatifs insensés ?* »

Le P.C. et l'autonomie de l'Occitanie

Le Monde du 17 novembre a publié un manifeste « *contre l'Europe du capital* » et pour « *un pouvoir autonome* » en Occitanie signé par cent cinquante personnalités — dont des régionalistes occitans connus, MM. Robert Lafont, Jean-Pierre Chabol, Emmanuel Maffre-Baugé — et des membres du parti communiste. Ce manifeste a recueilli, selon ses auteurs, plusieurs milliers de signatures.

Le Monde en a donné le texte *in extenso* moins cinq lignes et, entre les deux thèmes traités, ceux de l'opposition à l'élargissement de « *l'Europe* du *mark et du dollar* » et de la revendication de l'autonomie régionale, il a choisi de mettre l'accent, dans le titre, sur ce dernier. Cela lui vaut de la part de la Fédération du P.C.F. de l'Hérault, de *l'Humanité* du 21 novembre, et de Mlle Françoise Madré, l'une des coordinatrices de cette initiative, l'accusation d'avoir titré et commenté l'information d'une manière contestable sinon malhonnête. (N'assiste-t-on pas à une falsification ? demande *l'Humanité*).

Outre que les lecteurs du *onde* ont eu la possibilité de juger par eux-mêmes du contenu de ce manifeste il apparaît plus nettement après coup, ne serait-ce que par la présence des signataires communistes, que son caractère autonomiste est politiquement plus intéressant que sa tonalité anti-européenne. Ce n'est sans doute pas la signification que souhaitaient lui voir prendre les signataires communistes. Ils n'en ont pas moins approuvé un texte qui, « *dans le cadre d'une démocratisation de tout le territoire* » préconise « *un pouvoir autonome qui donnera à l'espace occitan de nouvelles chances* ». Les personnalités signataires « *ne se prononcent pas pour l'autonomie de l'occitanie mais pour la nécesité d'un pouvoir régional autonome* », nous écrit Mme Madré, pour rectifier une erreur. Une erreur de qui ?

Le Festival du livre du P.C.F. dans le Val-de-Marne

Une mise au point de M. Nungesser

A la suite des déclarations de M. Guy Poussy, secrétaire de la fédération du Val-de-Marne du P.C.F., mettant en cause M. Nungesser, à propos des difficultés rencontrées par les communistes pour organiser leur Festival du *livre (le* Monde *du 8 novembre), le député R.P.R., maire de Nogent-sr-Marne, a publié la mise au point suivante :*

1) Il ne s'agit pas de la Foire du livre et du disque de Nogent. Il s'agit du Festival du livre et du disque communiste organisé à Nogent depuis cinq ans par la fédération du parti communiste.

2) Ce qui est de Nogent, c'est la *Foire du livre de poche*, organisée depuis plusieurs années sous l'égide de sa municipalité et que la manifestation communiste a tenté de copier en créant et en entretenant une confusion.

3) Dans un esprit libéral, M. Roland Nungesser et son conseil municipal ont non seulement autorisé le Festival communiste dans leur ville, mais encore dans des locaux appartenant à la commune. Dans le même esprit, la Foire du livre de poche accueille toutes les maisons d'édition et tous les écrivains sans discrimination d'opinion, d'ailleurs les éditeurs et les auteurs communistes y participent régulièrement.

4) Le pavillon Baltard était retenu depuis longtemps aux dates fixées par le parti communiste. Il est inadmissible que celui-ci veuille non seulement profiter des initiatives et des réalisations de M. Roland Nungesser mais, de plus, « exige » que le Centre culturel André Malraux, qui gère le pavillon Baltard, renie des engagements pris à l'égard d'organismes qui l'ont loué à ces mêmes dates, depuis plusieurs mois.

L'AFFAIRE TILLON

Dix-neuf membres du comité d'honneur de l'ANACR réclament que justice soit rendue à l'ancien chef des F.T.P.

M. Charles Tillon, ancien commandant en chef des francs-tireurs et partisans (F.T.P.), ancien membre du bureau politique du P.C.F., est en conflit avec la direction de l'Association nationale des anciens combattants de la résistance, dont il est l'un des fondateurs et dont il fut longtemps le président. Il reproche à l'A.N.A.C.R. d'avoir, en 1952, épousé les thèses de la direction du P.C.F. lorsque celle-ci a sanctionné MM. Tillon et Marty et les a renvoyés « à la base ». Il demande une « *réparation morale* », et la fédération d'Ille-et-Vilaine de l'A.N.A.C.R. a réclamé, sans succès, que le cas de l'ancien commandant en chef des F.T.P. soit réexaminé.

MM. Pierre Villon, ancien député communiste, et Fournier-Bocquet, secrétaire général de l'A.N.A.C.R., ont répondu, en juin dernier, en expliquant que M. Tillon a conservé un poste de vice-président de l'association et qu'il a été nommé, en 1976, au comité d'honneur de l'A.N.A.C.R. M. Tillon a répliqué en précisant qu'il n'avait pas accepté cette désignation.

Dans des lettres aux membres de ce comité d'honneur, MM. Jacques Debu-Bridel, ancien sénateur (gaulliste d'opposition), président de l'A.N.A.C.R., et Fournier-Bocquet ont mis en garde contre les revendications de M. Tillon en expliquant notamment que l'association, « *dont la vocation est d'unir des résistants de toutes familles de pensée, ne pouvait en aucune manière — pas davantage que par le passé — se laisser entraîner dans un litige entre une personnalité et une formation politique* ».

Dix-neuf membres du comité d'honneur de l'ANACR viennent de répondre collectivement à MM. Debu-Bridel et Fournier-Bocquet. Il s'agit du général Angenot, premier chef de l'état-major du général de Gaulle à Londres ; de Mme Lucie Aubrac, cofondatrice du mouvement Libération ; du général Billotte, ancien député U.D.R. ; de M. Jean Cassou, compagnon de la Libération ; de M. Maurice Druon, de l'Académie française, député R.P.R. ; de Mme Yves Farge ; de MM. Georges Guingoin et Alexandre Parodi, compagnons de la Libération ; de M. Marcel Prenant, ancien chef de l'état-major des F.T.P. ; de M. Robert Aron-Brunetière, ancien chef du deuxième bureau de l'état-major des F.F.I. ; de M. Jean Auburtin, ancien président du conseil municipal de Paris ; du général de Bollardière, compagnon de la Libération ; de M. André Chamson, de l'Académie française ; de M. Pierre Emmanuel ; de M. Gilbert Grandval, ancien ministre, compagnon de la Libération ; de Mme Edmond Michelet ; de M. Jean Pierre-Bloch, ancien chef de section à l'état-major du général de Gaulle à Londres ; de M. Jean Pronteau, ancien député communiste, membre du comité directeur du P.S. ; de l'écrivain Vercors. Ils écrivent notamment :

« *Comme vous, nous estimons que l'ANACR ne doit pas se laisser entraîner dans un litige entre une personnalité et une formation politique. Nous sommes cependant bien obligés de constater que c'est indubitablement ce qui s'est passé, en 1952, lorsque notre camarade Charles Tillon a été démis de la présidence de l'Association dont il a été le fondateur et que les effets de cette mesure se poursuivent depuis lors.*

» *En effet, s'appuyant sur une série d'arguments peu convaincants, le bureau national de l'ANACR s'acharne à préconiser ce qui est à nos yeux, à l'égard de Charles Tillon, une injustice (...) C'est pourquoi nous souhaitons qu'il soit une bonne fois reconnu publiquement qu'en le dessaisissant en 1952, pour des raisons étrangères à la Résistance et contraires à son indépendance, de la présidence de l'ANACR, la direction de l'époque a commis une faute.* »

Les signataires précisent que de la réparation de cette « *iniquité* » dépend leur présence au comité d'honneur de l'association.

● *Mise au point*. — M. Jean Barrière, secrétaire de la fédération de la Gironde du parti communiste, nous précise que, contrairement à ce que nous signalions dans *le Monde* du 13 novembre, aucun dirigeant de sa fédération n'a été invité à la fête de *Positions* organisée par étudiants communistes.

Polynésie française

UNE CONFÉRENCE SUR L'INDÉPENDANCE DU PACIFIQUE DEMANDE UN PROCÈS « JUSTE ET HONNÊTE » POUR M. CHARLIE CHING.

(De notre correspondant.)

Papeete. — Organisée récemment par la Conférence des Eglises du Pacifique (Pacific Conference of Churches) et le Front d'action des peuples du Pacifique (Pacific Peoples Action Front), la conférence sur l'indépendance du Pacifique, qui regroupait une quarantaine de représentants des mouvements séparatistes et des Eglises du Pacifique, s'est prononcée pour la transformation de l'océan Pacifique en zone dénucléarisée et pour l'indépendance des territoires de la région, en particulier la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides et la Polynésie.

L'organisateur de la conférence, M. Vimal Madhavan, a adressé un télégramme au ministère français de la justice ainsi qu'aux représentants légaux du leader indépendantiste tahitien Charlie Ching et des membres du Te Toto Tupuna (le « Sang des ancêtres ») incarcérés à la prison de Nuutania (Tahiti), qui précise notamment : « *La conférence fait appel aux institutions judiciaires françaises pour accélérer le procès intenté contre M. Charlie Ching et les membres du Te Toto Tupuna pour donner les moyens aux détenus d'avoir un procès juste et honnête* ».

M. Charlie Ching, inculpé d'association de malfaiteurs, et les membres du commando, inculpés d'attentat contre la poste centrale de Papeete et d'assassinat d'un résident français en août 1977, ont vu leur procès différé le 10 mai dernier en raison d'un pourvoi en cassation.

L'arrêt de la Cour de cassation, qui devrait se prononcer prochainement, pourrait lever certains doutes quant à la compétence de la cour de Papeete. Les caractères politique et xénophobe qui s'attachent aux faits, les silences de l'instruction et les circonstances troublantes du meurtre de M. D'Anglejean-Châtillon (le traitements et de violation de demandent à être éclaircis au cours d'un procès public. Un comité de soutien aux détenus s'est créé, leurs avocats commis d'office n'ayant pas accepté de remplir leur rôle. Enfin, dans une lettre, les détenus se plaignent de leur régime carcéral, de mauvais traitements, et de violation de leurs droits de défense.

PHILIPPE GUESDON.

Le Front autogestionnaire devient la Convergence pour l'autogestion

De notre correspondant

Poitiers. — Quelque deux cents délégués des collectifs de base du Front autogestionnaire, réunis samedi 18 et dimanche 19 novembre à Poitiers, ont décidé la création de la Convergence pour l'autogestion. Le Front autogestionnaire avait été constitué, à la faveur des élections législatives, autour du P.S.U., du MAN (Mouvement pour une alternative non-violente) et de divers groupes écologistes, féministes et régionalistes, afin d'incarner le courant autogestionnaire.

Un collectif de treize personnes, disposant d'un mandat d'un an, a été désigné. Au cours d'une conférence de presse, les responsables du collectif, ainsi que MM. Jean-Marie Muller, animateur du MAN, et Michel Mousel, membre du secrétariat national du P.S.U., ont défini les objectifs de la Convergence pour l'autogestion. La résolution votée à Poitiers précise : « *Il importe avant tout que les mouvements qui ont trouvé naissance à partir de domaines spécifiques (écologique, anti-nucléaire, féministe, etc.) puissent discuter d'égal à égal avec les autres mouvements sans que la vieille division entre militants politiques et militants syndicaux introduise une quelconque subordination des uns aux autres.* » Dans cette perspective, la Convergence a décidé d'organiser trois débats sur le nucléaire civil et militaire, sur le temps de travail et sur l'informatique.

La Convergence doit également participer au blocage du bateau japonais en route vers la France avec 25 tonnes de déchets nucléaires radioactifs à destination de l'usine de La Hague, se joindre à la campagne de boycottage des Jeux olympiques de 1980 à Moscou et appuyer les luttes actuelles sur l'emploi. Le « soutien total » de la Convergence a été renouvelé aux paysans du Larzac qui vont arriver prochainement à Paris.

Les animateurs de la Convergence pour l'autogestion ont enfin critiqué les partis de gauche, qu'ils ont notamment accusés de « *s'être ralliés au nucléaire* ».

BERNARD HILBERT.

LA MANIFESTATION SILENCIEUSE « CONTRE LE NAZISME L'ANTISÉMITISME, LE RACISME »

Les trente-deux associations de déportés et résistants qui organisent une manifestation silencieuse, mercredi 22 novembre, à 18 h. 30, au Mémorial du martyr juif inconnu à Paris, lancent l'appel suivant : « *Indignés par les déclarations de Darquier de Pellepoix, ancien commissaire aux questions juives de Philippe Pétain, responsable de crimes monstreux contre l'humanité, les anciens déportés, les familles des victimes, les résistants, dénoncent les complaisances dont les nazis et leurs complices bénéficients ; ils s'élèvent contre les tribunes qui leur sont offertes par les moyens d'information.*

» *Ils soulignent la gravité des menaces qui en découlent pour la liberté et l'avenir du pays.*

» *Ils marquent leur volonté de s'opposer unis à toute résurgence du nazisme, de l'antisémitisme, du racisme.*

» *Ils demandent : l'extradition et la mise en jugement de Darquier de Pellepoix et de tous les criminels de guerre ; l'application des lois de la République réprimant l'apologie des crimes nazis ; l'interdiction et la dissolution des associations SS.*

» *Ils appellent les anciens déportés et internés, les familles des morts, les résistants, tous ceux qui entendent s'opposer au retour du nazisme et du fascisme, à participer à la manifestation du mercredi 22 novembre, à 18 h. 30, qui se déroulera au Mémorial du martyr juif inconnu et se terminera à la Crypte de la déportation (rendez-vous : métro Pont-Marie).* »

● *Le comité d'action de la Résistance*, que préside Mme Marie-Madeleine Fourcade, s'est réuni le 18 novembre et a dénoncé la résurgence du nazisme, de l'antisémitisme et du pétainisme. Le comité suggère de remédier à cette situation par l'éducation scolaire et l'information du public. Le comité d'action de la Résistance participera à la marche silencieuse de protestation du mercredi 22 novembre, à 18 h. 30, au Mémorial juif de la déportation.

● *Dans une question écrite*, M. Duromea, député (P.C.) de la Seine-Maritime, demande au premier ministre de bien vouloir déclarer officiellement qu'il ne saurait, pour aucune raison, pour aucun prétexte, être question de transférer à Douaumont les cendres de Philippe Pétain.

société

JUSTICE

AUX ASSISES DE PARIS

Quatre Noirs américains comparaissent pour le détournement d'un avion aux États-Unis

Le comité de soutien qui les assiste leur a donné pour nom les « Quatre de Fleury » en référence aux « Dix de Wilmington », dix de leurs frères, martyrs de la lutte contre le racisme aux Etats-Unis, emprisonnés dans un pénitencier de Caroline du Nord (le Monde du 21 novembre). Comme un trait d'union, ou un signe de reconnaissance. Comme pour rappeler qu'il s'agit des mêmes Noirs et des mêmes militants. Ex-sympathisants des Panthères noires, citoyens américains de couleur, ex-pirates de l'air, Jean et Melvin McNair, Joyce Tillerson et George Brown comparaissent depuis lundi 20 novembre devant la cour d'assises de Paris pour « détournement d'aéronef, séquestration de personnes avec prise d'otages ». Fait rarissime, la justice française doit juger — avec ses propres lois — des faits commis sur le territoire des Etats-Unis par des ressortissants de ce pays, en révolte contre la ségrégation de la société américaine. Le 31 juillet 1972, les quatre jeunes gens avaient détourné le vol nº 841 de la ligne régulière Détroit-Miami, assuré par la compagnie Delta-Airlines, vers Alger. Ils avaient exigé une rançon de 1 million de dollars en échange de la libération des quatre-vingt-quatorze passagers.

Les « Quatre de Fleury » entendaient par cet acte attirer l'attention de l'opinion internationale sur le racisme dont les Noirs étaient victimes aux U.S.A., et contribuer à la lutte des Panthères noires en apportant de l'argent à Eldridge Cleaver, alors responsable de l'information de la section internationale — repliée à Alger — de ce mouvement. Le détournement réussit, mais, se sentant menacés, Jean et Melvin McNair, Joyce Tillerson et George Brown — ainsi que leur compagnon Edouard Wright — vont se réfugier en France. C'est là qu'ils sont repérés en 1976 par la police américaine. Ils sont arrêtés le 28 mai, à Paris, par les policiers français. Toutefois, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris rejette, le 15 novembre 1976, la demande d'extradition formulée par le gouvernement américain, considérant que les pirates de l'air ont agi avec des « motivations politiques ». Cette clause interdit l'extradition, en vertu des conventions signées entre la France et les Etats-Unis. Mais, c'est à la justice française que revient de juger l'acte et les motivations.

Le prix d'un refus d'extradition

Que reste-t-il de leur histoire ? Quelle réalité peut bien prendre, six ans plus tard, pour un jury français — six femmes et trois hommes — ce détournement d'avion réalisé dans un environnement ségrégationniste que les Américains affirment aujourd'hui en voie de disparition ? Dans le box des accusés, les quatre jeunes gens ne sont plus tout à fait les militants révoltés de 1972. Jean McNair (trente-deux ans), ancienne institutrice, ressemble à une étudiante rieuse ; Melvin (trente ans), son mari, ex-étudiant, ex-militaire à Berlin-Ouest, ex-déserteur de l'armée américaine au Vietnam, a l'allure d'un jeune clergyman athlétique ; Joyce Tillerson (vingt-sept ans) a le visage d'une *maîtresse d'école* ; George Brown (vingt-neuf ans), profil à la Sammy Davis Junior, est le plus marqué des quatre : alors que ses compagnons n'ont été les victimes que d'un racisme quotidien, scolaire ou administratif, Brown, lui, a connu la haine des policiers dans les rues de Detroit, les interrogatoires, les maisons de redressement *« où l'on fait travailler les jeunes sans leur dispenser un enseignement »*, le pénitencier de Trenton (New-Jersey) et, enfin, la ferme-prison de Leesburg, d'où il s'est échappé, quelques mois avant le détournement, en compagnie de Wright, seul membre du groupe aujourd'hui en liberté.

Sont-ils toujours Américains ? Leur destin a subi une inclinaison : ils veulent vivre en France où, comme l'écrit Melvin McNair, dans une lettre à une amie, ils ont la possibilité *« de développer leur esprit »*. Durant les deux années de leur liberté clandestine, ils ont appris à travailler en France, à habiter à Paris ou dans ce presbytère de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), qui avait recueilli Georges et sa compagne Joyce. Ils ont appris le français qu'ils tiennent à parler pendant l'audience. Leur longue errance à travers le racisme et la violence a pris fin, même si l'asile consenti par la France s'est jusqu'ici réduit aux murs d'une cellule. Etrange impression que ces Noirs « *évadés du ghetto* » (1), dont l'espoir d'être accueillis, intégrés à la communauté française, est sensible jusque dans leur dignité, leur volonté pudique d'être compris du président, M. Paul Gaillardot. Mais, entre leur rejet de la société américaine et cet avenir français, restent ce détournement, ces menaces, l'usage de ces armes.

Le 31 juillet 1972, leur plan était prêt. Pour échapper au détecteur électronique de l'aéroport de Detroit, Jean, Joyce et leur trois enfants, Kenya, Johari et Ayana portent des bijoux métalliques. Après le service d'une collation à bord du DC-8, Wright distribue les armes à ses compagnons, deux revolvers de calibre 22 et un pistolet calibre 32. Ils font signe à une hôtesse d'approcher. L'un d'eux accompagna celle-ci dans la cabine de pilotage. L'avion est en situation de détournement. Les négociations commencent à Boston. Un policier vêtu d'un maillot de bain vient apporter la rançon de un million de dollars, en échange de la libération des passagers. Sur l'aéroport d'Alger, l'accueil n'est pas tout à fait le même que prévu : Eldridge Cleaver n'a pas été prévenu, comme ils l'avaient demandé. Le gouvernement algérien se déclare disposé à les assister mais exige que la rançon soit rendue avec l'appareil aux autorités américaines. *« La solidarité révolutionnaire »* n'est plus la même depuis que l'Algérie a renoué des relations avec les Etats-Unis...

Remonter vingt ans dans l'histoire

Autre désillusion : le mouvement des Panthères noires est en pleine décomposition. Simples sympathisants, un peu volontaristes, les pirates de l'air ameuters ne trouvent pas à Alger, la combativité qu'ils espéraient parmi les Noirs de la communauté américaine en exil. Des rumeurs d'extradition circulent. Les deux couples prennent peur. Ils renvoient les trois enfants chez leurs parents, à Detroit, et se décident à gagner la France, via les Pays-Bas ou la Suisse. La suite de leur errance est celle que connaissent tous les réfugiés clandestins : leur cas leur attire la sympathie d'amis français ; Jean et Melvin sont hébergés par un couple de la rue de Vaugirard, les Ducasiel ; Joyce et George vivent avec le pasteur Simon, de Noisy-le-Sec. Les deux hommes deviennent ouvriers imprimeurs.

En prison, ils demandent à bénéficier du statut de réfugiés politiques, mais l'Office français de protection des réfugiés apatrides (OFPRA) leur refusa ce droit d'asile — refus confirmé le 9 août 1978 par le Conseil d'Etat. Cette attitude peut paraître en contradiction avec l'argumentation développée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris pour rejeter la demande d'extradition. Les motivations politiques sont retenues dans un cas, niées dans l'autre.

Le jury français a une double responsabilité. Il doit d'abord, par son verdict, garantir ou annuler définitivement les chances de Jean, de Joyce et de Melvin d'obtenir l'asile qu'ils réclament. Ils peuvent éviter à George Brown d'être renvoyé aux Etats-Unis : la chambre d'accusation a, en effet, accepté une nouvelle demande d'extradition, justifiée par la peine de prison que l'Américain doit finir à Trenton. La décision appartient au garde des sceaux, qui attend de connaître le déroulement du procès.

Les jurés ont aussi le choix entre deux attitudes : juger les faits hors de tout contexte — le code pénal français prévoit une peine allant jusqu'à la réclusion à perpétuité pour ces crimes — ou accepter le procès du racisme aux Etats-Unis, de la lutte des Noirs depuis 1960 pour la reconnaissance de leurs droits civiques, des erreurs de la *« voie révolutionnaire »*. Accepter de remonter vingt ans d'histoire américaine et de ségrégation raciale. Imaginer les communautés noires face au pouvoir blanc, les commandos du Ku-Klux-Klan, le renoncement des parents de Jean ou de George, et la révolte désespérée, brutale, de ces anciens étudiants des campus réservés aux Noirs.

Comment les « quatre de Fleury » pourraient-ils être tout à fait compris ? La première journée d'audience a été exclusivement consacrée au rappel de la jeunesse et de la scolarité des accusés, avant les événements de 1972. A plusieurs reprises, M. Gaillardot les a assurés de la compréhension du jury. *« Nous connaissons le sens de votre combat, les idées générales, les événements nationaux survenus aux Etats-Unis qui vous ont déterminés. »* A plusieurs reprises, le président a demandé aux accusés d'être plus brefs, plus concis, d'en rester *« à leur événements personnels, aux faits racistes qui les touchaient directement »*. Mais Jean, Melvin, Joyce et George réclamaient toujours plus de temps pour s'expliquer, le droit d'intégrer à leur *« angoisse de Noirs »* la mort du pasteur Martin Luther King, les heurts avec la police sur d'autres campus que celui de Melvin, les meurtres commis dans d'autres Etats par les *« esclavagistes blancs »*. Les « quatre de Fleury » n'ont rien laissé dans l'ombre des peurs quotidiennes de leur enfance, des *« marques de la ségrégation »*. Jean : *« Nos écoles étaient sous-équipées et surpeuplées. Parfois, il y avait deux ou trois classes de niveau différent dans la même salle. »* Melvin : *« En 1963, quatre petites filles noires ont été tuées en Alabama par le Ku-Klux-Klan. »* George : *« J'ai été condamné à cinq ans de prison pour un vol que je n'avais pas commis. La victime a été contrainte par la police à me désigner. »* Jean, encore : *« Lorsque j'étais avec Melvin à Berlin-Ouest, nous avons attendu durant huit mois nos allocations familiales. L'administration les bloquait parce que nous étions Noirs. »*

Les jurés auront-ils l'envie et la patience de s'avancer très loin à la recherche de la vie et des motivations de ces pirates de l'air ? Pour bien juger, ils doivent savoir qu'ils devront, durant les prochaines audiences, se familiariser avec des faits et des situations qu'ils maîtrisent mal. L'épopée malheureuse de Jean, de Melvin, de Joyce et de George appartient déjà à une autre époque américaine : celle de la ségrégation légale, avant qu'une meilleure reconnaissance des droits civiques des Noirs ne soit garantie par le gouvernement fédéral. Celle d'une lutte politique qui n'a plus aujourd'hui la même virulence, celle des martyrs, des erreurs tactiques — reconnues par les accusés — des Panthères noires. Celle de l'exil à Alger, du procès, en 1972, d'Angela Davis, des détournements d'avion tellement fréquents aux U.S.A., six ans plus tôt — quarante-sept en 1972, avant celui réalisé par les « quatre de Fleury ». Les jurés de Paris sont-ils prêts à cette leçon d'histoire américaine ?

PHILIPPE BOGGIO.

(1) *« Nous, Noirs américains, évadés du ghetto »*, titre du livre écrit par les accusés, aux Editions du Seuil. *Le Monde* daté 15-16 octobre en a publié des « bonnes feuilles ».

Équilibrer l'accusation

Comment empêcher que les procédures d'instruction contre les inculpés n'aboutissent à des scandales : occasionnels, par les « bavures » judiciaires ; permanents, par le déséquilibre manifeste entre l'accusation (le parquet) et la défense (les avocats) ? Comment empêcher cela quand le juge d'instruction, en principe destiné à équilibrer l'une et l'autre, est aujourd'hui accusé d'entendre la première plutôt que la seconde ?

C'est une telle question, faussement simple, que posait l'Union des jeunes avocats de Paris à l'occasion d'un dîner-débat, organisé lundi 20 novembre. Pour le président de l'UJA, Mᵉ Jean-Louis Cocusse, la solution passerait par la création d'un substitut-enquêteur, lavé des ambiguïtés du juge d'instruction. La confrontation avec l'avocat aurait lieu sous le contrôle d'une chambre d'instruction qui réunirait les qualités, ou plutôt les fonctions, de l'actuel juge d'instruction (sous réserve de ce qui est signalé plus haut) et de l'actuelle chambre d'accusation, censeur du juge selon l'état des codes (compte tenu des « mouvements divers » constatés lundi à propos de cette juridiction).

Pour, contre, est-ce le débat quand il serait sage de ne pas envisager de réforme judiciaire par la méthode des petits paquets ? Les participants se montrèrent divisés.

Chef de tous les substituts de la région parisienne, le procureur général de Paris approuve vivement le projet de l'UJA. Le maître de l'accusation dans le ressort de la capitale est donc favorable à un projet qui prétend rétablir l'équilibre entre cette accusation et la défense ?

De deux choses l'une : ou bien le projet de l'UJA risque de ne pas aboutir à ce qu'il annonce, ou bien le procureur général de Paris consent un abandon de puissance. Conclue qui voudra.

PHILIPPE BOUCHER.

Trois anciens détenus indemnisés

La commission d'indemnisation présidée par M. Robert Devismes, a estimé que trois personnes, détenues préventivement avant de bénéficier d'un non-lieu ou d'un acquittement, pouvaient, à juste titre, se plaindre d'avoir subi *« un préjudice manifestement anormal et d'une particulière gravité »* méritant réparation.

Les deux premier requérants, ayant pour avocat Mᵉ Didier Petit du barreau de Lisieux, ont obtenu chacun 2 000 francs pour avoir été incarcérés pendant 36 jours, du 25 septembre au 30 octobre 1976, avant que le juge d'instruction de Caen signe en leur faveur une ordonnance de non-lieu.

Interpellés non loin de la maison où une octogénaire venait d'être agressée par deux individus masqués, M. Michel Fouquet, vingt-huit ans, ouvrier agricole, et M. Auguste Bayens, vingt-sept ans, maçon en chômage, avaient été placés sous mandat de dépôt malgré leurs dénégations, parce que les agresseurs de la vieille dame avaient abandonné sur les lieux un sac en plastique (distribué en grand nombre à la foire de Lisieux) qui sentait les champignons. Ils furent mis hors de cause lorsque les vrais coupables, deux adolescents, furent démasqués.

Une indemnité plus importante de 7 000 francs a été allouée à M. Félix Gil-Hernandès, trente-neuf ans, magasinier, vivant dans une caravane, dans le Bas-Rhin. Détenu pendant 130 jours, du 5 novembre 1975 au 15 avril 1976 (pour avoir tué d'un coup de carabine un homme qui lui lançait des pierres en pleine nuit), il avait été acquitté le 15 mars 1977 par la cour d'assises du Bas-Rhin comme ayant agi en état de légitime défense. La reconstitution de la scène susceptible d'éclairer le juge sur les responsabilités respectives des deux antagonistes n'avait eu lieu que quatre mois après les faits.

FAITS ET JUGEMENTS

Neuf ans de réclusion criminelle pour inceste.

M. Roland Vedel, trente-quatre ans, boulanger à Bessèges (Gard), accusé d'attentat à la pudeur sur sa propre fille, a comparu lundi 20 novembre devant la cour d'assises du Gard. Au cours des débats, qui se sont déroulés à huis clos, il a été précisé que Vedel abusait de l'enfant depuis qu'elle avait douze ans. Mais ce n'est qu'à sa majorité que la jeune fille avait dénoncé son père. Ce drame de l'inceste en avait déclenché un second. En septembre dernier, l'épouse du boulanger, Jeanne Vedel, trente-huit ans, qui continuait à s'occuper de la boulangerie pendant l'incarcération de son mari, confiait ses deux plus jeunes filles à un pensionnat d'Alès et s'immolait par le feu dans sa chambre à coucher (*le Monde* du 15 septembre). Ce suicide a sans doute contribué à accentuer la sévérité des jurés qui ont condamné M. Roland Vedel à neuf ans de réclusion criminelle. — *(Corresp.)*

● *La cour d'assises des mineurs du Pas-de-Calais* a condamné, à Saint-Omer, vendredi 17 novembre, M. Jean-Marie D..., pour meurtre avec préméditation et vol aggravé, à vingt ans d'emprisonnement (*le Monde* du 20-21 mars 1977). Mineur au moment des faits, le jeune homme avait tué le 10 mars 1977 une commerçante de Béthune âgée de soixante-dix sept ans, Mme Jenny Cates, pour lui voler son argent.

● *Courses truquées de Cagnes-sur-Mer.* — M. Raymond Gazan Vilar, juge d'instruction à Grasse, chargé de l'affaire des courses truquées de Cagnes-sur-Mer, a inculpé, vendredi après-midi 17 novembre, d'escroquerie et infraction à la législation sur les courses deux drivers, MM. Gérard Barbe, trente-huit ans, de Nans-les-Pins (Var), et Jean-Pierre Ensch, trente-deux ans, d'Aix-en-Provence. Les deux hommes ont été laissés en liberté. Douze personnes sont maintenant inculpées.

● *M. Michel Bonnefant, membre du CID-UNATI*, qui s'était *évadé*, jeudi 16 novembre, du palais de justice des Sables-d'Olonne (Vendée), avec la complicité de M. Gérard Nicoud et de plusieurs adhérents de son mouvement, s'est constitué prisonnier, vendredi 17 novembre, en fin de soirée, en se rendant au centre hospitalier départemental de la Roche-sur-Yon (*le Monde* du 18 novembre).

Accident du travail : Deux cadres de L'Air liquide condamnés.

Pour homicides par imprudence, la trente et unième chambre correctionnelle, présidée par Mme Thérèse Guilhem, statuant dans une affaire d'accident du travail qui fit deux morts, a condamné à trois mois de prison avec sursis M. Marcel Bourjot, responsable de la sécurité à la société L'Air liquide, et M. Pierre Chauvet, chef d'une unité de fabrication (*le Monde* du 19 octobre). En outre, le premier se voit infliger une amende de 5 000 francs et deux de 1 000 francs pour infraction au code du travail. Le second paiera une amende de 3 000 francs. Le jugement fera l'objet d'un affichage pendant quinze jours et des extraits seront publiés dans *le Matin de Paris* et *le Monde*.

L'accident, survenu le 27 août 1975 à Vitry, avait provoqué la mort d'un chef d'équipe et d'un contremaître, qui étaient descendus dans une cuve que l'on venait de nettoyer à l'aide d'azote.

Le tribunal constate que le personnel n'était pas informé du danger, qu'aucune consigne particulière n'était affichée, ce qui dénotait un regrettable immobilisme, que même si les deux

● *M. Jacques Chirac, maire de Paris*, a accordé, lundi 20 novembre, à Mme Henri Curiel, veuve du militant apatride d'origine égyptienne assassiné à Paris le 4 mai dernier, l'autorisation de faire figurer sur la tombe de ce dernier une inscription mentionnant : *« Assassiné à Paris le 4 mai 1978, tombé dans la lutte pour le socialisme et la paix, à laquelle il avait consacré sa vie. »* (*Le Monde* du 21 novembre.) Une telle autorisation lui avait une première fois été refusée le 13 octobre.

● *Référé pour un livre sur Drieu La Rochelle.* — M. Bertrand de Jouvenel a demandé, le lundi 20 novembre, en référé, à Mme Simone Rozès, président du tribunal de Paris, la suppression d'un passage du livre de Dominique Desanti, *Drieu la Rochelle ou le séducteur mystifié*, édité chez Flammarion. Il reproche à ce passage de porter atteinte à la mémoire de son père, M. Henry de Jouvenel, en évoquant les relations de ce dernier avec Colette.

Voiture piégée dans l'Oise

Le parquet de Senlis (Oise) a ouvert une information pour tentative d'assassinat après qu'un gendarme auxiliaire de Chantilly, âgé de dix-neuf ans, eut été brûlé, vendredi 17 novembre, au visage et aux mains par l'explosion d'une voiture piégée, à Orry-la-Ville. C'est la seconde fois qu'un membre des forces de l'ordre est victime d'un tel attentat : en août dernier, un gardien de la paix du commissariat de Creil avait été blessé de la même manière en ouvrant la portière d'une voiture volée et abandonnée dans la rue. Cet attentat avait été revendiqué par un inconnu qui avait expliqué qu'une dizaine de voitures étaient piégées dans la région de Creil.

● *Le tribunal correctionnel de Sens (Yonne)* a condamné, vendredi 17 novembre, les auteurs de l'attentat commis contre la maison de M. Georges Marchais à Saint-Martin-sur-Oreuse (Yonne), dans la nuit du 24 au 25 décembre 1977 (*le Monde* du 27 décembre 1977 et des 5-6 janvier 1978). Plusieurs coups de feu avaient été tirés contre la porte de sa résidence secondaire. Leur auteur, inculpé de tapage nocturne et de violences et voies de fait, Régis Martineau, a été condamné à deux mois d'emprisonnement, dont un avec sursis, et 160 francs d'amende. Deux de ses complices, Joël Cardot et Patrick Hardy, se sont vu infliger un mois de la même peine avec sursis et 160 francs d'amende. Le quatrième inculpé, Claude Ricboux, inculpé de tapage nocturne, a été condamné à 160 francs d'amende.

● *Explosions au quartier Latin.* — Deux restaurants du quartier Latin ont été, dimanche matin, 19 novembre, la cible d'attentats à l'explosif. Vers 5 h. 30, une charge explosait au restaurant grec le Minotaure, rue de la Huchette, détruisant en partie l'établissement. Un quart d'heure plus tard, un autre attentat causait de graves dégâts au restaurant situé à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue Monsieur-le-Prince. Aucune de ces deux actions n'a été revendiquée.

● *En Angleterre, sept mineurs* ont trouvé la mort et neuf autres ont été blessés ce mardi matin 21 novembre, à la mine de Bentley, dans le Yorkshire. Le train transportant l'équipe de nuit a déraillé. — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

JUSTICE

Comparaissant pour la neuvième fois devant un tribunal

M. Jean Solomidès est poursuivi pour exercice illégal de la médecine

Le procès intenté devant la dixième chambre correctionnelle par le conseil départemental de l'ordre des médecins des Hauts-de-Seine et de Paris et par l'ordre national des pharmaciens contre M. Jean Solomidès pour *« exercice illégal de la médecine »* a continuellement oscillé entre deux genres de questions bien différentes.

La première : M. Solomidès, qui, depuis 1964, à Sceaux, pose des diagnostics et prescrit des traitements, est-il qualifié pour le faire ? La seconde : les diagnostics tels qu'ils sont posés et les traitements tels qu'ils sont prescrits constituent-ils des fautes graves entraînant dans un domaine comme le cancer des morts inutiles ? Seule la grave suspicion que font peser, sur les procédés de cet homme, les cancérologues les plus reconnus explique en fait que l'on pose, pour la neuvième fois, devant un tribunal la question du droit pour M. Solomidès d'exercer la médecine. Des milliers de rebouteux ou de guérisseurs ne provoquent pas un tel acharnement.

Pour un délit qui aujourd'hui n'existe plus

« Pour exercer légalement la médecine, a déclaré Mᵉ Sarda, avocat du conseil de l'ordre des médecins, *trois conditions sont posées : la nationalité, le diplôme et l'inscription à un conseil de l'ordre. Or, en 1973-1974, date des faits incriminés, M. Solomidès possédait le diplôme d'université délivré aux étrangers, sans équivalence avec le diplôme d'Etat nécessaire pour exercer. D'autre part, il n'était pas inscrit au conseil de l'ordre. »*

Or, depuis une loi du 31 décembre 1976, l'équivalence du diplôme d'Etat et du diplôme d'université a été établie. M. Solomidès est devenu le docteur Solomidès et, dans ces conditions, comme l'a rappelé le procureur de la République, M. Pierre Lazari, il est difficile de condamner un homme pour un délit qui, aujourd'hui, n'existe plus. Mais reste la question de la non-inscription à l'ordre, puisque le conseil départemental et le conseil national ont refusé sa candidature.

Ces décisions, qui fondent en fait un exercice illégal de la médecine, s'appuient justement sur l'exercice antérieur illégal de la médecine par M. Solomidès, dont la moralité apparaîtrait de ce fait, d'après ces organismes, douteuse. Mᵉ Carnet, avocat de M. Solomidès, devait rappeler que, si son client avait été en effet condamné pour cette raison, ces faits avaient été amnistiés et, par conséquent, ne pouvaient pas être invoqués devant une instance judiciaire.

De ces difficiles querelles de droit, on devait glisser assez vite à des controverses médicales. Les témoins de l'accusation, les professeurs Jean Bernard (Paris) et Verhaeghe (Lille), ont contesté en effet avec force l'efficacité du traitement contre le cancer de M. Solomidès et lui ont imputé de graves erreurs de diagnostic. L'accusé s'est défendu sur ce terrain de façon pour le moins maladroite, qu'il s'agisse des exclamations d'une salle qui lui était acquise, de la constante référence par son avocat au cas de Pasteur, non médecin, décrié par la médecine en son temps, ou de la prétention affirmée de guérir la plupart des malades à partir d'un seul et même médicament, inventé par lui, le péroxydase synthétique.

De plus, les raisons de ses échecs, face aux autorités sanitaires des autres pays, aux institutions officielles de la cancérologie française, ne sont pas apparues très clairement.

18 000 F : tel est le montant de l'amende proposée par le ministère public contre M. Solomidès. C'est beaucoup, si l'on s'en tient à l'hypothèse d'un exercice illégal de la médecine ; c'est peu, si l'on tient pour vraies les accusations portées notamment par le professeur Jean Bernard qui rendent responsables de la mort d'hommes et de femmes les diagnostics et les traitements de M. Solomidès.

FEMMES

RÉUNIE A PARIS EN CONGRÈS NATIONAL

L'Action catholique générale féminine joue le jeu du pluralisme et de la régionalisation

Cinq mille militantes environ ont participé les 18 et 19 novembre à Paris au congrès de l'Action catholique générale féminine (A.C.G.F.). Ce mouvement est né en 1954 de la Ligue féminine d'action catholique, qui connut autrefois un succès considérable (deux millions d'adhérentes).

L'A. C. G. F. (cinquante mille membres) se recrute principalement dans les classes moyennes et rurales. Elle possède une revue, *le Gué*, pour les militantes et est liée au mensuel populaire *l'Echo de notre temps*, qui est diffusé à 450 000 exemplaires.

Ce mouvement joue la carte du pluralisme et de la régionalisation. Il compte quelque six mille équipes fort variées, où se retrouvent des femmes salariées, appartenant à des milieux scolaires, municipaux, de la consommation, des femmes au foyer, des isolées, etc. Les engagements politiques vont du R.P.R. au parti socialiste. Le mouvement ne se veut pas féministe au sens stéréotypé de ce mot mais est évidemment très attentif aux diverses formes de promotion féminine et se refuse à ce que les femmes soient cantonnées dans leur rôle d'épouse, de mère ou de catholique exécutante.

Le thème du congrès de Paris — le premier de ce genre — était : *« Oser vivre au féminin, oser dire Jésus-Christ. »* Des sketches ont exprimé cette volonté. L'Eucharistie a été concélébrée par de nombreux évêques et prêtres, sous la présidence de Mgr Simonneaux, évêque de Versailles. Un message a été envoyé au président de la République en faveur des réfugiés du *Hai-Hong*.

15 % DES DÉLINQUANTS PRÉSUMÉS SONT DES FEMMES

« La participation des femmes au crime reste toujours très inférieure à celle des hommes », constate le bulletin d'information du ministère de l'intérieur dans son numéro du 20 novembre. L'examen des statistiques criminelles réalisées depuis six ans par le Service d'études de la délinquance (direction centrale de la police judiciaire) montre que, sur cent personnes mises en cause, on n'en compte en moyenne que quinze de sexe féminin.

Pourtant, la population de la France comprend plus de femmes que d'hommes, surtout si l'on se réfère au nombre de personnes juridiquement capables de commettre un crime ou un délit, c'est-à-dire celles âgées de plus de treize ans ; ainsi, en 1977, on comptait 21 835 900 de sexe féminin (51,54 %), 20 531 400 de sexe masculin (48,46 %).

Si l'on examine dans le détail les statistiques de 1977, on constate que la criminalité féminine se caractérise par les points suivants :

— Elle augmente avec l'âge : sur 100 personnes majeures mises en cause, 16,57 % sont du sexe féminin, alors que sur 100 mineurs délinquants, 11,26 % seulement sont des filles ;

— Elle concerne la petite délinquance : sur 1 000 personnes de sexe féminin pénalement responsables, 3,77 ont été mises en cause pour des faits de petite délinquance, 0,40 pour des faits de criminalité moyenne, 0,05 pour des faits de grande criminalité ;

— Elle est surtout motivée par le profit : c'est ainsi qu'on a constaté, en 1977, un pourcentage important de femmes dans certains types d'infractions : vol à l'étalage, 19 638 (41,96 %), chèques sans provision, 24 148 (32,52 %), escroqueries, 3 593 (21,36 %), trafics de prostitution, 427 (27,06 %). Ces trois caractéristiques de la criminalité féminine sont confirmées par l'examen des statistiques des années précédentes.

JEUNESSE

M. BARRE SOULIGNE L'INTÉRÊT QUE LE GOUVERNEMENT PORTE AUX ÉQUIPES DE PRÉVENTION

(De notre correspondant.)

Melun. — M. Raymond Barre s'est rendu, lundi 20 novembre, dans une petite cité proche de Melun, Maincy. Sur les traces de Saint-Vincent de Paul, qui créa l'hôtel de Mons, grande bâtisse restaurée ces dernières années par un club de jeunes « les copains de l'Almont », le premier ministre venait remettre la croix de chevalier de l'ordre du mérite au président de ce club, M. André Hennequin, et à son fondateur et animateur, l'abbé Lemaître. M. Barre a rappelé qu'il avait pu, dans une petite commune savoyarde rencontrer, l'an dernier, sur un chantier de vacances les animateurs de ce club seine-et-marnais, et ces adolescents en difficulté qui se retrouvaient fraternellement avec d'autres jeunes. Le premier ministre a souligné qu'au-delà de ce club, il voulait témoigner de l'intérêt du gouvernement pour toutes les équipes de prévention.

M. Barre a estimé que seule une collaboration intelligente entre l'Etat, les collectivités départementales et locales, les animateurs, les jeunes eux-mêmes pouvait aider efficacement ces clubs de dimension humaine à remplir leur mission.

LES ENSEIGNEMENTS DE M. FAURISSON SONT SUSPENDUS

Le président de l'université de Lyon-II, M. Maurice Bernadet, a décidé de « suspendre les enseignements » de M. Robert Faurisson, maître de conférence de littérature contemporaine, qui avait nié l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration nazis (« le Monde » du 19-20 novembre).

Se fondant sur l'article 11 d'un décret d'application de la loi d'orientation du 22 janvier 1971 — relatif au maintien de l'ordre, — M. Bernadet a adressé le 17 novembre à M. Faurisson une lettre recommandée lui annonçant la suspension de ses enseignements pour trente jours et l'interdiction de se présenter dans les locaux universitaires, afin d'éviter tout incident. M. Faurisson avait demandé au recteur d'assurer la protection de ses cours.

SOCIÉTÉ

Insémination artificielle, libertés et droit de la famille

Au-delà de l'insémination d'une jeune femme qui aurait été faite à partir du sperme d'un prisonnier de Fleury-Mérogis (« le Monde » du 21 novembre), ce mode de conception pose de nombreuses questions.

Il en va de même de la proposition de loi du sénateur Henri Caillavet (gauche démocratique) sur le même problème (« le Monde » du 27 octobre). La proposition du sénateur bouleverse, semble-t-il, la conception actuelle de la famille, notamment en ouvrant la possibilité à une femme seule de se faire inséminer par un tiers et en donnant à une veuve le droit d'être inséminée par le sperme de son mari mort, un, deux ou trois ans auparavant. En tout état de cause, cette proposition, si elle était adoptée, modifierait le droit actuel de la filiation. En outre, se demandent certains, faut-il, au nom de la sauvegarde des droits des enfants, réduire le champ des libertés individuelles et multiplier les procédures contraignantes ?

Les deux libres opinions que nous publions ci-dessous témoignent d'un certain nombre d'interrogations, sinon d'oppositions provoquées par l'initiative du sénateur Caillavet.

DEUX POINTS DE VUE

Les métamorphoses juridiques

par JACQUES ROBERT (*)

L'INSEMINATION artificielle pose au juriste deux catégories de redoutables problèmes : les uns concernent *le droit de la famille* ; les autres touchent aux *libertés publiques* fondamentales.

Vouloir légiférer dans une telle matière, c'est nécessairement, en premier lieu, ébranler les piliers traditionnels de la filiation, porter atteinte, en quelque sorte, à l'unité biologique de la famille. Au plan du droit, trois cas doivent être ici bien distingués : celui de *l'insémination de la femme mariée* ; celui de *l'insémination* post-mortem ; celui de *l'insémination de la femme non mariée*.

● L'INSEMINATION DE LA FEMME MARIEE par le sperme d'un tiers anonyme — qui ne peut être effectuée que sur demande écrite signée des conjoints — remet en cause radicalement deux principes de notre droit traditionnel : la présomption de paternité et le caractère d'ordre public des actions relatives à la filiation.

On sait que, aux termes de l'article 3/2 du code civil, « *l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari* ». Or, dans le cas de l'insémination artificielle, ce n'est précisément pas le cas puisque, par définition même, le sperme donné est celui d'un tiers (quand ce n'est point celui du mari)... Certes, le même article dispose que le mari peut toujours désavouer l'enfant en justice s'il justifie de faits propres à démontrer qu'il ne peut pas en être le père. Mais c'est réduire à néant la délicate opération — psychologique et médicale — de l'insémination que de permettre ce désaveu... Aussi, la proposition Caillavet ajoute-t-elle à ces textes classiques une disposition selon laquelle le désaveu n'est pas recevable s'il est établi que l'enfant a été conçu par voie d'insémination artificielle. Mais que reste-t-il alors du principe qui interdit à quiconque de renoncer aux actions relatives à la filiation ? Surtout, par quelles preuves la certitude de l'insémination sera-t-elle rapportée ? « *Tout moyen de preuve* », dit la proposition Caillavet. Est-ce à dire que la demande écrite des conjoints sera produite, que seront révélés les entretiens avec les médecins spécialistes et les psychologues, que sera communiqué le dossier établi par le CECOS (Centre d'étude et de conservation du sperme humain) ?

Mais alors, que devient dans tout cela le *secret* indispensable à la réussite de l'opération ? Où est la discrétion si vivement recherchée par les couples ?

● DANS LE CAS DE L'INSEMINATION « POST-MORTEM », c'est-à-dire de la femme veuve qui demande l'insémination par le sperme de son mari décédé, le problème n'est pas moins difficile. L'enfant né de l'insémination, dit la proposition Caillavet, est légitime et portera le nom de son père défunt. Mais viendra-t-il en concurrence avec les premiers enfants nés avant la mort de leur père commun, pour l'héritage de ce dernier ? Peut-il d'ailleurs, juridiquement, être exclu d'une succession qui, souvent, à sa naissance ne sera pas encore réglée ?

● L'INSEMINATION DE LA FEMME NON MARIEE soulève de tout autres questions. Il est, certes, difficile de l'exclure, mais que sera cet enfant à naître ? Un enfant naturel qui sera élevé sans père par une mère qui aura voulu un enfant sans homme !... Et, si, d'aventure, le donneur venait à être connu (dans le cas d'une insémination avec sperme frais, les opérations du don du sperme et de l'insémination elle-même sont souvent concomitantes, ce qui peut augmenter ou favoriser les risques d'une rencontre fortuite du « donneur » et de la « receveuse »), ne risquerait-il pas d'être « recherché en paternité » ? A l'inverse, ne pourrait-il pas vouloir lui-même reconnaître, voire légitimer son enfant ?

Une situation encore plus délicate pourrait se produire dans le cas d'une femme mariée, si celle-ci, inséminée par le sperme d'un tiers, venait à contester la paternité de son mari pour se remarier, après divorce, avec le père de l'enfant !...

***

Quant au droit et à l'intérêt de l'enfant, existe-t-il vraiment, comme certains le prétendent, une différence si perceptible entre l' « enfant inséminé » et l' « enfant adopté » ? Dans le cas de l'adoption, le mari et la femme qui ont ensemble c'est vrai, fait le deuil de leur fécondité progressent de concert sur un nouveau chemin, vers une nouvelle vie qu'ils assument à deux. Dans le cas, au contraire, de l'insémination de la femme par un tiers, celle-ci ne se sentirait plus concernée par une infécondité qui ne serait plus la sienne, et son mari resterait alors seul à vivre, souvent douloureusement, sa propre stérilité... D'où une possibilité de déséquilibre du couple, néfaste en fin de compte à l'enfant.

Les médecins des CECOS, qui vivent journellement ces problèmes, savent qu'il n'y a pas de règle générale, mais uniquement des cas d'espèce qu'ils essaient avec tact et intelligence, dans un domaine qui touche de près aux libertés publiques, de résoudre par une écoute attentive et une compréhension sympathique, appliquée et discrète.

(*) Professeur de droit à l'université de Paris-II.

Jusqu'où ?

par MICHEL VIOT (*)

LA proposition de loi sur l'insémination artificielle déposée au Sénat par M. Henri Caillavet correspond à une louable intention : pallier l'absence de réglementation d'une pratique servant à corriger les défauts de la nature, entre autre la stérilité. C'est la raison pour laquelle, en tant que membre de l'Association des libertés, j'avais accepté de faire partie de la commission de travail qui a préparé ce texte de loi.

Dès la première réunion fut évoquée la possibilité de faire bénéficier une femme non mariée de l'insémination artificielle. Suivi par un certain nombre de participants, j'avais alors émis les plus vives protestations, comme je le fais aujourd'hui, en constatant que le texte de M. Caillavet a fait sienne cette proposition dans son chapitre 3, articles 9 et 10.

Certes, des entretiens préalables avec des médecins et des magistrats sont prévus, mais le principe est admis : une femme non mariée pourra demander l'insémination artificielle. Une telle disposition législative est lourde de conséquences. Ceux qui la voteront doivent savoir que non seulement ils s'opposeront à toutes les religions issues de la Bible, mais encore à tout esprit humaniste respectueux des traditions qui ont fait la grandeur des civilisations humaines.

C'est, en effet, la notion de famille elle-même qui est ici attaquée, la famille élément essentiel à la formation, à l'éducation et à l'épanouissement de l'individu, la famille incarnée principalement par le père et la mère, dont la présence est irremplaçable pour l'équilibre affectif des enfants. Il suffit pour s'en persuader de constater les troubles que provoquent chez les jeunes le divorce ces parents ou encore leur décès prématuré.

Aussi, permettre à une femme non mariée d'avoir un enfant par insémination artificielle revient à nier plus ou moins consciemment le rôle essentiel et complémentaire de chacun des parents, ce qui va contre la religion biblique et les données de la psychologie. C'est, de plus, faire glisser la société vers une forme des plus suspectes du matriarcat, consacrant la femme dans le rôle dangereux de la mère qui n'accepte pas d'être épouse. Que ce refus cache une sexualité non assumée, une homosexualité, ou le besoin de changer constamment de partenaire, avouons qu'il ne laisse rien présager de bon quant à la possibilité d'éduquer valablement des enfants.

Enfin, et j'en arrive au plus grave, c'est la voie ouverte à la manipulation génétique, pourtant condamnée par l'article 1 de la proposition de loi, car après avoir trouvé gênant de devoir procréer au moyen d'une relation sexuelle, on trouvera gênant de devoir porter un enfant dans son ventre.

(*) Pasteur de l'Eglise évangélique luthérienne de France.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	123 F	235 F	342 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	226 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

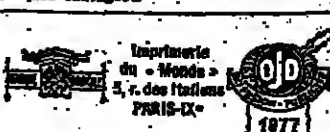
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

هكذا من الأصل

Le Monde DE LA MÉDECINE

La croisade contre le cancer

La Société française de sénologie, qui a été récemment créée pour développer les connaissances concernant la glande mammaire et faire progresser le diagnostic, la prévention et la thérapeutique de ses affections, a tenu à Lyon, les 17 et 18 novembre, son premier congrès, sous la présidence du professeur Rochet.

Cette réunion était consacrée au plus fréquent de tous les cancers féminins, celui du sein, qui frappe une femme sur vingt et dont la gravité pose au corps médical un urgent problème d'analyse et de prévention.

Nous avons demandé au professeur Mauvais-Jarvis de traiter cet aspect, essentiel pour l'avenir, de l'effort préventif.

La thérapeutique des tumeurs malignes du sein a bénéficié, pour sa part, des progrès récents accomplis tant par la radiothérapie que par les traitements médicaux, chimiques ou hormonaux.

Des publications hâtives et trop fracassantes ont pu faire croire, à propos de ces derniers, qu'ils devraient être appliqués inconsidérablement à toutes les malades et dans tous les cas.

Les progrès de l'endocrinologie fondamentale, d'une part, un recul épidémiologique plus récent, de l'autre, conduisent à moduler sérieusement cette affirmation. Les moyens dont on dispose permettent aujourd'hui de dépister les tumeurs malignes dites « hormono-dépendantes » et de leur réserver des thérapeutiques hormonales appropriées.

Ils permettent également de déterminer les cas devant bénéficier d'une chimiothérapie et ceux qui en pâtiraient à long terme. La recherche des récepteurs hormonaux des cancers du sein est, à notre époque, un préalable impératif à l'élaboration de la stratégie rationnelle thérapeutique, de laquelle dépend l'avenir des patientes. Et l'efficacité, comme la toxicité possible des traitements actuels, commande impérativement qu'ils soient utilisés avec discernement pour le meilleur et non, comme on le voit parfois, pour le pire.

Cet ensemble de progrès et le fait que le cancer du sein représente la moitié de tous les cancers féminins en France justifient la création de cette nouvelle société scientifique et l'intérêt accru que portent cliniciens, carcinologues, gynécologues et endocrinologues à la glande mammaire et à sa pathologie. — Dr E.-L.

Les tumeurs du sein : haut risque et prévention

par le professeur PIERRE MAUVAIS-JARVIS (*)

LE cancer du sein demeure en 1978 le cancer féminin le plus fréquent et la première cause de mortalité chez la femme dont l'âge se situe entre trente-cinq et cinquante-cinq ans.

Certes, de nombreux progrès ont été accomplis dans son traitement qui tient compte actuellement de l'hormonodépendance du cancer mammaire, afin de mieux orienter la décision du thérapeute vers une méthode appropriée, que celle-ci soit chirurgicale, radiothérapique, hormonale ou chimiothérapique. Le dépistage précoce du cancer mammaire s'est *lui aussi* grandement perfectionné grâce à l'affinement apporté à ses méthodes de détection, tout particulièrement dans le domaine de la radiologie. Toutefois, dans la majorité des cas, ce dépistage se limite à la découverte de cancers dits « invasifs », c'est-à-dire déjà installés dans l'organisme, et dont les premières cellules anarchiques ont commencé à se multiplier depuis plusieurs années. Il est certain qu'un cancer décelé précocement peut guérir, mais trop nombreux sont encore les cancers vus tardivement. Or, il faut savoir que *le coût socio-économique d'un dépistage précoce « de masse », c'est-à-dire qui s'étend à toute la population féminine*, outre le fait qu'il demeure très élevé, s'avère comme impossible à réaliser dans la pratique courante.

En revanche, et cela est vrai pour tous les cancers, seule une prévention solidement assise sur une connaissance précise des causes du développement tumoral, détient le privilège réel d'en faire diminuer la fréquence. C'est ainsi que le tabagisme est reconnu comme l'élément déterminant du cancer bronchique. Certains cancers de l'utérus sont de même provoqués par l'abus d'utilisation d'*hormones œstrogènes*.

Le terrain de la malignité

En ce qui concerne le cancer du sein, la difficulté consiste à bien cerner les facteurs susceptibles d'intervenir dans sa genèse. C'est ce que l'on retient sous le terme d'« épidémiologie », à savoir une interprétation portée *a posteriori* sur tous les facteurs dits de risque, lesquels s'avèrent de nature à favoriser l'éclosion du cancer. Or tous ces facteurs dits de « haut risque », sont désormais bien codifiés. On ne peut donc que les rappeler.

Tous les spécialistes s'accordent pour reconnaître l'existence *d'un risque familial confirmé* par la plus grande fréquence des cancers du sein chez des femmes dont la mère et la grand-mère ont été atteintes. Ainsi est née l'hypothèse de la transmission d'un virus cancérogène par le lait maternel, hypothèse en voie d'abandon. Au contraire, l'allaitement *maternel* a plutôt un rôle protecteur contre le cancer du sein. En effet, les femmes esquimaux — qui sont tenues, par leur coutume ancestrale, à allaiter pendant toute leur vie génitale, — ne développent pratiquement pas de cancer du sein.

Il faut également tenir compte du fait que le risque de cancer du sein augmente avec *l'allongement de la vie génitale féminine* ; ce dernier se traduisant généralement par l'apparition d'une puberté précoce et d'une ménopause tardive.

Reste encore à évoquer l'importance d'une relation entre *la fréquence du cancer et l'environnement*, en tenant compte du rôle favorisant que peuvent créer certaines conditions de vie dans lesquelles une femme évolue. En effet, il est courant de décrire la cancéreuse du sein comme une femme appartenant à un milieu socio-économique élevé, vivant dans une société urbaine et fortement industrialisée.

Mais ce sont surtout les antécédents personnels de *maladie bénigne du sein*, encore dénommée « mastopathie », qui augmentent de façon notoire le taux du risque de cancer. Risque d'autant plus grand que les symptômes ont évolué à bas bruit durant de nombreuses années.

Ces différents facteurs augmentent de deux à six fois, pour chaque femme concernée, le risque de voir se développer un jour un cancer mammaire. A cette nuance près qu'il n'est pas évident que l'addition de plusieurs facteurs puisse augmenter de façon globale le risque de cancer. L'hypothèse selon laquelle ils procéderaient, pour la plupart d'entre eux, d'une *origine commune*, est plus vraisemblable.

En effet, le cancer du sein, au même titre que la majorité des cancers, paraît se développer sur une population dite à « haut risque transmissible ». Celui-ci pourrait être lié à l'existence sinon d'un virus, du moins d'un provirus malin inclus dans le capital génétique, dont l'expression serait conditionnée par la présence chez un individu donné d'un *environnement hormonal particulier*. Si tout reste à démontrer en ce qui concerne la prédisposition génétique du cancer et surtout sa transmission virale, en revanche on cerne mieux le terrain hormonal propre à son éclosion. Ce terrain est sous la dépendance des hormones sexuelles féminines ; on n'observe pratiquement pas de cancer du sein chez l'homme, alors que les femmes castrées précocement en sont relativement protégées.

Toutefois, plus que la durée de la vie génitale de la femme, il semble que ce soit sa qualité qui prime. Ainsi, on oppose souvent la rareté des cancers mammaires chez des femmes ayant eu de nombreuses grossesses menées à terme, et ayant allaité, à leur fréquence chez celles qui sont demeurées stériles. Il est donc important de savoir de quelle façon la fonction de reproduction est atteinte chez les « candidates éventuelles » au cancer du sein. C'est ce que l'on a pu, semble-t-il, mettre en évidence chez des femmes atteintes de mastopathie bénigne.

Les affections bénignes

On admet que les mastopathies constituent un maillon évolutif entre le sein normal et le sein cancéreux, car l'on retrouve bien souvent une continuité entre certaines formes d'affections bénignes du sein et des cancers déclarés, ceci en passant par des états histologiques que l'on peut qualifier de « précancéreux ». Il semble d'autre part qu'une tumeur cancéreuse de 2 cm de diamètre (taille limite de la détection clinique) résulte d'une croissance tumorale qui a débuté huit à dix ans auparavant.

Or, la mastopathie est une affection qui, dans la majorité des cas, relève d'un déséquilibre hormonal d'origine ovarienne sous la forme d'une insuffisance en sécrétion de progestérone, hormone antagoniste des œstrogènes. Il en résulte que les femmes atteintes d'affection mammaire bénigne sont soumises à une influence hormonale hyperœstrogénique. Les œstrogènes, s'ils ne sont pas directement cancérogènes, stimulent la multiplication cellulaire, ce qui peut éventuellement favoriser sur un terrain prédisposé la survenue du cancer. Le traitement par la *progestérone* fait disparaître tous les symptômes mammaires bénins, à condition qu'il soit entrepris sur des femmes porteuses de lésions récentes. L'expérience française qui porte maintenant sur plusieurs milliers de femmes traitées depuis huit ans peut désormais le confirmer. Reste à prouver que dans l'avenir ces malades ainsi traitées ne feront pas de cancer.

La mastopathie bénigne constitue donc une sorte de modèle de référence pour illustrer le rôle des hormones sexuelles dans l'épidémiologie du cancer. D'autre part, si l'on prend en considération des facteurs de risque tels que : *l'hypofertilité*, la longueur de la vie génitale, l'environnement, il semble qu'il soit possible de les interpréter en fonction d'un déséquilibre hormonal identique (1).

L'attitude du corps médical en face du haut risque se trouve désormais posée en termes relativement clairs.

— La première attitude, que l'on peut qualifier de *passive*, consiste à rejeter l'hypothèse d'une cause hormonale comme étant à l'origine de la majorité des facteurs de haut risque du cancer.

Dès lors, seul compte le *dépistage*, dépistage auquel il faut apporter la plus grande vigilance chez les femmes à hauts risques, ces derniers ne pouvant être contestés. Cette attitude contient sa propre logique. Fera-t-elle à long terme reculer la morbidité et la mortalité par cancer du sein ?

— La deuxième attitude, reconnaît, quant à elle, l'hypothèse hormonale comme vraisemblable. *Cette attitude conserve au dépistage une place prépondérante*. Elle permet d'énoncer en outre un certain nombre de propositions concrètes dont chacune vient s'inscrire dans une véritable *politique de prévention*.

Car c'est bien de politique de santé qu'il s'agit, dans la mesure où tous les aspects médicaux de la fonction de reproduction humaine sont concernés. Parmi ces propositions, nous citerons : la nécessité d'une information complète touchant aussi bien le corps médical que le public, et qui aurait pour but de montrer l'importance que l'on doit attacher au traitement médical. Cette prise en charge thérapeutique exige des spécialistes parfaitement rompus aux techniques d'investigation clinique en pathologie mammaire, *car aucun traitement hormonal ne doit être entrepris tant que la bénignité d'une lésion mammaire n'a pas été démontrée*. Il est donc souhaitable que l'on ait à dessein de former dans nos facultés, plus de médecins spécialisés en ce domaine et possédant une formation pluridisciplinaire. On rappellera à ce propos le danger que fait encourir l'usage intempestif et isolé des œstrogènes dans les périodes pré- et post-ménopausiques (*le Monde* du 8 juin 1977).

Mais la prévention ne se limite pas seulement au traitement des mastopathies, elle vise aussi une meilleure adaptation des thérapeutiques utilisant les hormones sexuelles chez la femme. Elle concerne également *l'usage des contraceptifs oraux*. Bien qu'aucune statistique n'ait permis de montrer une augmentation globale des cancers mammaires chez les femmes utilisant la pilule, il faut néanmoins savoir que les chiffres cités ne portent que sur une étude rétrospective limitée dans le temps et qu'ils prennent en compte des produits forts différents les uns des autres. Certaines pilules améliorent les mastopathies, car elles comportent un fort dosage en progestérone et elles pallient alors un déséquilibre hormonal sous-jacent.

FACTEURS DIMINUANT LE RISQUE DE CANCER DU SEIN	FACTEURS ACCROISSANT LE RISQUE DE CANCER DU SEIN
Vie génitale courte (en termes de nombre total de cycles menstruels).	Histoire familiale de cancer du sein.
Ménopause précoce.	Maladie bénigne du sein.
Première grossesse précoce.	Premières règles précoces.
Nombreux enfants.	Ménopause tardive.
Longues périodes d'allaitement.	Absence d'enfant, célibat.
Castration précoce au cours de la vie génitale.	Age tardif de la première grossesse.
Niveau socio-économique bas.	Absence d'allaitement.
Vie en milieu rural.	Anomalie de la fonction ovulatoire (défaut de sécrétion en progestérone).
Certaines ethnies non transplantées (femmes extrême-orientales, Esquimaux).	Traitement prolongé par les hormones œstrogéniques.
	Haut niveau socio-économique.
	Vie en milieu urbain.
	Obésité, diabète, régime riche en protéines et graisses.

D'autres, au contraire, font apparaître une tension douloureuse des seins, signe annonciateur de la mastopathie — en particulier certaines minipilules actuelles.

Le Royal College of Practitioners britannique vient de démontrer dans une étude récente qu'à dose égale d'œstrogènes pour une pilule donnée, on observe un pourcentage de mastopathies très différent selon la dose de progestérone associée.

Il ne s'agit là, bien sûr, que de l'ébauche d'une politique de prévention efficace en ce qui concerne ce grave problème qu'est le cancer du sein. Retenons pour l'avenir que la proposition d'une politique consciente ne requiert pas pour autant la mise en jeu de moyens financiers considérables, mais bien davantage une meilleure synthèse de connaissances, voire une étroite collaboration entre tous les spécialistes concernés par ce problème. Nul doute que ce soit parfaitement réalisable en France ; à condition que chacun veuille bien s'intégrer par son modeste effort de participation à cette vaste entreprise de solidarité. Il faut néanmoins savoir qu'un tel objectif requiert de la part des pouvoirs publics la volonté d'accorder la priorité à tout ce qui a trait aux problèmes de santé et de prévention concernant les femmes de ce pays.

(Lire la suite de notre dossier en page 14.)

(*) Chef du service d'endocrinologie et de gynécologie médicale de l'hôpital Necker.

(1) En effet, les anomalies de la fonction ovulatoire, source d'une insuffisance en sécrétion de progestérone par l'ovaire, sont quasi physiologiques aux deux pôles de la vie génitale féminine : la période post-pubertaire et la préménopause. Elles peuvent aussi être provoquées par toutes sortes d'émotions ou agressions psychiques, dont le caractère dramatique est inégalement perçu par chaque individu. L'influence de l'environnement sur la fonction de reproduction féminine est bien connue et parfaitement documentée.

MALADIES MENTALES ET MALIGNITÉ

Une série d'enquêtes conduites dans divers pays à propos des causes de mortalité des malades mentaux montrent qu'ils bénéficient d'une relative mais frappante immunité à l'égard du cancer.

La fréquence des tumeurs malignes s'élève chez eux à moins du tiers de ce que l'on trouve dans la population générale. Les schizophrènes sont ceux chez lesquels l'incidence de la malignité est la plus rare.

Les cancers du cerveau ou du système nerveux sont en outre inexistants chez ces patients.

Une telle constatation, qu'il serait intéressant de préciser par des études plus détaillées, a donné lieu à de multiples hypothèses, dont aucune ne se trouve pour l'instant confirmée. Certains auteurs suggèrent que les neuroleptiques utilisés chez les malades mentaux pourraient avoir une action préventive antitumorale. D'autres pensent à un facteur génétique, et d'autres encore émettent l'hypothèse que les dérèglements métaboliques qui sous-tendent la pathologie mentale grave exercent un effet protecteur vis-à-vis des agents dits promoteurs de la cancérisation.

Il n'est pas exclu que des recherches plus approfondies sur ce thème permettent d'éclairer d'un jour nouveau la genèse et du cancer et des maladies mentales. — Dr E. L.

LA CROISADE CONTRE LE CANCER

Dressant le bilan des recherches et des progrès thérapeutiques ou préventifs enregistrés dans la lutte contre le cancer, nous avons fait état, dans « le Monde de la médecine » du 11 octobre, des critiques et des controverses que soulèvent aux Etats-Unis les faibles résultats apparents de la croisade lancée en 1971 par le président Nixon pour vaincre ce fléau.

Les Américains ont dépensé pour cette bataille 7 milliards de dollars en sept ans, et la commission sénatoriale d'enquête ouverte en juin dernier n'a pas ménagé ses critiques visant notamment les erreurs commises pour la définition des priorités et les modalités de distribution des fonds.

Le « programme virus », l'une des cibles essentielles des sénateurs américains, a notamment connu, a admis le directeur du National Cancer Institute, des « gaspillages évidents et prouvés ».

Le professeur Luc Montagnier, l'un des plus brillants chercheurs français et l'un de ceux qui ont apporté à ces travaux leurs percées les plus significatives, montre ici que les voies de la recherche sont impénétrables et que les gaspillages en question ont en réalité d'importantes retombées.

La déception américaine est due essentiellement au constat négatif des statistiques de fréquence et de mortalité de la maladie. Les tout derniers chiffres publiés il y a quinze jours par l'Institut national du cancer américain montrent que, durant ces cinq dernières années, le nombre global des cancers s'est accru de 1 à 2 % et que le temps moyen de survie des malades n'a pas progressé pour les tumeurs les plus répandues. Ce rapport indique aussi un accroissement important depuis cinq ans de cancers du poumon chez les femmes, accroissement dû au tabagisme et se montant à 8 % chez les Blanches et 10 % chez les Noires.

On assiste, en revanche, à une régression de la fréquence des cancers de l'utérus chez la femme et de l'estomac chez l'homme, régressions respectivement attribuées à l'hygiène et à la surveillance médicale de la contraception, d'une part, aux améliorations diététiques, de l'autre.

Nous avions indiqué que ces statistiques peuvent être trompeuses en ce sens qu'elles dressent le bilan du passé, mais ne peuvent prendre en compte les promesses de l'avenir, promesses que postulent sur le plan thérapeutique les progrès d'aujourd'hui.

Le professeur Georges Mathé détaille ces progrès, et montre à quel point il serait absurde de dénigrer l'effort accompli, et de ralentir la marche vers ce qu'il tient pour une victoire assurée dans l'avenir.

La recherche œuvre en effet, et souvent par des voies détournées, pour un avenir meilleur et que ne connaissent pas toujours de leur vivant ceux qui lui ont consacré, avec le plus admirable désintéressement, l'essentiel de leur existence.

Tous les progrès qu'énumèrent MM. Mathé et Montagnier sont dus à ces recherches, et nombre de malades en bénéficient d'ores et déjà.

L'opinion publique s'est émue néanmoins de voir que les sommes considérables accordées au « plan Cancer » allaient en quasi-totalité aux laboratoires et ne contribuaient en rien ou presque à l'amélioration de l'accueil et de la condition des malades, au développement de la prévention, à la diffusion d'informations indispensables tant à la communauté médicale (pour les concepts thérapeutiques nouveaux) qu'au public lui-même (pour la prévention).

Il n'est pas douteux que les recherches sur le cancer doivent plus que jamais être poursuivies et qu'il leur faut plus que jamais bénéficier du soutien de tous. Mais il n'est pas douteux non plus qu'un effort considérable d'humanisation et d'information doit être accompli sur-le-champ, et qu'il lui faut bénéficier d'une vraie priorité. Il n'est pas admissible que des malades gravement atteints attendent des heures entières dans une navrante promiscuité pour subir des traitements éprouvants et de très longue durée.

Nul ne conteste plus l'influence de la psychologie sur l'évolution des cancers, et si l'Association française de lutte contre le cancer a consacré à ce thème majeur plusieurs de ces débats, aucune conclusion pratique n'en a pour autant été tirée à ce jour.

L'âpreté des querelles entre tenants de tel ou tel schéma thérapeutique souligne par ailleurs l'urgente nécessité d'organiser à l'échelon national et international une meilleure diffusion, un meilleur circuit d'informations dont dépend bien souvent la vie des malades et qui peuvent bien souvent aussi leur éviter d'inutiles souffrances.

Pour être moins glorieux que celui de la science, le progrès de l'humanisation n'en est pas moins fondamental dans l'évolution de la médecine et de la civilisation, et pour le mieux-être de ceux qui souffrent. Ceux qui ont tant œuvré pour l'avancement des sciences carcinologiques pourraient faire beaucoup pour leur humanisation, en plaçant au service de cette cause modeste mais essentielle une part de leur considérable influence.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Un lent cheminement vers la victoire

par le professeur GEORGES MATHÉ

C'EST en décembre 1971 que Richard Nixon a lancé le programme « *conquête du cancer* » dans le style, mais non dans les dimensions réelles, du programme spatial. Personne ne peut en évaluer les résultats en 1978. Les « découvertes » scientifiques impliquent une gestation d'une douzaine d'années (pour sortir), mais au surplus elles demandent encore plus de temps pour être reconnues et appliquées.

Le choix de ce programme par des politiciens est en soi un succès unique dans l'histoire universelle. Il faut saluer le peuple américain qui a su soutenir une telle cause et lui consacrer un budget digne des dépenses généralement consacrées à la destruction (armements) de l'humanité ou à sa dégénérescence (gadgétisation).

Mais là ne se limite pas la victoire. Le succès se lit également dans les chiffres que la communauté médicale est heureuse de porter à la connaissance des maniaques du rendement :

a) La mortalité par cancer des enfants a diminué de 40 % en vingt ans.

b) Huit cancers incurables il y a vingt ans, lorsqu'ils étaient traités en période avancée, sont aujourd'hui curables : la leucémie lymphoïde des enfants, la tumeur de Burkitt, la tumeur du rein, dite de Wilms, le rhabdomyosarcome embryonnaire, le cancer du placenta, dit choriocarcinome, la maladie de Hodgkin, certains lymphosarcomes, certains cancers des testicules, dits embryonnaires. Un neuvième est l'objet de tels progrès qu'on le considère comme potentiellement curable : le cancer du poumon à petites cellules.

Si le chiffre fatidique de 70 % de la mortalité globale par cancer cinq ans après le diagnostic n'a pas été notablement modifié, c'est parce que les cancers cités ci-dessus sont relativement rares, comparés aux « mauvais » cancers dont la fréquence s'élève, notamment certains cancers du poumon liés au tabagisme qui continue à augmenter.

c) C'est aussi parce que le résultat d'une nouvelle approche thérapeutique n'a pu, faute de temps, retentir sur la mortalité globale à cinq ans (essais en cours depuis deux ou quatre ans). Cette nouvelle approche est fondée sur l'idée que, si 70 % des patients opérés pour cancers rechutent, c'est parce que quelques cellules tumorales ont déjà quitté le lieu de la tumeur initiale au moment de l'intervention pour rejoindre les sites des futures métastases. D'où les essais des traitements médicaux post-opératoires, la chimiothérapie (traitement par des médicaments chimiques qui empêchent les cellules de se multiplier) et l'immunothérapie (qui amplifie les résistances naturelles contre les cancers).

On sait aujourd'hui que la chimiothérapie postopératoire augmente significativement et notablement l'espérance de guérison de certaines catégories de femmes atteintes de cancers du sein, d'adolescents atteints de deux types de cancers des os (respectivement appelés tumeur d'Ewing et ostéosarcome), des cancers des testicules dits embryonnaires, de certains cancers du gros intestin et des cancers de l'ovaire. L'immunothérapie donne des résultats significativement favorables, outre pour certaines leucémies et lymphosarcomes, dans les mélanomes, les cancers du poumon, du sein, de l'estomac, de l'ovaire, et des résultats moins significatifs mais encourageants pour les tumeurs de la gorge.

d) Des armes nouvelles pour la chimiothérapie et l'immunothérapie sont, de plus, devenues disponibles. Leur nombre ne s'est jamais tant accru que ces cinq dernières années. On compte dans le domaine de la chimiothérapie de nouveaux produits de synthèse, dont les sels de platine et de nouvelles nitrosourées (une française), de nombreux extraits microbiens, surtout des anthracyclines (dont une française, une japonaise, une italienne et une américaine), de nouveaux dérivés d'extraits de plantes (la vindésine). Dans le domaine de l'immunothérapie, on dénombre une hormone (la thymosine, américaine), un microbe (*Pseudomonas aeruginosa*), des extraits microbiens (notamment le M.D.P. français et la bestatine, japonaise), des composés de synthèse (le glucan, américain, le levan, israélien et la krestine, japonaise).

e) Des liens se sont établis entre la chimiothérapie et l'immunothérapie avec le développement de l'interféron et la découverte du « facteur nécrosant des tumeurs ».

f) Dans des flacons de cultures, en laboratoire, on est parvenu à reconvertir des cellules « transformées » ou franchement cancéreuses en cellules se comportant normalement.

La recherche thérapeutique connaît donc un progrès notable et régulier, et il importe de ne pas réduire son développement.

Porter l'effort sur la prévention

Certains pensent que l'on devrait consacrer un effort plus important à la prévention. Je partage pleinement leur point de vue.

Je participe volontiers aux campagnes d'éducation destinées à informer les citoyens des effets cancérogènes du tabac, de l'alcool, de la surnutrition, de l'exposition au soleil et du manque d'hygiène. Je souhaite même que l'on entreprenne des recherches sur les causes psycho-sociologiques du manque d'efficacité des campagnes jusqu'ici menées pour réduire le rôle de ces facteurs et que l'on multiplie et favorise l'étude des substances anticancérogènes, telles que les rétinoïdes.

En ce qui concerne le programme américain, on peut en outre remarquer que la part des Etats-Unis dans l'ensemble des progrès n'est pas proportionnelle à la fraction du budget mondial dont ils disposent.

Car il faut souligner qu'une fraction non négligeable du budget américain a permis à des instituts israéliens, scandinaves, canadiens et européens — notamment l'Organisation européenne de recherche et de traitement des cancers (O.E.R.T.C.), dont le seul budget public est américain — de travailler. Ainsi le programme « Conquête du cancer » n'amplifie pas seulement la recherche américaine, il stimule la recherche extra-américaine.

D'ailleurs, il ne m'apparaît pas déraisonnable de considérer que, si le programme « Conquête du cancer » n'a pas avancé plus avant vers l'objectif, c'est parce que les cancérologues américains n'ont pas trouvé en face d'eux le « challenge » que leurs physiciens avaient trouvé dans les physiciens soviétiques. Et c'est l'Europe qui aurait dû et qui doit leur présenter ce challenge.

C'est à l'Europe également de relever le gant et de réveiller l'enthousiasme!

L'Europe peut le faire au niveau de chacun de ses Etats, et la France s'est donné, grâce à l'action « cancer » et grâce à une coopération franco-américaine, dont l'initiative revient au président de la République, une politique de recherche dans ce domaine. J'en appelle donc à notre président pour qu'il étende sa politique française de la recherche contre le cancer à l'Europe : une initiative efficace pourrait être la conversion de l'O.E.R.T.C. en un grand Institut européen du cancer analogue au N.C.I. (National Cancer Institut) américain.

Ce possible challenger, l'Europe, ne deviendra crédible que si les Européens le veulent et manifestent leur vouloir en soutenant cette recherche, comme le font les Américains, qui ajoutent aux 850 millions de dollars du budget public plus de 300 millions de budget philanthropique. Nous sommes en progrès à cet égard. Il appartient à chacun de contribuer au lent cheminement vers la victoire, qui doit être celle de tous les pays et de tous les chercheurs au profit de tous les malades.

Le programme virus : d'importantes retombées

par LUC MONTAGNIER (*)

LE MONDE du 11 octobre a fait l'écho du débat qui a lieu actuellement aux Etats-Unis sur l'orientation de la recherche sur le cancer et parle de « l'échec retentissant » du programme virus-cancer lancé, dans ce pays, il y a quatorze ans.

C'est une opinion en fait assez répandue, mais basée sur l'apparence des choses et pour le moins prématurée. Elle risque d'être exploitée par les détracteurs de la recherche fondamentale sur le cancer, déjà si mal pourvue en hommes et en moyens.

L'erreur des biologistes américains qui ont été à l'origine de ce programme a été de laisser croire aux hommes politiques et au public qu'on pouvait, en un temps limité, et avec une planification analogue à celle du programme Apollo, apporter une solution définitive au rôle des virus dans les cancers humains et ainsi trouver les moyens d'une *éradication* du fléau.

Les voies de la recherche ne sont pas comme celles de Dieu, impénétrables, mais elles vont rarement en ligne droite. Ce qui veut dire que, s'il est nécessaire de se fixer des objectifs, on ne peut planifier la recherche et garantir un résultat à l'avance. Les découvertes ne sont jamais exactement celles que l'on attend. Ainsi, des découvertes acquises au cours de la recherche sur les virus cancérogènes des animaux, découvertes dont le développement a été puissamment aidé par le programme virus-cancer, ont eu une importance majeure pour tout la biologie, bien que dans l'immédiat elles n'aient aucune conséquence sur la thérapeutique des cancers. Citons, par exemple, celle de la transcriptase inverse, l'enzyme qui permet aux virus des leucémies de se répliquer. Sans cette enzyme maintenant purifiée en grande quantité à partir d'une leucémie à virus du poulet, des manipulations génétiques, telles que l'insertion du gène de l'insuline dans une bactérie, n'auraient pas été possibles.

Sait-on également que, dans plusieurs virus cancérogènes, on a localisé le gène responsable de la *transformation* maligne et, dans un cas, identifié son produit ?

De même la découverte que les gènes existent sous forme de plusieurs fragments de D.N.A. distants les uns des autres a d'abord été faite sur des virus potentiellement cancérogènes.

En ce qui concerne les cancers de l'homme, le rôle des virus, à une ou deux exceptions près, n'est pas prouvé, mais rien ne permet de l'exclure à l'heure actuelle. Certains cancers parmi les plus graves, comme le cancer du sein, les leucémies aiguës, sont proches de ceux qui existent chez les animaux de laboratoire et dont l'origine virale a été démontrée. La difficulté chez l'homme vient du fait que le virus ne peut être qu'un co-facteur et qu'un grand laps de temps peut s'écouler entre l'infection virale et l'apparition du cancer.

La détection précoce de l'infection virale pourrait cependant être importante, en permettant peut-être une prévention chez les sujets à haut risque.

Mais, nous dit-on, et le gaspillage ? Le tels résultats n'auraient-ils pu être obtenus à moindre prix ? C'est possible, mais il faut bien voir que *le gaspillage*, l'exploration de directions qui se révèlent être des impasses sont inévitables, dans la recherche comme dans toute autre activité humaine. Des fausses pistes, comme l'isolement, à partir d'une tumeur humaine injectée au chat, d'un virus qui s'est révélé provenir du chat, ont pu être reconnues comme telles en quelques mois grâce aux efforts massifs de plusieurs équipes américaines.

Les chercheurs français, quant à eux, n'ont pas eu à se poser ce genre de problème, pour la bonne raison qu'il n'y a jamais eu en France d'action proportionnellement aussi importante sur le cancer, et qu'ils sont habitués à la pénurie depuis longtemps. Leurs efforts, certes méritoires, risquent d'être encore plus marginaux qu'ils le sont aujourd'hui si on les oblige à suivre les « modes » d'outre-Atlantique.

La recherche sur le cancer est de plus en plus multidisciplinaire ; elle est imbriquée, au niveau de la technologie et des concepts, dans la recherche biologique fondamentale. Il existe cependant dans ce vaste domaine des « créneaux » où les équipes françaises peuvent être compétitives. C'est à elles qu'il revient de les proposer aux pouvoirs publics et d'obtenir de ces derniers, avec le soutien de l'opinion, un appui massif pour un effort de longue haleine.

Recherche sur le cancer et prévention ne s'opposent pas, elles sont complémentaires. Les grands fléaux qu'étaient autrefois les maladies infectieuses ont disparu grâce, à la fois, à la prévention (l'hygiène, les vaccins) et la thérapie (sérums, puis antibiotiques).

Il y a de bonnes chances qu'il en soit un jour de même pour les cancers, avec des moyens certes multiples et dont certains sont encore difficilement prévisibles aujourd'hui.

(*) Directeur de recherches au C.N.R.S. et chef de l'unité d'oncologie virale à l'Institut Pasteur.

LIVRES

■ **LA TRANSFUSION**, par les docteurs Bernard Genetet et Patrice Mannoni. Flammarion Médecine, 680 pages, 250 F.

On mourait exsangue il y a cent ans encore lorsque survenait une hémorragie, sur les champs de bataille, comme sur les lits d'accouchement, à la ville comme aux champs. Les médecins de l'époque connaissaient, bien sûr, depuis Harvey (1630) les principes de la circulation sanguine ; mais leurs applications se limitaient aux saignées insensées dont pâtirent toutes les cours de France et de Navarre...

La découverte en 1900 des groupes sanguins ouvrait la voie aux extraordinaires développements que connaissent aujourd'hui la transfusion, l'étude des éléments du sang, leur isolement, leur utilisation spécifique dans les indications médicales les plus diverses.

Les docteurs Genetet, directeur du Centre régional de transfusion sanguine de Rennes, et Patrice Mannoni, directeur du Centre départemental de transfusion sanguine du Val-de-Marne, consacrent à cette histoire, celle du sang, et à ses développements, une véritable somme scientifique.

Aucun de ceux qui vivent journellement les facettes si diverses des recherches et des applications concernant les composants plasmatiques ou cellulaires du sang ne pourra se passer de cet ouvrage où les réflexions sur l'organisation française de la transfusion, ou sur les problèmes médico-légaux que pose l'utilisation du sang humain (ou le refus de transfusion de certaines sectes), sont en bonne place étudiés aux côtés des données scientifiques les plus récentes.

■ **HORMONES**, par le professeur Etienne Baulieu. Hermann Editeur, 560 pages, 268 dessins, schémas et photographies. 298 F.

Les hormones, fondements du système de communication et de régulation de l'organisme, constituent l'un des thèmes de recherche les plus fructueux de ces dernières années, les plus prometteurs pour l'avenir. L'ouvrage que viennent de leur consacrer, sous la direction du professeur Baulieu, dix des meilleurs endocrinologues mondiaux, tous français ou canadiens, fera date dans l'histoire des publications scientifiques ou médicales.

Les éléments les plus précis, les plus nouveaux de la biologie endocrinienne moderne, cellulaire et moléculaire, y sont décrits avec une clarté et une précision parfaites, au même titre que les descriptions cliniques et les projections diagnostiques et thérapeutiques.

Les multiples implications de l'endocrinologie, son importance pour l'étude des comportements, du vieillissement, de l'alimentation, de certains cancers, de la croissance, des troubles de l'esprit, expliquent l'extraordinaire activité clinique et scientifique qui se déploie autour de ses divers aspects.

Les travaux les plus récents sur les « hormones du cerveau », sur celles du tube digestif, sur les récepteurs qui conditionnent et modulent leur action sont exposés de façon rigoureuse, mais avec une ouverture constante vers des applications cliniques.

Le fait que l'ouvrage soit remarquablement présenté, illustré, et les sujets classés de façon si claire et si complète ajoutent encore à ses exceptionnelles qualités de fond.

APPEL AUX FEMMES MÉNOPAUSÉES

Pour entreprendre une étude de neuro-endocrinologie clinique, le service d'obstétrique et gynécologie du C.H.U. de Créteil serait heureux de recevoir la collaboration de femmes ménopausées depuis un an environ.

Le professeur J.-P. Gantray et ses collaborateurs leur expriment leur gratitude anticipée et les prient de bien vouloir téléphoner au 898-91-80, poste 435, où tous renseignements leur seront communiqués.

En effet, estiment-ils, les troubles de la ménopause méritent une approche nouvelle, bien éloignée de la résignation ancienne et des traitements hormonaux importants de ces dernières années.

SCIENCES

L'éruption à l'ouest de Djibouti

Du 7 au 14 novembre, une importante éruption volcanique s'est produite en Afar, à 80 kilomètres à l'ouest de Djibouti.

La surface couverte en sept jours par la lave peut être estimée à 1,6 kilomètre carré et le volume de la lave émise à 16 millions de mètres cubes. L'éruption n'était pas une surprise en elle-même puisqu'elle a eu lieu dans la zone entièrement volcanique qui s'étend du sud-est au nord-ouest, entre le *Goubet-al-Kharab* et le lac Assal. Mais elle est la première de la région à avoir été suivie par des équipes scientifiques presque du début à la fin. Et elle intéresse très vivement les spécialistes des sciences de la Terre : c'est une des rares manifestations sur la terre ferme de l'activité caractéristique du « rift » océanique : en outre, l'Afar est à la jonction de trois segments de ce « rift ».

Naissance d'un volcan nommé Ardoukoba

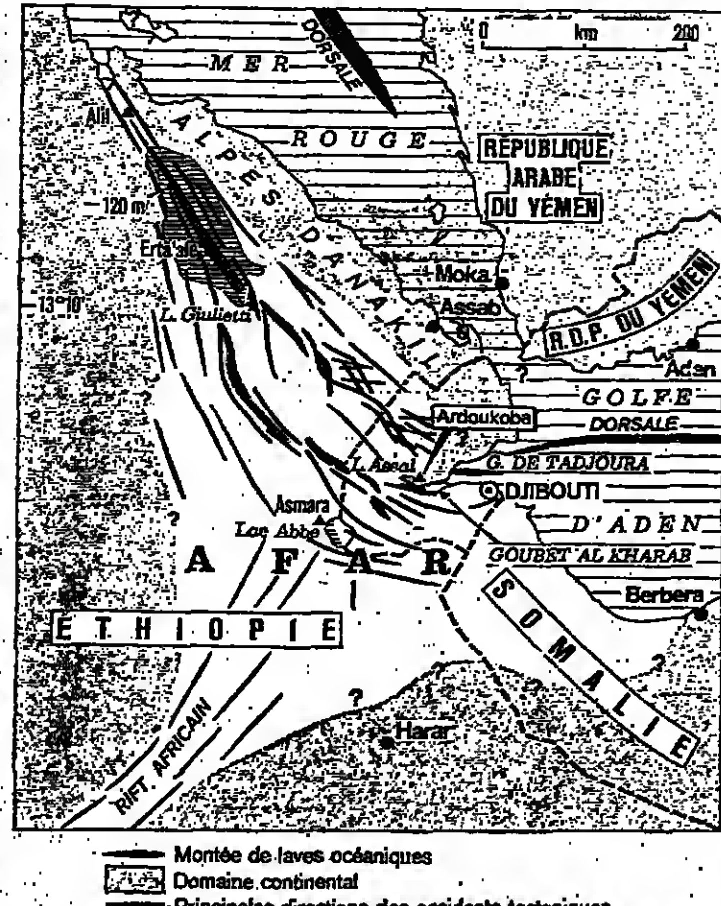
Tout a commencé dans la soirée du 6 novembre par quelques séismes. Ceux-ci n'ont pas été très violents, mais des secousses ont été ressenties à Djibouti. Le mardi 7, dans la matinée, la terre a tremblé de nouveau, inquiétant les habitants de Djibouti et provoquant l'évacuation des banques. Le soir de ce même mardi, M. Anis Abdallah, géophysicien et directeur de l'Institut national scientifique et technique de la République de Djibouti, qui était à l'observatoire d'Arta (à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Djibouti), a aperçu des lueurs vers l'ouest. Dès le lendemain, les autorités de Djibouti, inquiètes pour les populations — rares, il est vrai, — les puits géothermiques et les exploitations de sel du lac Assal, faisaient appel au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), qui a effectué, en 1970-1971 et en 1975, des recherches géothermiques dans la région (1).

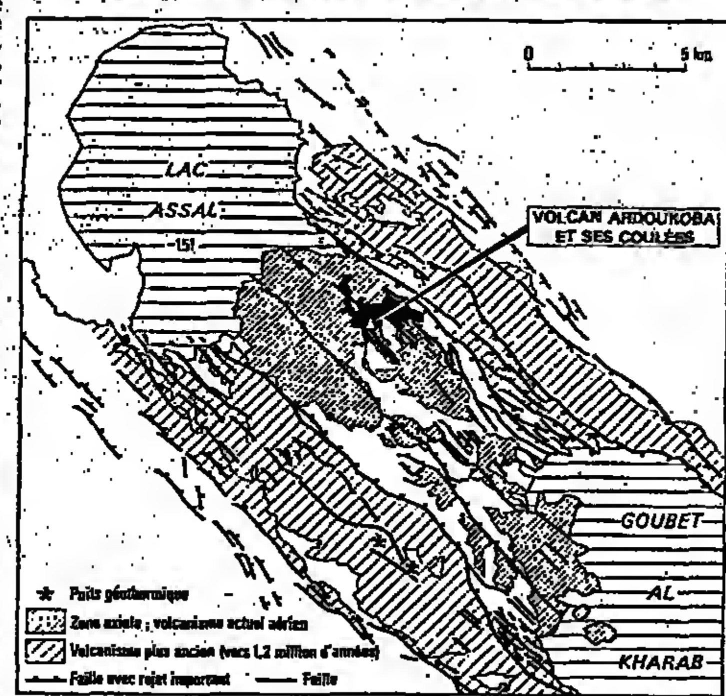
Les photos aériennes prises le 8 novembre ont très nettement montré que l'éruption était fissurale : la lave est d'abord sortie d'une fissure longue d'environ 700 mètres, jalonnée par un début de cône et plusieurs autres cônes très petits ou *hornitos*. La zone d'émission s'est très vite raccourcie à une centaine de mètres et les éclaboussures de lave ont élevé, le long de la fissure, un cône oblong, long de 100 à 150 mètres et haut maintenant d'une quarantaine de mètres. Lorsque le spécialiste du B.R.G.M., qui avait travaillé en Afar pour la géothermie, est arrivé sur place le 10 novembre, l'activité se continuait sur 100 mètres de long dans la fissure. La principale coulée se dirigeait vers le lac Assal. Elle était très rapide puisque sa vitesse, près du point d'émission, a été estimée à 70 ou 80 kilomètres à l'heure. Elle était aussi importante puisque, selon les observateurs, elle a recouvert, en douze heures et sur 10 mètres d'épaisseur, une zone longue de 300 mètres et large de 1 000 mètres. Ce qui suppose, pour ces douze heures, un débit moyen de 250 000 mètres cubes à l'heure.

Le 12 novembre, l'activité a commencé à diminuer et, dans le même temps, la zone d'émission s'est concentrée en migrant vers le sud-est de la fissure. Le 14 novembre, l'éruption s'est arrêtée et n'a pas repris à ce jour.

Ce nouveau volcan a été baptisé Ardoukoba, c'est-à-dire *en pente*, du nom donné à la région qui descend effectivement du niveau de la mer jusqu'à — 151 mètres, niveau de la dépression du lac Assal. La lave est basique. Il s'agit d'un basalte dont, pour 40 %, le volume est constitué par des cristaux de feldspath calcique de 5 millimètres à plus d'un centimètre de diamètre, identique à celui des volcans un peu plus anciens de cette région. Ce basalte est aussi très comparable aux laves des volcans islandais. Ce qui n'a rien d'étonnant puisque l'Islande est, elle aussi, un morceau émergé de *rift* océanique.

La naissance de l'Ardoukoba était si intéressante que dès le 10 novembre l'Institut national d'astronomie et de géophysique du C.N.R.S. a envoyé, en accord avec les autorités locales, d'abord trois sismologues de l'Institut de physique du globe de Paris, puis des géochimistes du laboratoire de l'Ecole normale supérieure, du Centre des faibles radio-activités (C.N.R.S. et Commissariat à l'énergie atomique) et du Laboratoire de volcanologie de Clermont-Ferrand. Enfin, un géodésien de l'Institut géographique national est sur place depuis le 17 novembre pour mesurer, par rapport à des bornes scellées en 1972, l'extension subie par cette région.





d'après le « Bulletin de la Société géologique de France » (1976)

Depuis une douzaine d'années, les spécialistes des sciences de la Terre se sont aperçus que la surface de notre planète est faite de six grandes plaques et de plusieurs plaquettes de roches basiques sur lesquelles sont « posées », ici ou là, des sortes de radeaux de roches acides et moins denses : les continents. Ils se sont aussi aperçus que le matériau basique (basalte en surface) dont sont faits tous les fonds océaniques se renouvellent constamment. Dans la zone médiane, ou *rift*, des dorsales subocéaniques (une chaîne de « montagnes » longue de 60 000 kilomètres serpentant sous tous les océans) du matériau basique, chaud et fluide, monte peu à peu. Arrivé en surface sous forme de lave basaltique, il se solidifie et repousse ainsi, de part et d'autre, les fonds océaniques nés de « giclées » antérieures injectées dans les fissures du *rift*. Chaque plaque ou plaquette dérive donc en s'éloignant du *rift*. Et comme la Terre n'enfle pas, une quantité équivalente de croûte océanique disparaît peu à peu dans les fossés océaniques, presque tous situés en ce moment dans le Pacifique, et aussi dans les chaînes de montagnes.

Si les fonds océaniques se renouvellent constamment (les plus vieux n'ont guère plus de 180 millions d'années), les masses continentales, elles, sont permanentes. Trop légères, elles ne peuvent disparaître (les plus anciennes ont plus de 2 milliards d'années), mais elles sont entraînées passivement par la dérive des plaques. Au gré de l'activité des dorsales océaniques, les masses continentales s'éloignent ou se rapprochent les unes des autres selon les époques. Ainsi l'Atlantique a-t-il commencé à s'ouvrir il y a cent quatre-vingts millions d'années. Ainsi la mer Rouge est-elle née il y a vingt-cinq millions d'années. Ainsi l'Afrique orientale, depuis Djibouti jusqu'au sud du lac Nyassa, tend-elle à se séparer du reste de l'Afrique, la coupure n'étant marquée actuellement que par le réseau de fossés profonds (le *rift africain*) où se nichent les grands lacs et par un certain nombre de volcans actifs.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'Afar est la jonction de trois segments du *rift* mondial : le *rift* africain, celui de la mer Rouge (2) et celui qui, par le golfe d'Aden, se rattache au grand *rift* de l'océan mondial.

La quasi-totalité des dorsales subocéaniques et de leur *rift* est sous-marine, bien évidemment. Leur activité volcanique, essentielle pour la compréhension de notre planète, est donc impossible à observer. Tout au plus peut-on aller voir, avec de petits sous-marins, le résultat de cette activité. C'est ce qui fut fait en 1974 au sud-ouest des Açores (opération FAMOUS) et en 1978 à l'entrée du golfe de Californie (opération CYAMEX). Deux portions du *rift* sont pourtant émergées, L'une en Islande et l'autre en Afar. Ce qui justifie l'intérêt suscité par la naissance de l'Ardoukoba.

YVONNE REBEYROL.

(1) Sur les deux puits forés à une profondeur de l'ordre du millier de mètres près du lac Assal, un était sec et chaud (200 °C au fond), l'autre a débité plus de 100 tonnes à l'heure de vapeur à 250 °C. La géothermie pourrait y être d'une grande utilité pour la République de Djibouti dépourvue de pétrole, de charbon ou de potentiel hydro-électrique. La région du lac Abbé semble être, elle aussi, intéressante pour la géothermie.

(2) Dans le *rift* de la mer Rouge sont situées des fosses remplies de boues métallifères (*le Monde* du 16 novembre) dont l'existence est indiscutablement liée aux phénomènes physico-chimiques caractéristiques d'un *rift*.

M. GAUTHERET EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'Académie des sciences a renouvelé la composition de son bureau, à l'occasion de sa séance du lundi 20 novembre. M. Roger Gautheret, jusqu'à présent vice-président, succède à M. Jean Coulomb à la présidence. M. Pierre Jacquinot a été élu vice-président. Pour 1979, le bureau de l'Académie réunira donc MM. Gautheret, Jacquinot et MM. Paul Germain et Robert Courrier, tous deux secrétaires perpétuels.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur d'Oman et Mme Ahmed Macki ont donné lundi une réception.

Naissances

— Julien est heureux d'annoncer la naissance de son frère,

Carlos, Ferdinand,

le 17 novembre 1978, à Paris.

Gudrun et Michel TAMISIER,
13, rue Mongenot,
94160 Saint-Mandé.

Fiançailles

— M. et Mme Jean BES sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille

Cécile
avec
M. Oberdan FIALDINI.

14, chemin de la Cure, Lausanne.

Décès

— Pénélope Dulling laisse à sa fille Anne Ngwiwenga Avaro la douleur de faire part du décès accidentel de son père,

Joseph AMBOUROUE AVARO
professeur d'histoire
Université nationale du Gabon,

survenu à Port-Gentil, le 17 novembre 1978.

28, rue Saint-Sauveur, Paris (2e).

— Tunis, Paris.

Mme Edouard Cohen-Boulakia, ses enfants et petits-enfants,
Mme et M. le docteur Joseph Boujenah, leurs enfants et petit-fils,
Mme et M. Maurice Boujenah et leurs enfants,
Mme et M. Germain Slama et leurs enfants,
Mme et M. René Boujenah et leurs enfants,
Mme et M. Gilbert Adda et leurs enfants,
Mme et M. Max Boujenah et leur fils,
Les familles Boujenah, Cohen-Boulakia, Slama, Saadia, parentes et alliées,
font part du décès de leur père, grand-père, arrière-grand-père et beau-père,

Albert BOUJENAH
dit Charlot,

survenu le 20 novembre 1978, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi 22 novembre 1978, à 14 heures, au cimetière de Bagneux.

— Nous apprenons le décès de

François DAUMET de TESSAN,
ancien président-directeur général de la Société industrielle d'installations électriques.

[Né le 23 mai 1913 à Paris, M. François Daumet de Tessan était ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale des travaux publics et de l'Ecole supérieure d'électricité. Ingénieur à la Société parisienne pour l'industrie électrique de 1942 à 1945, il devint P.-D.G. (de 1945 à 1955) de la Société industrielle d'installations électriques à Paris, puis directeur général adjoint de la Société métallurgique Liotat-Frères (de 1956 à 1957). Il fut nommé directeur général (de 1958 à 1974), puis administrateur (depuis 1973) de la Compania de Contadores (filiale de la Compagnie des compteurs) à Barcelone.]

— Mme Georges Fraissé,
Le docteur et Mme François Fraissé,
Marie-Hélène Fraissé et Luc Bérimont,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges FRAISSÉ,

survenu le 13 novembre 1978, à l'âge de soixante-seize ans à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— M. et Mme Philippe Herbet,
Mme Michèle Herbet,
M. Cyril Herbet,
Les familles Herbet et Daniel,
ses parents, sœur, frère, oncles, tantes, cousins et cousines,
ont l'immense douleur de faire part de la disparition cruelle de

Patricia HERBET,

survenue le 15 novembre 1978, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Léon, place Dupleix, Paris (15e), le jeudi 23 novembre, à 10 h. 30, suivie de l'inhumation au cimetière du Plessis-Robinson (92), dans le caveau de famille.

22, rue Saint-Fargeau,
75020 Paris.

— Mme Maurice Jaïs, née Yvette Ghnassia, et ses enfants, Paul, Jean-Guy et Patrick,
Mme et M. Robert Jaïs et leurs enfants,
Mme et M. Roland Jaïs et leur fille,
Mme et M. Richard Jaïs et leurs enfants,
Les familles Jaïs, Ghnassia, Tubiana et Léon,
font part de la perte cruelle de leur très cher époux, père, frère,

Joseph Maurice JAIS,

survenue subitement le 19 novembre 1978, dans sa soixantième année.

Les obsèques ont lieu le mardi 21 novembre, à 14 heures, au cimetière communal nouveau d'Ivry-sur-Seine, rue Gaston-Monmousseau.

Réunion devant la porte du cimetière.

La famille ne reçoit pas.

1, rue Amédée-Huon, 94200 Ivry.

— Les familles Jourdet, Martenot et Cleugnet ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice JOURDET,
née Madeleine Martenot,

survenu le 16 novembre, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), le 20 novembre 1978.

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 25 novembre, à 11 heures, en l'église de Vaucresson.

21, avenue des Fauvettes,
78380 Bougival.
13, avenue Le Nôtre,
92420 Vaucresson.

— Mme Gaston Quetel,
M. et Mme Claude Quetel,
M. et Mme Jean Quetel,
Vincent, Jean-Christophe, Sophie et Florence,
M. et Mme Ernest Lesaulnier,
Les familles Brault, Lescellierre, Vastel, Lesaulnier, Davoult et Legoasé,
Mme veuve Gaston Jourdain,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston QUETEL,
connu sous le nom de
Pierre Formentin,
ancien rédacteur en chef du « Télégramme de Seine-et-Marne »,
secrétaire général adjoint de la mairie de Saint-Maur (94),
croix de guerre 1939-1945,

leur époux, père, grand-père, oncle, survenu subitement le 15 novembre 1978, à Paris (20e), dans sa soixante-troisième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 22 novembre 1978, en l'église Saint-François-de-Sales d'Adamville, place J.-F.-Kennedy, Saint-Maur (94).

On se réunira à l'église, à 10 h. 45. (R.E.R. Joinville-le-Pont, autobus 112, descendre place J.-F.-Kennedy).

La famille ne recevra pas de condoléances à l'église.

Une bénédiction sera donnée en l'église de Druval (14) le même jour, vers 16 heures, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.

10, boulevard Bonne-Nouvelle,
75010 Paris.

— Mme Germain Watrin, son épouse,
MM. Jean, Dominique, Emmanuel et Pierre Watrin, ses enfants,
Mme Marc Watrin, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Paul Perret, Robert Perret, Henri Perret, parents et alliés des familles Watrin et Perret,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Germain WATRIN,
conseiller d'Etat honoraire,

rappelé à Dieu le 11 novembre 1978, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de soixante-treize ans.

Les obsèques ont été célébrées à Bidache (Pyrénées-Atlantiques), le lundi 13 novembre 1978.

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 25 novembre, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, Paris (5e), sa paroisse.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Pont-à-Mousson, sa ville natale.

53, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

[Né en 1905 à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), docteur en droit, Germain Watrin avait été professeur à l'Ecole française de droit du Caire (1935), puis à celle de Beyrouth (1940) avant d'être nommé en 1945 maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il avait été conseiller d'Etat de 1961 à 1975. Il laisse divers ouvrages juridiques, dont « l'Administration sous la IIIe République ».]

— On nous prie d'annoncer la mort de

M. Auguste ZUNDEL,
ingénieur chimiste E.P. Zurich,
officier de la Légion d'honneur.

De la part de :
M. et Mme Jean Zundel,
Didier, Olivier, Rémy, Verène Zundel,
M. et Mme Marcel Zundel,
M. et Mme Jean-Pol Zundel et leur fils,
M. et Mme Michel Jouvet et leur fils,
M. et Mme Christian Rochette et leur fils, Pascal Zundel,
M. et Mme Claude Zundel,
M. et Mme Eric Robelin et leur fils,
M. et Mme Jean-Louis Zundel et leurs fils,
Mme Christine Zundel.

L'inhumation aura lieu le mercredi 22 novembre 1978, à 10 heures, à l'ancien cimetière d'Asnières, 6, rue du Ménil.

Un service religieux suivra à 11 h. 15, en l'église réformée, 1, route du Grand-Pont, au Vésinet (Yvelines).

Remerciements

— Mme Gildas Bardinet, ses enfants et ses petits-enfants, profondément touchés par les très nombreux et sincères témoignages de sympathie manifestés lors du rappel à Dieu de

M. Gildas BARDINET,

et dans l'impossibilité d'y répondre, remercient tous ceux qui les ont soutenus et partagent leur Espérance.

Domaine de Paradis,
33370 Pargues-Saint-Hilaire.

— Mme Roger Gerschel, ses enfants et toute la famille, profondément touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Roger GERSCHEL,

et dans l'impossibilité de les joindre individuellement, prient tous leurs amis de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Services religieux

— On nous prie d'annoncer qu'un service religieux sera célébré le vendredi 24 novembre 1978, à 11 h. 30, au temple des Vosges, 14, place des Vosges, Paris, à la mémoire de

Mme Marc RAZON,
née Régine Ribbi,

décédée le 22 octobre 1978, à Paris, et de son mari,

M. Marc RAZON,

décédé accidentellement le 15 décembre 1936, à Casablanca.

Visites et conférences

MERCREDI 22 NOVEMBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 11 h., Grand Palais, Mme Zujovic : « Exposition Le Nain » (entrées limitées).

15 h., façade, portail central, Mme Colin : « Notre-Dame ».

CONFERENCES. — 12 h. 30, 7, rue de la Bienfaisance, M. Michel Cépède : « Deux hommes sur trois ont faim sur notre planète » (déjeuner-débat de la paroisse Saint-Augustin).

13 h., 16 h. et 20 h., 13, rue de la Tour-des-Dames : « Etats de conscience supérieurs et méditation transcendantale » (entrée libre).

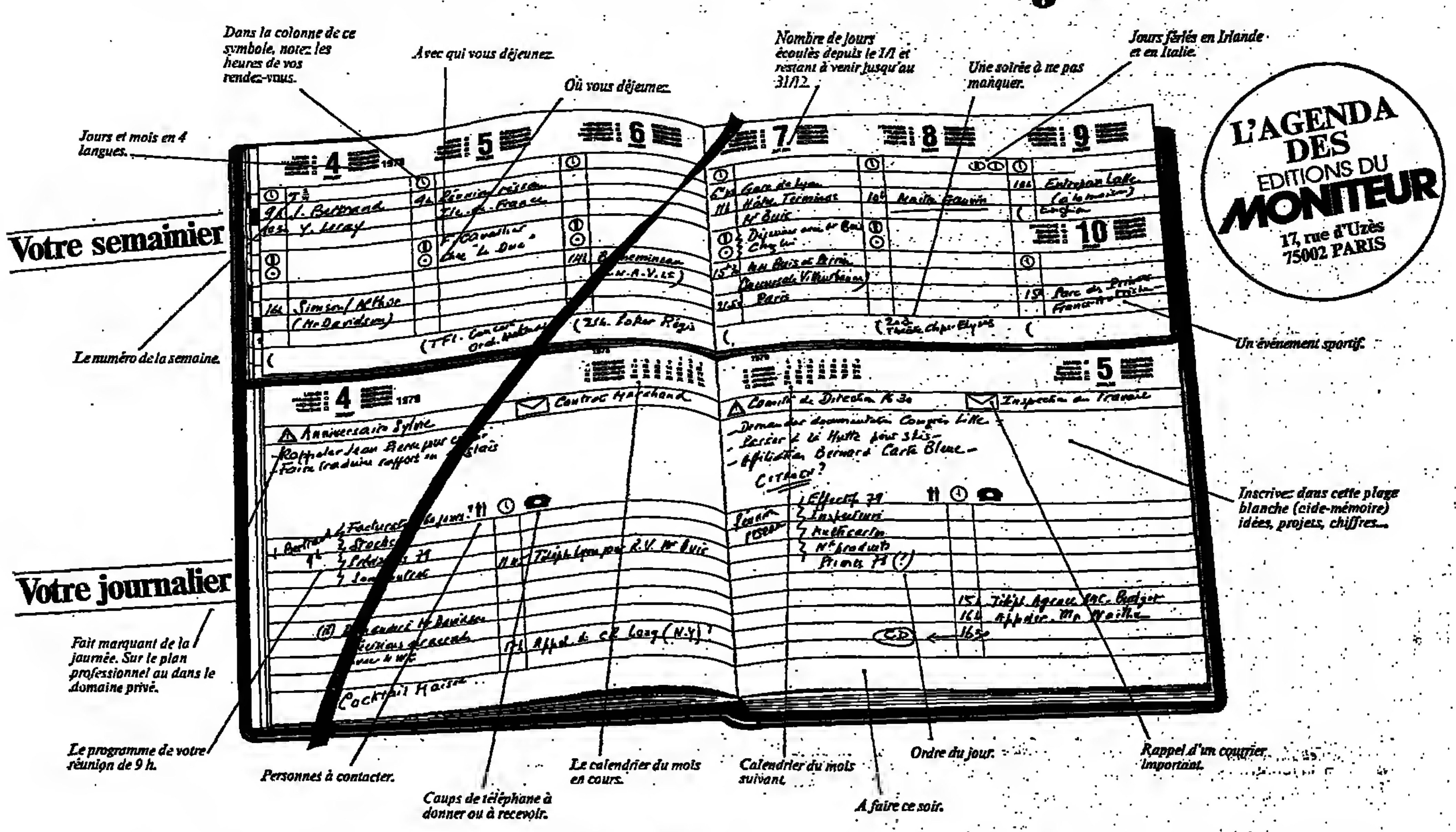
14 h. à 19 h., 30, rue Cabanis : « Indonésie, Thaïlande, Vietnam » (Foyer international d'accueil de Paris).

Nouveau

L'AGENDA DUPLEX 1979

© Brevet n° 185 193.

Jamais vu : deux agendas en un seul. En haut le semainier. En bas le journalier.



Un tableau de bord ultra-complet pour une gestion parfaite de votre temps.

L'agenda idéal, **votre agenda 1979**, le voici. Voyez ci-dessus.

- **En haut : le semainier.** La semaine déployée sur deux pages. Notez-y vos rendez-vous. D'un seul regard vous avez la vue complète de votre programme. Vous savez qui vous allez rencontrer.
- **En bas : le journalier.** Une page par jour. Toute la place voulue pour tout consigner de vos journées chargées. Vous savez ce que vous devez faire.

Regardez encore.

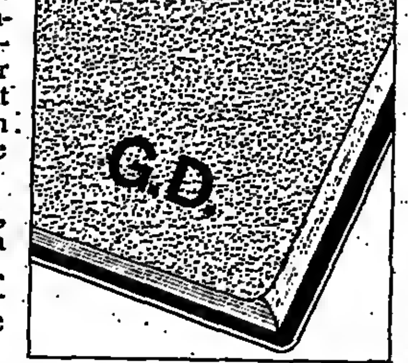
Pas de grille horaire : vous indiquez "6 h 45, gare de Lyon", comme "22 h 45, le café-théâtre". Impossible d'oublier le fait marquant de la journée, le coup de fil capital, le courrier urgent. Des déjeuners faciles à noter avec les signes "avec qui", "où", "quand". En bas du semainier, les "parenthèses du soir" : dîner, concert, bridge, etc. En haut du journalier, une plage blanche pour vos projets, idées, achats à faire, notes de frais, collaborateurs à convoquer...

En somme, le Duplex, c'est la liberté de tout noter et le privilège de la clarté - au lieu de l'exiguïté, de la contrainte et de la confusion des agendas traditionnels.

De plus, à chaque page : le calendrier du mois en cours et du suivant, le numéro de la semaine, le décompte des jours écoulés et à venir, l'indication des jours et des mois en quatre langues. Un répertoire d'adresses. Une table de conversion des unités anglaises. Un agenda de 13 mois pour embrayer avec souplesse d'une année sur l'autre. Les jours fériés dans 10 pays. Les indicatifs téléphoniques de 198 villes. Un format pratique de 250 H x 190 L x 20 mm d'épaisseur.

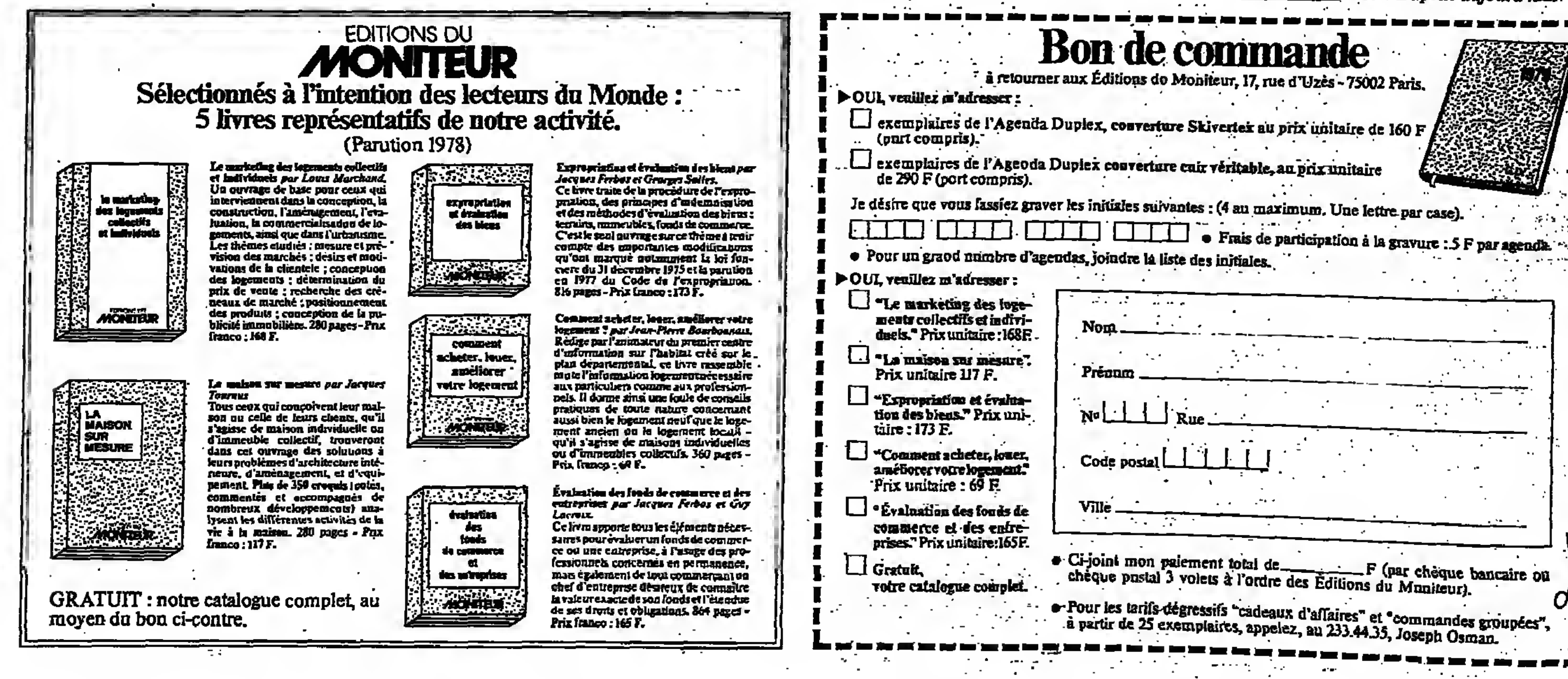
Concluez : **le Duplex constitue un progrès décisif pour la gestion de votre temps. Il vous le faut.**

- **Lequel allez-vous choisir ?** Duplex existe en 2 présentations. Couverture skivertex - ou couverture cuir véritable : il est si plaisant d'avoir, sur son bureau, un agenda prestigieux, d'une élégance de bon aloi.
- **Faites graver vos initiales,** au fer, et en doré, sur la couverture. Pensez-y aussi, si vous offrez Duplex : personnalisé, il n'en sera que plus apprécié.



- **Duplex : le cadeau d'affaires idéal.** Car son bénéficiaire l'utilise à longueur d'année... et ne peut ainsi vous oublier, fût-ce une journée. Surtout si l'agenda porte le sigle de votre société.
- **Pour connaître nos dégressifs** suivant l'importance de votre commande, et les possibilités de personnalisation au nom de votre entreprise (gravure du sigle sur couverture, encart publicitaire...), téléphonez au 233.44.35. Demandez Joseph Osman.

URGENT : Pour nous laisser le temps nécessaire à la gravure de vos initiales, commandez votre Duplex aujourd'hui.



EDITIONS DU MONITEUR

Sélectionnés à l'intention des lecteurs du Monde : 5 livres représentatifs de notre activité.

(Parution 1978)

***Le marketing des logements collectifs et individuels** par Louis Marchand.* Un ouvrage de base pour ceux qui interviennent dans la conception, la construction, l'aménagement, l'évaluation, la commercialisation de logements, ainsi que dans l'urbanisme. Les thèmes étudiés : mesure et prévision des marchés ; désirs et motivations de la clientèle ; conception des logements ; détermination du prix de vente ; recherche des créneaux de marché ; positionnement des produits ; conception de la publicité immobilière. 280 pages - Prix franco : 168 F.

***La maison sur mesure** par Jacques Tournus* Tous ceux qui conçoivent leur maison ou celle de leurs clients, qu'il s'agisse de maison individuelle ou d'immeuble collectif, trouveront dans cet ouvrage des solutions à leurs problèmes d'architecture intérieure, d'aménagement, et d'équipement. Plus de 350 croquis (cotés, commentés et accompagnés de nombreux développements) analysent les différentes activités de la vie à la maison. 280 pages - Prix franco : 117 F.

***Expropriation et évaluation des biens** par Jacques Ferbos et Georges Sailes.* Ce livre traite de la procédure de l'expropriation, des principes d'indemnisation et des méthodes d'évaluation des biens : terrains, immeubles, fonds de commerce. C'est le seul ouvrage sur ce thème à tenir compte des importantes modifications qu'ont marqué notamment la loi foncière du 31 décembre 1975 et la parution en 1977 du Code de l'expropriation. 816 pages - Prix franco : 173 F.

***Comment acheter, louer, améliorer votre logement ?** par Jean-Pierre Bourbonnais.* Rédigé par l'animateur du premier centre d'information sur l'habitat créé sur le plan départemental, ce livre rassemble toute l'information logement nécessaire aux particuliers comme aux professionnels. Il donne ainsi une foule de conseils pratiques de toute nature concernant aussi bien le logement neuf que le logement ancien ou le logement locatif - qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs. 360 pages - Prix franco : 69 F.

***Évaluation des fonds de commerce et des entreprises** par Jacques Ferbos et Guy Lacroix.* Ce livre apporte tous les éléments nécessaires pour évaluer un fonds de commerce ou une entreprise, à l'usage des professionnels concernés en permanence, mais également de tout commerçant ou chef d'entreprise désireux de connaître la valeur exacte de son fonds et l'étendue de ses droits et obligations. 864 pages - Prix franco : 165 F.

GRATUIT : notre catalogue complet, au moyen du bon ci-contre.

Bon de commande

à retourner aux Éditions du Moniteur, 17, rue d'Uzès - 75002 Paris.

▶ OUI, veuillez m'adresser :

☐ exemplaires de l'Agenda Duplex, couverture Skivertex au prix unitaire de 160 F (port compris).

☐ exemplaires de l'Agenda Duplex couverture cuir véritable, au prix unitaire de 290 F (port compris).

Je désire que vous fassiez graver les initiales suivantes : (4 au maximum. Une lettre par case).

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ • Frais de participation à la gravure : 5 F par agenda.

• Pour un grand nombre d'agendas, joindre la liste des initiales.

▶ OUI, veuillez m'adresser :

☐ "Le marketing des logements collectifs et individuels." Prix unitaire : 168 F.

☐ "La maison sur mesure". Prix unitaire 117 F.

☐ "Expropriation et évaluation des biens." Prix unitaire : 173 F.

☐ "Comment acheter, louer, améliorer votre logement." Prix unitaire : 69 F.

☐ "Évaluation des fonds de commerce et des entreprises." Prix unitaire : 165 F.

☐ Gratuit, votre catalogue complet.

Nom ____________

Prénom ____________

N° ☐☐☐ Rue ____________

Code postal ☐☐☐☐☐

Ville ____________

• Ci-joint mon paiement total de ________ F (par chèque bancaire ou chèque postal 3 volets à l'ordre des Éditions du Moniteur).

• Pour les tarifs dégressifs "cadeaux d'affaires" et "commandes groupées", à partir de 25 exemplaires, appelez, au 233.44.35, Joseph Osman.

هكذا من الأصل



Modes du temps

Lu sur une palissade, près des halles :
« Dormez tranquille, un flic est né ce soir »

PARISIAN GRAFFITI

MOTS brisés, cris, slogans ou comptines douces-amères : le graffiti. Tour à tour violent, tendre, ironique ou désespéré, porteur d'un message ou pur jeu formel, il témoigne d'un perpétuel « aménagement » de l'espace urbain. Présent partout de façon endémique, il affectionne plus particulièrement les murs dégradés, promis à la démolition, et les quartiers livrés aux bulldozers. Comme si la proximité d'un effondrement — d'un pan de mur, d'un pan de conscience — l'autorisait à apparaître. Parfois, il déborde de ses réserves et envahit tout, recouvrant de ses arabesques les immeubles, rames de métro et autobus. Il lui faut, pour qu'il prenne cette liberté, une circonstance exceptionnelle : une crise politique, un mouvement insurrectionnel ou un malaise persistant.

Parole qui n'a habituellement pas droit à la parole, le graffiti est d'abord le lieu de tous les discours marginaux, aussi bien sexuels que politiques. C'est sous cet aspect-là qu'il est le plus connu.

Situé stratégiquement aux points vulnérables de la ville, le graffiti est aussi ponctuation, commentaire distancié de la débâcle urbaine. « La désagréagtion, c'est beau ! », remarque l'un d'entre eux, étalé mollement sur la palissade du trou des Halles. « Dormez tranquille, un flic est né ce soir ! », dit cet autre qui accueille les visiteurs d'un grand ensemble du nord parisien.

Propos unilatéral, le graffiti est aussi objet de réponse. Se déroulent ainsi de véritables dialogues. Témoin, cette suite entrevue dans un couloir de métro : « Les jeunes sont des fainéants » ; à quoi est répondu : « Les vieux sont des idiots » ; lequel suscite à son tour ce commentaire, d'un lecteur de Chaval, vraisemblablement : « Les oiseaux sont des cons. » Un dialogue qui pourrait se poursuivre à l'infini.

Protégé par l'anonymat, le graffiti se fait menace, insulte. Voire dénonciation : « X (un éditeur parisien), menteur et voleur ! », « Jean L., violeur, ton procès ne fait que commencer ! »

Sociologue brillant, le graffiti s'adonne à l'analyse. Un mot, une expression, un proverbe lui suffit pour dire la vérité d'un phénomène. Ainsi, cet « autoflicage » qui désigne en grosses lettres rouges les composteurs automatiques d'une gare parisienne. Ou encore ce slogan, installé en toute impunité sur le parvis de la tour Montparnasse : « La révolte est comme le sel dans la mer. On ne la voit nulle part, mais elle est partout présente. » On ne pourrait mieux résumer les incertitudes de la période actuelle, quant à l'apparition ou non d'une combativité sociale. On pense à ces slogans surgis en mai 1968, incompréhensibles sur le moment, et qui prirent tout leur sens quatre ou cinq ans plus tard — analyses anticipant le développement de la société.

Plus fondamentalement encore, le graffiti est cri, protestation désespérée. Ce sont d'ailleurs surtout ceux-là que l'on remarque aujourd'hui. « Ennui et mort », « autodestruction », « pas de futur » ; autant de graffiti qui dressent le tableau d'une génération sacrifiée, prise entre le chômage involontaire et le refus du travail.

Porteur habituellement d'un message — aussi rudimentaire soit-il, — le graffiti est aussi pur signe, venant brouiller les codes qui enserrent la ville et la définissent. Témoin, ce « Stalingrad » écrit en russe, que l'on vit un jour apparaître dans le métro de Paris, puis, l'espace d'un mois, fleurir sur les murs d'une bonne cinquantaine de stations. Un pseudonyme, le nom d'un mouvement politique inconnu, le signe de ralliement d'une bande de « loubards » ? Rien ne permet d'accréditer l'une quelconque de ces thèses. L'intérêt du phénomène n'est d'ailleurs pas là. Mais dans le fait que ce terme énigmatique ait réussi à attirer le regard et susciter la copie, en brisant ce réseau étroit de signes que constitue la ville : publicités, enseignes et annonces en tout genre.

Tout cela évoque le formidable déferlement de graffiti dans le métro de New-York en 1972. Les rames de métro furent alors submergées d'inscriptions, qui n'avaient, à proprement parler, pas de sens. L'épidémie prit une telle ampleur que le maire de New-York dut intervenir. Il faut dire qu'il en coûtait annuellement 10 millions de dollars à la ville, une petite fortune, pour remettre en état les espaces envahis par les graffiti. La vague redescendit alors, comme par enchantement...

Marquage du territoire, recherche d'une identité à jamais perdue dans la Megalopolis ou encore, comme l'avance le sociologue Jean Baudrillard, amorce d'une véritable « guérilla du signe » ? Le graffiti apparaît bien en tout cas comme une entreprise de réappropriation de la ville. Bref, une trace d'humain dans un décor de plus en plus impersonnel. Une conclusion qu'un graffiti accroché à un mur pouilleux du quartier des Halles tire à sa manière : « Nous sommes des fleurs surgies des boîtes à ordures. »

PATRICE BOLLON.

A l'égal du Monopoly et du Scrabble, le Master-Mind :
trente millions d'exemplaires vendus dans le monde

Le troisième jeu du siècle

DE l'étudiant roumain qu'il était dans les années 50 au célèbre inventeur israélien, polyglotte et globe-trotter, qu'il est aujourd'hui, il est passé de l'eau sous le pont pour Marco Meirowitz, le père du fameux Master-Mind. Car c'est un parcours étonnant que celui de cet émigré roumain qui, arrivé en Israël, devient ingénieur des télécommunications avant de se consacrer à sa véritable passion : l'utilisation du jeu dans le système éducatif.

C'est, en effet, au début des années 60 qu'il tente de convaincre les autorités de son nouveau pays de rénover les méthodes pédagogiques alors en pratique grâce à des jeux d'éveil qu'il avait pour la plupart mis au point. Devant les résistances rencontrées, il essaye de faire éditer l'un d'entre eux en confiant une maquette sommaire à un représentant chargé de prospecter les éditeurs à travers le monde. C'est au service des inventions de la Miro Company en France que revient le mérite d'avoir découvert puis édité ce jeu, véritable précurseur des nombreux jeux actuels de logique et de réflexion. Initialement intitulé « Le plus malin » (1970), puis « Super-malin » (1972), ce n'est toutefois que sous une nouvelle présentation alliant un titre anglo-saxon à un conditionnement plus flatteur, réorienté vers un public adulte, qu'il connaîtra le succès qui le place avec trente millions d'exemplaires vendus au niveau du Monopoly et du Scrabble. Comme pour ce dernier, qui inspire déjà une abondante littérature, le Master-Mind aura, au début de l'année prochaine, son traité (chez Hachette), fruit d'une collaboration entre Meirowitz et M. Jean Tricot.

***

« Parmi les jeux de réflexion, le Master-Mind n'est pas le meilleur, il y a d'autres bons jeux », reconnaît Marco Meirowitz quand on l'interroge sur son succès. A ses yeux, celui-ci doit lui permettre de mettre enfin en œuvre ses idées sur l'éducation, à partir de la conception qu'il se fait de l'intelligence : *« Il y a trois éléments de base dans l'intelligence : la logique, la créativité et les connaissances ; toutes les trois ont des interactions entre elles et l'ensemble représente les facultés d'adaptation de l'individu. »* Plus que tout autre moyen, le jeu permet, selon lui, de développer chacune de ces trois composantes car, *« par distraction ou pour ses loisirs, on peut accumuler des connaissances et développer des facultés intellectuelles plus vite et plus facilement parce qu'on est motivé »*. En effet *« on trouve dans le jeu tous les aspects de la vie quotidienne : l'apprentissage de la sociabilité, de la communication, l'existence de règles sociales ainsi que la possibilité de simuler des situations vécues »*. Mais l'application de ces principes à l'école ne risque-t-elle pas de développer chez les plus jeunes un esprit de compétition trop précoce ? Marco Meirowitz ne le pense pas car, selon lui, *« la compétition, c'est un élément du jeu : il ne faut pas le négliger parce que c'est la vie »*. C'est d'ailleurs à une compétition plus intelligente que fait appel la dernière version du Master-Mind, où l'électronique permet d'adapter la difficulté du jeu aux capacités des joueurs, jeunes ou adultes.

***

De telles conceptions se heurtent, on s'en doute, à des oppositions multiples, tant de la part d'enseignants qui voient leur savoir, et donc leur autorité, contesté, que des administrations qui ont gardé une vision archaïque de l'enseignement. N'est-ce pas d'ailleurs en France que M. Meirowitz n'a même pas réussi à sensibiliser une classe d'écoliers à ses méthodes pendant une heure, face à l'inertie conjuguée d'une municipalité et de l'inspecteur d'académie ? Il attend toujours, d'autre part, que le ministère de l'éducation manifeste quelque intérêt pour des recherches qui inspirent déjà des réformes à l'étranger (Israël, Etats-Unis, Australie...) et dont des exemples antérieurs pourraient faire craindre qu'elles ne soient pas appliquées chez nous avant l'an 2000...

En montrant que la créativité n'attend pas le nombre des années, l'application de telles théories ébranlerait sans doute les hiérarchies scolaires traditionnelles mais pour des résultats qui en valent certainement la peine : quel lecteur aurait imaginé par exemple trente-cinq solutions pour passer un mur comme les enfants que M. Meirowitz a interrogés à travers le monde ? Et lequel aurait songé comme ce jeune Israélien à utiliser une trompette dans l'attente sans doute que le miracle de Jéricho se renouvelle... Bel exemple d'ailleurs de l'influence que peuvent exercer les connaissances et le milieu culturel sur la créativité ! *« Après que l'enseignement se sera habitué au jeu, tout sera plus facile, pour ses élèves comme pour lui »*, affirme cependant M. Meirowitz quand on souligne l'ampleur des préjugés qui règnent encore dans les milieux enseignants...

***

Mais ses théories sur l'éducation pourraient être replacées dans un cadre plus large selon lequel, *« à la base de toute invention, il y a toujours un besoin réel »*. C'est ce qui, à ses yeux, différencie son activité d'inventeur de la création artistique : l'existence ou non d'un besoin à satisfaire. Nul doute que son projet d'organiser des « Olympiades de l'esprit », qui a déjà pris corps en 1977 à San-Francisco et qui se déroulera l'an prochain en Israël, ne réponde à une telle exigence.

En la personne de Marco Meirowitz, à la fois théoricien, inventeur et organisateur, le jeu de société s'est peut-être trouvé son plus brillant défenseur : l'avenir nous dira s'il parviendra à imposer le jeu comme une activité culturelle à part entière face à l'attitude de mépris amusé qu'affichent encore trop de gens « sérieux » à son égard...

ALEXANDRE WICKHAM.

De la pizza napolitaine aux poésies de Rimbaud :
tout ce qui se vend peut être aujourd'hui emballé

LA MARCHANDISE EN GRAND UNIFORME

COMME le prêt-à-porter, l'emballage, cet habit de la marchandise, a son salon. Manifestation indispensable : sans l'emballage, les produits ne pourraient pas voyager, être stockés, se conserver. L'acheteur aurait du mal à les identifier et à les transporter chez lui. Le développement du conditionnement est lié à celui des grandes surfaces, dont l'importance va croissant. Dans les supermarchés, en effet, s'effectuent 75 à 90 % des ventes totales des ménages pour des articles tels que les aliments pour enfants, les boissons sans alcool, les eaux minérales, le thé, etc. Aussi, c'est dans le domaine alimentaire que l'emballage est le plus répandu.

Les choses ont donc besoin d'êtres vêtues. Et leur garde-robe est impressionnante. Qu'on en juge : conteneurs, caisses, casiers, cageots, barquettes, coupelles... Outres, fûts, bonbonnes, bouteilles... Flacons (à ne pas confondre avec fioles), sacs, sachets, tubes, bombes aérosols.

Drôle de monde, à cheval sur l'humain et sur l'animal. Ce bouchon en plastique (Astra-plastique) est entouré d'une langue d'arrachage, qui facilite l'ouverture ; ce coffret de pharmacie, qui se déploie comme un porte-cartes, a des joues en carton glacé ; cet autre bouchon de sécurité (Spib), conçu pour écarter les enfants des produits détergents, porte une jupe et des ergots. Chantecler ou Jérôme Bosch ?

Les encaisseuses

Les « petites mains » de l'emballage sont des machines qui travaillent sans relâche pour mettre en boîte cette production de masse. Encaisseuses, envelopeuses, fardeleuses, doseuses à tourelle rotative pour produits liquides et pâteux, transporteuses à succion pour marchandises délicates, plieuses-colleuses. Fermer, boucher, cercler, thermosceller est leur lot quotidien. Pas de ficelle, mais un arsenal de cloueuses et d'agrafeuses, pneumatiques, donc silencieuses, des stations à colle froide et des imprimantes jumelées à des distributeurs d'étiquettes qui fonctionnent à deux cent quarante caractères à la seconde.

Ce salon, donc, apporte ses créations. Quelles sont les tendances des collections ? Les tissus restent classiques : papier, carton — on dirait la chanson de Régine, — bois, verre, plastique. Pourtant, pour résister à la concurrence, les matériaux se marient. En épousant la barquette, le voile de plastique allie la résistance au choc à la rigidité. Quant au film — toujours en plastique, — il fait volontiers cavalier seul, se faufilant un peu partout autour des grosses charges dont il assure la cohésion, gainant les baguettes et même les livres. Désormais, dans les grandes surfaces, les poèmes de Rimbaud seront vendus sous film rétractable. De quoi faire chavirer l'auteur du Bateau ivre !

La transparence

Les robes des choses affirment de plus en plus la transparence. Pourquoi ? Parce que les produits, laissés seuls sur les rayons des libres-services sont des « vendeurs muets ». Il faut donc que la présentation parle. On voit naître une nouvelle génération de « boîtes-vitrines ». C'est le cas pour le gâteau Vandamme, dont le moule en plastique, qui assure, par ailleurs, une parfaite protection du produit, est invisible. Même caractéristique pour l'écrin Rodène en plastique rigide, imprimé — une nouveauté sophistiquée, — qui met en valeur le design achevé du sèche-cheveux Sunbeam. Tendance opposée pour les plateaux à fruits et à légumes (Socar) qu'on empile dans les marchés et supermarchés. Ici, on joue le graphisme répétitif. Résultat : des montagnes colorées, illustrées et promotionnelles, qui frappent l'œil.

Boîtes-vitrines et emballages-barrières. La tendance est d'envelopper la marchandise dans des « étuis » si moulants qu'ils suppriment tout échange gazeux avec l'extérieur, assurant ainsi une conservation prolongée. Housse plastique étanche Cryovac pour le poulet Volfrais emballé sous vide. Elle permet de le garder trois à quatre jours de plus. Outre multiplis pour le vin, présenté en Distri-Bag, un carton de 5 litres ultra-compact. Etonnante, cette outre, qui, au fur et à mesure qu'on la vide, se rétracte, empêchant ainsi l'air de pénétrer.

Audace. La barquette en carton Pyrocote, prévue pour les surgelés, va directement au four. Le sachet souple défie la boîte de conserve. Buitoni l'utilise pour sa pizza, qu'on peut garder un an dans son placard. Lustucru l'a adopté pour sa ligne de « petits légumes », bientôt sur le marché. Enfin, une « première » spectaculaire : canette (Société bourguignonne d'applications plastiques) et bouteille en plastique rigide (Orgaverre) résistent aux boissons gazeuses les plus effervescentes : bière, Coca-Cola, cidre, c'est un exploit. Une nouvelle technique permet, en effet, de maîtriser les molécules du matériau et de les aligner en rangs serrés comme la trame d'un tissu. Le premier emballage de l'an 2000 ?

FLORENCE BRETON.

★ Tous les emballages cités, sauf le poulet Volfrais et la barquette Pyrocote, ont reçu un Oscar de l'emballage 78. La bouteille Orga Verre (Carnaud-Total) a été récompensée par un Eurostar.

MODES DU TEMPS

Avec beaucoup de temps ou un peu de réflexion

Cassons-nous la tête

LES casse-tête n'ont pas bénéficié de l'engouement croissant dont le public français a témoigné ces dernières années pour les gadgets de toute nature : ces objets mystérieux, aux formes bizarres, qu'on n'osait pas trop toucher de peur de ne pouvoir en remonter les éléments, quittaient rarement les étagères où ils faisaient plus fonction de décoration que d'objet de méditation.

Les casse-tête de réflexion, accessibles aux plus maladroits, requièrent un esprit logique et imaginatif. On peut néanmoins regretter que certains d'entre eux perdent de leur intérêt une fois la solution découverte : il en est ainsi des « Tours de Hanoi » et de leurs disques dont le maniement fastidieux ne risque pas de rallier d'autres adeptes que le cercle restreint des quelques bonzes qui les ont inventées.

Des « Trois maris jaloux » à la « Manifestation », les productions des Ateliers des Alpes (44 à 66 francs) offrent par contre des problèmes vivants et imagés, dans une élégante présentation en bois. Quant aux « carrés magiques », dont certains se présentent d'ailleurs sous la forme de triangles, ils posent des difficultés intéressantes à résoudre pour ceux que la « magie des chiffres » ne rebute pas... Signalons enfin le « Tangram » (10 à 70 francs), dont l'éloge n'est plus à faire (cf. notre numéro du 27 novembre).

Les casse-tête de manipulation, accessibles aux moins subtils, n'en exigent pas moins précision et coordination dans les mouvements : un délassement agréable mais qui peut tourner à la tragédie quand, après plusieurs heures d'efforts, la bille s'obstine à ne pas réintégrer ses foyers...

La très grande variété des parcours et les diverses formes de labyrinthes en rendraient l'énumération fastidieuse : aussi, nous nous bornerons à signaler les « jardins japonais » et leur fameux tourniquet où plus d'une bille est restée bloquée après avoir connu les affres du tunnel, de la balançoire et du pont percé... Mais la palme revient sans doute aux labyrinthes d'origine finlandaise (160 à 600 francs), qui concilient l'agrément d'un bel objet à une grande originalité dans le fonctionnement.

D'une conception plus classique, un certain nombre de casse-tête relevant des deux catégories comptent, souvent à tort, parmi les plus connus.

Les solides géométriques que l'on doit reconstituer à partir d'éléments en bois ne présentent pas un intérêt à la hauteur de leurs qualités esthétiques... Signalons cependant les diverses formes de croix et de diamants, la prison et les cubes aimantés, comptant parmi les plus distrayants. Quant aux casse-tête à base de fils, clous ou autres cordes, ils ne séduiront sans doute qu'une poignée de fanatiques, miraculeusement réchappés des « Tours de Hanoi »... Mais comment ouvrir les boîtes à secret de nos grands-mères ? L'ingéniosité devrait normalement suffire, sauf lorsque le mode d'emploi a été malicieusement placé à l'intérieur, auquel cas l'achat d'un marteau peut se révéler nécessaire...

Enfin, pour ceux qui s'obstineraient, après ces quelques lignes, à vouloir s'amuser avec les casse-tête, signalons l'excellent livre des Éditions Duchêne 1 000 casse-tête du monde entier que les fameux bonzes des « Tours de Hanoi » auraient gagné à consulter... et les deux adresses suivantes :

● L'Œuf Cube, 24, rue Linné, Paris-5e (587-28-63).

● Jeux Descartes, 42, rue de l'Aqueduc, Paris-10e (203-63-25).

NICOLAS PÉRIN.

Un vin dont la couleur fait fureur ; une ville au bon goût du jour

LÈCHE-VITRINE A BORDEAUX

AU moment où se terminent les vendanges, la mode est au bordeaux, des deux côtés de l'Atlantique. En effet, la France arbore ce rouge riche et profond qui se porte avec autant de bonheur en tweeds qu'en velours, en lainages unis ou imprimés, en crêpes de soie, voire en maquillage.

Aux Etats-Unis, *Revlon* a littéralement catapulté les grands crus dans les foyers américains en associant le négoce du vin à sa promotion de maquillage « Bordeaux », avec dégustations dans les rayons de parfumerie des grands magasins. Les experts bordelais, comme *Hugues Lawton*, recommandent de « réserver sur souche » les vins blancs à servir en apéritifs, et dont les prix vont encore monter sous la pression américaine.

Mais Bordeaux c'est aussi une certaine manière d'être en pointe dans le domaine de la mode. *Claude Havrey*, dans le parc industriel de Pessac, représente le prêt-à-porter féminin dynamique : 80 millions de chiffre d'affaires dans le créneau difficile du bon rapport qualité-prix, en imperméables, manteaux et séparables. Jacques Gromb, P.-D.G., emploie six cents personnes, les collections sont signées d'Annie, son épouse, dans un style « classique » aux détails raffinés, comme on s'y attend d'un ancien mannequin de haute couture. La production est de trois cent mille pièces par an, un ruban de 1 000 kilomètres de tissu.

Le vieux Bordeaux : place Saint-Michel, où se tient le marché aux puces, les jeunes trouvent leurs chemises à 10 F dans les surplus américains, et les « Santiags » à talons en biseau et bouts pointus. *Chapparal* n'est pas loin pour les adeptes du western. Les voies piétonnes se multiplient. La rue Sainte-Catherine, sur le tracé de la voie romaine, en est le centre avec *les Nouvelles Galeries, les Dames de France* et *Demachter*, aux vitrines électriques. Le premier a même installé des casiers de fripes dans les rayons de mode jeune et remporte un succès inattendu avec un immense lot de « bibis rétro » des années 30 à 50, importés de New-York. Rue de la Porte-Dijeaux, *Jenny Fair* présente en vis-à-vis son magasin masculin, plutôt classique, et sa boutique junior.

Chez Rainbow, dans le triangle formé par l'allée de Tourny, le cours de l'Intendance et le cours Clemenceau, Mme Gouzik concentre, en famille, *Christian Dior* en fourrure et prêt-à-porter, *Lanvin-Diffusion* (fabriqué ici sous licence) et *Burberrys* pour toute la famille.

Tunmer n'est pas loin, qui regroupe dès l'entrée les clubs et les accessoires de golf, maintenant accessible à tous, avec les dix-huit trous du « course » municipal, dans l'anglomanie ambiante de tradition. C'est ici aussi qu'est né un des premiers clubs de tennis de France, « Primrose », autour de 1900.

Cours Clemenceau, c'est *Saint-Laurent-Rive Gauche*. Marie-Hélène Paradisi donne envie de flâner parmi les robes et les blouses aux tons sourds, dont les imprimés suggèrent de précieux tapis. Dans le sport ville, à l'inverse, plus un sigle chez *Céline* mais une harmonie de toile beige verdi et de cuir roux, tandis qu'*Hermès* arbore les bagages noirs ourlés de cuir naturel.

NATHALIE MONT-SERVAN.

LANVIN DIFFUSION : trois-pièces juxtaposable à chandail col cheminée et bord-côtes rayé bleu ardoise, rouge et noir (445 F), veste noire à côtes (478 F) et jupe unie en étamine de laine rouge (733 F). Chez Rainbow, 30, allée de Tourny. NOUVELLES GALERIES : « bibi rétro » en feutre garni d'une voilette, présenté avec une robe de la même époque et une peau de renard, rue Sainte-Catherine. CLAUDE HAVREY : imperméable en coton enduit beige, doublé d'un coton gratté écossais marine, beige, rose et blanc, amorti à la jupe d'étamine polyester et laine. 950 F l'ensemble, chez les dépositaires, à travers la France.

(Croquis de MARCQ.)

L'éclairage électrique a cent ans. Hier la lampe à incandescence d'Edison, demain celle à iode

SUPER-LUMIÈRE

L'ECLAIRAGE électrique fêtera son centenaire l'an prochain. Depuis la première lampe à incandescence, inventée par Edison, les progrès techniques ont permis d'accroître considérablement l'efficacité lumineuse de l'éclairage. Aujourd'hui, une nouvelle manière d'éclairer sa maison apparaît avec les ampoules à halogène.

Procurant un éclairage surpuissant, elles étaient utilisées à l'origine dans les studios de photographes. Sous le nom de « lampes à iode », elles équipent les phares de voitures. Halogène, iode ou quartz sont les dénominations équivalentes de ces ampoules qui, désormais, prennent place dans les nouveaux luminaires. Leur filament incandescent, protégé par un cocon fait de vapeur d'iode, est porté à une température beaucoup plus élevée que dans les ampoules traditionnelles. L'enveloppe de l'ampoule est en quartz afin de résister à ces très hautes températures. L'échauffement maximum du filament procure un éclairage infiniment plus puissant, pour une même consommation de courant.

La technique de l'éclairage halogène a permis de miniaturiser les ampoules. Celles utilisées en tension directe (220 volts) se présentent sous la forme de petits tubes, de 250 à 500 watts. En basse tension, de toutes petites ampoules sphériques, généralement de 50 watts, équipent les minispots de lampes de bureau, ou de chevet, ou pour l'éclairage des objets d'art (Voir *le Monde* du 1er mars 1978).

Les lampadaires et appliques munis de lampes-tubes à halogène sont toujours à éclairage indirect. Le flux lumineux intense, projeté sur la surface blanche et mate d'un plafond ou d'un mur, éclaire uniformément tout le volume d'une pièce. Une ampoule halogène, par la puissance de ses 300 ou 500 watts, donne une lumière blanche, très étalée, qui respecte les couleurs. On peut la moduler avec un variateur d'intensité ; c'est une sorte de robinet électrique qui permet de doser l'intensité de l'éclairage selon ses besoins : lire, dîner, converser. Ce variateur est souvent incorporé aux luminaires à halogène ; mais il peut équiper n'importe quel appareil d'éclairage ou être placé sur un mur à la place d'un interrupteur, et contrôler l'ensemble d'une pièce.

Les lampes à halogène sont, actuellement, beaucoup plus chères que les ampoules à incandescence normales. Leur durée de vie est de deux mille heures (soit le double des traditionnelles), mais elles sont assez sensibles aux sautes de tension.

Le plus simple des lampadaires à halogène est présenté à Lumière et Fonction : au sommet d'une fine tige en métal chromé est fixé un petit réflecteur trapézoïdal laqué blanc ou noir (650 F) ou chromé. Un autre lampadaire, à coupole de verre, rappelle les luminaires de 1930 (1 095 F). Pour éclairer, toujours en « indirect », une table de repas, un réflecteur est monté sur une applique murale faite d'un arc de cercle chromé, 508 F.

Le plus connu des luminaires italiens à halogène est le « Mezza luna ». La sobriété de son réflecteur orientable, fait d'un disque en demi-lune blanc ou noir, permet de l'introduire dans n'importe quel intérieur (2 075 F environ). On le trouve chez Electrorama et à l'Espace lumière, ainsi que le « Papillona », dont le réflecteur et le socle ont une forme beaucoup plus typée (1 440 F environ). Dans ces deux magasins sont présentées aussi des lampes de bureau italiennes à halogène, de lignes très épurées, avec transformateur en basse tension, formant contrepoids du spot.

L'imagination créatrice ne manque pas du côté français, et Verre-Lumière présente plusieurs luminaires à halogène de grande qualité dans son nouveau magasin rive gauche, situé au carrefour Bac-Saint-Germain. L'équipe de designers de Verre-Lumière a créé récemment trois luminaires, mariant le marbre (pour le socle) et la brillance du laiton chromé du réflecteur et de la tige plate, sur laquelle il coulisse. Il s'agit d'une lampe à poser, d'une lampe de bureau et d'un lampadaire, dont les prix s'échelonnent de 1 960 F à 3 232 F. Verre-Lumière étudie actuellement la conception de luminaires à halogène, qui seront les premiers de ce genre à éclairage direct ; ils seront présentés au Salon professionnel du luminaire, qui aura lieu à Paris, en janvier prochain.

JANY AUJAME.

★ Lumière et Fonction, 284, bd Raspail, 75014 Paris. Electrorama, 11, bd Saint-Germain et 3, place Bellecour, à Lyon. Espace lumière, 17, rue des Lombards, 75004 Paris. Verre-Lumière, 3, rue de Luynes, 75007 Paris.

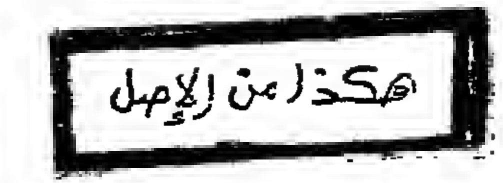
Les galeries CARDIN

En un an, Pierre Cardin a conçu et réalisé une soixantaine de meubles nouveaux. Il les présente à Paris à la galerie Evolution (118, rue du Faubourg-Saint-Honoré) et dans d'autres galeries à Milan, Sidney, New-York, Barcelone et, bientôt, à Tokyo.

Ses créations passent des formes triangulaires à des volumes courbes, des laques marbrées au caoutchouc, du macasar brun à des tables, rondes ou rectangulaires, où le frêne et le noyer s'opposent dans un esprit qui évoque souvent les années 30. L'utilisation des laques reste cependant une dominante de cette collection, œuvre d'un solitaire.







هكذا من الأصل

Le Monde

culture

LE JOUR DES ARTS

La création et la Franche-Comté.

La Franche-Comté va être dotée d'un fonds d'aide à la création artistique, auquel l'État vient d'apporter, par le ministère de la culture et de la communication, une participation, pour 1979, de 50 000 F, égale au montant du crédit que devrait voter l'établissement public régional. Les quatre départements de Franche-Comté sont en outre sollicités pour la somme globale de 60 000 F. A ces 60 000 F s'ajouteront les 50 000 F inscrits au budget de la région pour l'année 1978 et les 10 000 F votés pour cette même année par le seul conseil général du Doubs et qui n'ont pas été dépensés. Il faudra attendre le début de l'année 1979 pour connaître l'affectation de ce fonds car la commission constituée pour en décider n'a été mise en place que le 10 novembre dernier.

En établissant les principes de la politique qu'elle entend suivre, la commission que préside M. Bernard Anthonioz, chef du service de la création artistique, a évité de prononcer des exclusives. Elle s'en tient à des priorités : priorité aux artistes vivant et travaillant en France, mais sans rejeter les autres. Priorité aux jeunes créateurs, mais sans exclure les plus anciens ; priorité aussi aux professionnels, mais sans négliger les amateurs. Le principe de la commande d'une œuvre à réaliser favorisant la création plutôt que l'achat d'une œuvre achevée.

Les artistes plasticiens, sculpteurs et peintres auxquels est destiné le fonds devront présenter un dossier qui permettra une première sélection, puis les candidats retenus seront appelés à faire des maquettes qui, quelle que soit la décision finale, leur seront payées, est assez nouveau pour être souligné. — (Corresp.)

A travers les régions.

● Gaston Chaissac aux Sables-d'Olonne. — *L'exposition qui est présentée à l'occasion de l'inauguration du centre d'études et de documentation Gaston-Chaissac au musée de l'Abbaye-Sainte-Croix entend constituer avant tout un portrait de l'artiste, autour d'une cinquantaine d'œuvres le plus souvent inédites ou peu connues. Elle est accompagnée d'un nouveau* Cahier de l'Abbaye *(le n° 29), qui est aussi le point de départ des cahiers Gaston-Chaissac. Jusqu'au 8 janvier.*

● Christo, à Grenoble. — *Présentation du projet* The running fence, *un projet à l'échelle du paysage américain : une clôture de tissu de 5,50 mètres de haut sur 39,5 kilomètres de long, traversant les propriétés de 59 ranchers, au nord de San-Francisco. Achevé le 10 septembre 1976, il fut détruit comme convenu peu après son installation.*

● Robert Tatin, à Laval. — *Dans sa ville natale, une rétrospective de l'œuvre peint (80 tableaux, dessins, céramiques) de Robert Tatin, un vieux « mage » qui, sur son domaine de la Frénouse, en Mayenne, a imaginé et construit son « palais imaginaire ».*

Découvrir les musées du Nord.

L'association des conservateurs des musées du Nord-Pas-de-Calais organise jusqu'au 17 décembre, une campagne de sensibilisation du public aux richesses artistiques de la région. C'est la première fois qu'une « opération découverte » de cette importance est organisée en France.

Dans les musées de Lille, Arras, Lens, Maubeuge, Saint-Omer, Dunkerque, Valenciennes, plusieurs centaines de manifestations sont donc organisées : visites commentées gratuites n'excédant pas une heure et demie, montages audio-visuels présentés trois fois par jour, visites à la carte, « chasses au trésor »... Cette campagne soutenue par l'office culturel régional est appuyée par un affichage et par des émissions de télévision sur FR 3.

Mme Desroche-Noblecourt, conservateur en chef des antiquités égyptiennes au Louvre, et M. Duby, professeur au Collège de France, donnent pendant cette période une série de conférences dans le Nord-Pas-de-Calais. Enfin, des guides très simples des musées accessibles à tous sont diffusés à cette occasion. — (Corresp.)

Peinture

La mort de Giorgio de Chirico

(Suite de la première page.)

L'ordre des colonnes de la Grèce, d'où il vient, la morbidesse de l'architecture des villes italiennes, la mentalité magique perçue dans la peinture allemande et aussi un certain climat moderniste empreint de géométrie cubiste qui régnait sur les bords de la Seine.

C'est de mémoire que Giorgio de Chirico avait fait resurgir les rues et les places de Turin. Songes sur ces espaces urbains italiens apparemment vides, mais qui donnent le sentiment d'être « habités ». Espaces clos, muets, mystérieux. Il y a sûrement quelqu'un derrière les volets fermés. Silence de tombe. Ici un ciel bas menace, là le soleil étire les ombres sur le sol. Sentiment d'angoisse. Apollinaire est étonné par cette vision venue d'ailleurs où il retrouve des lambeaux d'Italie, une Italie secrète, antique, énigmatique. Dans les rues vides, la présence intempestive, sur-réaliste de locomotives, l'ombre portée de statues aux traits flous. On croit reconnaître la présence d'un personnage qui court au ras du sol, irréellement, comme un Greco étalé. L'ombre est là, le personnage est absent. Mystère. Les esprits rôdent.

Les tableaux de Chirico sont des scènes de théâtre à la manière de la Renaissance : les perspectives y fuient vers l'infini. Mais il est magique : les acteurs sont muets, immobiles, tout à la fois absents et présents. Le regard les anime. Le peintre pétrifie la ville comme un site archéologique. Il a le « génie des lieux ».

Tableaux prémonitoires

Il ne les peint pas pour les décrire, mais pour dire les rêves qui l'habitaient lui, ses phantasmes sur le mystère caché derrière l'apparence des choses, sur la solitude, la peur, la présence invisible de la mort, en cette période troublée d'avant-guerre. Tableaux prémonitoires : tel un médium, Giorgio de Chirico peignait — ou dépeignait — un climat qui allait devenir une réalité. On peut parler de « peinture-catastrophe », comme on dirait un « cinéma-catastrophe ». Mais on ne passe jamais aux actes dans les tableaux de Chirico. La menace indéfinie et ambiguë est tellement plus fascinante !

La critique découvre ces tableaux qui sont des machines à provoquer de la glose. Giorgio de Chirico y avait, dix ans auparavant, formulé par l'image les thèses du Manifeste surréaliste d'André Breton.

C'est à ce sens prémonitoire que se rattache le portrait d'Apollinaire, le regard aveugle de statue grecque en lunettes noires. A la tempe, un impact, là même où, peu après, le poète allait être blessé d'un éclat d'obus, blessure dont il mourra quelques années plus tard. (Ce chef-d'œuvre « métaphysique » allait rester dans la famille du poète jusque récemment, lorsqu'il fut acquis par le Musée national d'art moderne, pour le Centre Pompidou.)

Chirico s'ingénie à peindre l'homme sans le peindre. Son image se substitue à sa réalité, à travers la série de plâtres académiques, puis de mannequins articulés, qui servent, dans les ateliers, à apprendre l'anatomie, ou bien de mannequins de couturières qui peuplent les greniers oubliés. Jamais de visage réel ; à peine esquissée, sa présence est aussitôt gommée. C'est l'homme sans son masque, sans sa peau. Il peint le réel avec une apparence d'irréalité. Et ce n'est pas pour rien si, parmi ses personnages favoris, on trouve le *poète*, le *philosophe*, l'*esprit*, dont il dépeint l'incertitude, et la *mort*. Tout Chirico est là. Le Chirico des périodes magiques, surréalistes, métaphysiques.

A la déclaration de la guerre, en 1914, il se rend en Italie, où il est mobilisé, et se retrouve, l'année suivante, à l'hôpital de Ferrare, en compagnie de son frère, l'écrivain Alberto Savinio. Ils rencontrent le futuriste Carra qui, sous l'influence de Chirico, peint *désormais* « métaphysique ». Et, jusqu'en 1921, le groupe, auquel se joindra Morandi, s'exprimera dans la revue *Valori plastici*. Les « muses inquiétantes », puis les « intérieurs métaphysiques » sont les autres époques fantastiques de Chirico. C'est sur des « natures mortes » qui assemblent les *instruments* du *peintre* (l'équerre, le fil à plomb...) que s'achève ce que tous s'accordent à appeler la *période* créative « métaphysique » de Chirico. C'est en tout cas ce que l'histoire avait transmis, pour le meilleur et pour le pire, depuis la querelle qui avait séparé le peintre des surréalistes parisiens.

L'Italie en sommeil

Giorgio de Chirico y avait peint une Italie en sommeil, sommeil qui, à travers ses arcades et ses places vides, semblait en attente d'événements à venir. Le fascisme montait. Mussolini, le Guide, n'allait pas tarder à tenter la récupération des artistes peintres, sculpteurs, ainsi que les architectes, et ouvrir le débat entre rationalistes et nationalistes. Il utilise les uns et les autres pour l'édification du régime. Soudain, Giorgio de Chirico quitte l'avant-gardisme pour une expression intégrée à *l'establishement*. Le peintre de la peur et de la menace de l'époque métaphysique s'adonne aux plaisirs de la grande peinture, *de* même que les sculpteurs du moment sculptaient romain, et les architectes construisaient selon les modèles monumentaux du passé.

Lorsqu'il revient à Paris, vers 1925, il fréquente les surréalistes Dali et Magritte, dans l'œuvre desquels on retrouvera par la suite l'influence de Giorgio de Chirico. Mais avec André Breton, c'est la rupture : il ne lui pardonne pas ses *natures* mortes, ses odalisques et ses chevaux à crinière baroques, si étrangères à l'expression magique de ses premiers chefs-d'œuvre. Pourtant quatre ans plus tard, en 1929, cela n'empêchera pas le peintre, devenu *écrivain*, de publier avec *Hebdomeros* un chef-d'œuvre de littérature surréaliste, où il manifeste un étonnant pouvoir d'évocation.

Faux, vrais et faux

« Pendant ces dix années d'absence, une légende s'était tissée autour de moi, nous avait-il raconté un jour (1). *J'étais un espèce de Douanier Rousseau... un mystique italien... J'avais, à travers ma peinture, donné l'image prophétique de l'homme moderne, abstrait, invisible, et patati, et patata... C'est très intéressant. Ça sert à faire de la littérature, mais ça n'a rien à voir avec moi... »* Pour lui, les surréalistes l'avaient « *annexé* ». *« Ils avaient amassé des tableaux de moi, et voulaient « faire » un coup ». On faisait courir des bruits sur ma mort. Des faux circulaient. Mon retour à Paris a bousculé le cours des choses. »*

Chirico prend le contre-pied. Lorsqu'on lui présente un tableau, il le déclare faux. D'où l'anathème d'André Breton : Chirico a renié son œuvre métaphysique. C'est un *« renégat »*. Pour le peintre, cette campagne a un but : mettre en doute sa crédibilité, *« pour m'éliminer en tant qu'expert »* de *ma propre œuvre, et avoir les mains libres... »*

On ne saura jamais à quel point Chirico a mélangé sa querelle avec les surréalistes et sa lutte obsessionnelle contre les faux qui auraient été mis en circulation vers 1966, et ceux, plus récents, que des officines, notamment italiennes, auraient produits à satiété. Des faux, il en voyait partout, durant les dernières années de sa vie, alors que sa peinture avait atteint des cotes élevées. Faux dans les ventes publiques, chez les collectionneurs, dans les musées, même la collection de notre Musée national d'art moderne en comptait un...

Au lendemain de la dernière guerre, retiré dans sa demeure sur les hauteurs de Rome, Chirico ne peignait *plus* que des paysages et des natures mortes réalistes, qui n'avaient plus rien de « métaphysique ». Pour beaucoup, son œuvre avait perdu le meilleur d'elle-même.

Mais durant les dix dernières années de sa vie, comme pour dérouter le monde à nouveau, Giorgio de Chirico revient à ses premières peintures-frayeur. Le voici qui peint — repeint — à la manière de sa période métaphysique. Arcades turinoises, volets clos sur des rues vides, petite joueuse au cerceau traversant une place où court l'ombre menaçante d'une présence cachée, mannequins sans visages, instruments de géométrie qui organisent un ordre — ou un désordre — cubiste, toute la panoplie métaphysique *de* Giorgio de Chirico sortie des greniers de sa propre mémoire. Un peintre se regardait devant le miroir de sa propre œuvre, pour la recopier, comme naguère il regardait l'œuvre des Titien, Boucher et Watteau qui avaient alimenté sa longue période néo-classique. Le dernier mystère Giorgio de Chirico.

JACQUES MICHEL.

(1) *Le Monde* du 27 avril 1973.

■ Michel Marty présente son spectacle « Pour peindre le temps », avec exposition de ses tableaux au Palais des arts jusqu'au 2 décembre.

Musique

Baptême tumultueux pour l'Ensemble orchestral de Paris

Avant même d'avoir donné son premier concert dans la capitale, l'Ensemble orchestral de Paris (fondé par MM. Jacques Chirac et Marcel Landowski comme ensemble officiel de la Ville) s'est offert, par la bouche de son directeur, Jean-Pierre Wallez, une publicité dont il se fût bien passé (le Monde *des 10, 17 et 21 novembre). Pour justifier sa position, Wallez aurait pu invoquer l'exemple de la Philharmonique de Berlin (ou de l'Académie française), d'où les femmes sont toujours exclues. Il a préféré, avec raison, faire amende honorable.*

Cela n'a pas empêché les femmes de l'association Musique et Musiciens de déclencher quelques violents tumultes pendant le concert d'inauguration de l'Ensemble au Théâtre de la Ville, lundi soir 20 novembre. Jean-Pierre Wallez a tenu tête avec une indéniable crânerie et un sourire un peu crispé, surtout dans le Cinquième concerto pour violon de Mozart, *qu'il jouait lui-même en grand soliste, avec une superbe sonorité ; mais cette atmosphère a certainement ajouté à la tension nerveuse de ce concert à la fin duquel cependant les opposantes semblaient s'être découragées devant l'enthousiasme du public.*

L'Ensemble orchestral de Paris compte trente-deux musiciens, à dominante assez jeune, surtout parmi les cordes, et a manifesté dès la petite Symphonie en si bémol *K. 311a de Mozart, écrite à Paris, une fougue débordante, comme pour prouver d'emblée sa virtuosité et sa cohésion. La sonorité d'ensemble a déjà une belle qualité, mais il faut des années pour obtenir l'homogénéité et le raffinement d'un groupe comme l'English Chamber Orchestra.*

On a découvert avec plaisir la Partita *de Charles Koechlin, une suite délicieuse où le vieux professeur à la barbe fluviale laissait transparaître (à soixante-dix-huit ans) « quelque chose du cœur enfantin et subtil » dans des exercices d'école : le développement d'une « basse donnée », un divertissement à cinq voix, des fugues limpides et* Calme sur la mer, *paysage d'une simplicité biblique où une lune s'élève et redescend sur les calmes vaguelettes des cordes — la lune représentée par les ondes Martenot qui étaient tenues enfin par une dame !...*

Ce copieux programme s'achevait par l'audition intégrale (trois suites) de la Water Music *de Haendel, épreuve un peu redoutable quand on n'est pas en train de voguer sur la Tamise en festoyant. De fait, ces vingt-deux morceaux (sans compter les doubles) finissent par se ressembler, d'autant que les allégros paraissaient un peu trop uniformément vigoureux et nerveux, tandis que les danses plus modérées défilaient noblement avec une élégance assez prévue. Mais peut-être est-on moins à l'aise aujourd'hui dans ce style d'interprétation conventionnel alors qu'il est remis en cause par toutes les recherches actuelles sur la musique ancienne.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ L'Ensemble orchestral de Paris donnera un second concert au Théâtre de la Ville le 27 novembre, avec un programme Mozart, Berlioz, Brahms.

Danse

François Guilbard

Il est des rencontres privilégiées. La découverte de Walt Whitman devrait marquer un moment essentiel dans la carrière de François Guilbard. Toute la force tranquille qui anime ce chorégraphe, ses élans de tendresse ou de colère, exprimés de manière souvent diffuse dans ses précédents ballets, se sont cristallisés autour d'une œuvre d'un poète américain, « Je chante le corps électrique ».

Porté hors de lui-même par un texte visionnaire, d'une beauté épanouie, biblique, il a trouvé des gestes et des respirations amples, en totale harmonie avec le discours poétique. Il lui a donné son poids de chair, une douceur sensuelle et une vibration dans les courses, les équilibres, les chutes et les étreintes qui suggèrent que le corps, c'est aussi de l'âme.

Personnification de Whitman, François Guilbard, géant barbu, est présent sur la scène, fascinant dans sa manière de dire, de vivre le poème. Il a obtenu de ses danseurs qu'ils utilisent paroles et danse avec naturel et sensibilité comme en osmose. On a vu depuis quelque temps trop de spectacles sophistiqués, où le verbe est plaqué gratuitement sur la chorégraphie, pour ne pas apprécier ici leur nécessaire relation. Un même souci de vérité a guidé le choix des musiques. Empruntées à Bach ou à Schubert, elles exaltent l'amour de la vie comme tout le ballet.

Danseur de formation classique, François Guilbard a créé sa propre compagnie, le Théâtre d'Images, en 1975. La troupe n'a pas eu la vie facile depuis. Elle subsiste actuellement grâce à sa participation aux activités du centre culturel de Villiers-le-Bel. On en est que plus admiratif devant sa cohésion et la richesse de ses talents, où l'on retrouve la très belle Catherine Richet, et l'un des meilleurs danseurs du moment en complète dérive depuis la dissolution du Harkness Ballet, Christopher Aponté.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre Oblique, 21 heures.

Cinéma

« AU NOM DU PAPE ROI », de Luigi Magni

Qu'un évêque ait eu un fils avec une marquise ; que ce fils soit devenu, dans la Rome de 1867, aspirant à la liberté, un résistant au pouvoir papal ; que l'évêque, juge au tribunal pénal de l'État pontifical, soit prié par la marquise d'obtenir la grâce du garçon arrêté, voilà qui relève du mélodrame. Luigi Magni joue, en effet, du caractère mélodramatique de ces situations pour développer, presque en vase clos, un conflit psychologique et moral. En cherchant à sauver son fils, lequel refuse le salut sans ses compagnons de combat, l'évêque sent s'éveiller en lui la fibre paternelle et se pose des questions sur le pouvoir du pape, de la hiérarchie catholique.

Tout juste connu en France par *les Conspirateurs* et *Une Tosca pas comme les autres*, qui ne firent pas une grande carrière, Luigi Magni semble être le spécialiste des sujets historiques sur Rome au dix-neuvième siècle. Mêlant le mélo et la comédie italienne, genres du cinéma « populaire », il enfourche en même temps le cheval de bataille du cinéma politique avec plus d'humour et d'ironie que de fougue. Très théâtral, un peu laborieux dans sa première partie, *Au nom du pape roi* devient d'une force prenante dans la charge anticléricale du tribunal des prêtres, dans la dénonciation du rôle vénéneux de l'Inquisition face au grand mouvement d'indépendance — provisoirement vaincu — mené par Garibaldi et ses partisans. Nino Manfredi, dosant magnifiquement ses gestes, ses mines, les embarras, les contradictions et les élans généreux de son *personnage*, supplée à un certain statisme de la mise en scène. *Au nom du pape roi* est surtout un film d'acteur. Et quel acteur !

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

« Piranhas » de Joe Dante

Du requin des « Dents de la mer » (dont la suite est attendue début décembre), on passe à des poissons carnivores en eau douce, rivière et lac. Le scénario est intéressant. Ces piranhas ont été cultivés dans la piscine d'un terrain militaire afin de servir d'armes de destruction dans la guerre au Vietnam. La guerre est finie. Voilà l'Amérique mise en danger, punie par où son gouvernement voulait la faire s'attaquer aux autres.

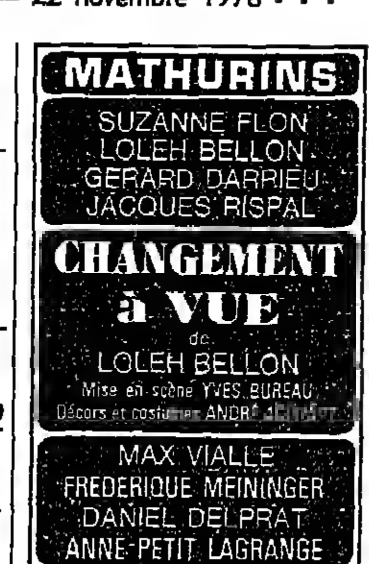
La fable ne porte pas très loin. Enfants menacés par la mort venue des ondes — mais la fille du héros qui clame l'existence des poissons meurtriers à des sourds volontaires est préservée, — scènes de panique dans une fête nautique... le film en reste aux banales attractions de terreur. On aperçoit tout juste les « piranhas » ; beaucoup d'eau rougie est remuée pour faire croire à leur présence. Ce n'est qu'un petit jeu.

J. S.

★ Voir les films nouveaux.

CALENDRIER DES CONCERTS

SALLE GAVEAU Mardi 21 novembre à 21 heures (De Saint-Ours.)	Unique récital DIDIER PICARD pianiste Bach, Schumann, Albeniz, Chopin
SALLE GAVEAU Mercredi 22 novembre Mercredi 29 novembre à 18 h 45 (Valmalète.)	1 heure avec... SCHUBERT et Rita Bouboulidi, le 22 BRAHMS et Nell et Ivar Golkovsky, le 29
Salle GAVEAU Merc. 22 nov. à 21 heures (Valmalète.)	« Pianistes et Concerts » Désiré N'KAOUA CHOPIN - RAVEL
SALLE GAVEAU Jeudi 23 novembre à 21 heures (Valmalète.)	Récital du Pianiste Roberto CAPPELLO Prix BUSONI 1976 Bach-Busoni, Brahms, Liszt
SALLE GAVEAU Vendredi 24 novembre à 21 heures (P.e. Valmalète.)	CONCERT EXCEPTIONNEL QUATUOR JUILLIARD HAYDN - BARTOK SCHUBERT
SALLE GAVEAU Sam. 25 nov. à 17 h 15 (P.e. Werner.)	Amis Musique de Chambre Radio France QUATUOR VERMEER Beethoven, Schumann, Bartok
Salle GAVEAU Samedi 25 novembre à 21 heures (Valmalète.)	« Pianistes et Concerts » Anne QUEFFELEC J.-S. BACH - SCHUBERT LISZT - DEBUSSY
SALLE ROSSINI 6, r. Drouot Dimanches 26 novembre et 3 décembre à 10 et 17 h Renseignem. : 601-17-24 (de 9 h à 12 h) (Kiesgen.)	Quat. Lœwenguth 2 programmes différents MOZART - FAURÉ Le 26 : av. F. DOREAU et A. SABOURET Le 3 : av. F. DOREAU et G. DOBREE
EGLISE des BILLETTES Dimanche 26 novembre à 17 heures (P.e. Kiesgen.)	Trio DEBUSSY Philip BRIDE, violon Bach - Beethoven - Debussy Britten - Thôn Thât Tiêt
SALLE PLEYEL Dimanche 26 novembre à 17 h 45 Loc. Salle, Durand et Agences (P.e. Valmalète.)	ORCHESTRE LAMOUREUX Mady MESPLE Prestige de l'Opéra Direction : Jean LAFORGE CIMAROSA - MOZART ROSSINI - MOUSSORGSKI RIMSKI-KORSAKOV - BORODINE (Places de 22 à 70 francs.)
PALAIS des ARTS 325, rue Saint-Martin Lundi 21 novembre à 20 h 30 (P.e. Kiesgen.)	Orch. du Conservatoire de Paris Direction : DOMINIQUE DEBART J.-Y. THIBAUDET, piano B. VANDERMEERSCH, ténor N. FROGER, soprano Mozart - Ravel F. Rosse (1re audition)
THEATRE de l'ATHENEE-L.-JOUVET Lundi 27 novembre à 21 heures (P.e. Valmalète.)	Les LUNDIS MUSICAUX de l'ATHENEE Pour la première fois à Paris Magda KALMAR Orch. de Chambre de Rouen Direction : J.-Cl. Bernède MOZART Airs de Concerts VIVALDI Cantates
SALLE PLEYEL Mercredi 29 novembre à 20 h 30 (Valmalète.)	RECITAL Aldo CICCOLINI Schubert
SALLE GAVEAU Mercredi 29 novembre à 21 heures (Werner.)	Récital MICHAEL PONTI Haydn, Ravel, Stravinsky Chopin, Liszt
SALLE PLEYEL Jeudi 30 novembre à 20 h 30 (Dandelot.)	« Grands Récitals » Unique séance de Sonates de la Saison Yehudi et Hephzibah MENUHIN Elgar, Bach, Beethoven
PLEYEL Vendredi 1er décembre à 20 h 30 (Werner.)	THÉATRE des MARIONNETTES de SALZBOURG MOZART « La Flûte enchantée »
SALLE Salle GAVEAU Sam. 2 déc. à 21 heures (P.e. Valmalète.)	« Pianistes et Concerts » Pascal DEVOYON Grand Prix Tchaikovsky 1970 Beethoven - Ravel Prokofiev
SALLE GAVEAU Mardi 5 décembre à 21 heures (P.e. Werner.)	« Pianistes et Concerts » Récital du grand claveciniste RALPH KIRKPATRICK Couperin, Rameau, Scarlatti
SALLE PLEYEL Dim. 10 déc. à 21 heures (Valmalète.)	Récital du Pianiste Bruno Leonardo GELBER Beethoven - Schumann Chopin
Salle PLEYEL Lundi 10 décembre à 20 h 30 Loc. ouverte le 20 nov. Salle Durand et agences (P.e. Valmalète.)	Sviatoslav RICHTER Schubert - Schumann Chopin





ST-SÉVERIN Mardi 28 nov. 21 h
ANDRÉ BERNARD trompette
orchestre de chambre tchèque
LEOS JANACEK
3 concertos pour trompette
Loc DURAND, FNAC, St-Séverin.

PARIS 1978 OCTOBRE — NOVEMBRE DECEMBRE
16e FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS
Festival d'Automne à Paris
THEATRE DES CHAMPS ELYSEES
DU 27 NOV. AU 3 DÉCEMBRE
RUDOLF NOUREEV AND FRIENDS
*
DU 4 AU 10 DECEMBRE
RUDOLF NOUREEV
THE MURRAY LOUIS DANCE COMPANY
MURRAY LOUIS
Location : Théâtre, Agences, FNAC 136 Rue de Rennes et par Tél. 225 44 36



SAISON LYRIQUE

RADIO FRANCE Grand Auditorium Mercredi 22 novembre à 20 heures	MOZART Thamos, Roi d'Egypte Airs et Ensembles de Concert L. LEBRUN, L. MYERS, C. AHNSJOE, P.-C. RUNGE, D. KAVRAKOS Chœurs de Radio France NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE Dir. Jean-Pierre Marty

ORCH. NATIONAL DE FRANCE

THEATRE des CHAMPS-ELYSEES Samedi 25 novembre à 17 heures	Dir. : Lorin MAAZEL BEETHOVEN Symphonies n° 2 et n° 6

NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE

RADIO FRANCE Grand Auditorium Mardi 28 novembre à 20 h 30	Dir. : Gilbert Amy Sol. : Oleg Kagaan BOULEZ, STRAVINSKY, DEBUSSY

ORCH. NATIONAL DE FRANCE

EGLISE SAINT-LOUIS des INVALIDES Mercredi 29 novembre à 20 h 30	Dir. : Lorin MAAZEL P. Gallois, G. Dangain, G. Ballet, L. Lemaire, J.-C. Tavernier, R. Albin, Y. Loriod, R. Angot Chœurs de Radio France MESSIAEN La Transfiguration de Notre Seigneur Jésus-Christ

NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE

RADIO FRANCE Grand Auditorium Jeudi 30 novembre à 20 h 30	Direction et Premier Violon Jean ESTOURNEY Solistes : M. BOEGNER, J.-F. HEISSER, A. PLANES J.-S. BACH

PRESTIGE DE LA MUSIQUE

SALLE PLEYEL Dimanche 3 décembre à 21 heures	Quatuor JUILLIARD SCHUBERT - HAYDN BEETHOVEN

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

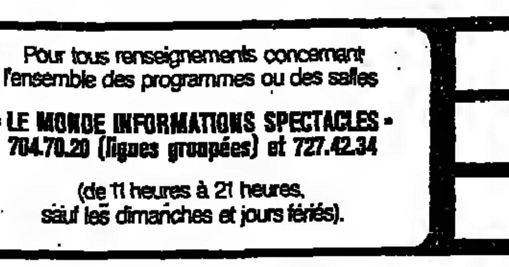
Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Cercle de craie caucasien.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Fugue en mineur ; 21 h. 30 : la Star des oublis.
Petit TEP, 20 h. 30 : Bons baisers du Lavandou.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Quatuor Vegh ; 20 h. 30 : la Maison des cœurs brisés.
Carré Silvia-Monfort, 18 h. 30 : Cirque à l'ancienne (Jardin d'acclimatation).

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Sidi-Ciné ; 22 h. : Davly.
Antoine, 30 h. 20 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, salle C.-Bérard, 21 h. : Olaf et Albert.
Biothéâtre, 20 h. 30 : la Crique.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Yuro.
Centre d'art rive gauche, 22 h. : la Femme au bout des doigts.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : la Clôture. — La Resserre, 21 h. : la Brise l'âme.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
Essaïon, 18 h. 30 : Œuvre ; 22 h. : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : la Surface de réparation ; 22 h. : J. Villeret.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Théâtre sicilien ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folles du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Carmen City. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 20 h. 30 : Fragments ; 22 h. 15 : Acteurs en détresse.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 21 h. : Alex Métayer.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Les papas naissent dans les placards.
Mogador, 20 h. 30 : le Pays du sourire.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Crénom. — II, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : Petites et grandes violences ; 23 h. : Histoires belges.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Présent, 20 h. 30 : Eve des Amériques.
Salle Valhubert, 20 h. 30 : Est-il bon ? Est-il méchant ?



Mardi 21 novembre

Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention fragile.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 20 : Festival international du mime.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : l'Echange ; 22 h. 30 : la Chasse au snark.
Théâtre de Paris, 20 h. 20 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre Saint-Médard, 21 h. : les Comédiens mimes de Paris.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Troglodyte, 20 h. : 1848, la République de M. Dupont.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(278-10-00)

EXPOSITIONS
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise.
Musée des arts décoratifs, de 12 h. à 19 h. : Ma, espace-temps au Japon.

THEATRE
Espace Cardin, 20 h. 30 : Œdipe.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : Mesure pour mesure.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 18 h. 30 : Remagen.
Centre Pompidou, 20 h. 20 : Anne Tsuchi.

DANSE
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Buyo, ballet classique traditionnel japonais.
Palace, 20 h. 30 : Sara Rudner.

MUSIQUE
Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Œuvres de Ishii Maki, musique contemporaine.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Et voilà l'travail.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 15 : la Tour Vandenesle ; 22 h. 30 : A. Valardy. — II, 20 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : l'Autobus.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Popeck ; 23 h. : Gervaise. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 22 h. : le Bonbon magique.
Campagne-Première, 22 h. 15 : Starlife.
Centre d'art et d'artisanat, 20 h. 30 : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête.
Coupe-Chou, 18 h. 30 : P. Kanel ; 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez.
Cour des Miracles, 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 20 h. 30 : J. Sommer ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.

Dix-Heures, 20 h. 30 : Roméo et Georgette.
Fanal, 20 h. : Béatrice Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
Le Manuscrit, 20 h. : le Miroir de Molly ; 22 h. 30 : Bellmont et Dodzoe.
L'Odéon, 22 h. : Lorca, Cervantes, Neruda.
Petits-Pavés, 21 h. 15 : Débordés par la base.
Point-Virgule, 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 : Ballade de saisons ; 23 h. : Alors, heureuse ?
Le Sélénite, 20 h. 30 : les Voyageurs de carton.
Le Splendid, 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
Le Sonpape, 19 h. 30 : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes.
La Tanière, 30 h. 45 : J. Barthes ; 22 h. 30 : J. Marque.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : J.-C. Montells ; 21 h. 30 : J.-M. Thibault.

La danse

Théâtre Oblique, 21 h. : Théâtre d'images.
Centre Mandapa, 20 h. 20 : No Dust.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Minamata and Co.
Bobigny, église de Tous-les-Saints, 20 h. 30 : Chœur national bulgare.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 20 : Caligula.
Chatou, Louis-Jouvet, 21 h. : Ballets bulgares.
Clichy-la-Garenne, Théâtre Rutebeuf, 20 h. 45 : Drôle de voyage.
La Courneuve, C.C. J.-Houdremont, 21 h. : les Deux Nobles Cousins.
Neuilly, M.J.C., 21 h. 30 : To hrodes ?... Quais.
Palaiseau, Ecole polytechnique, 21 h. : Duo J. Fournier, G. Doyen.
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : Tristan et Yseult.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : le Défunt ; la Leçon ; l'Orchestre.
Le Vésinet, CAL, 21 h. : Imago.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : la Chasse aux corbeaux.

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : Universal Musique Ensemble (Purcell, Varèse, Berio).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : A. Bernard, H. Holliger, trompettes ; M. Bourgue, hautbois (Telemann, Haendel).
Cité des Arts, 21 h. : A. Hewitt, piano (Brahms, Ravel) ; D. Bogazian, piano ; Hiroko Nozawa, violon (Brahms, Enesco).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas (Vivaldi, Haendel, Telemann).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 20 h. 45 : N. Anfuso, soprano ; L. Boulay, clavecin ; D. Simpson, violoncelle baroque ; A. Bedois, orgue (Vivaldi).
Edouard-VII, 21 h. : J.-P. Drouet, percussion ; Tamia, chant.
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Rachmaninov, Prokofiev).
Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 21 h. : A. Jodry, violon ; R. Tambyeff, orgue (Leclair, Haendel).
Salle Gaveau, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris (Mozart, Koechlin, Haendel).
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : M.-F. Bucquet, piano (Haydn, Berg, Liszt, Schumann).
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : H. Agerderian, piano (Chopin, Blomdahl, Liszt).
Eglise Saint-Ephrem-des-Syriens, 20 h. 30 : Monodies religieuses du Moyen Age.

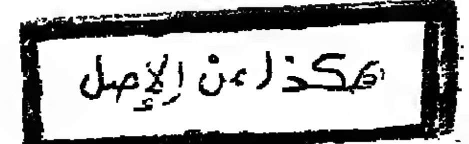


PARIS 1978 OCTOBRE — NOVEMBRE DECEMBRE
16e FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS
Festival d'Automne à Paris
THEATRE DES CHAMPS ELYSEES
DU 20 AU 26 NOVEMBRE
BUYO
DANSE CLASSIQUE TRADITIONNELLE JAPONAISE
*
THEATRE LE PALACE
8 R. du Faubourg Montmartre (9e)
DU 20 AU 25 NOVEMBRE
DOUGLAS DUNN AND DANCERS
Loc. : Théâtre des Champs Elysées Agences, FNAC 136 rue de Rennes et par Tél (pour BUYO) 225 44 36

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES - PIANO ****
ASHKENAZY
BEETHOVEN - SCHUMANN - CHOPIN
Location : THEATRE, AGENCES, 3 FNAC - Lundi 11 déc., 20 h. 30

MERCREDI





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h., Films allemands, 1912-1932 : les Secrets d'une âme, de G. W. Pabst ; 18 h. 30 : la Lumière bleue, de L. Riefenstahl ; 20 h. 30 : Mythes et magie des Indiens Yanomamo ; 22 h. 30 : le Village oublié, de Kline et Stefbeck.
Beaubourg, relâche.

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-42) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
L'ARRET DU MILIEU (Fr.) — LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) H. Sp.
LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : Rex (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CARAPATE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (3??-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODART (Fr.-Am., v amér.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
DERNIER AMOUR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Germain-Huchette, 6e (533-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
DOSSIER 51 (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (359-52-70).
L'ENFANT DE NUIT (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
FEDORA (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99) ; Paris, 8e (359-53-99).
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60) ; Dominique, 7e (705-04-55) — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
F.I.S.T. (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
FLAMMES (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42) H. sp.
LA FRAIRIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90).
GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
GIRL FRIENDS (A.), v.o. : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
GOOD BYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE GRAND FRISSON (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
GREASE (A.), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f : Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
HITLER (All.), v.o. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
L'HOMME DE MARBRE (Pol.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Ternes, 17e (380-10-41).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A.), v.o. : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**), v.o. : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Nation, 12e (343-04-67).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
MORT SUR LE NIL (A.), v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ;
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90)
PASSE-MONTAGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE PION (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE PRIVE DE CES DAMES (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri-Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LES REFORMES SE PORTENT BIEN (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
REMEMBER MY NAME (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr.-Belg.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES RINGARDS (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23)
SCENIC ROUTE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

Les films nouveaux

LE SUCRE, film français de Jacques Rouffio : Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Olympic, 14e (542-67-42), Cambronne, 15e (734-42-96), Marignan, 8e (359-92-82), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE SECOND EVEIL, film allemand de Margarethe von Trotta (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), La Clef, 5e (337-90-90), Parnassien, 14e (329-83-11).

AU NOM DU PAPE ROI, film italien de Luigi Magni (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (651-99-75), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Magic-Convention, 15e (828-20-64).

SABAH, film américain de Bryan Forbes (v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Paris 8e (359-53-99), (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

RIDERS, film américain de Greydon Clarck (v.o.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; (v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36), Madeleine, 8e (073-56-03), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE CONVOI DE LA PEUR, film américain de William Friedkin (v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (651-99-75).

PIRANHAS, film américain de Joe Dante (*) (v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LES GRANDS MOMENTS DU MUNDIAL, film français de J.-L. Guillermou : Richelieu, 2e (233-56-70), Bilboquet, 6e (222-87-23)

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 21 novembre au 2 décembre)

Nouveau Carré, Jardin d'acclimatation (277-68-40), mardi, mer., ven., 14 h. 15 ; jeudi et ven., 10 h. : la Montagne de fer ; tous les jours, sauf lundi, 18 h. 30, mat. mer. et sam., 15 h. : Cirque à l'ancienne.
Square Henri-IV (274-57-61), sam., dim. et mer., 15 h. : Cirque de Paris.
Centre Pompidou (277-12-33), Mini-cinéma tous les mer. ; le 15, à 15 h. : Steamboat Bill Junior (B. Keaton).
Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), mer., sam. et dim., 14 h. 36 et 15 h. 30 : le Petit Ballon rouge.
Théâtre d'animation, Paris-Vincennes (365-44-41), mer., sam. et dim., 15 h. : les Mille et Une Fables (marionnettes).
Café d'Edgar (320-85-11), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 15 h. : Il habitait dans un champignon.
Théâtre de la Gaîté-Montparnasse (322-16-18), mer., 14 h. 30 ; sam., 15 h. : le Pays des galipettes.
Théâtre Mogador (285-28-80), jeudi, ven., mardi, 14 h. 30 : les Fourberies de Scapin.
Théâtre Montparnasse (535-57-64), tous les jours, sauf sam. et dim., 14 h. 20 : la Farce du cuvier ; Aucassin et Nicolette.
Théâtre de la Renaissance (208-89-78), tous les jours, sauf sam. et dim., 14 h. 20 : le Médecin malgré lui.
Théâtre de la Tanière (325-68-65), mer., 14 h. 30 et 18 h. ; sam. et dim., 15 h. : le Voyage de Lolotte.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), mer., 14 h. 36 et 16 h. ; sam., 15 h. : Robespierre le petit lapin magique ; sam., 18 h. 30 : Histoire du petit lapin Robespierre.
Le Vésinet, CAL, le 22, à 14 h. 36 : Jeanloujajou.
Les Hauts-de-Belleville, Paris-20e (636-68-13), mer., 15 h. : l'Œuf à la coque.
Théâtre de Ménilmontant, Paris-20e (700-19-31), le 27, à 14 h. 15 : Un bon petit diable.
Montrouge (253-23-24), Théâtre de marionnettes à fils : mer., 18 h. : les Princesses de la nuit.
Créteil, M. J. C., lundi et mardi, 16 h. et 14 h. : Il ne reste un pays à trouver.
Cinéma. — Le label Chouette a été attribué par l'Association pour le cinéma et la jeunesse : (enfants) Peter et Elliott le dragon, la Ballade des Dalton, Trocadéro bleu citron, Un candidat au poil, la Belle et le Clochard, Molière, l'Incompris, la Guerre des étoiles, Il était une fois dans l'Ouest, Jonathan Livingstone le goéland, Le shérif est en prison, le Troisième Homme ; (adolescents) Remember my name, Mort sur le Nil, FIST, le Paradis des riches, Alambrista, l'Homme de marbre, Girlfriends, l'Arbre aux sabots, Fedora, Dossier 51, Driver, Last Waltz, Une femme libre, Retour, les Nouveaux Monstres, la Fièvre du samedi soir, le Bois de bouleaux, Julia, les Contes de la lune vague après la pluie, le Crabe-Tambour, 2001 Odyssée de l'espace, Frankenstein junior, les Hauts de Hurlevent, Harold et Maude, Monty Python sacré graal, Pain et Chocolat, Rencontres du troisième type, l'Argent des autres.



ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

Les Batailles de l'Attroupement

Théophile Gautier, jeune dandy en gilet rouge, s'est impliqué sans retenue dans la défense du mouvement romantique. Il était l'un de ceux qui ont mené et gagné la bataille d'*Hernani*, moment fort dans la saga des querelles d'écoles. Trente ans plus tard, devenu chroniqueur, il se souvenait de ces temps exaltés. Aujourd'hui, la compagnie de l'Attroupement retrouve les articles oubliés, y ajoute des textes de Victor Hugo, de Vigny, les coupe par des chansons de l'époque, réussit à les mettre en spectacle : un tour de force qui n'est pas seulement un défi du genre « mettre en scène *l'Annuaire du téléphone* ».

Cette écriture journalistique qui ne craint pas de traduire des émotions, des larmes, des passions, fait renaître un passé desséché dans les livres et l'habitude, et surtout rappelle le sens des débats d'idées et leur importance réelle. S'y engager, c'est plus ou moins consciemment s'engager dans la défense d'une vision politique de la vie. Rreprenant le principe des monologues pour fêtes et veillées utilisées dans *Agamemnon* et *la Chanson de Roland*, les comédiens grimés, masqués, costumés pour évoquer les caricatures des gazettes, composent des tableaux du genre *le Banquet des romantiques* aux teintes enfumées comme ces toiles sans cadre que l'on trouve aux Puces.

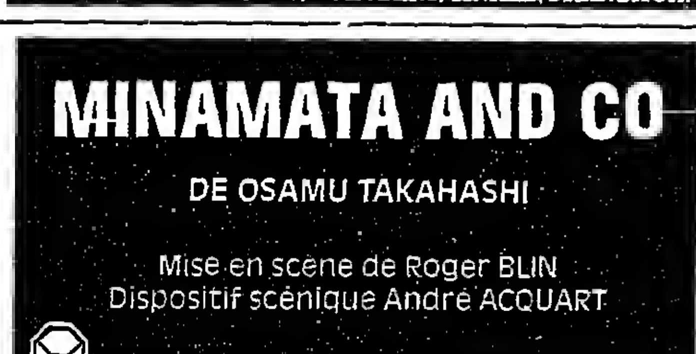
Le cadre, c'est la salle de l'Eldorado, à Lyon, avec la patine grise de ses colonnettes, le rouge râpé de ses fauteuils avec son plateau pareil à un grenier plein de fantômes bienveillants. Il y a là un charme que seuls possèdent les vieux théâtres ayant beaucoup servi, servant encore beaucoup. Un charme dont profite le spectacle un peu guindé, trop monocorde. L'histoire racontée parvient clairement et juste, mais rien n'est fait pour développer le jeu des trois temps superposés : celui de la bataille d'*Hernani*, celui où Gautier écrit, et le nôtre, celui où nous écoutons.

Telle n'était pas, paraît-il, l'intention des comédiens ou de leur metteur en scène, Denis Guenoun, « Un chef », dit de lui Claude Courchay dans le livre qu'il a consacré à la compagnie *Avec des cœurs acharnés* (Gallimard). Sous sa plume, chef veut dire tyran. Ce n'est pas pour cette raison que Denis Guenoun a demandé le retrait du livre (il n'a d'ailleurs pas obtenu satisfaction). Claude Courchay a passé plusieurs semaines avec la compagnie, à Avignon d'abord, où elle jouait *Jules César*, devant et à l'intérieur d'une église. Au Théâtre national de Strasbourg ensuite, où elle essayait de s'adapter à la salle à l'italienne et à l'institution. Il décrit complaisamment des anecdotes privées, des conflits (d'où le procès, *le Monde* des 11 et 15 novembre), des débats oiseux. Il ne connaît pas les grouillements confus d'où peuvent naître les « représentations », ces événements éphémères qui n'ont d'autre raison d'être que la nécessité absolue ressentie et communiquée par ceux qui les font. Claude Courchay arrive en naïf et n'utilise pas ses naïvetés pour donner un éclairage nouveau à la vieille histoire du théâtre. Il se trouve parmi des gens dont le vocabulaire n'est pas pareil au sien et l'agace. Il se contente de reproduire le vocabulaire et l'agacement. Bien qu'une importante question déontologique soit posée par l'utilisation des confidences privées (le procès sur ce point sera plaidé dans quelques mois), l'indignation de Denis Guenoun paraît démesurée. Claude Courchay se trouve ainsi confirmé dans ce qu'il a mis deux mois et 200 pages à découvrir que la pratique du théâtre conduit inévitablement à une paranoïa plus ou moins contrôlée.

COLETTE GODARD.

★ *La Bataille d'Hernani*, jusqu'au 25 novembre, à Lyon.





RADIO-TÉLÉVISION

Poursuivi pour infraction au monopole

LE RESPONSABLE DE « RADIO - ALPES » A ÉTÉ RELAXÉ

Après l'accalmie de l'été, les « radios libres » tentent de repartir. Tandis que plusieurs municipalités revendiquent officiellement la possibilité de créer des radios locales, la police est intervenue à plusieurs reprises pour faire cesser les émissions, saisir du matériel (« le Monde » des 7 et 17 octobre).

A Saint-Jean-de-Maurienne, où une « radio libre » avait émis à partir de la mairie, son responsable, M. Dominique Bruyère, a comparu le 20 novembre devant le tribunal correctionnel d'Albertville. Il a été relaxé.

De notre correspondant

Grenoble. — Radio-Alpes — première station « pirate » à émettre depuis... une mairie — a été lancée le 19 juin 1978 à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Elle a diffusé ses programmes à deux reprises, du 19 au 26 juin — l'émetteur était alors clandestin — et du 13 au 16 juillet, depuis le troisième étage de l'hôtel de ville de Saint-Jean-de-Maurienne. La radio bénéficiait de l'appui officiel du syndicat intercommunal de la Maurienne, qui regroupe soixante-deux communes. Tous les maires de la région, quelle que soit leur appartenance politique, soutenaient l'initiative des responsables de Radio-Alpes. Ses animateurs déclaraient mener « *un combat pour la liberté d'expression locale* », « *pour que de petites communautés puissent enfin s'exprimer* ».

Poursuivi pour infraction au monopole de la radiodiffusion pendant la période du 13 au 16 juillet, M. Dominique Bruyère — le responsable de la station — a comparu lundi 20 novembre devant le tribunal correctionnel d'Albertville. La loi renforçant le monopole votée par le Parlement en juin 1978 amnistiait les cas de radiodiffusion antérieurs au 1er juillet 1978. Loi qui ne fut promulguée que le 28 juillet. Quel texte régissait alors la période comprise entre le 1er et le 28 juillet ?

La Société Télédiffusion de France, qui se portait partie civile, en début d'audience, estime que l'article L 39 du code des postes et télécommunications est applicable à Radio-Alpes, et qu'en conséquence son animateur doit être condamné. T.D.F. réclame, en outre, 1 franc de dommages-intérêts.

Gêné probablement par le « flou juridique » dans lequel se trouvait la station Radio-Alpes pendant sa période d'émission, le procureur de la République a demandé au tribunal de reconnaître l'infraction, mais de se montrer « *bienveillant* » à l'égard de son animateur.

Estimant que « *les radios libres correspondent à un besoin profond qu'aucun texte de loi ne pourra réglementer* », l'avocat de la défense a demandé la relaxe de son client. Le tribunal correctionnel d'Albertville, après un court délibéré, devait prononcer un jugement de relaxe. Le tribunal notifiera dans quelques jours son jugement.

CLAUDE FRANCILLON.

VU

DISCO-FOLLIES

Interdit aux moins de treize ans ! Où le producteur de la Fièvre du samedi soir — c'est pourtant le roi Midas du show business, il a lancé Hair, Jésus-Christ super star et Johnny, — avait-il donc la tête en introduisant dans le premier film de Travolta les scènes un peu terrifiantes du pont de Brooklyn ? Ça lui a coûté des centaines de milliers de billets d'entrée refusés — « Tu as tes papiers ? » — à des mômes juchés sur la pointe des pieds ou dans des bottes à talon empruntées à leur sœur, qui ont fait le tour de tous les cinémas de la ville dans l'espoir de tromper la vigilante perspicacité de caissières sans pitié.

Elles-mêmes sont sidérées par l'ampleur du phénomène. « Je n'ai jamais rien vu de pareil », me disait l'une d'elles après avoir refoulé, implacable, mon compagnon. Lequel s'est consolé en retournant voir Grease pour la troisième fois, d'un pas dansant et déhanché, cocasse dans sa spontanéité. A dix-sept ans, ce n'est plus sur l'asphalte, et encore, c'est sur piste, c'est en boîte que les gosses retrouveront les gestes, les mouvements, l'allure et la coiffure d'un « modèle » plus répandu, plus populaire parmi les jeunes que tous ceux qu'on a vu passer depuis Elvis Presley.

La pratique du sport — encore largement insuffisante dans les écoles, il est vrai, — du foot et même du tennis se développe cependant et libère les corps, ainsi accordés d'instinct à une musique d'une rudimentaire simplicité.

On l'a bien vu en guettant, mardi soir devant nos écrans, les réactions des amateurs de disco, terriblement déçus par l'émission d'Antenne 2. Ni Cerrone ni les Three Degrees, molles et pâles copies des Bee Gees, ne peuvent représenter valablement à leurs yeux une mode, une vraie folie gravitant exclusivement autour d'une étoile et de ses trois satellites.

CLAUDE SARRAUTE.

★ Le magazine de FR 3, « Le nouveau vendredi », sera un « Voyage au pays du disco », le 22 décembre, à 20 h. 30.

MARDI 21 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeux : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : Quand flambait le bocage, d'après P. Mestre, réal. Jean-Claude Bonnardot, avec V. Delbourg, B. Pradal.



La Vendée en 1795. Armelle a dix-neuf ans, une histoire d'amour qui tourne mal, mais une mission entre Bleus et Chouans lui redonne du goût à vivre.



22 h. 5, Essai : Journal de voyage avec André Malraux (« Promenades imaginaires en Japon »), perf. M. Drot.

Une promenade à trois voix au travers du Japon, où interfèrent commentaires en direct, lecture cultivée de l'art japonais et images de la civilisation.

23 h., Sport : Boxe (Cohen-Batten).

23 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.



20 h. 35, Les dossiers de l'écran, FILM : LES AMBASSADEURS, de N. Ktari (1975), avec S.A. Kouiret, J. Rispal, T. Kebaili, M. Cuvelier, M. Hamam, D. Lacarrière.

La vie de travailleurs immigrés nord-africains, dans le quartier de la Goutte-d'Or à Paris. Solitude, menaces de chômage, attentats racistes et solidarité.

Les problèmes de l'immigration racontés, à l'usage des Français, dans une fiction dramatique qui fait surtout appel à l'émotion.

Vers 22 h., Débat : Les travailleurs immigrés.

Avec MM. Lionel Stoléru, secrétaire d'État chargé des travailleurs immigrés, Lucien Lanternier, maire de Gennevilliers (P.C.), Tahar Ben Jelloun, écrivain, Jacques Plassard, directeur du Centre de recherches pour l'expansion économique ; Backir Dirdiarra, travailleur malien ; Mme Isaura Moutinho, travailleuse portugaise ; MM. Jacques Mellick, maire de Béthune (P.S.) ; Louis Belpeer, responsable de l'aide aux travailleurs d'outre-mer à Marseille, et deux autres travailleurs, algérien et yougoslave.



23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Robert Laffont ; 19 h. 20, Émissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : RIVIERE SANS RETOUR, d'O. Preminger (1954), avec R. Mitchum, M. Monroe, R. Calhoun, T. Rettig, M. Vye (rediff.).

En 1875, au Canada, un fermier, son jeune fils et une chanteuse de saloon sont obligés de descendre en radeau le cours d'une rivière dangereuse.

Un western réaliste, qui réinventait l'idéalisme et la morale des pionniers. Marilyn Monroe, superbe, face à Robert Mitchum.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

19 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (Henri II et sa cour) ; 19 h. 25, Sciences : la France minérale (le bassin lorrain et l'Alsace) ;

20 h., Dialogues franco-italiens : A. Asor-Rosa et J. Julliard (Que peuvent les intellectuels ?) ; 21 h. 15, Musiques de notre temps, avec P. Tourelle ; 23 h. 30, Nuits magnétiques : la nouvelle grille épistémologique.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, En direct de la salle Pleyel... « Concerto pour piano et orchestre n° 3 en ré mineur » (Rachmaninov) ; « Symphonie n° 5 en si bémol majeur » (Prokofiev), par l'Orchestre national de France. Direction L. Maazel, avec H. Gutierrez, piano ; 23 h., Ouvert la nuit : hommage à Charles Münch ; 1 h., Jazz-pastel : l'intégrale de la musique en piano solo de K. Jarrett.

MERCREDI 22 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 55, Sur deux roues ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeux : L'inconnu de 19 h. 45 ; 19 h. 55, Tirage du Loto ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Sports : Football (match aller, Coupe UEFA : Strasbourg-Duisbourg).

22 h. 5, Magazine médical : Les enfants qui dérangent, par I. Barrère et E. Lalou. (La réinsertion des drogués.)

Où l'on ne décrit pas le symptôme lui-même — la drogue, — où l'on s'interroge sur ses causes, ce qui est préférable.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui madame ; 15 h. 15, Série : Mash ; 15 h. 50, Série : Quand tout était pourri-re ; 16 h. 10, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Muppet show (Marisa Berenson) ; 21 h. 5, Mi-fugue, mi-raison (La moto) ; 22 h. 20, Magazine : Voir.

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Centralisme et régionalisme, Philippe Lamour ; 19 h. 20, Émissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : ELISE OU LA VRAIE VIE, de M. Drach (1970), avec M.-J. Nat, M. Chouikh, B. Lafont, J.-P. Bisson, C. Allégret, A. Reichen.

En 1958, pendant la guerre d'Algérie, une jeune fille travaillant en usine s'éprend d'un Algérien membre du F.L.N.

Belle adaptation du roman de Claire Etcherelli. Le drame moral du racisme et la prise de conscience par l'amour.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

13 h. 30, Solistes : Harry Sparnay (clarinette basse) et Nina Sapiejewska (piano) ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « le Musher », de J. Giovanni ; 14 h. 47, L'école des parents et des éducateurs : les relations d'argent ; 15 h. 2, Points d'interrogation ; 16 h. 50, Libre appel ; 17 h. 32, Ateliers musicaux aux fêtes musicales de la Sainte-Baume ; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (les Prédictions) ; 19 h. 25, La science en marche : la valeur scientifique de la science-fiction ;

20 h., La musique et les hommes : l'orientalisme romantique ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : la nouvelle grille épistémologique.

FRANCE-MUSIQUE

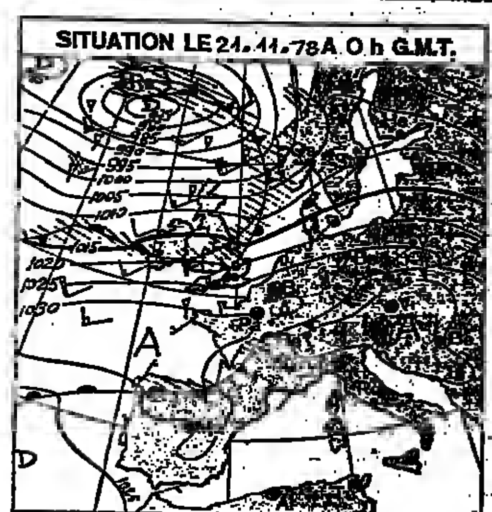
13 h., Les anniversaires du jour ; 14 h., Éveil à la musique ; 14 h. 15, Musique en plume : C. Bolling ; 14 h. 35, Concert pour clavecin et petit orchestre : « Martinu », « Réflections miniatures pour orchestre de chambre, opus 49 », M. Kabelac ; 15 h., Musique France : Coucy, Macabru, Arras, de la Halle, Martinet, Mondoville, Saint-Saëns, Debussy, Janequin ; 16 h. 30, D'un carnet d'adresses sans nom : A comme aéroport ; 17 h., Le chant profond de la Roumanie : chansons anciennes ; 18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Écran pour un kiosque ; 18 h. 50, Toboggan ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

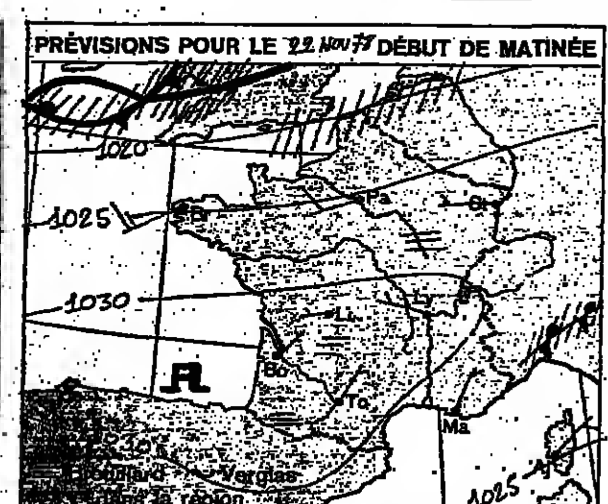
20 h., En direct du grand auditorium... soirée Mozart : airs et ensembles de concert, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France et les chœurs de Radio-France, direction J.-P. Marty, avec L. Myers, L. Lebrun, C. Ahnsjoe, P.-C. Runge, J.-M. Loisel, D. Kavrakos, M. Favory ; 23 h., Ouvert la nuit : hommage à Charles Münch ; 1 h., Douces musiques.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le mardi 21 novembre à 0 heure et le mercredi 22 novembre à 24 heures :

Le régime de hautes pressions tendra à devenir prédominant sur la majeure partie de la France. L'ancienne perturbation pluvieuse se désagrégera sur le Centre et l'Est ; les gelées matinales se généraliseront dans l'intérieur. Les hautes pressions ne s'affaibliront que passagèrement près de la Manche et de la mer du Nord, en bordure plus ou moins proche des perturbations qui affecteront le nord de l'Europe.

Mercredi 22 novembre, dans l'intérieur de notre pays, le temps sera généralement froid et souvent brumeux en début de matinée ; les gelées pourront atteindre — 2 °C à — 4 °C. On observera des brouillards qui seront plus abondants et persisteront plus longtemps dans le Sud-Ouest, le Centre et le Nord-Est. En milieu de journée, le temps s'adoucira et deviendra souvent ensoleillé. Les vents seront faibles.

Dans les régions côtières, le temps sera un peu plus doux, souvent nuageux, particulièrement près de la Manche et de la mer du Nord. De faibles pluies ou bruines passagères pourront se produire à proximité des côtes du nord de la Bretagne au pas de Calais, avec un vent modéré de sud-ouest.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 17 et 8 degrés ; Biarritz, 15 et 9 ; Bordeaux, 13 et 8 ; Brest, 12 et 8 ; Caen, 12 et 4 ; Cherbourg, 11 et 8 ; Clermont-Ferrand, 18 et 7 ; Dijon, 9 et 7 ; Grenoble, 12 et — 3 ; Lille, 11 et 2 ; Lyon, 18 et 3 ; Marseille, 16 et 8 ; Nancy, 7 et 4 ; Nantes, 13 et 0 ; Nice, 18 et 10 ; Paris - Le Bourget, 13 et — 1 ; Pau, 17 et 4 ; Perpignan, 17 et 4 ; Rennes, 13 et 0 ; Strasbourg, 7 et 8 ; Tours, 11 et 8 ; Toulouse, 15 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 5 degrés ; Amsterdam, 18 et 4 ; Athènes, 16 et 8 ; Berlin, 11 et 2 ; Bonn, 11 et — 2 ; Bruxelles, 11 et 2 ; îles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, 18 et 5 ; Genève, 8 et — 1 ; Lisbonne, 18 et 8 ; Londres, 11 et 8 ; Madrid, 14 et 1 ; Moscou, 12 et 2 ; Nairobi, 25 (max.) ; Palma-de-Majorque, 17 et 9 ; Rome, 18 et 4.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* daté 20-21 novembre 1978 :

UN DECRET :

● Fixant les modalités d'application du titre III de la loi du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction, en ce qui concerne l'assurance obligatoire des travaux de bâtiment.

UN ARRETE ;

● Portant attribution du diplôme d'ingénieur des techniques horticoles.

MOTS CROISÉS

PROBLEME Nº 2 236

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II								■	
III						■			
IV			■		■				
V							■		
VI			■						
VII									
VIII		■			■				■
IX						■			
X	■								
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. A besoin d'être éclairée quand on est dans le brouillard. — II. Que l'on peut facilement remuer. — III. Commence par être bon ; Mot de sauveur. — IV. Agrément d'autrefois ; Entre les cellules. — V. Mot qui évoque un passage ; Fin d'espoir. — VI. Règle ; Qui ne plaisante donc pas. — VII. Permettaient de tirer des traits. — VIII. Participe qui évoque des éclats ; Nom pour un oncle. — IX. Sortes de balades quand ils sont petits ; Vieux loup. — X. On est soigné dans son hôtel ; Cours étranger. — XI. Qualifie une façon de parler ; Assemblée étrangère.

VERTICALEMENT

1. Est toujours très cordial. — 2. Tirer des traits ; Poème. — 3. On se réjouit de le toucher quand il est gros ; Ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. — 4. Est généralement réglé avant la tournée. — 5. Esprit de l'étranger ; Seule sa tête est comestible ; Un point. — 6. Reste vert ; Se font souvent traiter de mulets. — 7. Qui peut mettre dans la gêne ; Fournissait de la paille pour un chapeau. — 8. D'une façon très sale. — 9. Mesures pour le rouge ; Comme la République.

Solution du problème nº 2 235

Horizontalement

I. Anecdotes. — II. Coléreuse. — III. Cuisait. — IV. Ers ; Iléus. — V. Pré ; Une. — VI. Tien ; Cris. — VII. AC ; Us ; Se. — VIII. Billet ; St. — IX. Léo ; Ver. — X. Erudit ; Et. — XI. Séparable.

Verticalement

1. Acceptables. — 2. Nourricière. — 3. Elisée ; Loup. — 4. Ces ; Nul ; Da. — 5. Drain ; Sévir. — 6. Œil ; Téta. — 7. Tuteurs. — 8. Es ; Unies ; El. — 9. Sensées ; Tête.

GUY BROUTY.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DU 45ème ANNIVERSAIRE

TIREE LE 20 NOVEMBRE 1978

BILLETS GAGNANTS		MONTANT DES LOTS (CUMULS NON COMPRIS)	SOMMES A PAYER (CUMULS COMPRIS) POUR 1 BILLET ENTIER
TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR	3	100 F	100 F
	0		100 F
TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR	81	250 F	250 F
	76		250 F
	77		250 F
TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR	941	1 000 F	1 000 F
	542		1 000 F
	820		1 100 F
TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR	8 961	10 000 F	10 000 F
	9 902		10 000 F
	6 133		10 100 F
	4 834		10 000 F
	5 024		10 000 F
	8 354		10 000 F
	8 994		10 000 F
	3 925		10 000 F
	0 577		10 250 F
	8 818		10 000 F
TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR	78 197	100 000 F	100 000 F
	57 990		100 100 F
LES BILLETS PORTANT LE NUMERO	12 028		
GROUPES 1, 2, 4		400 000 F	400 000 F
GROUPE 3		4 000 000 F	4 000 000 F

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DES AZALEES
LE 22 NOVEMBRE 1978 A VERNEUIL-SUR-AVRE (EURE)

ÉDUCATION

En Alsace

UNE CAMPAGNE POUR LE DROIT AU DIALECTE A L'ÉCOLE MATERNELLE

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Une semaine d'action et une opération de sensibilisation du public, tels seront les deux points forts d'une campagne pour le droit au dialecte à l'école maternelle, que vient de lancer à Strasbourg le « Comité pour le droit au dialecte à l'école maternelle ». Composé de représentants du jeune Mouvement culturel alsacien, du cercle René Schickelé de Rotunwis, du P.S.U., des nouveaux autonomistes et des « Cahiers de l'Alsace rouge » le comité entend *« prendre les affaires en main avant que le rouleau compresseur francophone n'ait accompli définitivement son œuvre de nivellement du champ linguistique alsacien »*.

Le comité estime que le temps presse : selon lui, un tiers des jeunes ne parlent déjà plus l'alsacien. *« Le dialecte,* dit le porte-parole du comité, *langue populaire et expression de l'identité alsacienne, est menacé d'extinction. »* En prévoyant avant un an l'ouverture de « Kinderlade » (animation enfantine pour les mercredis et samedis) et d'un *« Kindergarte »* (école maternelle à plein temps), le comité espère sauver le *Muedersproch* (la langue maternelle) des petits Alsaciens. Mais ce sont d'abord leurs parents qui seront sensibilisés. Dans ce but, une fête placée sous le thème *« Dix heures pour notre langue »* aura lieu à la Bourse du travail de Strasgourg le 2 décembre. Des Basques et des Bretons feront part de leurs expériences en matière de bilinguisme à l'école maternelle.

Au printemps, une campagne d'affichage et de soirées alsaciennes, animées par des poètes et des écrivains des deux départements du Rhin, permettra d'augmenter l'écho de cette action qui sera couronnée, en septembre 1979, par l'ouverture à Strasbourg d'une Kindergarte (école maternelle).

L'École polytechnique élargit son recrutement

L'Ecole polytechnique va élargir son recrutement à la rentrée 1979. Un décret paru au *Journal officiel* du 19 novembre apporte des précisions sur les trois « petites portes » qui permettent d'entrer à Polytechnique sans passer par le concours de l'école.

Ces trois possibilités sont :

● *Le concours de recrutement spécial ouvrant accès aux grandes écoles d'ingénieurs.* Il s'agit d'un concours organisé par le ministère des universités à l'intention des bacheliers de la section E (mathématiques et techniques) qui ont suivi ensuite une préparation de mathématiques spéciales T' (il n'existe que deux préparations de ce type, à Reims et à Lyon). L'an dernier, l'Ecole polytechnique a admis six élève par cette voie.

● *Le concours commun à plusieurs grandes écoles* (Ponts et Chaussées, Sup'Aéro, Mines, Télécom., etc.). Pour la première fois, en 1979, l'Ecole polytechnique admettra sans concours — mais avec un contrôle du conseil d'administration spéciales T A (technologie et mathématiques) réservée aux bacheliers de certaines sections F. L'Ecole polytechnique se propose d'admettre *« de zéro à dix élèves »* dans ce cas, qui sefont naturellement choisis « dans la botte » du concours des Ponts et Chaussées.

● *Le concours organisé pour les diplômés de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM).* — L'Ecole polytechnique acceptait autrefois d'accorder des dispenses d'âge pour que certains diplômés de l'ENSAM (ceux qui avaient eu au moins 14 sur 20 de moyenne pendant leur scolarité) puissent passer le concours de l'X. Désormais, tous les diplômés de l'ENSAM pourront se présenter au concours spécial organisé à leur intention par l'X, en fait, le passage devant un examinateur de mathématiques et un examinateur de physique. Là encore, l'Ecole polytechnique prévoit « zéro à dix » admis, vraisemblablement deux ou trois, contre cinq ou six par la filière « Ponts ».

Rappelons que la « grande porte » — le concours de l'X — admet chaque année trois cents élèves de mathématiques spéciales (deux cent soixante-dix ayant choisi l'option mathématique M', trente ayant choisi l'option physique P'). Le concours est également ouvert aux étrangers, qui sont dispensés des épreuves de langues, de français et d'éducation physique. Les élèves étrangers sont admis selon un contingent qui n'est pas fixé statutairement, mais qui n'est pas compris dans les trois cents.

CORRESPONDANCE

L'action de la corpo de droit à Nice

Après l'article consacré à la situation de l'université de Nice (le Monde du 8 novembre), Mlle Dominique Juchs, présidente de la corpo de droit de Nice, nous adresse les précisions suivantes :

La corpo ne s'est jamais prononcée pour l'abrogation du décret sur les assistants mais simplement pour demander l'aménagement de certains de ses articles, notamment l'article 8. Nous souhaiterions que soient modifiées les dispositions ne permettant pas aux assistants docteurs d'Etat de faire des cours magistraux.

De même, nous ne nous sommes jamais prononcés contre un report de la rentrée. Le conseil de gestion du 4 octobre, où nous avons quatre représentants, s'est prononcé à l'unanimité sur ce point.

De plus, notre mode d'action n'a jamais consisté en un mouvement perturbateur du travail universitaire.

LE SORT DES MAITRES AUXILIAIRES

Licenciée puis réemployée après vingt-deux ans de service

« Ça y est, j'ai un poste ! » Mme Andrée Calabro exulte. Elle a reçu, le 20 novembre, au matin, une lettre du rectorat de Versailles l'affectant comme documentaliste au collège des Louvrais, à Pontoise (Val-d'Oise).

Pourquoi tant de joie d'être affectée si tard sur un poste qui n'est même pas d'enseignement ? C'est que Mme Calabro, maîtresse auxiliaire de dessin, âgée aujourd'hui de quarante-cinq ans, revient de loin. En juin dernier, elle avait reçu de ce même rectorat de Versailles une lettre ainsi libellée : *« J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé de mettre fin à vos fonctions en qualité de maître auxiliaire, à compter de la prochaine rentrée scolaire, pour des motifs d'ordre pédagogique. »*

Lorsqu'on a servi l'éducation nationale pendant vingt-deux ans, en se soumettant à la dure loi des fonctionnaires non titulaires (onze établissements à temps plein, plus quelques antres en suppléance) et que l'on se retrouve sans emploi avec quatre enfants à charge (Mme Calabro est divorcée sans pension parce que son ancien mari n'est pas solvable), une pareille lettre a de quoi ébranler.

Complètement désemparée, Mme Calabro alerte son syndicat, le S.G.E.N.-C.F.D.T., qui est reçu au rectorat le 20 septembre. Mais, Mme Calabro est « indéfendable » : titulaire d'un seul certificat de dessin d'art, elle ne peut même pas prétendre être promue adjointe d'enseignement. De plus, sa dernière note d'inspection (3 sur 20) lui ferme toutes les portes. *« J'ai été inspectée l'an dernier dans un lycée technique,* dit-elle. *Enseigner le dessin d'art à des élèves du technique m'était très difficile. J'ai perdu tous mes moyens. »*

En septembre, le rectorat avait promis de s'occuper du « *problème humain* » de celle qu'il venait de congédier. Il vient de le régler, quatre mois après l'avoir créé... et après vingt-deux ans de service. — R. C.

PRESSE

● L'hebdomadaire catholique *le Pèlerin* a célébré son cinq millième numéro, le lundi 20 novembre, au cours d'une réception à laquelle participaient plus de deux mille cinq cents personnes. On relevait notamment la présence de M. Raymond Barre, premier ministre, de nombreux ministres, d'une quinzaine de cardinaux et évêques et de nombreuses personnalités du monde politique, économique, artistique et de la presse.

● *L'association presse - enseignement*, qui groupe les journaux contrôlés par Robert Hersant (*le Figaro, France-soir, l'Aurore*), ainsi que *les Echos* et *le Nouveau Journal*, se félicite, dans un communiqué, que M. Christian Beullac ait rappelé *« la nécessité d'une information objective fondée sur la diversité des titres »* (*le Monde* du 18 novembre). Cette association, distincte du C.I.P.E., qui regroupe la grande majorité des journaux de la presse nationale, regrette, en revanche, que le ministère ait confié au Centre régional de documentation pédagogique de Clermont-Ferrand le soin d'élaborer un document officiel sur la presse destiné à l'ensemble des établissements scolaires. La rédaction de ce texte aurait dû, selon l'association, être confiée au Centre national de documentation pédagogique.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux



emplois internationaux emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

	Le mm col.	T.C.
ANNONCES ENCADREES		
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02






emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

هكذا من الإصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES

recherche pour son

DÉPARTEMENT ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS

UN INGÉNIEUR MÉCANICIEN de haut niveau

intéressé par la conception et l'étude de matériels électromécaniques de précision dans les techniques de pointe

Poste d'avenir dans ville agréable du CENTRE OUEST

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à

S. F. E. N. A.
B.P. 81
86101 - CHATELLERAULT CEDEX

Concession FORD 1.800 véhicules
Grande Métropole Régionale
Sud de la Loire

recherche

DIRECTEUR DES VENTES

Ce Manager, directement rattaché au P.D.G., sera responsable de :

- — L'élaboration de la politique commerciale ;
- — Direction et animation d'une équipe de douze vendeurs ;
- — Dynamisation du sous-réseau ;
- — Réalisation des objectifs ;
- — Rentabilité de son Département.

Nos conditions permettent d'intéresser un candidat de haut niveau pouvant prouver réussites antérieures qui désire vivre sa vie professionnelle dans une région agréable.

Envoyer C.V. manuscrit et photo à HAVAS 33000 BORDEAUX, 54, cours du Chapeau-Rouge sous n° H 24.602.

Chef du Personnel et des **Services Administratifs**

DIPLOMÉ

de l'Enseignement supérieur -. 40 ans mini. Homme de contact et d'expérience, le candidat exercera ses fonctions dans une unité de production de matériels électroniques. 1800 personnes en SEINE-MARITIME.)

Rattaché au Directeur de l'Etablissement et en liaison avec le Siège Social, il assumera les responsabilités du Service du Personnel, de la coordination des services généraux et de la liaison avec les autorités locales.

Adresser C.V., prétentions et photo à n° 87.591 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01

Culligan FRANCE

recherche

DEUX ANIMATEURS DE VENTE

65.000 +

- l'un basé région REIMS pour l'Est — réf. 131
- l'autre basé région TOURS pour Centre Ouest — réf. 132

Profil : I.U.T. + 2/3 années expérience dans la vente.

Fonction : Formation et animation d'une force de vente régionale au travers d'un réseau de concessionnaires.

Les candidats habitant la région Parisienne peuvent postuler en sachant qu'ils devront habiter leur secteur pour le 1/9/1979.

UN INSPECTEUR S.A.V.

60.000 +

- basé à Paris — réf. 133

Profil : BTS électro-mécanique + 2/3 années expérience, SAV électro-ménager par exemple.

Fonction : Formation des techniciens et assistance des concessionnaires dans l'organisation de leur S.A.V.

Ecrire Ch. OLIVIER - CULLIGAN France
4, avenue Président Kennedy
78340 LES CLAYES S/BOIS

Leader de la Vente Par Correspondance, nous développons les techniques de pointe qui contribueront à faire évoluer notre Système de Distribution : Informatique, Automatique, Marketing.

Nous recherchons un

ingénieur généraliste

Débutant (Mines, Centrale...)

Après formation de quelques mois, il prendra en charge une partie du projet "Saisie des Commandes".

Il saura affirmer ses qualités d'organisateur et d'animateur en proposant les solutions qui intégreront les attentes des différents secteurs de l'entreprise (avec lesquels il sera en rapport étroit) et l'amélioration des services à la clientèle.

Les perspectives d'évolution rapide vers des postes de responsabilités plus étendues (animation d'équipes, gestion) - à l'Informatique ou dans d'autres départements - permettront de satisfaire un généraliste de valeur.

Les candidatures et C.V. sont à adresser sous référence 8.411.15 à :
LA REDOUTE - Direction du Personnel - Division Cadres.
57, rue de Blanchemaille,
59100 ROUBAIX.

HAVAS CONTACT

La Redoute

GROUPE INTERNATIONAL

Secteur Investissements immobiliers, recherche pour son Département Administration des Sociétés

PROJECT MANAGER (réf. PM)

Mission : assurer l'administration complète des sociétés étrangères. Contrôle, Bilan, Financement, Assemblées.

Expérience de quelques années comptable, financière, audit, juridique, de préférence dans sociétés étrangères. Bilingue Anglais/Italien impératif. L'un des project managers devra pouvoir devenir rapidement responsable du Département.

Le poste est situé sur la Côte d'Azur et est à pourvoir immédiatement.

Adr. C.V., rémunération, date de dispon. à HAVAS MONTE-CARLO, n° 2.912, 4, rue des Iris, M.-C.

Important Groupe International recherche pour l'un de ses établissements situé en Normandie, concevant et fabriquant du matériel électronique

son DIRECTEUR METHODES

de formation Ingénieur, ayant une bonne expérience de la fonction méthodes et possédant une maîtrise correcte de la langue anglaise.

Envoyer lettre, C.V., photo et prétentions de salaire à No 87579, CONTESSE Publicité
20, Avenue de l'Opéra
75040 Paris
Cedex 01 q.tr.



Futur Directeur Général

MENUISERIE INDUSTRIELLE — AUBE

Il s'agit d'une société de petite taille (8 M de Francs, 45 personnes), qui a su, dans une période difficile, devenir le fournisseur de certains grands de la Maison Individuelle et élargir sa clientèle traditionnelle de négociants.
Son président, assurant les principaux contacts commerciaux, a besoin d'un homme capable de prendre en main, dans un premier temps, l'ensemble des services techniques internes, puis de le seconder véritablement dans toute l'étendue de ses fonctions.
Ce poste d'avenir doit pouvoir convenir à un jeune ingénieur (AM, ICAM, Ecole Supérieure du Bois...) ayant des qualités certaines d'entrepreneur.

René DAGIRAL vous remercie de lui adresser un résumé de carrière explicite, précisant votre rémunération actuelle sous réf. 81032 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

124107
IMPORTANTE SOCIETE INDUSTR. MARSEILLE RECHERCHE

UN COMPTABLE ANALYTIQUE

PROFIL
homme jeune et dynamique.
Diplômé IUT IGFAI ou BTS (option comptabilité) + 5 ans d'expérience comptabilité industrielle.
Disponible rapidement
Il sera chargé :
de l'organisation totale d'un nouveau centre de profit, soit :
— Mise en place d'une comptabilité analytique informatisée ;
— Etablissement des comptes d'exploitation mensuels et trimestriels ;
— Elaboration du budget.
STATUT.
Assimilé cadre.
Rémunération de départ : 65 000 F par an.
Selon capacité, situation pouvant évoluer au sein de la comptabilité analytique du siège social.
Envoyer C.V. + photo à EUROSUD Marseille 124107 n° 3 858, 2, rue de Breteuil, 13001 MARSEILLE.

ETABLISSEMENT TECHNIQUE recherche pour ses

ENSEIGNEMENTS PARAMÉDICAUX

1 SECRETAIRE MEDICALE expérimentée
1 COMPTABLE FISCALISTE pour application à la gestion d'un cabinet médical
Travail à domicile : rédaction de polycopiés et correction de copies

Tél. : (35) 70-44-21
Demander M. VERDEZ

- Industrie 120 personnes
SUD HAUT-RHIN
produits modernes et attrayants, indispensable au second œuvre du bâtiment
bien introduits sur leur marché
recherche

JEUNE CADRE TECHNICO-CCIAL

niveau BT bâtiment ou similaire. 3 à 5 ans expérience vente et encadrement commercial en secteur bâtiment.
Allemand souhaité.

Mission : responsable du développement du C.A., France et export (Allemagne, Suisse), il animera le réseau de vente et les revendeurs sur le terrain et dirigera l'administration des ventes.

Adresser C.V. détaillé à
SELETEC
Conseil en recrutement
67009 STRASBOURG Cedex
sous référence 833

Ecole Architecture
recherche
ARCHITECTE
Expér. professionnelle, pédagogique ou formation complémentaire. 8 h. vacations hebdo sur 8 mois. - Envoyer C.V. détaillé + photo identité à Directeur, U.P.A.N., rue Massenet, 44300 NANTES

Laboratoire Universitaire de l'Est de la France
recherche
candidats pour la préparation d'une thèse dans le domaine de la physico-chimie des surfaces.
Ecr. no 8505, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

CHAUDRONNERIE ET MECANIQUE GENERALE
100 personnes
ARRONDISSEMENT LILLE
recherche :

CADRE FORMATION A. et M.

capable de :
— Gérer fabrication.
— Elaborer les devis.
— Expérience indispensable.
Adresser offre avec C.V. au : n° 8 502, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Principale ville Touristique de la Côte d'Azur recherche son

DIRECTEUR du TOURISME

Le candidat devra répondre aux critères suivants :
— expérience dans le poste de 5 à 6 ans ;
— diplômé d'une grande école (H.E.C., I.A.E., etc.) ;
— langues parlées couram. : anglais, allemand ;
— avoir tempérament de leader ;
— charges de famille modérées.

Compte tenu de l'importance du poste, celui-ci ne peut concerner qu'un candidat de haute valeur.

Adresser C.V. n° 781.946 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

INSTITUT DE FORMATION de travailleurs sociaux rech.

DOCUMENTALISTE
diplômée
Orientation sciences humaines et sociales. Exp. profess. min. 3 ans. - Anglais lu souhaité. Adr. candidature, C.V., prétent., à I.R.F.T.S., 41, av. de la Liberté, Le Ban St-Martin 57000 Metz, avant le 28 novembre.

FABRICANT DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES SUR GRENOBLE
cherche
pour son service informatique (ordinateurs INTERBATA 8-321)

UNE PERSONNE

- qui assistera l'ingénieur système
- qui fera de l'analyse et de la programmation dans le domaine de la CAO électronique.

Niveau :
Institut de programmation + expérience dans la maintenance de systèmes.
Envoyer C.V. + prétentions à EFCIS 85 X 38041 GRENOBLE CEDEX.

PAPETERIES NAMELIN
route de Lion
14000 CAEN, recherchent :

ADJOINTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

Connaissant secrétariat général. Formation supérieure. Age souh. 30 ans envir., avec expérience.
Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétent.

Important Fabricant Passementerie
recherche
RESPONSABLE DES VENTES
Déplacements fréquents dans toute la France.
Ecr. HAVAS, n° 9530, B.P. 319, 72007 LE MANS CEDEX, avec C.V. + photo.

LE CRÉDIT MUTUEL DE VENDÉE Charente-Maritime et Deux-Sèvres

recherche

DEUX RESPONSABLES ENGAGEMENTS

Justifiant d'une solide formation technique de niveau Licence en Droit - I.T.B., concrétisée par une large expérience des crédits aux particuliers et aux entreprises.

La responsabilité s'exercera au sein d'une Délégation Départementale (LA ROCHE-SUR-YON, SAINTES).

Dans le cadre d'une politique générale, la mission comportera un rôle de conseil et d'assistance aux Caisses du réseau, ainsi qu'un rôle d'étude de dossiers et d'animation d'équipe.

Env. lettre manuscr. + C.V. avec photo, classific. et rémunérat. actuelles, à Direction du Personnel, Fédération du Crédit Mutuel, 13, rue Pasteur, Cédex 27 - 85001 LA ROCHE-SUR-YON Gare.

Discrétion assurée.

SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE MONTPELLIER

recherche

DIRECTEUR DE PROGRAMMES

Cette société réalise actuellement 450 logements en Languedoc, dont un tiers en programmes de résidences secondaires (marinas, maisons individuelles, collectifs, etc.).
Le candidat retenu se verra confier la responsabilité de ce type de programmes. Il sera chargé à ce titre de la recherche des terrains, du montage et du suivi des opérations, plus particulièrement sur les plans administratif, financier et technique. Titulaire d'un diplôme d'études supérieures (H.E.C., ESSEC, I.E.P., ou ingénieur), il devra, en outre, justifier d'une expérience d'au moins trois ans dans la promotion immobilière, et, de préférence, dans le secteur d'activité concerné.

Adresser lettre de candidature et curriculum vitae manuscrits + photo + prétent. à HAVAS n° 18.323, MONTPELLIER.

Societe Nationale ELF AQUITAINE PRODUCTION
TOUR GENERALE
(92) LA DEFENSE
recherche

TECHNICIEN GEOPHYSICIEN

Titulaire DUT ou BTS informatique ou équivalent.
Expérience minimale de 2 ans en géophysique et analyse - programmation FORTRAN.
Possibilités mutation Province ou Etranger.
Bonne connaissance anglais souhaité.
Ecrire avec C.V. détaillé et photo sous réf. 87689, à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement, 21bis, avenue des Lilas Bâtiment Mesiressat - 64000 PAU.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FILIALE D'UN GROUPE NATIONAL

recrute

JEUNE ATTACHÉ DIRECTION DES VENTES

L'Homme :
— E.S.C. ou équivalent ;
— 2 à 3 ans expérience appréciés.

Le poste :
- Responsable de la formation et de l'intégration des attachés commerciaux ;
- Responsable de l'application de la politique commerciale ;
- Responsable de la méthode et de l'organisation commerciale ;
- Responsable du service Administratif des ventes.

Adresser C.V. et photo à Agence HAVAS, N° 1.102, B.P. 2.702 - 51051 REIMS Cedex, qui transmettra.

Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des T.P. (O.P.P.B.T.P.)

recrute par concours

2 CADRES TECHNIQUES de prévention à la Sécurité

Lieux de résidence ORLÉANS et REIMS ou leur banlieue

Niveau cadre, agent de maîtrise ou technicien de chantier ou d'atelier ayant une expérience de 5 ans au moins dans le Bâtiment ou les T.P. Age souhaité 30 ans minimum.

L'examen aura lieu au Comité National et exige de solides bases techniques.

Adres. lettre de candidatures et C.V. à OPPBTP, 2 bis, r. Michelet - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Chargeurs Réunis s.a.

SOCIETE HOLDING DU GROUPE

dispose d'une Direction Financière qui suit et coordonne les activités financières du Groupe soit au niveau des filiales, soit au stade des projets de prise de participations, de fusions, etc...
recherche pour s'intégrer à cette équipe un

financier

diplômé HEC, ESSEC, Sup. de Co.... ayant poursuivi sa formation financière par un MBA par exemple, et acquis une expérience d'environ 3 ans dans une banque d'affaires, dans un cabinet d'audit, ou à la direction financière d'un groupe international.

Il s'agit d'une fonction d'état major - études à la demande de la Direction Générale, missions d'assistance ou de consultation dans des sociétés filiales - devant être un excellent poste d'observation et destiné à déboucher à court terme sur des responsabilités opérationnelles dans le Groupe.

l'Anglais y est indispensable.

Ecrire avec C.V. détaillé et rémunération actuelle, sous réf. 75.579 M à Brigitte PRISSARD.

plein emploi
10, rue du Mail, 75002 Paris.



COMPAGNIE GENERALE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES

recherche pour sa Division Téléphonie Publique

ingénieurs-programmeurs

DEBUTANTS ou CONFIRMES

pour participation à l'analyse et la programmation de logiciels téléphoniques en temps réel.
Connaissance de l'anglais souhaitée.
Deplacement à l'étranger.

Ecrire avec C.V. sous référence No 10, Compagnie GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES, Service du Personnel, 251, rue de Vaugirard 75740 Paris Cedex 15.

Contesse

SOCIETE INTERNATIONALE
recherche pour son
SERVICE INFORMATIQUE
son

RESPONSABLE DES ETUDES

- *Il aura été habitué à travailler sur de gros systèmes (IBM),*
- *aura la pratique du Télé-traitement,*
- *de formation supérieure, il devra avoir les capacités nécessaires pour diriger un service de 17 personnes, en l'absence du Responsable du Service.*

Prière envoyer CV, prétentions et photo sous référence 2569 à SPERAR 12 rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX qui transmettra.

Notre personnel est au courant de cette recherche

CENTRE INFORMATIQUE EUROPEEN

de l'un des tout premiers groupes à dimensions mondiales.
Nous développons pour nos filiales européennes de nouvelles applications DB/DC sur matériel IBM (2 x 370/148 - CICS/DL1).
Pour renforcer nos équipes de réalisation, nous recherchons :

DES ANALYSTES

- De formation scientifique supérieure (ENSI, MIAGE ou équivalent)
- Maîtrisant depuis 2 ans au moins CICS et DL1 au niveau analyse
- Ayant l'expérience des contacts utilisateur, et de la conduite du travail de 2 ou 3 analystes-programmeurs
- Parlant l'anglais.

DES ANALYSTES PROGRAMMEURS

- Avec baccalauréat scientifique + formation complémentaire informatique
- Pratiquant l'assembleur IBM et le COBOL depuis au moins 2 ans
- Connaissance CICS et/ou DL1.

Adresser C.V. et prétent. à No 87501, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

etap **etap**

Contrôleur de gestion
référence SC 226 AM

UN ORGANISME D'ÉTAT

ayant une mission d'assistance, animation et contrôle dans le domaine du logement social recherche un diplômé grande école (école de gestion ou d'ingénieur + formation gestion) ayant quelques années d'expérience en finances ou contrôle de gestion.
Le titulaire du poste devra assumer des responsabilités d'études, conseil, contrôle, promotion de techniques de gestion auprès de plusieurs sociétés.
Fonction intéressante impliquant bonnes capacités de contact et qualités de rigueur et d'expression.

Poste à PARIS.

Chef du service de calcul
référence YF 229 CM

LES LABORATOIRES DE MARCOUSSIS, CENTRE DE RECHERCHE DE LA C.G.E.

recherchent un Ingénieur confirmé (une vingtaine d'années d'expérience industrielle) ayant une bonne connaissance des techniques générales de calcul scientifique sur ordinateur et intéressé par ce domaine.
Interlocuteur des différentes unités de recherches, il sera chargé d'apporter une assistance technique aux utilisateurs du centre de calcul, de gérer son service et d'animer une petite équipe.
Ce poste implique le sens du dialogue et de bonnes connaissances en anglais ainsi que des capacités pédagogiques.

Poste à MARCOUSSIS (Essonne)

Superviseur coordinateur branche supermarchés
référence DY 223 CM

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE (5.000 PERSONNES)

recherche un Professionnel de la Distribution ayant une parfaite connaissance du produit et une expérience de 5 à 8 ans d'animation de surfaces de vente (hyper ou super).
Ce responsable devra orienter et appliquer la politique commerciale. Il conseillera, assistera et animera les directeurs de magasins pour les rayons épicerie, liquides, marchandise générale.
Voiture de fonction.

Lieu de travail : ville universitaire 150 km Paris.

Jeune directeur de filiale
référence UE 228 AM

UN GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS leader incontesté dans son domaine et en constant développement

recherche un jeune Diplômé Grande École ayant environ 5 ans d'expérience impliquant négociation et animation de personnel.
Il lui sera confié la direction et le développement d'une de ses filiales (100 personnes). Une opportunité très intéressante est offerte à un jeune candidat qui se sent les qualités d'un patron et qui est désireux de le prouver.

Poste ville CENTRE EST.

Futur Responsable des ventes France
référence RB 225 AM

IMPORTANTE SOCIÉTÉ AGRICOLE LEADER SUR SON MARCHÉ EN FRANCE

recherche pour remplacer dans un délai maximum de 2 ans le titulaire actuel, son Futur Responsable des Ventes France.
Le candidat dépendant du Directeur Commercial sera si possible diplômé d'une École Commerciale, possédera une expérience commerciale de 5 ans minimum au niveau du terrain. La connaissance du secteur agricole serait appréciée mais non indispensable.
Il sera capable de collaborer à la politique commerciale, d'assurer l'animation du réseau de vente et d'assumer le contact avec les clients importants.
Age souhaité 30 ans minimum. Connaissance de l'anglais appréciée.
Situation intéressante et réelles possibilités d'accession à un poste de responsable.

Poste : ville universitaire province. Traitement : 120.000

Chef de service produits frais
référence NX 222 CM

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DISTRIBUTION

recherche son Spécialiste produits frais pour diriger sa centrale fruits et légumes, B.O.F., charcuterie... (tonnage annuel 30.000 t, effectif 60 personnes).
Le candidat devra avoir une formation de niveau école de commerce et justifier 3 à 5 ans d'expérience et d'une connaissance approfondie des fruits et légumes.

Poste : ville universitaire 150 km Paris.

Écrire en précisant niveau de rémunération.

écrire en précisant la référence
4, rue Massenet 75016 PARIS
discrétion assurée

etap



professionnelle dans l'un des domaines ... : ... d'application techniques ... programmation ... données ... traitement ... oeuvre de systèmes d'exploitation, ... qualité d' ...

Nous vous proposons de faire la synthèse de ces expériences par la conception, et l'animation de cours de haut niveau destinés aux clients et au personnel de la filiale française du premier constructeur européen d'ordinateurs (32500 personnes dans le Groupe).

Les candidatures détaillées sont à adresser à ICL Recrutement - 16, cour Albert 1er ...

T. R. T.

recherche

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

- DEBUTANTS ou ayant 2 à 3 ans d'expérience pour définition de projets et commercialisation en France de matériels faisceaux hertziens
- DEBUTANTS ou ayant 2 à 3 ans d'expérience en téléinformatique pour commercialisation France et étranger matériels commutation et transmission de données.
- EXPERIMENTES et ayant la connaissance des milieux aéronautiques pour vente France et étranger matériels avioniques

Bureaux à Paris-Sud.

Adresser C.V., prétentions et photo
5, avenue Réaumur, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

PS Conseil

Un important groupe de l'industrie nucléaire recherche un

INGÉNIEUR ÉTUDES

Basé dans la banlieue Sud de Paris et affecté dans un premier temps dans un service de sûreté nucléaire, il participera, après formation et stage dans les usines du groupe, à des études et calculs de « criticité » liés à d'importants projets de constructions nouvelles. Il devra effectuer de brefs déplacements dans les usines pour contribuer à la conception et au suivi de ces installations et à l'élaboration des rapports de sûreté. Dans un deuxième temps il sera affecté dans une des usines du groupe en province. Ce poste conviendrait à un jeune candidat de fort potentiel, âgé d'au moins 26 ans, ingénieur diplômé (Centrale, Ponts, ENSI) ayant une première expérience si possible des études et calculs de génie chimique. De bonnes connaissances de base en neutronique et en physico-chimie, ainsi que la pratique de l'anglais seraient appréciées. De larges perspectives d'avenir sont envisagées au sein du groupe en fonction des compétences du candidat. Les réponses seront traitées confidentiellement par P. POUGNET.

Adresser C.V. sous référence A/259 BM à :

PS CONSEIL
8, rue Bellini - 75782 Paris Cedex 16
Tél. 505-14-30

MASS TRANSFER

Société Internationale implantée aux U.S.A., Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, leader mondial en traitement des effluents liquides et gazeux, équipement pour distillation et absorption.

Pour faire face à une forte expansion sur le secteur français, recherche

UN INGÉNIEUR DE VENTE

— bilingue (anglais, français) ;
— expérience de la vente confirmée dans le domaine de l'épuration biologique, disposant de contacts auprès des engineerings ;
— expérience PROCESS pétro-chimie appréciée ;
— poste nécessitant une forte personnalité, le goût des contacts à haut niveau, relations fréquentes avec les autres filiales du groupe.

Rémunération de départ élevée, avec progression annuelle selon mérite.

Voiture de société.

Adresser curric. vitae, photo et candidature à :
MASS TRANSFER INTERNATIONAL,
B.P. 58, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.

H.J. HEINZ COMPANY
Compagnie internationale de produits alimentaires

Heinz

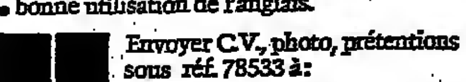
RECHERCHE POUR SON ENTREPRISE FRANÇAISE

CONTROLLER
RESPONSABLE FINANCIER ET COMPTABLE

La fonction :
- comptabilité générale, clients et analytique ;
- contrôle budgétaire, analyse financière ;
- reporting (liaison directe avec Heinz Europe) ;
- relations avec les banques ;
- autonomie et responsabilité importantes.

Le candidat :
- expérience de la comptabilité anglo-saxonne) ;
- connaissance des traitements informatiques ;
- bonne utilisation de l'anglais.

Envoyer C.V., photo, prétentions sous réf. 78533 à :



ROLAND BERGER & GREP ASS.
International Management Consultants
G.R.E.P. 7, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON

Filiale d'un grand groupe industriel recherche pour son département

Energie solaire

situé en Région Parisienne

UN INGENIEUR en électrotechnique

expérience industrielle en courants forts indispensable : 3 ans minimum

Adressez lettre manuscrite C.V. détaillé photo et prétentions sous réf. 1414 B à P. LICHAU S.A. - BP 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

Les candidatures seront traitées confidentiellement (Prière d'indiquer les Sociétés auxquelles votre candidature ne doit pas être transmise).

IR Ingersoll-Rand

recherche pour sa Division T.P.

chef de produit

COMPACTEURS VIBRANTS

pour lui confier la promotion et le suivi technique de nos matériels de compactage.

Ce poste conviendrait à un candidat bien introduit dans les Travaux Publics et ayant déjà une expérience de 3 ans de vente de matériel similaire. Anglais indispensable.

Adresser CV et prétentions, sous référence 108, au Service du Personnel, BP 113 78190 TRAPPES.

ORGANISME DE DROIT PRIVÉ
Paris 8è, agissant dans le domaine de relations internationales (200 personnes env.), recherche

JURISTE
SPÉCIALISTE DU DROIT DU TRAVAIL

En qualité de **CHARGÉ DE MISSION** auprès du Directeur du Personnel, il assurera les missions principales suivantes :

— Suivre l'évolution de la législation sociale et tenir à jour le fichier s'y rapportant ;
— effectuer toutes études sur des cas concrets ;
— assister le Directeur du Personnel dans certains de ses contacts, notamment avec les partenaires sociaux ;
— identifier les besoins en formation et définir avec les Chefs de Service les programmes appropriés ;
— organiser et gérer les actions de formation, en contrôler les résultats, tenir à jour les dossiers et établir les rapports et états prévus en ce domaine.

Ce poste requiert notamment :
- une formation supérieure en Droit (Licence ou Maîtrise) ;
- la connaissance du Droit du Travail et une expérience réussie et récente de quelques années au moins dans la fonction Personnel (secteur tertiaire) ;
- des capacités d'analyse et de synthèse et le sens de l'organisation administrative ;
- de l'aisance dans les relations humaines, ainsi que dans l'expression orale et écrite. (la connaissance de la législation «Formation» est souhaitée).

Adresser rapidement lettre manuscrite, c.v. détaillé, photo, références et prétentions n° 67.016, PUBLICITÉ ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	Le ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

POUR UNE DIVISION D'UN IMPORTANT GROUPE (15.000 Personnes) METALLURGIE ET MECANIQUE

Directeur du Personnel

150/170.000 F an

35 ans min., il dispose d'une très solide expérience de la fonction personnel acquise en usine.
Numéro 2 de l'établissement (1300 personnes environ); il couvrira : • l'ensemble de la fonction administrative • la gestion du personnel • le recrutement • la formation • le bilan social • les relations avec les partenaires sociaux • la politique d'amélioration des conditions de travail.
Siège REIMS. réf 667 M

POUR UN GRAND DE LA VENTE DE LIVRES (V.P.C. et à domicile)

Directeur des Produits Edition

140/170.000 F an

Il (ou elle) dispose de bonnes connaissances littéraires et d'un sens aigu des contacts et des relations commerciales. Rattaché au directeur général, il est responsable des propositions de choix des ouvrages distribués et se trouve ainsi en relations permanentes avec les éditeurs.
Au sein de l'entreprise, en liaison avec les responsables commerciaux, il propose les orientations et détermine les moyens de la politique produits puis assure la réalisation concrète de ces produits.
Siège Paris. réf 634 M

POUR IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL (7000 PERSONNES - 8 USINES) EN TRES FORTE EXPANSION

INGENIEUR DE HAUT NIVEAU POUR ASSURER LA DIRECTION DES

Méthodes Centrales

150/180.000 F an

33 ans min., c'est un ingénieur diplômé qui dispose d'une bonne expérience (5 à 10 ans) des méthodes GRANDES SERIES. Il couvrira à la fois des fabrications électromécaniques, électroniques et plastiques, et jouera un rôle de direction fonctionnelle auprès des chefs de services Méthodes des différentes usines. Intégré à l'équipe de direction industrielle du groupe, il assurera une mission clé dans l'évolution des productions.
Possibilité de promotion envisageable à moyen terme vers un poste de direction opérationnelle.
Siège Banlieue Parisienne Sud Ouest. réf 669 M

POUR GRANDE ENTREPRISE FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL ENSEMBLES HYDRAULIQUES

Technico-Commercial FUTUR Chef de Service Commercial

FRANCE EXPORT

120/150.000 F an

30 ans min., c'est un ingénieur parlant correctement Anglais et doté d'une personnalité très dynamique et créative. Il dispose d'une expérience technico-commerciale de 4 à 8 années acquise dans la vente de produits ou d'ensembles industriels. Sa mission comprendra principalement, outre la visite et l'étude des problèmes d'une clientèle existante, la recherche et l'ouverture de nouveaux marchés.
Déplacements 50% du temps.
Siège St Etienne ou Banlieue Parisienne. réf 668 M

Envoyer CV en précisant la référence qui peut vous intéresser. Prière de préciser les noms de sociétés auprès desquelles vous ne souhaitez pas postuler. Discrétion absolue et réponse assurées par les consultants de

GFC 110 rue de Sèvres 75015 Paris

POUR COMPLETER SON EQUIPE DE DIRECTION NATIONALE DES VENTES UNE IMPORTANTE SOCIETE DE PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION, RECHERCHE

2 CADRES COMMERCIAUX de Haut Niveau

Responsable des Grands Clients Nationaux

130/160.000 F an

32 ans environ, c'est un homme de niveau chef de ventes qui dispose déjà d'une solide expérience dans les RELATIONS AVEC LES CENTRALES D'ACHATS. Il aura l'entière responsabilité commerciale d'une part importante du chiffre d'affaires de l'entreprise. Sa fonction couvrira les contacts, à la fois avec les grandes centrales et leurs principaux adhérents régionaux.
Siège Paris. réf 661 M

Coordinateur Ventes Marketing

110/140.000 F an

28 ans min., il dispose d'une solide formation commerciale et compte nécessairement une expérience de la VENTE sur le terrain, doublée de préférence d'un passage au Marketing. Sa responsabilité couvrira les prévisions des ventes et la préparation des promotions en collaboration étroite avec la Direction Marketing, l'organisation et la gestion des ventes. Personnalité autonome et imaginative.
Siège Paris. réf 660 M

POUR LA FILIALE D'UNE GRANDE ENTREPRISE DE TRAVAUX ELECTRIQUES

Jeune Ingénieur Electricien

Diplômé, débutant, il aura rapidement la responsabilité d'une équipe de 25 personnes intervenant dans le domaine des TRAVAUX DE LIGNES BASSE et MOYENNE TENSION. Une très intéressante évolution de carrière est possible pour un candidat attiré par l'entreprise électrique et apte à l'animation des hommes sur le terrain.
Siège Banlieue Parisienne. réf 666 M

POUR L'UN DES DEPARTEMENTS D'UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL

CHEF DE SERVICE

Gestion des Fabrications

EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

28 ans min., ingénieur diplômé, il dispose d'une première expérience industrielle de 3 à 4 années acquise dans une unité de production à GESTION INFORMATISEE. Il animera une équipe de 25 personnes couvrant les approvisionnements, l'ordonnancement-lancement et le magasin d'une importante usine produisant des équipements électroniques en moyennes séries ou sur mesure.
Siège Banlieue Parisienne. réf 624 M

Envoyer CV en précisant la référence qui peut vous intéresser. Prière de préciser les noms de sociétés auprès desquelles vous ne souhaitez pas postuler. Discrétion absolue et réponse assurées par les consultants de

GFC 110 rue de Sèvres 75015 Paris

Acquérir une formation polyvalente bancaire et informatique pour exercer des responsabilités

Très importante banque française, nous désirons nous doter des moyens permettant de concrétiser, dans les meilleures conditions, nos projets de développement.

Nos services informatiques sont appelés à prendre une part prépondérante dans la conduite de ces projets, en mettant en place, à tous les niveaux de nos activités, les équipements et les procédures les plus performants (bases de données, télétraitement...).

C'est pour renforcer ces services et y former de futurs responsables de la banque que nous souhaitons recruter de

jeunes INGENIEURS GRANDES ECOLES

DEBUTANTS

(X, Centrale, Mines, Supélec, A. et M...)

Ils bénéficieront, dès leur recrutement, d'une double formation – informatique et bancaire – rapidement concrétisée par des affectations à des postes de responsabilités au sein de la Direction Informatique.

Les diverses missions qu'ils s'y verront confier les amèneront à intervenir dans de nombreux secteurs de la banque.

Ils pourront ainsi acquérir une connaissance de l'entreprise susceptible d'élargir considérablement leurs perspectives professionnelles, en France comme à l'Etranger.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence 31020, à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

organisme para-public national de financement couvrant le secteur agricole siège Paris, recrute

CHARGÉ DE MISSION

- Ce collaborateur, en rapport avec les centres de Recherches et avec les instances nationales et départementales du secteur agricole :
  - —analysera techniquement et financièrement les programmes proposés par les partenaires concernés en s'assurant de leur consensus ;
  - —étudiera la répartition équitable des crédits et en contrôlera l'emploi.
- Formation supérieure Agro, Droit, Sciences-Po, Gestion. Habitude de l'animation de réunions. Rédaction de rapports de synthèse. Goût de la relation avec sens politique et diplomatie. Travaux d'études. Déplacements en province. Connaissances des milieux agricoles.

Adresser curric.-vitae détaillé à J. GENEVAY 11, square Jasmin, 75016 PARIS.

P.R.R.

Attaché à la D. G.

Responsable du Dépt Etranger

Ce poste est une création. Jusqu'à présent en effet, c'est le marché national qui a compté. La Société y a, pour les matériaux de second-oeuvre du bâtiment qu'elle conçoit, fabrique et vend, une place de choix. Son expansion régulière depuis plusieurs années s'effectue dans un contexte financier satisfaisant.

Il s'agit maintenant de bien aborder les marchés étrangers. D'abord préparer un programme, établir un calendrier et un compte d'exploitation prévisionnel. Ensuite analyser les marchés et sélectionner ceux qui justifieraient une implantation à l'étranger dans des pays politiquement stables.

Le responsable de ce poste a un peu d'expérience à la fois des affaires et de l'étranger. Il parle des langues (et bien sûr d'abord l'anglais parfaitement maîtrisé). Il doit envisager des absences d'une à trois semaines et des déplacements représentant plus d'un tiers du temps. La formation doit être supérieure (commerciale ou scientifique). Et puis que l'homme soit souriant, qu'il aime le terrain, qu'il ait affiné ses qualités de méthode et de jugement, qu'il sache décider. Il dépendra de la Direction Générale.

SEFOP recevra les personnes intéressées et les remercie de lui adresser leur dossier sous référence DE1112 M.

SEFOP

11, rue des Pyramides, 75001 PARIS.

LA DIVISION SIMULATEURS et SYSTEMES ELECTRONIQUES de notre Société recherche un

ingénieur électronicien

Ayant 3 ou 4 ans d'expérience, pour assister le Responsable de notre secteur

VISUALISATION SYNTHETIQUE

Il se verra confier :
- la responsabilité d'une équipe d'Ingénieurs et de Techniciens Electroniciens,
- la coordination de l'étude et du développement de systèmes numériques évolués.

Lieu de travail : CERGY PONTOISE (95). Communications avec Paris par lignes SNCF.

Adresser C.V., photo et rémunération souhaitée sous référence IC 78.29 M à B. LETOURNEUX, L.M.T. Division Simulateurs et Systèmes Electroniques - B.P. 116 78192 Trappes Cedex

L.M.T.



ORGANISME PROFESSIONNEL — PARIS

Nous sommes l'organisme professionnel parisien d'un secteur d'activité en expansion.
Notre Secrétaire général recherche un collaborateur capable de jouer auprès des adhérents un rôle d'information et de conseil, notamment dans le domaine de la réglementation sociale.
Vous justifiez d'une formation juridique. Vous avez acquis, après 5 ans d'une première expérience, une bonne connaissance de la législation du travail et vous voulez évoluer, ou bien, vous souhaitez entrer dans la vie active après avoir effectué, le cas échéant, plusieurs stages professionnels.
Vous possédez du sens pratique, vous êtes précis, vous avez le goût de la rédaction et le sens du dialogue.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous réf. 809298 M (à mentionner sur l'enveloppe) à Laurence BUFFARD.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

Le Département Informatique d'une importante Société D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS recherche un

JEUNE

ingénieur d'affaires

28 ans environ, - Sup. Elec., Télecom., Arts et Métiers (informatique - électronique) ou équivalent.
Il sera responsable des projets qui lui seront confiés : analyse du problème auprès du client, mise en œuvre des moyens techniques et humains répondant aux besoins, suivi de l'opération, contrôle et facturation. Ce poste évolutif à court terme vers une fonction de RESPONSABLE TECHNIQUE du département outre les qualités humaines adéquates, nécessite une première expérience, acquise si possible au contact des mini-ordinateurs en milieu industriel.
Lieu de travail : PARIS. De courts déplacements sont à prévoir en province.
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous la référence 521 M au :



Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
très proche banlieue parisienne (métro)
recherche dans cadre expansion rapide

JEUNE CHEF DE PRODUITS

(minimum 32 ans)

capable de dominer dans un esprit marketing concret tous les problèmes de commercialisation posés par des spécialités pharmaceutiques grand public : publicité, promotions, P.L.V., ventes, etc.

Nous demandons jeunesse, dynamisme, humour, disponibilité, expérience.

Nous offrons : la même chose, plus salaire intéressant.

Adresser C.V. plus photo récente à M. SEGUY, 16, quai d'Orléans, 75004 PARIS, qui transmettra.

amdahl

AMDAHL est un nouveau concurrent dans l'Informatique. Après quatre années d'existence, nous sommes placés parmi les 325 premières entreprises mondiales (classement FORTUNE).

Pour participer à la création de nos filiales en France et en Italie, nous cherchons notre

CHEF COMPTABLE

PARIS — 100.000 F environ.

Sous l'autorité du Directeur Financier et Administratif, il (elle) sera responsable d'un reporting américain, des exigences fiscales et juridiques françaises, et des projections financières.

Les candidats devront posséder :
- 2 ans d'expérience dans un Cabinet d'audit anglo-saxon ou dans une société américaine,
- le DECS,
- l'Anglais courant (et l'Italien si possible).

Adresser C.V. sous référence 78112, en indiquant salaire actuel, à notre Conseil : NICHOLAS ANGELL S.A.R.L. 149, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	48,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Kienzle Informatique

cherche pour son service de formation technique à PARIS

INSTRUCTEUR

Expérience souhaitée:

- quelques années de maintenance informatique
- notions pédagogiques et contact humain.

Allemand indispensable - Libre rapidement.

Envoyer c.v. et prétentions à Kienzle Informatique, Monsieur Gillmann, 2, place de la Bastille 75012 Paris.

Société leader dans sa branche Hygiène industrielle, recherche,

agents technico-commerciaux

pour compléter son équipe sur Paris et Région Parisienne.

Une formation supérieure, de préférence orientée vers les Sciences, serait appréciée.

Notre Société offre de belles perspectives de carrière pour élément dynamique.

Nous assurons la formation technique et commerciale complète du candidat.

Fixe + Intéressement + frais + véhicule.

Rémunération garantie pendant la période de formation

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo à D. FRANCOU sous réf. 811 - (réponse et discrétion assurées).



Perrot-Desnoix CONSEIL
217, RUE SAINT-HONORÉ - 75001 PARIS

chef de projet informatique haut niveau

Réf. JC O8

GERVAIS DANONE FRANCE (1,5 Md F de CA, 5000 personnes) recherche un chef de projet de haut niveau pour sa Direction Informatique (budget de 15 MF, 60 personnes).

C'est un ingénieur d'une grande École ayant acquis de solides connaissances en informatique de gestion. Il possède une expérience d'au moins 6 ans dans l'analyse et la conception de systèmes informatiques complexes. Sa pratique des systèmes en temps réel et de l'informatique distribuée est un atout important.

En liaison avec le Directeur Informatique et les Responsables concernés, il participera activement à l'élaboration et à la réalisation du plan de décentralisation du système de gestion de la société. Il sera responsable de la mise en place d'un des composants de ce système.

Une réelle possibilité d'évolution existe pour un candidat à fort potentiel.

Lieu du poste : Levallois-Perret (92).

documentaliste scientifique

Réf. JC O3

Le Groupe BSN-Gervais Danone recherche un (e) documentaliste confirmé(e), pour participer à la création puis assurer le fonctionnement d'un service central de documentation destiné aux 15 centres de recherche ou laboratoires d'application de son secteur alimentaire.

Sa mission principale sera de gérer le fonds documentaire et d'effectuer des recherches bibliographiques rétrospectives, essentiellement en consultant des fichiers internationaux par voie de téléinformatique. Cette personne collabore, de façon étroite, avec les services de documentation des différentes sociétés du secteur alimentaire.

Ce poste intéresse un(e) candidat(e) de formation supérieure (de préférence scientifique) ayant acquis une expérience d'au moins 3 ans dans un service de documentation scientifique. Des connaissances en informatique documentaire et une pratique de l'interrogation en conversationnel sont des atouts. Anglais indispensable. Ce poste est à pourvoir à Paris.

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, en précisant la référence du poste, à BSN-Gervais Danone, Service Recrutement Cadres, 7, rue de Téhéran, 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

IMPORTANT ORGANISME DE PREVOYANCE

recherche pour

animation de son réseau décentralisé

CADRES

30 ans environ, diplômés d'études supérieures, expérience de 3 années au moins dans l'animation d'un réseau commercial avec résultats justifiés. Libres rapidement. Disponibilité en vue d'implantation en Province. Déplacements fréquents.

Permis VL - Avantages sociaux.

Adresser CV détaillé, photo (retournée) et prétentions à S.M.
56 à 60 rue Nationale 75640 Paris Cedex 13

BANQUE PRIVÉE

liée à un groupe en pleine expansion recherche pour son Siège de PARIS

RÉDACTEURS-ANALYSTES de crédit aux entreprises

(gradés et cadres, classes IV et V)
Licence ou équivalent

Les candidats auront acquis

— une bonne expér. dans l'exploitation bancaire,
— le goût des contacts et l'aptitude à la négociat.,
— l'habitude du diagnostic financier de P.M.E.

Disponibles rapidement.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à : O.C.B.P. 66, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS (9e) sous référence 6200 M. Totale discrétion assurée.

Un métier en pleine évolution

INGENIEUR QUALITE

Les dimensions de nos réalisations industrielles, leur avance technologique et la variété des domaines scientifiques concernés, confèrent à l'Assurance de Qualité un rôle déterminant dans l'aboutissement de nos projets.

Constituant un département important, les ingénieurs chargés de la qualité se voient confier diverses missions à tous les niveaux de nos activités : études, suivi des fabrications, anomalies, évaluation des fournisseurs, achats, chantiers...

Ils entretiennent d'étroites relations avec l'ensemble des départements techniques et les fournisseurs, acquérant ainsi une connaissance approfondie de l'entreprise et de ses procédures.

Outre des qualités de contact, les ingénieurs que nous désirons recruter, pour renforcer ce département, ont une formation mécanique, électromécanique ou métallurgique, consolidée par une expérience de 5 années au moins de bureau d'études, de fabrication ou de contrôle. Les postes sont basés à Paris, mais peuvent entraîner des déplacements de courte durée en France ou à l'Etranger.

Une bonne maîtrise de l'anglais constituerait un atout pour prendre en charge certaines missions.

Les candidatures sont à adresser, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, sous la référence 31011, à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

SFENA-DSI

DIVISION SYSTEMES INFORMATIQUES

recherche :

1) INGENIEUR LOGICIEL TELETRAITEMENT

sera chargé : de la Définition et de la Spécification de produits logiciels dans le Télétraitement, de la Conception, de la Réalisation et du Suivi de projets.

Formation : Grandes Ecoles d'Ingénieurs ECP, ESE, ENSERG, Option Informatique ou équivalent.
Anglais indispensable.

Quelques années d'expérience souhaitée.

2) INGENIEUR LOGICIEL DE BASE

sera chargé : de la Définition et de la Spécification de produits logiciels de base, de la Conception, de la Réalisation et du suivi de projets.

Formation : Grandes Ecoles d'Ingénieurs ECP, ESE, ENSERG, Option Informatique ou équivalent.
ayant en particulier connaissance Assembleur sur Mini-Ordinateurs, Systèmes d'exploitation et Base de Données.
Anglais indispensable.

Quelques années d'expérience souhaitée.

Envoyer C.V. et photo à :

S.F.E.N.A. B.P. 59
78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
Sous Réf. : 1.009 et 1.010

Un jeune expert-comptable

Expert-comptable (ou mémorialiste), vous exercez depuis plusieurs années votre métier dans un cabinet ou en entreprise. Aujourd'hui, vous ressentez le besoin de ne pas être seulement un expert du contrôle et des recommandations mais d'intervenir personnellement dans la gestion de votre société; vous voyez poindre à l'horizon le spectre de la routine et vous ne l'acceptez pas.

Votre compétence peut trouver un nouveau champ d'application dans notre établissement financier d'envergure nationale. Au sein d'une équipe jeune et de haut niveau, vous pourrez continuer à pratiquer votre métier en sortant des chemins battus de la profession. Vous contribuerez directement à créer un outil de comptabilité adapté et vivant pour une gestion dynamique de nos activités.

Si ce nouveau départ vous tente, pourquoi ne pas écrire aux consultants de SIRCA, sous référence 782 173 M ? vous pouvez compter sur leur discrétion.



Sirca
64, rue La Boétie 75008 Paris.

National Panasonic Technics

Radio - Télévision - Hi-Fi -

Filiale française d'un groupe international, la qualité de nos produits et leur réputation technique nous ont permis d'acquérir une place prépondérante sur le marché, nous recherchons le

chef du service technique

à qui nous confions :

- La responsabilité d'une maintenance de qualité, assisté par une équipe de techniciens dont il devra coordonner et suivre les interventions,
- la promotion technique de nos produits par une assistance et une formation apportées à notre réseau de revendeurs et à notre force de vente.

Nous envisageons pour ce poste un technicien ayant une formation B.T.S. ou D.U.T. électronique.

Il devra posséder une compétence confirmée dans des produits similaires (Hi-Fi - Télévision - Radio - etc...), avoir assumé une fonction d'encadrement comportant également la gestion administrative des affaires traitées.

Si vous êtes intéressé par ce poste, nous vous prions d'adresser vos dossiers de candidature ss réf. 5584 à Mme Sigolet au 1, rue de Berri - 75008 - Paris.

bernard julhiet psycom

180 000 F

Responsable du développement international

Ayant déjà réussi dans la vente de biens d'équipement

L'homme que nous cherchons est un homme de terrain très disponible, un bon vendeur directement responsable de son chiffre d'affaires.

Il est aussi un bon organisateur, capable de mettre en place puis d'animer le réseau international. Il a une formation Ingénieur, âge 32 ans minimum. Trilingue.

Nous lui apportons :

— Une très grande notoriété acquise par notre position de leader mondial sur le marché de biens d'équipement pour fondations spéciales et travaux souterrains.
— Une très forte avance technologique.
— Un marché international en expansion rapide.
— Un chiffre d'affaires et des bénéfices en progression constante.

Nous lui offrons une exceptionnelle opportunité de carrière et une rémunération très stimulante avec des possibilités d'intéressement.

sélé CEGOS

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo sous Référence 73472/M à Madame CLERE - Sélé CEGOS - 33, quai Gallieni - 92152 SURESNES.

SOCIETE FRANCAISE PRODUITS CHIMIQUES

siège région parisienne, recherche pour sa DIVISION PHITO-SANITAIRE, un

Ingénieur Agronome

Le candidat retenu, âgé d'au moins 28 ans, sera chargé du suivi et du développement technique et commercial de spécialités destinées aux cultures méditerranéennes et tropicales, principalement en AFRIQUE.

- Une très bonne connaissance de l'anglais est exigée,
- Une bonne connaissance des cultures tropicales sera appréciée,
- Des déplacements fréquents sont à prévoir.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 3731 à

MEDIA 84
8, Bd des Italiens, 75002 Paris
qui transmettra

et qui s'engage à répondre à toutes les candidatures.

INGENIEURS DIPLÔMES GRANDES ECOLES

Un des premiers groupes français et multinational de l'industrie mécanique recherche pour ses Services Méthodes et Fabrication des Ingénieurs Diplômés Grandes Ecoles.

Il faut avoir quelques années d'expérience.

Une très bonne connaissance de l'allemand est indispensable.

Anglais souhaité, autres langues appréciées.

Les postes à pourvoir sont en principe basés à Paris, cependant, il faut être disponible pour voyager à l'étranger, éventuellement y résider.

Envoyer lettre manuscrite avec CV, photo, sous réf 8150 à: rsc carrières. 92, rue Bonaparte. 75278 PARIS cedex 06.

DIGITAL EQUIPMENT FRANCE

filiale du 1er constructeur mondial d'ordinateurs interactifs, 40 % d'expansion annuelle depuis 10 ans, nous souhaitons confier à un

rédacteur publicitaire

- La traduction et la rédaction de nos brochures technico-commerciales
- L'adaptation française de nos campagnes publicitaires européennes
- La réalisation complète d'actions de publipostage.

Vous avez le goût de rédiger, une bonne expérience de l'informatique, et une solide maîtrise de l'anglais.

Ce poste de cadre est à pourvoir immédiatement à notre siège à Rungis, où vous serez attaché au Directeur de la Communication Marketing.

Adresser lettre, CV et rém. actuelle ss réf. M/11 à Direction du Personnel,

digital 18, rue Saarinen - Silic 225 94528 Rungis Cedex

هكذا من الإعلان

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi



VARIAN

SOCIETE D'INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE
Z.I. de COURTABŒUF - ORSAY
recherche

TECHNICIEN
(Niveau I.U.T.)

POUR SERVICE APRÈS-VENTE
MATÉRIEL D'IMPLANTATION IONIQUE

Le candidat devra être diplômé en électronique. Une expérience préalable sur accélérateurs de particules et matériels d'ultra vide sera appréciée.

Anglais lu et parlé exigé.

Le candidat retenu sera intégré à notre organisation européenne de service après-vente, et basé à ORSAY.

Après un stage de formation en Europe ou aux U.S.A., le candidat devra être en mesure de travailler de façon autonome. Déplacements fréquents en province et éventuellement à l'étranger.

Voiture de société fournie.

Ecrire avec C.V. à « VARIAN S.A. », B.P. 12, 91401 ORSAY CEDEX.



SERETE AMÉNAGEMENT

recherche

LE DIRECTEUR DU FORUM DES HALLES DE PARIS

(PLUS DE 200 ACTIVITES DE COMMERCES, DE LOISIRS ET D'ANIMATION)
dont l'ouverture est prévue le 4 SEPTEMBRE 1979

Ce Directeur devra avoir :
— un tempérament de Manager
— des qualités d'organisation et de gestion
— un très grand sens des contacts humains et des relations publiques
— le sens du service rendu, notamment auprès des commerçants
— une très grande disponibilité.

Adresser C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo et prétentions à SERETE AMENAGEMENT - Direction du Personnel - 63 rue La Boétie - 75008 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉTAUX PRÉCIEUX

quartier HOTEL DE VILLE
recherche pour son service stocks

GESTIONNAIRE COMPTES COURANTS MÉTAUX PRÉCIEUX

Bon niveau comptable

Ecrire C.V. + photo sous le n° 4.428 à PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75001 Paris, qui transm.

IMPORTANT CABINET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

PARIS 16e
recherche

CHEFS DE MISSION

NIVEAU EXPERTISE COMPTABLE

Env. lettre de candidature manuscrite, C.V., photo, prétent. sous n° 397, PUBLICITE MESTERS, 113, rue de Reuilly, 75012 PARIS, qui transmettra.

chef de projet

MEDTRONIC, leader mondial de la stimulation cardiaque, recherche pour son Siège Européen (Paris - Neuilly) un chef de projet.

Mission : • conçoit et réalise la gestion des stocks au niveau Europe • assiste chaque filiale dans la mise en place du système • réalise les études d'opportunité sur de réelles applications et/ou de nouveaux matériels.

Profil : 30 ans minimum • formation supérieure de type MIAGE • expérience de 5 ans minimum dont 2 comme chef de projet • connaissance time-sharing et réseaux appréciée • anglais indispensable (langue de travail).

Envoyer C.V., photo + prétentions à :
Mme Heriard-Dubreuil - Medtronic
120, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine



Société fabriquant
COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES PASSIFS

recherche

INGÉNIEUR DE VENTES

Formation INGENIEUR ELECTRONICIEN ou TECHNICIEN SUPERIEUR : D.U.T. - B.T.S. pour assurer la promotion et la vente des produits du Groupe.
Le candidat retenu aura de bonnes connaissances théoriques et pratiques en hyperfréquences et micro-ondes. Une expérience de quelques années en laboratoire d'études (radars, antennes, télécommunications) serait appréciée.
• L'Anglais parlé serait un atout supplémentaire.
• Lieu de travail : région parisienne.

Envoyer curriculum vitae à :

SEALECTRO

SILIC 101, — 94513 RUNGIS - Cedex
ou téléphoner pour rendez-vous à : 686-90-49.

LA DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS D'UNE IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTRONIQUE

située dans la BANLIEUE SUD DE PARIS recherche

un jeune ingénieur analyste

dans un premier temps, il s'intégrera à une équipe chargée de la mise en place de la chaîne de gestion automatique des commandes, en liaison avec le service informatique et les différents établissements.

Par la suite, il développera avec le service informatique, les applications existantes ou à venir pour donner à la Direction des Approvisionnements des statistiques et moyens de simulation.

Ce poste conviendrait à un jeune cadre ayant 2 à 3 années d'expérience en informatique de gestion de préférence dans des applications touchant à la gestion de production ou d'approvisionnement.

Envoyer C.V. et prétentions avec photo sous No 87728, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 q.tr.

TRANSAC groupe CGE

leader de la péri-informatique française
recherche pour faire face
à sa croissance exceptionnelle en vue
de nouveaux développements de
terminaux intelligents et mini-ordinateurs

1) dans le domaine des logiciels :

- MONITEUR TEMPS REEL, SUPERVISEUR ENTREE - SORTIE
- GESTION FICHIER
- PROGRAMMES UTILITAIRES ET DE DIAGNOSTIC
- ASSEMBLEUR
- FIRMWARE POUR SYSTEMES A MICRO-PROCESSEURS.
- COMPILATEURS ET CONTROLEURS INTELLIGENTS DE PERIPHERIQUES.

INGENIEURS ET TECHNICIENS
- confirmés ayant acquis une expérience de 2 à 6 années dans l'un ou plusieurs de ces domaines
- débutants de formation informatique, grandes écoles ou universités.

2) pour l'étude de matériels informatiques (hardware) :

INGENIEURS
ayant acquis une bonne expérience dans la réalisation de circuits logiques à base de microprocesseurs ou intéressés par le développement de circuits analogiques.

Ces postes sont à pourvoir en région parisienne.

Prière envoyer candidature manuscrite avec photo et prétentions
Mme Bonnier TRANSAC SA
Centre Pierre Herreng
91680 Bruyères-le-Châtel



Consultant pour Carrières de l'Informatique

Jean THILY qui anime ce département au sein d'ALEXANDRE TIC, conseil en recherche de cadres, vous propose de le rejoindre à Paris.
Vous avez une formation supérieure, une solide culture informatique et souhaitez faire de la recherche d'hommes pour l'informatique, par annonces et par approches directes, votre métier.
Ecrivez-lui, réf. 3441 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

ingénieur chimiste

TRAITEMENT DES EAUX

DIA-PROSIM à Vitry, 94, Filiale française d'un groupe américain important, spécialisée dans le traitement des eaux par échangeurs d'ions, recherche le

CHEF DU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Ce poste comporte la responsabilité de 7 ingénieurs et techniciens avant-vente et après-vente.

Ingénieur chimiste diplômé ou de niveau universitaire équivalent, vous avez 30 ans au moins, et déjà plusieurs années de responsabilité dans un service technique, de préférence dans la même branche. Vous maîtrisez parfaitement l'Anglais.

Vous aimez travailler dans une ambiance dynamique au sein d'une structure en constante évolution. Voici pour vous l'occasion de développer une carrière d'avenir dans un groupe international en pleine expansion. Une rémunération attrayante ne sera pas marchandée si vous êtes l'homme de la situation.

Adressez votre dossier complet avec lettre manuscrite, C.V., photo, rémunération souhaitée à GemO, 32, rue Pierret, 92200 Neuilly, qui étudiera confidentiellement votre candidature sous référence CS-26 M.

GemO

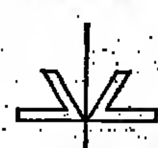
Si vous êtes Ingénieur diplômé d'une grande Ecole scientifique,

Si vous avez au moins 5 ans d'expérience Commerciale,

Si vous aimez rechercher, négocier et conclure des contacts au plus haut niveau.

Si vous souhaitez une rémunération élevée.

Ecrivez en joignant C.V. et photo à :
SOSI, 8, rue Juliette-Dodu, 75010 PARIS.



SOCIETE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

recherche un

cadre supérieur

40 ans minimum, ayant exercé des fonctions de direction opérationnelle dans une entreprise ou une société de Consultants, centrées sur la gestion et le management d'entreprises industrielles.
Il assurera personnellement un certain nombre d'interventions et aura des responsabilités d'encadrement et de développement de nouvelles activités.
Adresser C.V. détaillé à
HAVAS CONTACT, 156, Bd Haussmann - 75008 PARIS - N° 75.576 qui transmettra.

HAVAS CONTACT

RADIALL

recherche LE FUTUR

RESPONSABLE INFORMATIQUE SUR MATÉRIEL IBM

de son siège à Rosny-sous-Bois

dans le cadre d'un plan informatique et sous la responsabilité du service organisation, il sera chargé de concevoir, réaliser et mettre en place de nouvelles applications de gestion.

— Maîtrise langage GAP II.
— Connaissance TP.
— Formation supérieure souhaitée.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions, 101, rue Ph.-Hoffmen, 93116 ROSNY-SOUS-BOIS.

SOCIÉTÉ NATIONALE ELF AQUITAINE (Production)

recherche

UN JEUNE CADRE COMPTABLE

Libéré des obligations militaires.

Titulaire :
— soit du diplôme de l'Expertise Comptable ;
— soit du diplôme d'une Grande Ecole de Commerce ;
— et du D.E.C.S.

Ayant 2 à 3 ans d'expérience professionnelle. Connaissance de l'anglais indispensable.

Lieu de première affectation : PARIS.
Aptitudes physiques et morales à l'expatriation nécessaires pour répondre aux besoins de nos filiales à l'étranger.

Envoyer C.V. dét., photo et prét. sa réf. 87.585 à : S.N.E.A.P. - Département Carrières Recrutement 21 bis, avenue des Lilas, Bâtiment Mastressat, 64000 PAU.

MATERIEL ELECTRONIQUE PROFESSIONNEL
Banlieue sud de Paris
recherche

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

pour la promotion et la vente de matériels et systèmes électroniques, et micro-informatique réalisés sur cahier des charges.

VOUS êtes capable d'analyser les besoins des clients et de proposer des solutions adéquates, vous êtes bien introduit auprès des grandes sociétés nationales, administrations ou grands secteurs industriels.

NOUS pouvons vous offrir une situation correspondant à vos ambitions et à votre dynamisme.

Lieu de travail :
MONTROUGE ou PALAISEAU

Adressez-nous votre C.V. et prétentions à

SYSTELEC S.A. 92, avenue Jean-Jaurès, 92120 MONTROUGE.

GROUPE IMMOBILIER

Investisseur, conseil immobilier
et marchand de biens
Recherche pour son siège
à Paris

"JEUNE LICENCIÉ EN DROIT AVEC DECS."

Capable de prendre en charge,
en liaison avec la Direction,
la création d'un poste évolutif de :

"RESPONSABLE ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET CONTROLE DE GESTION"

Merci d'adresser votre C.V.-photo s/réf. D.P.

BRUNO BLANDIN conseil

181, rue du Fg Saint-Honoré 75008 PARIS

Il sera répondu à toutes les candidatures qui seront traitées confidentiellement.

Filiale Groupe International

recherche

DEUX TRES BONS SPECIALISTES HAUT NIVEAU EN CLIMATISATION

Les candidats retenus auront une expérience confirmée de l'élaboration des projets d'exécution, une pratique réelle de la coordination et de la supervision des chantiers.

Ces postes nécessitent des déplacements en Arabie Saoudite et en Afrique notamment.

La connaissance de l'Anglais est nécessaire.

Ecrire n° T 09.634 M. REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

CALCOMP S.A.

Dans le cadre de l'expansion de ses activités en France

recherche pour sa Division

SYSTÈMES MÉMOIRES

INGÉNIEUR DE MAINTENANCE

Expérience mini-calculateurs et disques exigée.

Connaissance PDP 11 et/ou SOLAR souhaitée. Anglais indispensable. Formation assurée.

Lieu de travail : **PARIS**

Env. curr. vitae sous référence JJD/RD CALCOMP, 43, rue de la Brèche-aux-Loups, PARIS (12e). Téléphone : 344-15-97.

Importante Société faisant partie d'un Groupe international spécialisée dans AUDIT et Etudes Financières recherche

EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES

— Formation : H.E.C., E.S.C., I.E.P., ESSEC ;
— D.E.C.S. complet, connaissance anglais ou allemand utiles.

Ayant 2 ou 3 ans d'expérience confirmée dans firme d'AUDIT (chef de mission éventuellement), 25 ans minimum.

Les candidats devront faire preuve de qualités professionnelles affirmées et de dynamisme alliés au sens du travail en équipe.

— Activité : FRANCE.
— Déplacem. éventuels courte durée à l'étranger.
— Très larges possib. de développem. de carrière.

Ecr. av. C.V. et photo à n° T. 09.419 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Filiale de crédit-bail d'un important établissement financier, recherche

ANALYSTE DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

— Assurer les contacts commerciaux avec la clientèle potentielle et le réseau.
— Négocier les contrats avec la clientèle.
— Agir en tant que conseil auprès des clients et assurer le montage juridique financier et fiscal des données.
— Présenter les données au Comité des risques.

Formation supérieure juridique et économique. Expérience de crédits aux entreprises exigée.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 6.462, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui tr.

GROUPE IMPORTANT

recherche

POUR L'UNE DE SES SOCIETES COMMERCIALES

cadre juridique

— Il sera responsable de l'étude et de la mise en application des textes juridiques concernant la vie administrative, commerciale et sociale de la société et à suivre les affaires contentieuses en liaison avec la direction juridique du groupe.

— Il devra posséder une formation supérieure en droit (maîtrise minim.) et avoir 2 ans d'expérience pratique, notamment dans le domaine de la procédure, acquise dans le service juridique d'une société ou dans une étude d'huissier.

Env. C.V. et prét. ss réf. 1.532, à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris - Cedex 09, qui transmettra.

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS INTERNATIONAL

recherche

UN CADRE FINANCIER

Pour sa **DIRECTION FINANCIÈRE (PARIS)**

27 ans minimum.

Formation H.E.C., ESSEC, SUP. de CO PARIS, 3 à 5 ans d'expérience bancaire ou industrielle exigée, dans service contrôle de Gestion Audit ou analyse financière pour assurer suivi financier filiales et montages financements spéciaux. Ouverture de carrière dans le groupe pour candidat de fort potentiel.

Rémunération en rapport avec expérience.

Discrétion totale assurée.

Adr. C.V. manuscrit dét., photo et prét., n° 87.611, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

IMPORTANT ORGANISME DE FORMATION

recherche

INGÉNIEUR

ayant acquis une sérieuse expérience en ANALYSE DE LA VALEUR pour développer son équipe.

Il animera des stages de formation de groupes opérationnels dans les entreprises. Une formation complémentaire technique et pédagogique lui sera donnée. Déplacements fréquents de courte durée.

Adr. C.V. et prét. à n° 87.609 CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, q. tr.

COMMERCE INTERNATIONAL DE DENRÉES

En raison de l'expansion continue de ses activités une société internationale basée à PARIS a deux postes à pourvoir dans son département commercial

LES CANDIDATS RETENUS DEVRONT AVOIR :

— *un Anglais très courant,*
— *une formation commerciale supérieure,*
— *une première expérience dans le Secteur des matières premières ou dans les devises.*
— *25 ans minimum.*

Envoyer C.V. avec prétentions sous n° 8507 à « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris cedex 09, qui transmettra.

Le service gestion et contrôle des bilans des agences provinciales d'un établissement financier recherche

ASSISTANT DE GESTION INFORMATIQUE ET COMPTABLE

pour production de statistiques à l'aide d'un Software (A.P.L.) et validation comptable des informations produites pour préparation planification et suivi des travaux de la cellule.

— Niveau Maîtrise de gestion.
— Connaissances en informatique.
— Expérience de 3 années en analyse financière et comptabilité appréciée.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 6.463, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui tr.

Mairie d'Orly recrute Sous-Bibliothécaire avec CAFB option jeunesse. Expérience appréciée. Adresser candidature et C.V. à M. le Maire - 94310 ORLY.

Clinique à Ermont (95) rech. :
— Infirmière D.E. étage, chirurgie.
— Aide-Soignante D.E. étage, chirurgie.

Bonnes conditions de travail. Postes stables. Téléph. pour RVs au 959-48-12

Cherche professeur de maths et professeur d'anglais pour classe de 5e à domicile. 92 Levallois. Téléph. : 757-56-71 le matin de 10 à 11 heures, ou le soir après 20 heures.

Emplois de l'artisanat, du plein air et des loisirs : dem. une doc. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B3) B.P. 402 — 09 PARIS.

Rech. pour REGION PARIS

INGÉNIEURS SUP. AÉRO INGÉNIEURS A. et M.

5 ans d'expérience minimum. Ecr. avec C.V. ss référ. 2.576 à SPERAR 12, r. J.-Jaurès, 92807 Puteaux.

Société PETIT-CLAMART recherche

CHEF DE GROUPE pour paie sur ordinateur

TECHNICIENNE CONFIRMEE

Formation comptable exigée. Qualités de contrôle et de commandement. TEL. : 631-12-85.

GIBERT JEUNE recherche

1er VENDEUR CADRE

pour rayons LOISIRS référ. exigées. Se présenter : 5, place Saint-Michel, Paris-5e (3e étage).

STE OMERA

RECH. pour ARGENTEUIL

AGENTS TECHNIQ. ÉLECTRONICIENS DEBUTANTS

B.T.S. ou D.U.T. exigés

Dégagés obligations militaires.

Poste stable, 40 h. semaine. 13e mois. Restaurant d'entreprise.

Ecrire avec C.V., prétentions, à Sté OMERA, 49, r. Ferdinand-Berthoud - 95100 ARGENTEUIL

IMPORTANT GROUPE

recherche

pour un de ses établissements de fabrication de produits plastiques dans la région parisienne

UN RESPONSABLE TECHNIQUE DE PRODUCTION

capable d'assurer certains contacts commerciaux.

Celui-ci devra être âgé d'une trentaine d'années et avoir une formation d'ingénieur mécanicien ou chimiste ainsi qu'une expérience du génie chimique.

Adresser C.V. et prétentions sous le no 755860, 136, av. du Général-de-Gaulle, 92522 NEUILLY

SOCIETE FRANCAISE FILIALE D'UN GROUPE MULTINATIONAL, PARIS-16e recherche

RESPONSABLE

COMPTABILITE GENERALE COMPTABIL. FOURNISSEURS. Gestion de la trésorerie, bilan déclarations paies. Expérience de plusieurs années. Formation niveau D.E.C.S. ou D.U.T. gestion. Anglais lu, parlé et notions comptabilité anglo-saxonne souhaitées.

Ecrire avec C.V., prétentions à no 87.943, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Impte Sté Equipements Industr. recherche pour TRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES

INGÉNIEUR DE PROJETS

— connaissant épuration biologique et physico-chimique.
— Langue anglaise lue et parlée.

Adress. C.V., photo et prétent. s/référ. 2571, à SPERAR, 12, r. Jean-Jaurès, 92807 Puteaux

---

HOTESSES DE VENTE

Vous avez :
— 25 ans minimum
— Une bonne présentation
— Un niveau bac

Vous souhaitez :
— Concilier votre vie familiale et votre vie professionnelle

Nous vous proposons :
— De rejoindre notre équipe de vente et de travailler en expositions, salons, foires, écoles, facultés, administrations, comités d'entreprise, sociétés (Voiture souhaitée)

S.M.P. 3.500 F après stage de présélection

Mme PANIER recevra le 22 nov., 10-13 h et 14-18 h, LA DIFFUSION 5, rue du Général-Bertrand, 75007 Paris - (Mo Duroc)

IMPTE STE HOTELIERE SUR PARIS recherche

ASSISTANT AU DIRECTEUR COMPTABLE & FINANCIER

Possédant :
— Une formation juridique et comptable de bon niveau (D.E.C.S.)
— Une expérience professionnelle confirmée

Adresser C.V. détaillé manuscrit, photo et prétentions, à : Cabinet d'Expertise Comptable P. CASTAGNET 2, place du Théâtre-Français, 75001 PARIS

BANQUE PLACE DE PARIS recherche

SECRÉT.-RÉDACTEUR (TRICE)

NIV. BREVET PROFESSION. Min. 3 ans expér. ds étude des crédits clientèle commerciale. Env. C.V., photo, no T 09579 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société proche banlieue Nord-Ouest, recherche

1) UN INGÉNIEUR ELECTROMECANICIEN

études, conception, mise au point appareils mécaniques pour machines de contrôle, produits verriers.

2) UN AGENT TECHNIQUE

avec B.T.S. électromécanique. Téléph. rendez-vous : 285-28-63.

Nous sommes une société française de première importance.

Nous recherchons

Quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

capables après un STAGE d'atteindre en quelques mois UN SALAIRE de 4.800 à 6.000 F. MENSUELS

Nous leur offrons :
— Une formation complète.
— Une activité prenante.
— Un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Envoyer C.V. et photo à No 4.419 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

La préférence sera donnée à candidat ayant fait :
— SOIT de bonnes études.
— SOIT la preuve de leur personnalité.

Centre d'étude des réactifs et matériels utilisés dans les laboratoires de biologie médicale, recrute

DIRECTEUR EXÉCUTIF

fonction temps partiel, destiné à biologiste ou scientifique orienté vers la biologie et comportant gestion administrative.

Adr. candidat. et C.V. à CERM, 30, pl. de la Nation, 75012 Paris.

DIRECTEUR CCIAL

de Département délégation d'analystes programmeurs en régie. Expér. de plus de 2 ans exigée. Salaire + 130.000 F/an. Discrétion assurée. Tél. : 201-48-00 pour rendez-vous.

AGENCE IMMOBILIÈRE bne perspective de développem. recherche

RESPONSABLE

ayt aptitudes nécess. à obtention carte professionnelle. Env. C.V. et prétent par lettre Société FINANTER-FRANCE 33, rue Fortuny, 75017 PARIS.

Sté ASSISTANCE TECHNIQUE prestations de service, rech. pour son agence de Paris

UN RESPONSABLE

35 ANS MINIMUM

connaissant techniques et mécanique industrielle souhaitées. 10 ans d'expér. et de responsab.

— Rech. de contrats.
— Sélection de cadres et ETAM.
— Bon gestionnaire.
— Avoir le sens des responsab.
— Avoir la volonté de bâtir son salaire à partir de ses résult.
— Anglais parlé/écrit nécess.

Adresser C.V. détaillé à : A.M.P. (No 5.794/N), 40, rue Olivier-de-Serres, Paris-15e, qui transmettra.

Cherche juriste haut niveau 28 a. min., expérim. droit des aff., cap. trav. d'une fac. indép. ds cab. de conseil jur. et fiscal. Ecr. no 8 500, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

STE de PRESTATION de SERV. très honorablement connue PARIS-PROVINCE recherche dans le cadre de l'expansion de ses services

2 TECHNICO-COMMERCIAUX

SECT. BATIMENT et INDUST.

Adr. C.V., réf., photo si possible ss réf. 3.291, BRIO PUBLICITE, 5, pl. des Victoires, 75001 Paris, qui transmettra. Réponse assurée sous 8 jours.

INFORMATIS SYSTÈMES

Dans le cadre de son développ. en France, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud

INGÉNIEURS HARDWARE logique digitale MITRA

INGÉNIEURS LOGICIELS maîtrisant l'un des systèmes SIRIS 3 - MITRA - SOLAR 3-4 ans expérience temps réels.

INGÉNIEURS SYSTÈMES spécialistes du langage L.T.R. 26, rue Daubenton, Paris-5e. Tél. : 337-99-72.

La filiale d'un Etab. financier recherche

COLLABORATEUR (TRICE)

DEUG, Sc. ECO. ou équivalent pour compl. son équipe d'analystes crédit. Ec. av. C.V. man. no T 09.625 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Institut Langue rech. Jeune Femme allemande pour cours - Téléph. : 200-57-34, soir.

offres premier emploi

DÉBUTANTS

INTÉRESSÉS PAR LA **FONCTION COMMERCIALE**

UN IMPORTANT GROUPE BANCAIRE

SPÉCIALISE DANS LES FINANCEMENTS AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

recherche

pour plusieurs de ses Agences de l'Ouest

SIX ATTACHÉS COMMERCIAUX

Ces postes évolutifs exigent un tempérament tourné vers l'action et la négociation commerciales. Ils permettront à leurs titulaires d'entreprendre une carrière de RESPONSABLE dans un groupe en développement constant.

FORMATION SOUHAITEE :
E.S.C.A.E. - I.U.T. - SCIENCES-ECO.

QUALITES REQUISES :
- goût du contact commercial ;
- dynamisme, esprit d'équipe ;
- une expérience commerciale ou bancaire serait un atout.

Ecrire avec C.V. + photo + prétentions, sous réf. OV. 360, à ARCHAT, 34, boul. Haussmann, 75009 PARIS, qui transmettra.

propositions diverses

EDITEUR RECHERCHE AUTEURS EN RENOM intéressés par littérature de jeunesse et adolescente. Ecrire no 781.877, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

capitaux ou proposit. com.

ARTISTE PEINTRE CONNU offre à manager intéressé production excellente qualité Riviera, via Capriolo 37, Torino, Italia.

Sommes acquéreurs à Paris ou banlieue proche petite ou moyenne entreprise même en difficulté. Adresser offre confidentielle s/no 6.398, P. Lichau S.A., B. P. 220, 75063 PARIS, CEDEX 02, qui transmettra.

Recherche 100.000 F sur 3 ans. Intérêts 15 %. Téléphone : 524-34-70.

P.M.E. - P.M.I. vous recherchez UN PARTENAIRE DES FINANCEMENTS

ENTEX - 724-00-77

occasions

PIANOS NEUFS depuis 6.800 F, occasion 3.500 F. Daudé, 75, avenue Wagram (17e). WAG. 34-17.

EN SOLDE : moquette et revêtements muraux de premier et deuxième choix, 100.000 m2 en stock. — Téléphone : 355-66-50.

Achat comptant bijoux, brillants, argenterie, etc. 4, Chaussée-d'Antin, OPERA ; 37, avenue Victor-Hugo, ETOILE. PERRONO : ventes - occasion.

A SAISIR

Pianos droits et queues. Clavecins 1 et 2 claviers, avec très importantes remises du 3 au 30 novembre avant déménagement et travaux d'atelier. Neufs d'exposition, légers défauts d'aspect, occasions en stock. Livraison et garantie assurées. PIANOS MAGNE 50, rue de Rome, Paris (8e) Téléph. : 522-30-90

secrétaires

AMERICAN MINI-COMPUTER COMPANY (3rd WORLDWIDE), WE SEARCH FOR OUR

ASSISTANT

to help in initiating our French Sales Subsidiary

Using her own initiative, she will provide the coordination in all administrative functions with the European Headquarters in London.

She will be involved in all Commercial activities, reporting directly to the English Company Manager who will be only in France for 50% of his time.

This unique opportunity will be an excellent career challenge for a Lady, above 25 years, and fully experienced in business Administration.

Requirements : fluency in English, shorthand and typing.

Hours of work quite flexible.

Office located in the South West Paris area.

Send resume (réf 9284) to : L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

A la recherche d'une SECRETAIRE BILINGUE G.K. CONSEILS 225-63-84

Importante société internationale, banlieue Sud, desservie par R.E.R.

RECKITT & COLMAN S.A.

recherche LIBRE IMMEDIATEMENT

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

parfaitement bilingue **FRANCAIS - ANGLAIS**

Sténo dans les deux langues souhaitée.

IL EST DEMANDE :
— Expér. plusieurs années dans la fonction.
— Très bonne formation générale (B.T.S. ou équivalent).
— Bonne présentation.

IL EST OFFERT :
— Poste stable.
— Salaire x 13,5.
— Restaurant d'entreprise.
— 5 x 8, horaires variables.

Adr. C.V. manuscrit, photo et prét. à Direction des Relations Humaines, 15, rue Ampère, Z.I., 91301 MASSY.

Sté Lingerie Paris-11e, cherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION-COLLABORATRICE

35 ans min., expérimentée. Libre de suite. Env. C.V. manuscrit avec photo et prét. à : CARINA-SANDEFO, 126, av. de la République.

Recherchons

STÉNODACTYLO

(petit secrétariat) ayant connaissances Anglais. Ecrire sous référence 1.416, à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

Association Culturelle Musicale près Hôtel de Ville cherche

STÉNODACTYLO

même débutante ayant goûts artistiques. Ecrire avec C.V. + photo, à no 52.251, B. BLEU, 17, r. Lebel, 94300 VINCENNES.

représent. offre

Fabricant de chaussures recherche pour Paris et région parisienne UN REPRESENTANT EXCLUSIF

Ecr. HAVAS, no 9529, B.P. 319, 72007 LE MANS CEDEX, avec C.V. + photo.

Pour région parisienne recherch. REPRESENTANTS EXCLUSIFS rémunération intéressante. Se présenter de 9 à 17 heures, le 22-11-78, demander Golliotot, NOVOTEL DE LA PORTE DE BAGNOLET.

REPRÉSENTANTS

Minimum 30 ans. Introduit pour vente d'outillage pour garage. Région Centre-Est. Ecrire avec C.V. à WILMONDA 38, rue du Coq-Français, 93260 LES LILAS.

cours et leçons

Professeur dipl., origine américaine, donne COUR D'ANGLAIS, prix intéressant. Tél. : 707-51-95.

demandes d'emploi demandes d'emploi

PROFILS

LE MIEN : 35 ANS, réussi, plus de 12 ans d'activité aux U.S.A., France, et ailleurs en Europe. Profonde connaissance du marché et des tendances en informatique. Expérience en technique, organisation, marketing, ventes et direction générale. Créatif, pragmatique, meneur d'hommes et accrocheur.

LE VOTRE : Entreprise de produits/services de haute technicité. Vos ressources sont intéressantes et vos objectifs, ambitieux, nécessitent l'embauche d'un manager de haut niveau, rigoureux et ayant fort goût pour le commerce et les contacts humains. Vous prisez une gestion saine permettant un dynamisme réel ; les idées nouvelles sont importantes à votre réussite.

La rémunération recherchée, relativement élevée dès le début, devra pouvoir progresser considérablement en fonction des résultats.

Si nos profils sont compatibles, je vous prie d'écrire à no T. 781.809 M., Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, en proposant une prochaine date de rendez-vous.

EXPERT COMPTABLE ch. mi-temps Paris. Lib. mai 79. Ecr. no 313 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F. 23 ans - LIC. LETTRES, connaiss. ESPAG., not. ANGL., DACTYLO, stage d'un an en BIBLIOTHEQ. D'ENTREPRISE, cherche poste.

BANLIEUE OUEST DE PARIS Mme WANTZ, 158, rue de Montbrison, 92500 RUEIL.

J.F., 31 ans, bne présent., not. angl., allem., 11 a. expér. enseignement, assistanat. Sens initiat. Respons. autonomie, dynamisme recherche poste

ASSISTANTE DIRECTION

Dispon. Possib. déplac. 825-86-06.

AGRO-ÉCONOMISTE

32 ans

Expérience pays en voie de développement - Anglais courant Recherche poste longue durée dans domaine développement agricole, agro-alimentaire agro-alimentaire et/ou pêches maritimes. Ecr. no 330 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.H. 30 a. Sciences Eco. analyste financ., rech. poste adj. ou resp. Financier, Comptab., Gestion. Ecr. no 312, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

EXPORTER AVEC UN ATOUT MAJEUR

Homme d'affaires international, Français résident au Moyen-Orient

J'ai décidé de revenir en France et d'apporter mon expérience et mes relations au M.-O. à quelques rares Sociétés pour qui l'efficacité prime.

J'ai 42 ans, je suis diplômé grande école + bus. school et trilingue Anglais/Arabe.

Ecrire no T 009.800 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Voir la suite des demandes d'emploi et l'immobilier en page 33

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

demandes d'emploi demandes d'emploi

DIRECTION PERSONNEL

J. F., 36 ans, Licence Droit, D.E.S. Anglais
— 8 ans expérience gestion complète personnel entreprise moyenne industrielle.
— 2 an recyclage même discipline, cadre stage entreprise 10 000 personnes. Statistique, informatique, gestion prévisionnelle.
— Libre fin décembre 1978.
— Recherche fonctions correspondant à ses connaissance et spécialisation.

DIRECTRICE OU ASSISTANTE DIRECTION PERSONNEL

Ecrire n° 323 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

INGÉNIEUR AGRONOME I.A.E. - SCIENCES ÉCO.

Grande expérience des Industries agricoles et alimentaires et des Engrais et produits chimiques agricoles

Anglais courant

Connaissance des produits étrangers

recherche

Région Paris

DIRECTION GENERALE ou TECHNIQUE

Ecrire n° 85.855 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

INGÉNIEUR CIVIL PONTS + I.A.E.

36 ANS

Expérience routière — Direction de travaux et études — France et Outre-Mer:

recherche

POSTE OPERATIONNEL OU FONCTIONNEL DE NIVEAU DIRECTION

Ecrire n° T 009479 M, REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE MAIRIE

(Ville de 40 à 80.000 habitants) cherche mutation.

Etudierait toutes propositions.

Ecrire n° T 09.633 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

JURISTE D'ENTREPRISE

30 ans - DES Droit privé - I.E.P. Paris.

8 ans expérience Droit des Affaires acquise dans banques et groupe industriel.

Anglais, espagnol courants recherche poste région PARIS - BORDEAUX ou TOULOUSE.

Libre sous 3 mois. Ecrire sous référence 65.398 à HAVAS-CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris

INTERPRETE

Traduction dactylographie, MISSIONS, LEÇONS

ESPAGNOL

ANGLAIS - FRANÇAIS

Langue maternelle, prép. Doctorat, 973-72-30

NAUDEAU - 13, rue d'Ayen, 78100 Saint-Germain.

INGÉNIEUR-ÉCONOMISTE EN ÉNERGIE

- Ingénieur Grande Ecole et Docteur en Economie.
- Spécialiste pétrole, gaz et pays arabes.
- Grande expérience ingénierie internationale.
- Nombreuses références Sociétés Nationales.

RECHERCHE

Groupe de consultants ou Mission à l'étranger.

Ecrire sous le numéro 346 à « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

PAYSAGISTE-URBANISTE
(Dipl. de la R.F.A.)
(dipl. D.I.D.P.)
28 a., 5 a., d'exp. prof., étud. ttes propos. coll. ou emploi dans équipe pluri-discipl. (aménag., études d'impact), secteur priv. ou publ. Paris, R.P.
Ecr. n° 3.903 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

50 ans, anc. secr. rédac. puis chef agence, rompu ts problèmes rédaction région., locale, sport., diffusion, se rendrait libre début 1979 si situation de quotidien ou hebdo Sud-Ouest, Centre-Ouest, Ouest.
Ecr. n° 6.955 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., 25 a., maîtrise droit privé, ch. prem. empl. rég. indiffér. Libre immédiatement.

GEOGRAPHE URBANISTE PHOTOGRAPHE (31 ans)
conception et fabrication de dossiers, études diversifiées d'aménagem. urbain et région., recherches méthodologiques et bilans sur la ville, ch. emploi dans organisme public ou privé, Paris ou rég. paris. T. 075-89-11.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
... Bilingue anglais - Notions italien recherche poste stable à responsab. Paris (préf. édition), exp. polyvalente, 55.800 F/an. Ecrire avec référ. au n° 6.949 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris

cours et leçons

Etudiants 3e cycle donnent leçons maths, secondaire et C.I. prép. Téléphone : 651-35-82.

information divers

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**

Le CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact. exemples, erreurs à éviter
- La graphologie et ses pièges
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews
- Les bonnes réponses aux tests
- Emplois les plus demandés

Pour informations, écr. CIDEM 6, sq. Monsigny 78 Le Chesnay

autos-vente

8 à 11 C.V.

A VENDRE
OPEL DIESEL RECORD
2100. Année 1975. 16.000 F à déb. Tél. : 460-64-60.

Directeur de société vend
CHRYSLER 2 litres
AUTOMATIQUE 18.500 km. Excellent état. 26.000 F. 296-14-00, poste 244.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 SE 3,5 litres
1972, état impecc. Tél. 437-16-88.

PART. VEND **TR. BELLE BMW 525**
1975, 74.000 km, 1re main, multi-options, très bien entretenue. Px Argus. Tél. bur., 946-09-14 ou après 20 h. : 624-60-36.

divers



104 - 504 - 604 - 78
Ex. Tt peu roulé, garanties. 63, rue Desnouettes. 533-69-95

animaux

A vendre prix très intéressant CHIOTS PINSCHERS NAINS gar. de pure race, vacc. + rage avec carnet de santé. Couleur noir et feu ou feu. T. : 020-57-30 (en insistant).

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt. — MARAIS - TEMPLE

4e arrdt. — ILE SAINT-LOUIS

5e arrdt.

6e arrdt.

7e arrdt. — 7, RUE VANEAU

9e arrdt.

10e arrdt. — GARE DE L'EST

11e arrdt. — Mo OBERKAMPF — PARMENTIER - 2 PCES

12e arrdt.

13e arrdt. — ARAGO — PLACE D'ITALIE — Mo PORTE-D'ITALIE — JEANNE-D'ARC

14e arrdt.

15e arrdt.

16e arrdt. — AUTEUIL — IENA — CHARDON-LAGACHE — PRÈS AV. FOCH

17e arrdt. — MONCEAU — 44, AV GRANDE-ARMEE

18e arrdt. — AV. SAINT-OUEN

78 - Yvelines

91 - Essonne

92 Hauts-de-Seine — BOULOGNE — NEUILLY

94 Val-de-Marne — NOGENT-SUR-MARNE

Province

appartements occupés

AVENUE DES GOBELINS

constructions neuves

LES TERRASSES DE NEUILLY

immeubles

hôtels-partic.

locations non meublées Offre

Paris

Région Paris. Divers

locations non meublées Demande

Paris

locations meublées Demande

Paris

appartem. achat

bureaux

fonds de commerce

locaux commerciaux

Boutiques

VENTE AUX ENCHERES
92 La Garenne-Colombes
Boutique + appt 2 pces.
Crédit possible par C.F.F.
Me Jouvion : 261-56-60.

usines

propriétés

terrains

villas

maisons de campagne

manoirs

châteaux

forêts

BRETAGNE (22) : Forêt 237 ha, en bloc ou par lots.
Bon placement.
FORETS ET MANOIRS DE FRANCE
53.340 Chéméré-le-Roi
Tél. (43) 01-25-23.

pavillons pavillons

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.

SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
FNAIM
Venez, téléphonez ou écrivez
CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

BURES (91) maison à vendre. Calme, verdoyant, 35' Châtelet, 200 m. R.E.R., école, jdin 620m2, tél., sous-sol plein-pied. R.-ch. : séj. 32 m2, cuis., bains, entrée, w-c., 1er étage : 4 chambres, w.-c., chauffage fuel (3 000 l.). 620.000 F. T. 16 (25) 03-42-67.

BRY-SUR-MARNE
proche R.E.R. résidentiel. Pav. séj., 3 chbres, cuisine, bains. Constr. récente, parf. ét. ...

viagers

BOIS DE MEUDON, gd pav., tt cft, gd jard., 350 m2, occupé : 90.000 F + 1.400 F. F. CRUZ, 8, rue La Boétie. Tél. 266-19-00.

LIBRE Imm. neuf standing Mo Pyrénées
2/3 P, Jamais habité, 66 m2 + balc. + parking. 21.500 cpt + rente 3.000. FONCIAL

Le Monde

régions

A propos de...

Les mesures de la pollution atmosphérique

Ces villes qui veulent changer d'air

Les Français connaîtront bientôt la qualité de l'air qu'ils respirent. Le ministère de l'environnement va publier les résultats des mesures de pollution atmosphérique effectuées depuis trois ans. Ces colonnes de chiffres n'occuperont pas moins de trois forts volumes qui seront mis à la disposition de ceux qui le souhaiteront (1).

Une quarantaine d'agglomérations de l'Hexagone disposent, en effet, de capteurs — mille huit cents au total — qui reniflent en permanence les vapeurs soufrées, les gaz d'échappement et les poussières. Première constatation : les teneurs en oxyde de soufre (SO_2), ont diminué de 30 % depuis 1972 partout sauf à Paris et à Marseille. Il en va de même des poussière et de l'oxyde de carbone. Mais, pour le plomb contenu dans les gaz d'échappement, la situation est loin d'être satisfaisante. Dans l'air de Paris, les teneurs n'ont pas varié entre 1971 et 1976 ; depuis, elles augmentent.

La lutte contre la pollution atmosphérique ne doit pas se relâcher. Elle va être menée à partir de l'an prochain par l'agence de l'air, établissement public installé à Metz qui disposera d'une vingtaine de techniciens et d'un crédit de 22 millions de francs pour débuter. Elle étudiera de nouvelles technologies, surveillera les multiples réseaux de mesure (cent onze) installés en France et pourra servir de conseil aux industriels désirant s'équiper.

Mais à quoi servirait-il de mesurer la pollution si l'on n'agit pas sur les émissions de polluants ? Sur ce front, on va étendre les zones de protection spéciale, couvrant déjà Paris, Lille et Lyon à la banlieue parisienne et à Marseille. Dans ces zones, les foyers domestiques et les chaudières industrielles doivent obligatoirement être alimentées en fuel à basse teneur en soufre.

Ainsi, la zone de protection de Paris vient d'être étendue aux départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ce sont donc 8 millions d'habitants qui sont concernés. Depuis deux à trois ans, les teneurs en oxyde de soufre n'y baissaient plus. On attend de l'extension de la zone et des obligations qu'elle implique une diminution de 15 % du SO² et des poussières atmosphériques.

Il faudra aussi harmoniser le réseau des deux cents capteurs qui appartiennent soit à la Ville de Paris, soit à E.D.F., soit à la préfecture de police, soit même à des industriels.

Pour l'ensemble de la France, la teneur en soufre du fuel domestique devra être abaissée de 40 % dans les dix-huit mois. Les raffineurs vont être tenus de réduire la teneur en plomb de l'essence de 10 % au 1er janvier prochain et encore de 20 % au début de 1981. Les constructeurs devront présenter en octobre 1979 des modèles de voitures qui émettront respectivement 15 %, 10 % et 15 % de moins d'oxyde de carbone, d'hydrocarbures et d'oxydes d'azote. Mais le ministre, M. d'Ornano, ne se fait guère d'illusion sur la portée de ce train de mesures : « Je crains, dit-il, que la pollution due aux autos n'atteigne encore des niveaux trop élevés dans les quartiers où la circulation est la plus dense. »

La seule solution pour respirer un air acceptable n'est-elle pas, en effet, de chasser progressivement la voiture du centre des villes ?

(1) Documentation française, 29, quai Voltaire, 75007 Paris.

LES CÉVENNES PERDENT LEURS GUEULES NOIRES

Une crise chasse l'autre

De notre envoyé spécial

Alès. — Ils étaient 300 000 mineurs en 1949, ils ne sont plus que 70 000. Les Charbonnages de France prévoient une déflation de 5 000 personnes chaque année. Ce chiffre, du même ordre de grandeur que dans la sidérurgie, pourra même être dépassé lors de l'arrêt définitif de certaines exploitations. Face à cette évolution apparemment inéluctable, comment les régions minières peuvent-elles éviter de devenir des déserts industriels ? Ce qui se passe dans les Cévennes est significatif de la volonté des Charbonnages de tout mettre en œuvre pour éviter que ne tombe définitivement dans l'oubli le pays d'Alès, dans le Gard.

Au début, on n'a pas voulu y croire. On restait sceptique, le long du Gardon, sur les premiers contreforts bleutés des montagnes cévenoles et dans les profondes vallées où se cachèrent, il y a plus de deux siècles, les Camisards poursuivis par les dragons de Villars. Et puis la confirmation est venue d'Alès : l'arrêt de l'exploitation charbonnière était décidée sans appel et l'on avait fixé le butoir à la fin de 1979. « *A cette date*, précise un responsable des Charbonnages, *les houillères occuperont encore pendant quelques mois une centaine d'ouvriers pour... assurer le démantèlement.* » Seules resteront en activité les exploitations à ciel ouvert du Gard et de l'Hérault. Mais leur avenir est incertain, car il dépend de la qualité du charbon qui pourra y être extrait, de son prix de revient et des débouchés qu'on lui trouvera.

Lorsqu'ils connurent cette échéance, les syndicats réagirent vivement. Le mardi 7 novembre, à Alès, ils ont manifesté « *leur opposition formelle à l'arrêt, fin 1979, des exploitations de fond du Gard qui entraînerait irrémédiablement la condamnation des exploitations à ciel ouvert* ». « *Nous sommes convaincus*, disent-ils, *que les houillères des Cévennes ont de nombreuses possibilités avec plusieurs dizaines de millions de tonnes de réserves.* »

Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans les houillères des Cévennes, l'effectif total, qui était de plus de 15 000 personnes en 1957, encore 8 000 en 1967, n'était plus que de 1 975 personnes à la fin du mois d'août dernier, dont 585 ouvriers de fond. La direction souligne que, d'année en année, le déficit s'alourdit pour atteindre 144 millions de francs en 1977. Le prix de revient de la tonne de charbon s'élève à plus de deux fois le prix de vente. La production est, par ailleurs, en baisse, 1,3 million de tonnes extraites en 1968, 200 000 tonnes en 1978.

Les houillères et la relève

Comme dans toutes les régions minières, les responsables des Charbonnages de France ne sont pas restés inactifs face à cette régression. Ils ont notamment créé un mécanisme financier, la SOFIREM (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières), qui apporte des fonds propres aux entreprises susceptibles de se décentraliser pour créer des emplois dans les « pays noirs ». Le capital de la SOFIREM est réparti entre les Charbonnages et les houillères de bassin et a progressivement été porté à 80 millions de francs.

M. Dominique Jaubert, président de la SOFIREM, explique : « *Dans les entreprises, nous ne nous substituons pas aux directions en place et nous ne voulons pas perturber l'équilibre entre actionnaires. C'est pourquoi la participation de la SOFIREM au capital est toujours minoritaire et temporaire.* » Il ajoute : « *Nous accompagnons les entreprises dans la période toujours délicate qui suit une nouvelle implantation, puis nous nous retirons dès que leur situation est redevenue normale.* »

Ainsi, dans les Cévennes, les Charbonnages ont directement participé ou décidé de participer à l'essor de vingt et une entreprises. Des firmes comme Crouzet, Merlin-Gerin, les Câbles de Lyon se sont installées aux portes d'Alès sur des zones industrielles qui couvrent aujourd'hui 40 hectares. Ces installations, avec d'autres plus modestes, ont permis de jeter les premières bases d'un ensemble d'industries qui pourraient prendre la relève des mines. L'ensemble des sociétés pressenties se sont engagées à créer trois mille trois cents emplois. Plus de la moitié de ces postes de travail sont déjà offerts à la population.

Le travail, c'est ailleurs

Les industriels qui ont parié sur Alès ne sont pas déçus. « *La main-d'œuvre cévenole est excellente* », déclare l'un d'entre eux. Elle l'a toujours été. Il existe une tradition industrielle à Alès, ancienne capitale de la soie. Mais les ouvriers des Cévennes ont souvent été victimes des différentes crises économiques, qui les ont poussés à quitter le pays. « *Il faut voir nos villages qui ont abrité d'éphémères sociétés, nos écoles qui se ferment et les jeunes qui vont travailler ailleurs* », déclare un membre du Comité d'action et de sauvegarde du canton de la Grand-Combe, situé à quelques kilomètres d'Alès. Aussi les Cévenols se préparent-ils à tourner la page minière de leur histoire avec une certaine inquiétude.

« *En fait*, confie un industriel récemment installé, *nous sommes ici pour donner du travail aux fils des mineurs et à leurs femmes. C'est là la vraie question : peut-on apporter aujourd'hui des emplois aux jeunes qui ne trouvent plus rien dans ce pays depuis des années.* »

Malgré les efforts de la SOFIREM, l'avenir est loin d'être assuré. Jusqu'en 1974, il avait été possible de créer dans les Cévennes à peu près autant d'emplois que ceux que supprimait la mine. Depuis quatre ans, un retard a été pris (les Câbles de Lyon devaient créer sept cents emplois, et seulement deux cent soixante-deux ont été offerts), et, compte tenu des licenciements intervenus dans diverses entreprises du fait de la crise, les partenaires sociaux s'accordent à reconnaître qu'il manque actuellement près de quatre mille emplois dans la région.

La perspective d'évolution des effectifs des houillères, même en tenant compte des départs à la retraite à l'âge normal ou en anticipation, conduit à retenir le chiffre de trois mille cinq cents à quatre mille emplois à créer d'ici à 1985. Etant donné le calendrier des fermetures d'exploitations minières, on peut estimer que deux mille emplois environ seraient nécessaires dans les deux ans à venir pour faire front. Pari impossible ?

JEAN PERRIN.

AUTOROUTES : LA PROVINCE S'INTERROGE

POINT DE VUE

« Paris-Metz » et la politique

par JEAN-ÉMILE VIÉ

L'exploitation de l'autoroute A 4 (Paris-Metz) s'est traduite en 1978 par un déficit de 140 millions de francs (« le Monde » du 18 novembre). On attendait quatorze mille véhicules par jour ; on n'en a compté que six mille cinq cents. Erreur de prévision, erreur de tracé ? M. Jean-Emile Vié, qui fut préfet de la région Champagne-Ardenne de 1961 à 1967, nous donne son sentiment.

DANS les discours politiques de tous bords, c'est devenu un aphorisme sans originalité que de faire de la « technocratie » la source de tous les maux dont est accablée notre société. Le caractère inhumain de ses décisions, le secret dont elle entourerait ses décisions seraient à la source de toutes les erreurs commises ces dernières années ; la panacée à cet état de choses consisterait à confier à l'avenir la décision aux élus.

S'il est exact que souvent les administrations centrales sont lentes et mystérieuses à qui n'en connaît pas les cheminements, il n'est pas évident que donner le dernier mot aux instances politiques aurait la vertu que l'on suppose.

J'en veux citer un exemple vécu, dont les conséquences se font sentir tous les jours. Il y a quelques années, quand j'étais préfet de Champagne-Ardenne, la création de l'autoroute Paris-Strasbourg était à l'ordre du jour. Il était évident que la route nationale 4 suffisait de moins en moins à l'écoulement d'un trafic croissant. Elle était étroite, étranglée même, dans la traversée de nombreuses agglomérations, les entrées et sorties de Paris étaient laborieuses, la chaussée n'était pas hors gel, ce qui la rendait impraticable un certain nombre de jours chaque hiver. La circulation des poids lourds — en particulier celle des camions militaires américains de la ligne de communication est-ouest, dont les chauffeurs faisaient parfois la course, — était hallucinante. La cadence des améliorations localisées qui y étaient réalisées année après année repoussait aux calendes grecques le moment où la liaison serait acceptable.

Cela explique abondamment que le ministère de l'équipement, comme il s'appelait alors, eut mis à l'étude le tracé d'une autoroute permettant le désenclavement de cette partie de la France et la liaison de notre réseau autoroutier avec celui de l'Allemagne fédérale. Les études furent conduites avec sérieux. Elles aboutirent à deux tracés à « rentabilité » à peu près équivalents au sens que les ponts et chaussées donnent à ce terme : un tracé nord Paris-Reims - Verdun - Metz-Sud - Strasbourg ; un tracé sud Paris - Epernay - Châlons - Pont-à-Mousson - Strasbourg.

Les trois préfets de région intéressés ne manquèrent pas de se concerter pour le choix du tracé le plus efficace, celui qui permettrait non seulement la rentabilisation la plus rapide d'un tel ouvrage, mais aussi les retombées politiques et économiques les plus favorables.

Pour des raisons évidentes le tracé sud reçut nos préférences. Pour la région de Champagne-Ardenne, il permettait la desserte convenable des trois villes majeures Reims, Châlons, Epernay ; pour la Lorraine, il évitait le choix entre Metz et Nancy, permettant une desserte à égalité des deux cités rivales.

Nous fîmes valoir victorieusement notre point de vue auprès du service technique des autoroutes, et à ce niveau notre choix fut entériné.

Sur ces entrefaites je quittai la Marne et perdis la question de vue.

Quelques années plus tard, grande fut ma surprise de constater que c'est un troisième itinéraire qui avait été réalisé. En effet, par un concours curieux de circonstances, le maire de Reims et celui de Metz entrèrent simultanément au gouvernement, l'un comme secrétaire d'Etat au budget, M. Taittinger, l'autre comme secrétaire d'Etat aux transports, M. Mondon. Ils eurent, l'une et l'autre sur ce projet des vues différentes de celles des « technocrates » et l'ambition de faire passer l'autoroute au plus près, sinon au centre, de la ville qui bénéficiait de leur administration. Ils obtinrent satisfaction. Le maire de Châlons de son côté obtint de ne pas tout perdre, de sorte que, après Reims, le tracé s'infléchit pour ne pas trop s'écarter du chef-lieu de la région de Champagne-Ardenne.

Le résultat de cette immixtion de la politique dans une décision technique est connu : le trajet entre Paris et Strasbourg a été sensiblement allongé, il est plus accidenté et plus coûteux. Il n'attire donc pas les camions qui continuent à emprunter la Nationale 4. La desserte de Nancy n'est pas assurée, et la rivalité avec Metz s'est ravivée.

L'exploitation de l'autoroute est déficitaire, et le concessionnaire a décidé d'en rendre la gestion à l'Etat, ce qui entraînera la nécessité, pour les contribuables, de combler un jour ou l'autre le déficit.

Il faudra reprendre le problème de la desserte de Nancy, soit par une mise à quatre voies de la Nationale 4, soit par la construction d'une nouvelle autoroute.

Voilà un exemple — et il n'est pas le seul — où il eût été à l'évidence préférable de s'en remettre aux « technocrates » ou plutôt aux techniciens et aux critères objectifs auxquels ils se réfèrent toujours.

Angers-Tours par le pire des tracés

De notre correspondant

Tours. — Après la surprise, la colère. Le tracé de la future autoroute Angers - Tours retenu le 31 octobre dernier par le conseil général d'Indre-et-Loire finira par faire contre lui l'unanimité. Pour le moment, on en est à un premier noyau de quatre-vingts maires de tendances politiques diverses, mais réunis par un même refus : celui de voir passer l'autoroute sur leurs communes. Réunis à la fin de la semaine dernière à Cléré-les-Pins, une des communes touchées par le projet, ils ont décidé de passer à l'action pour convaincre d'autres élus et pour organiser, le 8 décembre prochain, une « manifestation de masse » au Palais des sports de Tours.

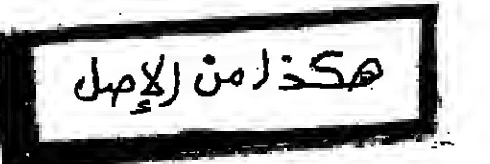
Il faut dire que le tracé choisi par le conseil général d'Indre-et-Loire, à une majorité ambiguë — 10 pour, 4 contre, 4 abstentions, sur 29 présents, 18 conseillers seulement ayant pris part au vote, — est considéré par beaucoup, y compris par les techniciens du Centre d'études techniques de l'équipement, comme le « pire ».

La future autoroute, si le vœu des conseils généraux d'Indre-et-Loire et Maine-et-Loire (dont la décision date du 10 novembre) est accepté par le ministre des transports, joindra donc Angers à Tours en laissant au nord Beaufort et Longué, au sud Vernantes et Vernoil, en Maine-et-Loire, en traversant la Loire à l'ouest de Langeais en Indre-et-Loire, et se raccordera à l'A-10 au sud de Tours, à Chambray. Le coût de l'ouvrage est estimé à 643 millions, et la Cofiroute, la société concessionnaire, devrait le mettre en service d'ici cinq à six ans.

Ce parcours, qui n'a rien à voir avec les projets sur lesquels les divers organismes et institutions réfléchissaient depuis deux ans, a été proposé au conseil général et à lui seul quelques jours seulement avant le vote. D'où une triple indignation : celle de la chambre d'agriculture, qui n'a pas pu émettre son avis, alors que les zones touchées ont une importance agricole considérable ; celle des écologistes, pour qui l'autoroute est une « catastrophe » ; celle des maires concernés, dont aucune ne croit plus depuis longtemps aux effets bénéfiques des autoroutes sur l'économie des communes.

Deux semaines après le vote du conseil général d'Indre-et-Loire, le tracé « sud Loire » de l'autoroute a au total contre lui : soixante-dix conseils municipaux en Indre-et-Loire et douze en Maine-et-Loire ; tous les élus socialistes d'Indre-et-Loire ; tous les agriculteurs organisés qui ont créé des comités de défense ; le parti communiste, sans oublier les amoureux des bords de la Loire, qui rappellent que l'autoroute passera sur le site de la bataille de 732, sur les chemins empruntés et racontés par Balzac, sur leur terroir...

CHRISTIAN ROSSIGNOL.



ILE-DE-FRANCE

VILLES NOUVELLES : DIX ANS POUR OUBLIER LE GIGANTISME

II. — Vie de village et grande banlieue

par MARIE-CHRISTINE ROBERT

Les cinq villes nouvelles de la région parisienne (il y en a aussi quatre en province) ont été installées il y aura bientôt dix ans. Dans quel esprit et avec quelles ambitions ? C'est ce qu'expliquait un premier article (« le Monde » du 21 novembre). Aujourd'hui, après les bouleversements de ces dernières années, quelles perspectives leur sont ouvertes ?

Les villes nouvelles, en dépit de leur brève existence, ont déjà vécu de profondes mutations en s'adaptant aux fluctuations démographiques des régions où elles sont construites. Mais leur évolution est loin d'être terminée, et il leur faut désormais affronter un avenir difficile et imprévisible.

Si les programmes de logements semblent répondre aux besoins récemment remis à jour, on peut se demander s'il en est de même pour les zones industrielles et les immeubles de bureaux. D'autre part, la révision en baisse des objectifs démographiques s'est accompagnée de profondes modifications dans l'ordre de l'urbanisme, puisque les villes nouvelles ont été désignées pour être le banc d'essai d'une politique « intelligente » des maisons individuelles. Quelles en sont les conséquences ?

Enfin, les changements intervenus dans les méthodes de travail des établissements publics, qui donnent désormais priorité à la concertation avec les élus locaux, accentueront, beaucoup le craignent, la vulnérabilité des villes nouvelles.

Les cinq villes nouvelles de la région parisienne décidées par le gouvernement et une administration régionale aiguillonnée par la mission assez exaltante de mettre en œuvre le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1965, n'ont pas toujours, c'est le moins que l'on puisse dire, soulevé le même enthousiasme chez les élus d'Ile-de-France. Ceux-ci, en effet, ne comprenaient pas pourquoi ces parties de la banlieue étaient mieux traitées que les autres. Et puis, comme le souligne le président du conseil régional, M. Michel Girand, puisque c'est la région qui garantit les emprunts des villes nouvelles, les élus doivent savoir vers quoi et jusqu'où ils s'engagent. C'est pourquoi, après une nécessaire concertation, les représentants de l'Etat et ceux de la région, renonçant aux ambitions chiffrées à longue échéance, ont-ils préféré définir des rythmes de croissance annuelle plus souples et « personnalisés » pour chaque agglomération. C'est sur ces bases qu'ont été calculés les plans financiers.

Voici les nouveaux rythmes de croissance : Cergy-Pontoise : 2 500 logements par an, 20 hectares de zone d'activités ; Evry : 1 700 logements, 12 hectares ; Saint-Quentin-en-Yvelines : 2 400 logements, 16 hectares ; Marne-la-Vallée : 3 000 logements, 30 hectares ; Melun-Sénart : 2 000 logements, 17 hectares. En province de nouveaux chiffres ont été avancés : Villeneuve-d'Asq : 1 650 logements, 25 hectares. Le Vaudreuil : 680 logements, 10 hectares. L'Isle d'Abeau : 1 400 logements, 20 hectares.

Or, si le rythme de construction des logements correspond à une demande précise des habitants d'Ile-de-France, en revanche, celui des zones industrielles devance les besoins. En 1977, par exemple, 88 hectares de zones industrielles ont été commercialisés dans les villes nouvelles de l'Ile-de-France alors que le nouveau programme fixé atteint 95 hectares.

Quant aux programmes de bureaux, ils sont soumis aux mêmes aléas. On a eu bien du mal jusqu'à présent à « tenir » les normes définies par les pouvoirs publics en 1975, selon lesquelles un tiers des mètres carrés de bureaux construits devaient être localisés dans les agglomérations nouvelles, étant entendu qu'une « priorité absolue » serait accordée au quartier d'affaires de La Défense.

Fixer un programme de zone d'activités en fonction du programme de logements, dans le but d'équilibrer l'habitat et l'emploi relève sans doute d'une excellente intention mais qui accentue la vulnérabilité financière des villes nouvelles.

En effet, 25 à 30% des recettes des établissements publics proviennent de la commercialisation des zones d'emplois, et 10 % de la vente des bureaux. Les syndicats communautaires (S.C.A.) eux aussi attendent ces ressources avec une grande impatience car, comme dans toutes les communes de France, ce sont les redevances de taxe professionnelle qui viendront alimenter leur budget. « *Les objectifs fixés à l'occasion de la concertation Etats-région seront difficiles à atteindre,* souligne M. Pierre Point, directeur de l'établissement de Melun-Sénart. *Il y aura toujours en Ile-de-France des jeunes ménages à loger mais les industriels seront peut-être moins nombreux qu'auparavant à vouloir créer ou transformer des locaux.* »

Maisons individuelles, maisons de l'individualisme

Le réajustement quantitatif du programme des villes nouvelles s'est accompagné d'une mutation architecturale. Priorité sera désormais donnée à la maison individuelle dans les programmes immobiliers ; 50 % des logements vont désormais être de ce modèle dans les agglomérations nouvelles d'Ile-de-France. L'évolution du secteur Est de Marne-la-Vallée est, à cet égard, particulièrement représentatif. Après avoir construit les deux premières zones d'habitation autour du R.E.R. et de la banlieue existante, l'EPA a considérablement modifié ses projets pour le dernier secteur de l'agglomération. « *Nous ne renonçons pas aux grands partis d'urbanisme de la ville, construite autour du R.E.R. accrochée à l'autoroute A 4 ; nous maintenons les grands espaces verts prévus et les grands quartiers. Mais nous nous adapterons aux nouveaux besoins de la région* », déclarent les responsables.

« *Faut-il urbaniser cette zone ?* », s'étaient pourtant demandé les élus d'Ile-de-France, qui ont hésité à accorder leur garantie d'emprunt pour ce secteur est de Marne-la-Vallée. « *L'urbanisation est inéluctable,* répond-on à l'EPA. *Tous les secteurs voisins, la banlieue de Lagny notamment, sont en cours de construction. Si ce n'est pas l'EPA qui urbanise cette zone, les promoteurs privés s'en chargeront, et ils le feront dans l'anarchie.* »

Mais on est loin aujourd'hui des 130 000 habitants qui devaient, dans les plans d'origine, habiter ce secteur. C'est seulement 25 000 résidents qui y seront accueillis dans quelque 5 000 maisons individuelles de type rural (douze logements à l'hectare) et seulement sept communes sur les dix-sept initialement prévues seront impliquées dans l'opération. Une opération que l'établissement public veut réaliser avec doigté : « *Nous allons construire ces logements en nous « raccrochant » aux villages existants et en concertation avec les élus* », explique M. René Farny, responsable du secteur est, qui ajoute : « *Les bourgs du secteur dépérissaient puisqu'ils ne sont plus tout à fait agricoles et pas encore citadins. Nous proposons donc à chaque municipalité une restructuration de la commune et la construction d'équipements dont les anciens habitants pourront profiter.* » Mais, jusqu'à présent, pour séduisant qu'il soit, ce discours n'a convaincu qu'un seul maire : celui de Saint-Thibault-des-Vignes.

Les EPA se sont donné pour tâche de « réinventer » la maison individuelle baptisée « maison de ville » pour les besoins de la cause. Cet habitat individuel groupé (30 logements à l'hectare) ressemble comme un frère à celui qu'on rencontre dans certaines communes de la petite couronne parisienne ou dans les agglomérations de province. Mais n'y a-t-il que des avantages à attendre de la floraison des lotissements ? L'expérience de Melun-Sénart a en effet prouvé que le sentiment d'appartenance à la ville nouvelle naissait plus difficilement chez les propriétaires de maisons individuelles.

Les premières traces d'un chauvinisme communal

Les villes nouvelle s'étendent sur des superficies au moins aussi vastes que Paris. La diminution de la population et la construction de quartiers autonomes risquent donc d'aboutir à une multiplication des centres. « *Il y aura au moins trois villes à Marne-la-Vallée* », reconnaît-on à l'EPA.

En tout état de cause, la « zone 3 » de Marne-la-Vallée deviendra sans doute la banlieue de Lagny, comme Melun-Sénart est la banlieue de Melun... Une banlieue « dorée » certes car l'EPA sera là pour en garantir la qualité, avec des équipements modernes et des moyens de transport, mais mal structurée.

Quoi qu'il en soit, il est loin le temps où les agriculteurs du Val-d'Oise campaient sur l'emplacement de la future préfecture pour protester contre leur expropriation. Les villes nouvelles sont aujourd'hui entre les mains des élus et ceux-ci ne manquent pas une occasion de manifester leur volonté : en bloquant durant des mois les permis de construire de Marne-la-Vallée afin de protester contre la menace du péage sur l'autoroute, en obligeant l'EPA à réaliser plus tôt que prévu une zone de logements à Cergy-Pontoise, en refusant l'urbanisation de la « zone 3 » de Marne-la-Vallée.

Les habitants eux-mêmes se sentent concernés par l'avenir des villes où ils s'installent. A Melun-Sénart, c'est au nom de la qualité de la vie que les nouveaux arrivants refusent la mise en chantier de lotissements ; ils veulent conserver le privilège de ne pas être trop nombreux. « *Le schéma directeur de la ville, définitivement approuvé en 1975, est déjà révisé en baisse,* affirme M. Point. *Aujourd'hui, on ne progresse plus sans concertation.* »

Les villes nouvelles ont toujours été fragiles. Paradoxalement, les aléas de la conjoncture économique et les nouvelles préoccupations des élus les rendent plus vulnérables aujourd'hui qu'au jour de leur naissance, lorsque la volonté du gouvernement s'affirmait avec une vigueur que certains ne manquaient pas de contester. Mais si les villes nouvelles doivent désormais s'aligner sur le droit commun, elles doivent aussi conserver à tout prix, en dépit des adaptations qui leur sont imposées, leur caractère propre. Ce sont des champs d'expériences, où doivent être inventées de nouvelles façons de vivre en ville. Il leur faut pour cela le soutien des élus et des pouvoirs publics, mais aussi celui de leurs habitants.

Le chauvinisme communal qu'ils commencent de manifester est pour cela de bon aloi. C'est lui qui poussera dans vingt ans les gamins qu'on rencontre aujourd'hui dans les bacs à sable à vouloir travailler et vivre à Melun-Sénart, à Marne-la-Vallée, à Cergy-Pontoise... Ces villes nouvelles encore sans âme et... sans cimetières.

FIN

BIENTOT DES COMMUNES COMME LES AUTRES

Les villes nouvelles sont construites sur plusieurs communes (quinze par exemple à Cergy-Pontoise). La mise en place d'un cadre intercommunal s'imposait donc. Et la loi Boscher (du nom du député U.D.R. qui l'avait proposée) de juillet 1970 proposait trois modes d'associations aux communes concernées : le syndicat communautaire d'aménagement, la communauté urbaine, l'ensemble urbain.

Le syndicat communautaire d'aménagement (S.C.A.) est une association de communes concernées par la ville nouvelle. Les municipalités peuvent conserver leur autonomie pour la partie de leur commune qui n'est pas englobée dans l'agglomération. Le S.C.A. lève l'impôt sur les nouveaux habitants, réalise certains équipements, comme les écoles, en émettant des emprunts, et les gère. Huit villes nouvelles sur neuf ont choisi cette formule.

La communauté urbaine est un rassemblement de communes ainsi qu'il a été prévu par la loi de 1966 pour les grandes agglomérations et leur banlieue qui forment un ensemble. La responsabilité de la communauté s'étend aux problèmes généraux des communes tels que les transports, les ordures ménagères...

L'ensemble urbain aboutit à la création d'une nouvelle commune. Les parties des anciennes communes concernées par la ville nouvelle se séparent de leur territoire d'origine et forment un ensemble urbain. Un conseil municipal provisoire réunit neuf membres lorsque 2 000 logements sont occupés, et les habitants élisent trois représentants et remplacent, progressivement, au fur et à mesure de la construction de la ville, l'ancien conseil. L'ensemble urbain devient une commune de droit commun. Seul Le Vaudreuil a choisi cette solution.

Le conseil régional d'Ile-de-France, suivi en cela par le gouvernement, a affirmé la nécessité pour les villes nouvelles d'un retour au droit commun le plus rapidement possible. Cette évolution fait l'objet d'une concertation entre les représentants du ministère de l'environnement et du cadre de vie et les élus des S.C.A.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

EXERCICE « GRAND AZTÈQUE »

Un pétrolier en détresse au large d'Ouessant...

De notre correspondant

Brest. — Fort des pouvoirs que lui a accordés le gouvernement après la catastrophe due à l'échouement de *l'Amoco-Cadiz*, le vice-amiral d'escadre Coulondres, préfet maritime de la deuxième région, a organisé, lundi 20 novembre, un exercice pour tester les capacités du remorqueur de haute mer *Abeille - Normandie* (16 000 chevaux, 120 tonnes de traction) mis à sa disposition pour secourir les bateaux en danger. Selon le contrat qui le lie à l'Etat, le remorqueur doit appareiller en quarante minutes pour se rendre à la pointe de Bretagne, zone à haut risque dès que le vent atteint la force 5 (28 nœuds).

L'exercice imaginé par la marine nationale et baptisé « Grand Aztèque » avait pour objet de faire haler par le remorqueur un pétrolier de plus de 200 000 tonnes en pleine charge.

« On veut voir ce que Abeille-Normandie *est capable de faire dans une certaine situation en se rapprochant de la réalité »*, a expliqué le contre-amiral Chaline, adjoint opérationnel au préfet maritime de Brest.

La marine souhaitait avoir du mauvais temps (vent entre 30 et 40 nœuds) pour se livrer à cette sorte d'examen de passage. Son espoir fut déçu : pas le moindre souffle d'air. De ce fait, son exercice pratique perdit quelque peu de son intérêt. Le pétrolier français de 250 000 tonnes *Esso-Provence* (environ 20 000 tonnes de plus que l'*Amoco-Cadiz*) avait été choisi par la compagnie maritime Esso pour se prêter à toute une série d'épreuves imaginées par la marine nationale. Ses soutes étaient entièrement remplies d'eau.

L'opération, considérée comme une première mondiale, s'est déroulée à 30 milles nautiques au sud-ouest de Penmarc'h. De gros moyens (la frégate anti-sous-marine *Duguay-Trouin*, le remorqueur de haute mer *Tenace*, plusieurs hélicoptères et un avion de patrouille maritime, le concours de services, comme le centre de contrôle d'Ouessant et le centre des opérations maritimes) avaient été engagés.

Le remorqueur a accompli avec une relative aisance toutes les manœuvres qui lui ont été demandées. Qu'en serait-il par tempête ? La marine souhaite pouvoir se livrer à un autre exercice par mauvais temps. Mais, trouvera-t-elle, malgré la bonne volonté des compagnies pétrolières, un armateur acceptant de prêter l'un de ses gros navires ? L'immobilisation de *Esso-Provence* pendant une journée seulement a coûté 90 000 F à la compagnie maritime Esso. Cette somme est tout de même très faible, comparée aux dégâts provoqués par une marée noire. A ce propos, le commandant Charreix, de l'*Esso-Provence*, a déclaré que par gros temps, il ne fallait pas chercher à tout prix à ramener à Brest un bateau en avarie. *« En raison des vents dominants*, a-t-il dit, *on court à la catastrophe. Il faut surtout chercher à maintenir le bateau en équilibre. C'est le rôle du remorqueur. »*

JEAN DE ROSIÈRE.

● *Thorens-Glières : le chassé-croisé continue.* — Les habitants de la commune de Thorens-Glières, en Haute-Savoie, qui s'opposent à l'ouverture d'une carrière, à proximité de leur village, ont réoccupé le site, samedi 18 novembre, malgré la présence d'une milice privée, accompagnée de chiens policiers. Mais dans l'après-midi, les gendarmes mobiles les ont, à leur tour, repoussé les Thorennais hors du chantier. L'évacuation s'est opérée dans le calme.

● *Douze millions de francs pour la sûreté dans le nucléaire.* — Le barème des redevances payées par les installations nucléaires sera relevé l'an prochain. C'est ce qu'a décidé l'Assemblée nationale en adoptant le 17 novembre, et malgré l'opposition du ministre du budget, un amendement de M. Gilbert Gantier, député U.D.F. de Paris. Les recettes ainsi dégagées passeront de 36 à 48 millions de francs et serviront à financer les analyses de sûreté des centrales nucléaires.

TRANSPORTS

UN DÉPARTEMENT TROP LOINTAIN

Les Réunionnais souhaitent une diminution des tarifs aériens avec la métropole

De notre correspondant

Saint-Denis-de-la-Réunion. — Pendant près de sept heures, le samedi 18 novembre, M. Joël Le Theule, ministre des transports, a présidé à la préfecture de Saint-Denis une « table ronde » sur la révision des tarifs aériens entre la Réunion et la métropole.

Depuis le mois de décembre 1968, date à laquelle le dernier paquebot avait assuré la liaison la Réunion - Marseille, Air France assure la desserte de l'île, le plus lointain des départements d'outre-mer. Dès le 10 décembre 1968, le sénateur Repiquet affirmait : *« A quoi servirait l'immense effort d'éducation et de formation professionnelle si les bénéficiaires ne peuvent circuler facilement à des tarifs convenables entre leur département et la métropole, entre leurs lieux de travail et leurs familles. »*

Six ans plus tard, la question était toujours d'actualité puisque M. André Oraison, maître-assistant de droit public au centre universitaire de la Réunion, écrivait dans une tribune libre : *« Dans le cadre de la départementalisation, la priorité des priorités pour notre île — une terre isolée dans l'océan Indien, distante de plus de 10 000 kilomètres de Paris, trop exiguë, dépourvue de richesses naturelles, sous-développée et surpeuplée, en crise et en plein emutation, — c'est à coup sûr son désenclavement. »*

Ce n'est cependant qu'au mois de juin dernier que s'est créée une association dont l'objectif était d'obtenir l'abaissement des tarifs aériens Réunion-métropole, Echanges sans frontières. Celle-ci, soutenue par les parlementaires de l'île et les élus de la majorité, réussit à grouper en cinq mois sept mille adhérents autour du slogan : *« L'aller-retour Réunion-Paris à 2 000 francs. »* Les tarifs actuels sont de 7 630 francs en classe économique et de 4 600 francs en « excursion ». En mars 1976, Air France avait cependant créé un tarif social *« trait d'union »*, destiné aux *« Réunionnais de condition modeste désirant visiter la métropole »*, tarif de 54 à 60 % inférieur au billet de classe économique mais utilisé que par 9 % des cent mille passagers annuels de la ligne. Enfin, au départ de la métropole, les vacanciers à faible revenu et à partir de Saint-Denis, les migrants du Bumidon peuvent effectuer l'aller-retour pour environ 3 000 francs (près d'un quart des billets vendus).

Cela permet à Air France d'affirmer : *« Le tarif moyen pondéré (aller et retour) était en 1968 de 3 926 francs. Il ne s'élève en 1978 qu'à 3 995 francs, alors qu'entre-temps, le coût de la vie a été multiplié par 2,3. Ainsi peut-on dire que, en valeur réelle, il a été réduit de plus de moitié. Ce résultat a été obtenu malgré le quadruplement du prix du pétrole, grâce à l'organisation sans cesse améliorée des dessertes, aux efforts de productivité de la compagnie nationale et à l'utilisation de plus en plus généralisée du meilleur avion long-courrier, le Boeing-747. »*

Il est vrai qu'au cours des dix dernières années le trafic sur la ligne Réunion-métropole a connu un essor spectaculaire passant de quatorze mille passagers à cent trois mille en 1978, soit une multiplication par 7,3. Au cours de la même période ont été associées à la desserte de la Réunion, celles de Djibouti, du Kenya, de Madagascar, de l'île Maurice et des Seychelles dont le trafic total est sensiblement équivalent à celui de la Réunion.

Bénéfices en 1978

L'augmentation appréciable du trafic et l'apport non négligeable du trafic international ont permis à Air France de réaliser des bénéfices sur cette ligne depuis 1977. Pour 1978, les profits sont estimés entre 15 et 20 millions de francs.

Au cours de la « table ronde », M. Pierre Giraudet a annoncé que la compagnie nationale était prête à reverser ses bénéfices dans un « pot commun » afin d'obtenir une baisse des tarifs. Cette décision a permis à M. Le Theule d'annoncer que deux mesures allaient être étudiées. La première consiste en un vol bebdomadaire Paris-la Réunion, sur lequel serait proposé un tarif d'environ 3 200 francs. L'autre projet est l'introduction de tarifs « blocs-sièges », en vigueur depuis sept ans sur la ligne des Antilles.

Le ministre, qui a demandé à Air France de diminuer le nombre des tarifs existant sur cette ligne (il s'agirait de passer de quatorze tarifs à quatre), a donné rendez-vous aux participants de la « table ronde » le 7 décembre à Paris pour une ultime discussion à l'issue de laquelle le gouvernement annoncera les baisses de tarifs qui devront entrer en vigueur le 1er janvier 1979.

MAURICE BOTBOL.

LA S.N.C.F. SOUHAITE ABANDONNER L'EXPLOITATION DES BATEAUX SUR LA MANCHE

(De notre correspondant.)

Dunkerque. — La S.N.C.F. n'est pas demeurée indifférente au conflit qui oppose l'armement des paquebots de croisière (N.C.P.) aux organisations syndicales. S'il est un point sur lequel armateurs et syndicalistes sont tombés d'accord, c'est bien sur le recours à l'aide publique pour résorber le déficit d'un service hôtelier qui ne disposerait plus d'un personnel indonésien sous-payé. Or il se trouve que l'armement S.N.C.F. est confronté au même problème de compétitivité, cette fois sur la Manche dans le cadre du service *Sealink*.

On attribue le déficit d'exploitation de l'armement naval d'une part aux charges salariales des marins et du personnel hôtelier plus lourdes que celles des Britanniques; d'autre part, aux pertes de frêt (trafic rentable celui-ci) résultant notamment des grèves. La S.N.C.F. estime donc que si des déficits doivent être comblés par l'Etat en matière de transport maritime, c'est d'abord ceux du secteur public, faute de quoi il faudrait bien, en dernier ressort, s'attaquer aux sources mêmes du déficit pour répondre à l'impératif de l'équilibre budgétaire. C'est ce que laissait entendre dernièrement M. Jean-Jacques Burgard, secrétaire général de la S.N.C.F. dans une interview accordée au quotidien britannique *Daily Telegraph* : *« La S.N.C.F.*, écrit-il, *souhaiterait se dégager du service ferry du Channel assuré en commun avec British Railways et laisser entièrement l'opération aux mains des Britanniques. »*

Le fait est là : aucune commande de navire n'est passée du côté S.N.C.F., alors que sur les cinq unités qu'elle contrôle sur les lignes du Nord (Calais, Boulogne, Dunkerque) deux ont plus de vingt ans, et que le service d'une troisième (Dunkerque-Félixtowe) va être supprimé au début de l'an prochain. Du côté britannique, cinq nouveaux car-ferries sortiront des chantiers dans les prochaines années *« commandes justifiées par les bénéfices que font nos partenaires*, fait-on remarquer à l'armement naval S.N.C.F., *ce qui n'est pas notre cas. »*

MARC BURNOD.

● *Concorde à Pékin ?* — British Airways espère pouvoir mettre Concorde en service sur les lignes vers la Chine et le Canada en 1979, vient de déclarer M. Ross Stainton, son directeur général. *« 1979 sera l'année de Concorde*, a-t-il dit. *Nous avons parlé de la Chine pendant longtemps, mais je pense que cela va devenir maintenant une réalité. »* Selon M. Stainton, British Airways pourrait utiliser Concorde pour desservir la côte pacifique, vers laquelle elle ne dispose pas actuellement de droits de trafic. — *(A.F.P.)*



SPORTS

LE 80e ANNIVERSAIRE DE LA F.S.C.F.

Quand le sport et l'Église font bon ménage

Plus de trois mille personnes ont participé ou assisté, vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 novembre, aux festivités organisées à Paris et à Evry pour célébrer dans le cadre de son soixante-sixième congrès le quatre-vingtième anniversaire de la Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.). C'est, en effet, le 24 juillet 1898 que le docteur Pierre Michaux annonçait la création de l'Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages de France qui regroupaient les sections sportives des patronages catholiques.

Depuis, successivement rebaptisé Fédération des sociétés catholiques de gymnastique, Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, Fédération sportive de France et enfin, en 1968, Fédération sportive et culturelle de France, cet organisme a joué un rôle considérable dans le développement du sport en France. Un exemple : grâce à des équipes aussi prestigieuses que Championnet sport, la Saint-Charles d'Alfortville, la Jeanne d'Arc de Vichy, l'Alsace de Bagnolet ou l'Elan béarnais d'Orthez, le basket, introduit dans l'Hexagone par l'Union chrétienne des jeunes gens, fut longtemps l'apanage des « patros ». Un autre : gravé sur la coupe de France de football apparaît encore le nom de Charles Simon, secrétaire de la Fédération jusqu'à sa mort en 1916 et qui contribua à la naissance du comité français interfédéral, remplacé en 1919 par la Fédération française de football, F.F.F.

Aujourd'hui, avec 2 300 sociétés masculines et féminines, implantées dans 17 ligues régionales et 67 unions départementales qui regroupent 180 000 cotisants de tous âges et de toutes conditions sociales, la F.S.C.F. organise des compétitions dans dix-neuf disciplines sportives. Malgré ce bilan satisfaisant, sous l'impulsion de laïcs qui, à tort ou à raison, estimaient que l'Eglise se désintéressait du mouvement, la Fédération sportive et culturelle de France, à l'origine essentiellement sportive et catholique, a subi une sensible évolution depuis vingt ans.

L'objectif des nouveaux dirigeants nationaux, guidés dans leur démarche spirituelle par Mgr Jean-Baptiste Brunon, évêque de Tulle, et par un aumônier, l'abbé Michel Viot, consiste à rassembler une vaste clientèle intéressée à la fois par le sport et par les activités culturelles. *« Dans la mesure où le sport est lui-même culture, la tête et les jambes ne doivent plus être dissociées »*, explique M. Jacques Gautheron, président de la F.S.C.F. depuis 1972.

Si elle n'exclut pas la pratique sportive de haut niveau, cette orientation délibérée vers les aspirations sportives, culturelles ou artistiques de la masse fait que la majorité des sociétés ont transformé les locaux paroissiaux en centres de loisirs socio-éducatifs. Parallèlement au sport, mais avec l'arrière-pensée de voir des activités se rejoindre, on y pratique de nombreuses animations dites d'éducation populaire (ateliers techniques, débats, ciné-clubs, sorties organisées). On y côtoie aussi, par exemple, des groupes de batteries-fanfares aux rythmes moins militaires qu'autrefois, des chorales ou des majorettes. Applaudies par les uns, décriées par les autres, ces dernières ont trouvé en Mgr Brunon un ardent défenseur. *« Pour avoir su déterminer la spécialité qui leur permet de s'exprimer, les majorettes méritent le respect. Ce n'est d'ailleurs pas le défilé en uniforme qui compte, mais le maniement du bâton. Et puis, la parade existe aussi au Vatican... »*

Selon les responsabilités de la Fédération sportive et culturelle de France, cette morale basée sur le respect d'autrui a de tout temps existé. Seule entorse récente à la tradition : la messe dominicale n'est plus obligatoire. Ce qui permet à l'abbé Viot, instigateur de cette réforme de proclamer : *« Le cléricalisme est mort. Les hommes d'Eglise ne doivent plus se contenter de porter la bonne parole, de secouer le bénitier. »*

De fait, la F.S.C.F., bien résolue à ne pas agir en moralisatrice, ne compte pas plus de croyants que les autres fédérations affinitaires (F.S.G.T., UFOLEP). Après l'évolution de la tenue sportive de la femme, longtemps obligée de porter des tenues amples destinées à cacher leurs formes, et l'apparition du justaucorps qui marque en ce domaine la chute des derniers tabous, est-ce à dire que l'Eglise perd du terrain ? L'insinuation fait bondir Mgr Brunon. Tellement convaincu des étroites relations qui existent entre le sport et l'Eglise que, le 22 octobre, à l'occasion de l'Assemblée plénière des évêques de France qui s'est tenue à Lourdes, il a longuement décrit l'action de la F.S.C.F., dans son intervention : *« Notre Fédération regroupe beaucoup de pauvres de Dieu et il suffit de faire référence à l'Evangile pour remarquer que, si un jour l'Eglise ne s'occupait plus des humbles, sa crédibilité serait largement entamée. Du reste, l'équilibre consistant à bien occuper son corps me semble être évangélique »*, dit-il aujourd'hui non sans avoir voulu au préalable balayer certaines idées préconçues et rappeler le rôle déterminant joué en 1919 par la puissante congrégation des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dans le lancement en France du sport féminin.

L'abbé Viot, apôtre de l'esprit « patro » de conclure : *« Certes, il serait ridicule de prétendre que notre mouvement représente une sorte de paradis terrestre. Mais quand je constate le dévouement et la solidarité de ceux qui nous entourent, je me dis que Jésus-Christ n'est sûrement pas mort. »*

JEAN-MARIE SAFRA.

P.T.T.

● *M. Norbert Ségard en Chine.* — Le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, M. Norbert Ségard, a commencé, le dimanche 19 novembre, une visite officielle d'une semaine en Chine populaire. Le secrétaire d'Etat, qui est accompagné notamment de M. Emile Simon, directeur général des postes, est le troisième ministre français à se rendre à Pékin en moins d'un mois, après M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat à l'agriculture, et M. Michel d'Ornano, ministre de l'environement du cadre de vie.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

SOCIAL

« LA RÉUNIFICATION ENTRE LA C.G.C. ET L'U.C.T. PIÉTINE » déclare M. Mandinaud

Le projet de réunification entre la C.G.C. et l'U.C.T. (Union des cadres et techniciens) « piétine », a déclaré M. J.-L. Mandinaud, secrétaire général de cette dernière organisation, le 20 novembre, devant la presse. De nouveau, il déclare « dangereuse et antistatutaire » la proposition faite par M. Charpentié, président de la C.G.C., d'une double affiliation individuelle des adhérents.

« Comme prélude à la fusion », M. Mandinaud considère, au contraire, que la double affiliation doit se faire par syndicats, à condition que la C.G.C. reste « unitaire ». C'est-à-dire à condition que la fédération de la métallurgie, en conflit avec la direction confédérale, ne soit pas exclue. L'U.C.T. ne veut pas « être une béquille ».

M. Mandinaud a évoqué les questions qu'il se propose d'aborder avec le ministre du travail, qui recevra l'U.C.T. le 24 novembre. Son organisation est, notamment, hostile à la suppression du paritarisme (1) dans la gestion de l'indemnisation du chômage.

(1) Gestion à parité entre syndicats et employeurs.

Elections professionnelles

RECUL DE LA C.G.T. AUX CHANTIERS DE LA CIOTAT

(De notre correspond. régional.)

Marseille. — La C.G.T. a enregistré un recul important dans les deux premiers collèges des élections des délégués au comité d'entreprise des Chantiers navals de La Ciotat qui ont eu lieu le 16 novembre. Dans le collège ouvrier, le syndicat cégétiste perd 16 % des suffrages exprimés et un siège au profit de la C.F.D.T. Dans le collège des mensuels, il est en diminution de 10 %, mais conserve les deux sièges qu'il détenait en 1976. Ce recul de la C.G.T. s'explique toutefois par la présence pour la première fois à ces élections professionnelles de candidats de la C.F.D.T. La position des autres syndicats reste d'ailleurs stable, F.O. gagnant toutefois 3 % des voix dans le deuxième collège et le troisième collège. Les résultats ont été les suivants :

Premier collège (ouvriers) : inscrits, 3 837 (3 910 en 1976). Exprimés, 2 539 (2 909). Ont obtenu : C.G.T., 1 559 voix, soit 61,40 % des suffrages exprimés au lieu de 2 242 (77,07 %) ; F.O., 414, soit 16,31 % au lieu de 476 (16,36 %) ; C.F.D.T., 380, soit 14,97 % ; C.F.T.C., 186, soit 7,32 % au lieu de 187 (6,43 %).

Deuxième collège (mensuels) : inscrits, 941 (1 188 en 1976). Exprimés, 707 (1 016). Ont obtenu : C.G.T., 384 voix, soit 54,31 % au lieu de 653 (64,27 %) ; F.O., 142, soit 20,08 % au lieu de 173 (17,03 %) ; C.G.C., 135, soit 19,09 % au lieu de 190 (18,70 %) ; C.F.D.T., 31, soit 4,38 % ; C.F.T.C. 15, soit 2,17 %.

Troisième collège (cadres) : inscrits, 536 (445 en 1976). Exprimés, 457 (394). Ont obtenu : C.G.C., 242 voix, soit 52,95 % au lieu de 214 (54,31 %) ; C.G.T., 154, soit 33,70 % au lieu de 109 (27,66 %) ; F.O., 61, soit 13,35 % au lieu de 41 (10,41 %).

● *Bureaux de poste fermés à Marseille.* — A l'occasion des obsèques de M. Georges Candella, receveur du bureau de poste de la Valentine à Marseille, tué le 17 novembre par des malfaiteurs, les bureaux de poste du département des Bouches-du-Rhône sont restés fermés dans leur majorité, le 20 novembre. Dans l'après-midi, une manifestation silencieuse réunissait devant la préfecture deux mille postiers marseillais que ce meurtre a profondément émus. Le secrétariat d'État aux P.T.T. annonce que la première réunion du groupe de réflexion sur les problèmes de sécurité aura lieu le mercredi 29 novembre.

LICENCIÉ DEPUIS LE 1er NOVEMBRE

Le personnel de l'imprimerie Victor Michel assure la sortie des travaux des clients

Depuis le 1er novembre, les deux cent quatre-vingt-trois membres du personnel de l'imprimerie Victor Michel sont officiellement licenciés. C'est l'aboutissement d'une situation qui, en janvier dernier, avait conduit M. Victor-Michel à déposer le bilan de cette société en commandite qui, après la S.D.F.-Néogravure et Georges Lang, figure dans le « tiercé » de l'imprimerie lourde française et réalise notamment l'hebdomadaire « la Vie » (500 000 exemplaires), les mensuel « Cent idées » (400 000 exemplaires) et « Santé magazine » (100 000 exemplaires) et participe à la fabrication de divers titres comme « Marie-Claire » et « Femme pratique ».

Le gouvernement est-il disposé à consacrer, comme promis le 4 mars dernier, 2,5 millions de francs d'investissements chez Victor Michel, entreprise pour laquelle M. André Beyler, P.-D.G. des Papiers de presse, éditeur de « Détective », a fait des propositions de rachat (« le Monde » du 10 octobre), mais qui est sur le point de renoncer ?

Virtuellement au chômage depuis la réception de la lettre de licenciement que leur a adressée Me Pernot, syndic, désigné par le tribunal de commerce en janvier dernier, les travailleurs de chez Victor Michel — société qui possède des imprimeries héliogravure à Paris, Arcueil (135 personnes) et Lieusaint (en Seine-et-Marne, une soixantaine de personnes) — ont décidé d'assurer malgré tout la parution des titres de leurs clients, en particulier *La Vie*, l'important hebdomadaire chrétien. En d'autres termes, ils ont choisi « d'effectuer le préavis » (deux mois), clause qui n'est pas obligatoire en cas de dépôt de bilan et de liquidation judiciaire. Une dérogation spéciale a été obtenue vis-à-vis de l'UNEDIC.

De cette manière, les travailleurs de chez Victor Michel — qui avaient organisé une conférence de presse le vendredi 17 novembre, sous le patronage du comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. — espèrent sauvegarder, ont-ils expliqué, tout espoir de solution au sauvetage de l'entreprise qui pourrait encore se négocier, à commencer par le projet Beyler.

Il a un mois et demi en effet, M. André Beyler présentait un plan de reprise en location-gérance et de restructuration du groupe Victor Michel. Editeur (Nuit et Jour), il projetait de relancer l'entreprise en reprenant notamment à Georges Lang, l'impression de l'hebdomadaire *Détective* et de ressortir *Radar*. Mais, simultanément, M. Beler semblait décidé à regrouper assez rapidement à Lieusaint (Seine-et-Marne) les ateliers de Paris et d'Arcueil. Les personnels de Victor Michel-Arcueil ont fait observer, vendredi, que ce déménagement ne s'imposait pas dans l'immédiat, compte tenu que les machines (Holweg) nécessaires aux travaux prévus par M. Beyler se trouvaient à Arcueil et non à Lieusaint. Sur le fond également, comme l'a souligné le représentant de l'Union départementale C.G.T. du Val-de-Marne, la perspective de désert industriel qui menace la banlieue proche de Paris devient angoissante : *« L'an dernier*, a-t-il affirmé, *on a enregistré la fermeture d'une entreprise par jour, très exactement 345 ».*

Une table ronde réunissant les représentants des pouvoirs publics, les délégués syndicaux, le syndic de Victor Michel, M. André Beyler et M. Georges Marchais, député du secteur, s'est tenu — à huis clos — le 17 octobre à la mairie d'Arcueil. Malgré la discrétion dont on a entouré cette rencontre, il semble que la réunion ait achoppé sur le point précis de la fermeture de l'usine d'Arcueil : M. Beyler aurait proposé son transfert dans un délai de douze à quatorze mois alors que les représentants syndicaux, soutenus par M. Georges Marchais, demandent trois ans. Quant aux effectifs de Victor Michel, ils auraient été ramenés à 200 personnes (contre 283 actuellement).

La difficulté n'ayant pas été surmontée, M. Beyler paraît avoir mis, depuis ce jour, son projet en veilleuse. L'espoir de sauver Victor-Michel est bien mince, en fait, lorsqu'on sait que le C.I.A.S.I. (1) — qui a accordé en mars dernier la première aide de trésorerie à Victor Michel de 2,5 millions de francs — a fait savoir depuis, à deux reprises, qu'il n'entendait pas intervenir dans l'opération Beyler.

Tandis que les ouvriers de l'usine d'Arcueil se proposent de réaliser des journées « portes ouvertes » (le mercredi 22 et le samedi 25 novembre), la direction de Victor Michel envisagerait, pour sa part, d'organiser incessamment une visite-conférence de presse à l'usine de Lieusaint, où fonctionne la machine hélio la plus sophistiquée du groupe.

CLAUDE DURIEUX.

(1) Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles.

A LA SUITE DE DÉBRAYAGES RÉPÉTÉS

L'usine de Solmer à Fos-sur-Mer est fermée par la direction

Six mille trois cents salariés sont mis en chômage

De notre correspondant régional

Marseille. — *A la suite de débrayages répétés ayant pour origine l'annonce de mesures de chômage conjoncturel pour les mois de novembre et de décembre, la direction de Solmer à Fos-sur-Mer a décidé, le lundi 20 novembre, la fermeture de l'usine sidérurgique pour une durée indéterminée. L'ensemble du personnel, à l'exception des effectifs de sécurité, soit environ six mille trois cents salariés sur sept mille cent, sera mis progressivement en chômage à compter de ce mardi 21 novembre.*

Le conflit remonte au 2 novembre, date à laquelle le directeur de Solmer, M. Maxime Spreux, avait annoncé au cours d'une réunion du comité d'entreprise des mesures de chômage conjoncturel pour les mois de novembre et décembre. Ces mesures, justifiées selon la direction de Solmer par une baisse persistante des commandes, devaient se traduire par une réduction des horaires hebdomadaires de travail de six heures (trente-quatre heures au lieu de quarante heures pour le personnel travaillant en feu continu) et de trois heures trente (trente-neuf heures au lieu de quarante-deux heures trente) pour le personnel de jour.

Dénoncées avec vigueur par l'ensemble des syndicats (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C.), elles n'en furent pas moins appliquées dès le 6 novembre, sans toucher cependant les cadres et les catégories supérieures de la maîtrise. Dans tous les ateliers, des débrayages répétés de l'ordre de deux heures avaient été observés par le personnel dans le but de ralentir la production. Le 9 novembre, au cours d'une réunion extraordinaire du comité d'entreprise, M. Spreux constatait que « *des mouvements de grève inopinés, tournants et visiblement organisés* » empêchaient la poursuite normale des activités. Il mettait en garde les représentants du personnel contre une fermeture de l'usine.

La décision prise par la direction constitue « *une atteinte caractérisée au droit de grève* », déclare la C.G.T. « *Une mesure absolument illégale* », affirme la C.F.D.T.

Selon des chiffres d'origine syndicale quatre cent quarante-six coulées d'acier ont été effectuées depuis le 1er novembre, au lieu des cinq cent vingt qui étaient normalement prévues, ce qui a entraîné une diminution de la production de l'ordre de 22 000 tonnes sur 240 000 tonnes produites mensuellement. La direction de Solmer fait remarquer de son côté que l'entreprise — qui fonctionne sous la forme d'une coopérative de production — est entièrement dépendante des décisions de ses adhérents, Sacilor et Usinor. Les entreprises sidérurgiques, rappelle-t-elle, ont constaté le mois dernier que leur capacité de production était supérieure de 40 % au niveau des commandes. « *Il était donc inévitable qu'après les mesures prises en Lorraine et dans le Nord, Solmer soit à son tour contraint de réduire son activité.* »

GUY PORTE.

Le projet patronal d'aménagement des horaires

Des propositions « inacceptables » ?

Les syndicats ont repoussé, lundi soir 20 novembre, les propositions du C.N.P.F. sur l'aménagement annuel de la durée du travail (« le Monde » du 21 novembre). Une nouvelle réunion est prévue le 6 décembre.

« *Inacceptable...* » Les représentants des cinq confédérations de salariés ont rejeté totalement le projet d'accord du C.N.P.F. Attitude purement négative et incompréhensible d'appareils syndicaux, alors que la « base » serait, elle, favorable à un assouplissement de la durée du travail et de ce qu'on appelle les horaires mobiles ? En fait, le projet patronal est, en grande partie, provocant.

Tout d'abord le C.N.P.F. propose de calculer l'aménagement des horaires sur 1920 heures par an et un volume maximal d'heures supplémentaires de 280 heures, ce qui aboutit — si l'on tient compte du nombre de journées travaillées (3232 par an) (1) à un horaire hebdomadaire moyen de 46 heures. Bien sûr, il s'agit là d'un plafond mais les syndicats font remarquer, à juste titre, qu'en se réservant le droit de fixer les horaires et en demandant la suppression de toute demande d'autorisation à l'inspection du travail pour les heures supplémentaires, les chefs d'entreprise veulent s'acorder un pouvoir exhorbitant. La durée pouvant varier d'une semaine à l'autre, par exemple de 30 à 50 heures, le patron non seulement gagne en souplesse de gestion, mais peut faire des économies substantielles dans la mesure où les versements d'indemnités pour chômage partiel(en dessous de 40 heures) ou d'heures supplémentaires risquent risquent d'être supprimés dans les entreprises où les salariés et les syndicats sont inexpérimentés et trop faibles.

Les syndicats reprochent au C.N.P.F. d'accorder des jours de repos supplémentaires en fonction de la présence, selon des règles trop sévères : 1 jour pour 228 jours de travail, 2 jours pour 229 jours... et 5 jours pour 232 jours... Cela signifie, indiquent les syndicats, qu'après déduction des congés payés (4 semaines) et des jours fériés (8) et des repos hebdomadaires, il reste 232 jours de travail, ce qui implique que le salarié ne peut en aucun cas s'absenter — même pour motif valable — s'il veut bénéficier des repos supplémentaires. La barre est fixée beaucoup trop haut, affirment les confédérations.

Il est vrai qu'avec son système d'horaires variables, le patronat propose de donner de la souplesse aux chefs d'entreprise sans en accorder aux salariés. En outre, le C.N.P.F. sait très bien que la formule proposée des horaires souples, en individualisant la durée du travail et en multipliant ainsi les statuts du personnel, ôte en même temps aux syndicats les possibilités de contrôle.

Dans certains milieux patronaux on admet qu'actuellement les syndicats ne peuvent pas signer un accord qui « apporte des améliorations aussi faibles ». On souligne aussi qu'à la veille du congrès C.G.T., ni la première centrale ouvrière ni les autres — en raison de la surenchère — ne peuvent négocier un compromis.

En décidant de se retrouver le 6 décembre, après le congrès cégétiste de Grenoble, les négociateurs estiment-ils que la voie contractuelle sera alors plus libre ? A part M. Ceyrac, président du C.N.P.F., qui garde toujours bon espoir, les syndicats et les négociateurs patronaux demeurent sceptiques. Si le C.N.P.F. ne modifie pas ses propositions quelque peu provocantes, il risque de faire rejeter une formule — pourtant positive — d'aménagement des horaires.

(1) Le C.N.P.F. raisonne sur deux cent quarante jours en déclarant que les huit jours fériés sont récupérables.

AFFAIRES

● *L'émission télévisée « D'accord, pas d'accord » sur les Peugeot à moteur Diesel (le Monde* daté 20-21 novembre) a été reportée à la suite d'un compromis entre l'Institut national de la consommation et la firme Peugeot. Une action en référé intentée par la firme de Sochaux, samedi 18 novembre, pour la saisie de l'émission qui devait être diffusée le soir même sur Antenne 2 a conduit l'I.N.C. à différer la diffusion de cette émission jusqu'à l'obtention des réponses que la firme automobile s'est engagée à lui fournir.

● *Une délégation du C.N.P.F.* (Conseil national du patronat français) séjourne en Albanie du 20 au 24 novembre. En février 1978, des membres du patronat avaient déjà accompagné une mission du ministère des affaires étrangères dans ce pays. Font notamment partie de l'actuelle délégation, des représentants des sociétés Alsthom-Atlantique, C.G.E. Poclain, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc, Schneider, SPIE-Batignolles, Technip. L'objectif est de développer les échanges entre les deux pays qui sont actuellement très réduits : les exportations françaises vers l'Albanie n'ont pas dépassé, en 1977, 21 millions de francs et les importations 20 millions pour les six premiers mois de 1978, les chiffres correspondants sont respectivement de 6 et 5,7 millions de francs.

SOCIAL

Le malaise des foyers d'immigrés

II. — SEUILS DE TOLÉRANCE

par DANIELLE ROUARD

La grève des loyers dans les foyers d'immigrés dure depuis trois ans, concerne un foyer sur quatre et quelque vingt mille travailleurs étrangers (« le Monde » du 21 novembre). Au-delà des revendications naturelles qu'elle traduit, elle exprime souvent la recherche d'une identité nationale et culturelle.

« *Quand on me dit : « Il ne » faut plus payer », pour moi, c'est de gauche...* » Sekou habite un foyer de Lyon. Vaguement informé du mouvement de grève, il préfère « *ne pas s'en mêler pour ne pas être entraîné dans la politique* ». Contrôles quotidiens dans la rue, difficultés au travail, histoires d'expulsions qui s'accumulent d'année en année... Cela le fait hésiter.

Cette nuit, Sekou a eu un malaise. Autour du jeune médecin et de l'ambulance, ils étaient une dizaine à s'inquiéter, à le dorloter. Parmi eux, Omar. Lui évoque, ému, la grève de 1972 aux usines Penarroya de Lyon, « *la première menée par nous* ». Mais, ajoute-t-il, « *le foyer, ce n'est pas l'usine* ». Dans le même foyer depuis huit ans, Omar s'y sent chez lui. Et pourtant... « *Quand je m'endors, je rêve au pays, au Maroc. Et mon fils, là-bas, chaque nuit, rêve de son pays — la France.* » Sa femme et ses enfants, après quelques années vécues à Lyon, sont rentrés au village natal. A Lyon, comme dans d'autres villes, aucun foyer n'est en grève.

La riposte de la Sonacotra et des pouvoirs publics

« *Tout sera fini d'ici à la fin de l'été* », déclarait en juin dernier M. Stoléru, secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et des immigrés. L'été a fait place à l'automne, les paiements n'ont pas repris. Les moyens mis en œuvre n'ont pourtant pas manqué.

Dès mai 1978, quatre cents procédures de saisies-arrêts sur salaires ont été engagées — un tiers avec succès pour la Sonacotra un tiers tournant à l'avantage des grévistes, le reste se soldant par l'obtention de délais. Le résultat n'a pas été assez net pour casser le mouvement. Dans les mois qui ont suivi, divers commissariats ont refusé le renouvellement des certificats de résidence nécessaires au titre de séjour de l'intéressé : la Sonacotra délivrait des bordereaux portant la mention « *redevance non réglée* ».

En juin 1978, nouvelle vague de procédures en vue d'expulser des foyers ceux qui persistent à ne pas payer. Des lettres de mise en demeure sont envoyées par huissier, quelques plaintes déposées. Sept cents résidents sont concernés. Actuellement, après la pause des vacances et les délais obtenus par la défense, les jugements se multiplient. La moitié favorables à la Sonacotra, les autres à l'avantage — provisoire ou définitif — des grévistes : incompétence du tribunal, décision d'expertise préalable à toute mesure éventuelle d'expulsion, etc.

Ainsi, entre autres, le 3 octobre dernier, des délégués du foyer Sonacotra de la rue d'Annam à Paris, un des rares à accueillir des hommes et des femmes, passaient en procès. Les résidents, en grande majorité français, occupent des chambres de 12 m2. Le règlement général y est appliqué « d'*une manière moins draconienne qu'au foyer des P.T.T.* », constate Pierre, un jeune facteur arrivé depuis peu. Le comité, constitué en association de type 1901 — droit que la législation actuelle n'accorde que restrictivement aux étrangers — avait depuis janvier refusé les hausses de loyers, mais collecté et consigné les fonds correspondant aux paiements habituels. Le juge a provisoirement refusé l'expulsion, décidant de se rendre sur les lieux le 20 décembre prochain, pour y apprécier les conditions de vie et surtout le bien-fondé des redevances réclamées par la Sonacotra. Ces redevances couvrent le logement, l'entretien, le blanchissage des draps, les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité, diverses prestations d'animation. Un système d'aide transitoire au logement fonctionne pour ceux qui déclarent gagner moins de 2 150 F par mois.

Des redevances contestées

Dès le début de l'année, le comité d'Annam avait demandé à consulter les comptes de gestion du foyer, comme l'y autorise le nouveau règlement intérieur. La première présentation, jugée ensuite erronée par la Sonacotra elle-même, faisait apparaître un léger bénéfice. Dans ces conditions, quelle légitimité accorder aux tarifs fixés par cet organisme que son statut n'autorise pas à faire de bénéfices ? Et pourquoi imposer des augmentations de loyers ?

Mais, sur le plan national, la Sonacotra annonce un déficit de 100 millions de francs en 1977. Vingt millions seulement proviennent des refus de paiement. Les pouvoirs publics recommandant la « vérité des prix », il faudrait, pour retrouver l'équilibre budgétaire perdu, augmenter les redevances, qui ne couvrent actuellement que les deux tiers du prix de revient, fait observer la Sonacotra.

Le comité de coordination et ses avocats demandent la communication des comptes, considérant la gestion mauvaise, des opérations immobilières hors foyers malencontreuses, etc. Le rapport Levard, publié à la demande de M. Stoléru en juillet dernier, faisait état d'une amélioration réelle, mais encore insuffisante, de cette gestion. Le résultat des expertises en cours amènera sans doute d'autres éclaircissements. Mais, interrogent les avocats de la défense, de toute façon, est-ce aux résidents de faire les frais de ce déficit ?

La Sonacotra pose une autre question : est-ce aux contribuables français de faire les frais de la grève ? Le déficit est en partie couvert par des subventions de l'Etat (15 millions en 1977) et du Fonds d'action sociale (FAS) (55 millions), qui atteignent un niveau jugé « *inadmissible* ». Argument spécieux, rétorquent les avocats des résidents et certaines des multiples organisations de gauche qui les soutiennent : « *Le budget du FAS comprend, pour plus de 70 % de ses recettes, des fonds provenant des caisses d'allocations familiales non versés aux familles d'immigrés qui, elles, résident à l'étranger.* »

Et s'il s'agit de logement social, ajoutent les avocats, est-il normal d'inclure dans la redevance réclamée au résident les charges d'amortissement, les charges d'inoccupation, le coût de l'infrastructure d'animation, alors que les locataires d'une société d'H.L.M. en sont exemptés ? Si les loyers H.L.M., charges incluses, ont augmenté de 50 % en quatre ans, ils restent, selon certaines enquêtes, inférieurs d'un tiers à ceux pratiqués en foyer (1).

« *Reconnaissez-nous le statut de locataire* », réclament les comités de grève. La question, soulevée par le rapport Levard, est inscrite parmi les thèmes de la commission Delmon (2), mise en place par M. Stoléru en juillet dernier. Elle devrait d'ici un an préparer une réforme qui sera soumise au Parlement.

La Sonacotra change de tactique. Au lieu de demander l'expulsion des mauvais payeurs, elle résilie le contrat de logement, demandant accessoirement le paiement des arriérés. Considérant la convention entre elle et le résident « *à durée indéterminée* », elle n'a alors aucun motif à donner pour justifier la résiliation. Tout au plus versera-t-elle des dommages-intérêts au résident évincé. Le tribunal de Versailles s'est prononcé contre. Dans le même temps, les contrôles nocturnes d'occupants se multiplient dans les foyers pour en chasser, dit-on, les « clandestins. » Ainsi au foyer d'Elancourt le 19 novembre. A Thionville, au foyer de Florange, où huit locataires ont été hospitalisés après l'intervention des C.R.S.

Au-delà des procédures complexes et mouvantes demeurent en tout cas d'importants enjeux.

A la recherche d'un interlocuteur...

Reconnaître au résident le statut de locataire reviendrait à modifier le règlement intérieur, et surtout à transformer le rôle des trois cents directeurs de foyer en celui de simples gardiens. On en est loin. Les directeurs voudraient, eux, retrouver leur autorité perdue.

« *Si la Sonocotra avait été ferme, on n'en serait pas là* », regrette l'un d'entre eux. Sur le plan national, ils ont fait grève en janvier dernier. A Reims, un comité de défense de la profession a même envoyé une lettre de menace à un médecin de la ville suspect de sympathie envers les résidents immigrés. Le malaise des directeurs de foyer n'est d'ailleurs qu'un aspect de la crise du logement immigré. C'est le système même des foyers qui est remis en cause.

Mais alors, où loger les immigrés ? Nombreux sont ceux qui, refusant le foyer, cherchent des appartements à deux ou trois. « *Pour 130 F par mois* », dit un Algérien, dont l'hôtel insalubre à Martigues va être démoli. Ses voisins de palier refusent d'être relogés en foyer : transport trop long, foyer trop cher et, plus encore ; « *On s'y sent parqué : en appartement, on n'embêterait plus personne* », disent-ils.

La solution est difficilement généralisable. Les H.L.M. sont souvent inaccessibles. Des municipalités, comme à Vénissieux, Saint-Denis, où logent de nombreux étrangers, refusent de nouvelles implantations. A Lyon, une circulaire préfectorale datant de quelques années définit des quartiers « interdits » ; le « seuil de tolérance » par la population française — notion contestable et contestée — y serait dépassé, la qualité du niveau scolaire dans les classes à forte proportion d'étrangers en pâtirait. Une nouvelle circulaire oblige les sociétés d'H.L.M. des autres quartiers à accepter un quota d'immigrés; difficile à appliquer. A Marseille, la municipalité restaure quelques logements en ville, destinés à remplacer les taudis. L'effort reste timide et discret — pour ne pas, dit-on, exacerber la mauvaise humeur de certains Marseillais.

L'expérience la plus positive a eu lieu à Grenoble. Depuis quelques mois, des immigrés logent à plusieurs dans les appartements de type P.L.R. en centre ville. L'un des habitants signe le contrat de location en tant que locataire principal. Il est alors responsable vis-à-vis du logeur. La formule semble convenir aux uns comme aux autres. La Sonacotra étudie elle aussi de nouvelles formules de logement qui laisseraient davantage de choix.

Encore faudrait-il en terminer avec le conflit, précise-t-elle, pour mettre en œuvre la réforme. « *Mais comment négocier ?*, fait-elle remarquer. *Le comité de coordination n'est pas représentatif des résidents. On ne sait qui sont ceux qui le composent, où ils habitent.* » Pour la Sonacotra comme pour les pouvoirs publics, il n'est pas question de négocier sur l'ensemble des foyers avec la coordination.

Les interlocuteurs pourraient alors être les syndicats, la Confédération nationale du logement, voire, dans chaque foyer — et selon des aménagements spécifiques — des comités de résidents démocratiquement élus, sous le contrôle, entre autres, du directeur. Une plate-forme revendicative sur les problèmes de l'immigration vient d'être signée par dix-sept organisations et associations, dont le P.C., le P.S., la C.G.T., la C.F.D.T. Différente en ce qui concerne le logement de celle du comité de coordination qui n'a pas été, dit-il, consulté. Et pour cause : sa reconnaissance fait problème. Lui-même critique parfois violemment certaines de ces organisations. Enfin, né du conflit, il refuse d'accepter que d'autres organisations, dont il souhaite le soutien, négocient à sa place. Pour lui, c'est plus une question de principe que de stratégie, dans ce mouvement immigré autonome le plus important qu'ait connu la France. Mais les ordonnances de 1939 et 1945 encore en vigueur ne prévoient pas le droit à l'expression et à l'organisation autonome des étrangers.

Trois ans déjà... La plus longue grève de loyers qu'ait connue la France est loin d'être close. Fallait-il en arriver là, pour découvrir que les immigrés éprouvent, eux aussi, le sentiment d'un certain seuil de tolérance ?...

FIN

(1) Cf. Enquête réalisée à Strasbourg et citée par la défense. Egalement intervention de M. Jans, rapporteur spécial de la commission des finances pour les travailleurs immigrés à l'Assemblée nationale.

(2) Du nom de son président, M. Pierre Delmon, animateur de la commission permanente des charges locatives et des relations entre locataires et propriétaires.


1/Sur un plant de tabac, seules les feuilles basses sont utilisées, celles qui contiennent le moins de nicotine.


2/Sur la feuille de tabac, seul le centre qui contient moins de nicotine est utilisé.


3/Transfert d'arôme: procédé exclusif à R6 pour transférer l'arôme de tabacs corsés aux tabacs légers.



L'ÉVÉNEMENT

L'IMPOT SUR LE REVENU

LES Français paient-ils beaucoup d'impôts sur leur revenu ? Ceux-ci n'occupent-ils pas une part trop modeste par rapport à la T.V.A. qui, elle, grève lourdement les prix de nombreux produits et services ? La fiscalité française est-elle celle d'un pays industrialisé ou comporte-t-elle encore trop de survivances du passé ? Avantage-t-elle certaines catégories de revenus, ou certains niveaux de ressources ? Telles sont les questions qui se posent en permanence, que posent aussi les divers groupes socio-professionnels selon que la politique gouvernementale les avantage ou non.

On vient encore de le voir avec la discussion qu'a provoquée à l'Assemblée nationale le projet de MM. Barre et Monory de réduire les abattements exceptionnels dont bénéficient six cent mille salariés.

Ce qui est vrai, c'est que le poids relatif de l'impôt sur le revenu s'accroît en France par rapport à l'ensemble des impôts d'Etat, puisqu'il est passé — malgré une pause entre 1968 et 1973 — de 13,8 % en 1960 à 23 % en 1978. Ce qui est vrai aussi, c'est que cette importance croissante de l'IRP (impôt sur le revenu des personnes) s'explique non par l'alourdissement *des taux mais* par l'élargissement de l'assiette — c'est-à-dire de la matière imposable, — élargissement entraîné par la croissance des revenus des Français mais aussi par des contrôles fiscaux de plus en plus nombreux. Il n'empêche que l'impôt sur le revenu occupe encore une place relative plus modeste que dans la plupart des pays étrangers industrialisés.

Que représente-t-il en France ? En moyenne 4,5 % du revenu total des ménages, 8,5 % de leur revenu déclaré, 11 % de leur revenu net imposable après abattement et déduction (1). Mais en 1975, sur 1 165 milliards de francs de revenus encaissés par la totalité des Français (avant impôt et y compris les prestations sociales et l'épargne), *471,5 milliards de francs seulement ont été imposés, soit 40,5 %*. Encore ce faible pourcentage qui s'explique par les exonérations (celle des allocations familiales par exemple) et abattements légaux de toutes sortes, ou par l'insuffisance des forfaits ne tient-il pratiquement pas compte de la « fraude frauduleuse ». Celle-ci (contrairement à l'évasion fiscale légale) ne peut être comptabilisée par les statistiques officielles. Quand un artisan ne fait pas payer la T.V.A. à son client, ni son revenu ni celui du particulier n'en sont effectivement augmentés ; ce sont les recettes de l'Etat qui sont diminuées. Mais de combien ? La comptabilité nationale l'ignore...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Si l'on compte tous les foyers français, la part de l'impôt sur le revenu représente 11 % du revenu net imposable (par revenu net imposable on entend le revenu après abattements de 10 % et 20 % et, éventuellement, les abattements exceptionnels). Si, en revanche, on ne compte que les foyers qui, effectivement, paient l'impôt (excluant ainsi toutes les personnes exonérées), la part de l'impôt sur le revenu représente 14 % du revenu net imposable.

Plus-values, revenus fonciers, forfaits... l'attachement aux régimes particuliers

L'histoire de l'impôt sur le revenu en France est celle de la longue transformation d'un système à régimes multiples en un système fiscal unique, touchant un nombre de plus en plus grand de contribuables, quelle que soit l'origine de leurs revenus : plus de treize millions de Français paient maintenant l'IRP (impôt sur le revenu des personnes) contre 5,5 millions en 1961. Cette évolution vers l'unité et la généralité est toutefois rendue très difficile par l'attachement des Français aux régimes particuliers. Si le barème d'imposition est maintenant à peu près le même pour tous les revenus, les règles fixant l'assiette de l'impôt — c'est-à-dire la matière imposable — sont encore très différentes selon l'origine des ressources.

SUR la totalité des revenus imposés, 80 % sont constitués par des salaires et des traitements, un peu plus de 15 % par des bénéfices professionnels (industriels ou commerciaux, non commerciaux, agricoles), un peu moins de 5 % par des revenus du capital (revenus fonciers, mobiliers, plus-values).

● LES SALAIRES, TRAITEMENTS ET PENSIONS bénéficient de deux avantages : un abattement forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, plutôt plus avantageux en France que dans les pays étrangers industrialisés, même si ses effets sont maintenant plafonnés à 400 000 F de revenus annuels (33 333 F par mois) ; un abattement de 20 % qui est une sorte de dédommagement accordé par la puissance publique aux contribuables salariés, parce que leurs revenus sont bien connus ou, plus exactement, beaucoup mieux connus que ceux des autres catégories socio-professionnelles. Le jeu de ce deuxième abattement est lui aussi maintenant plafonné, la limite étant fixée à 360 000 F par an pour les revenus de 1977 et 1978, ce qui veut dire que la partie des salaires dépassant 30 000 F par mois ne bénéficie plus des 20 % d'abattement.

Ces diverses déductions ramenaient naguère le taux effectif maximum d'imposition du barème (fixé en France à 60 %) à 43,2 %. Depuis que les déductions de 10 et 20 % sont limitées, le taux maximum d'imposition peut être de 54 ou 43,2%, ou même dans certains cas inférieur pour certains des six cent mille salariés qui bénéficient de déductions supplémentaires (représentants de commerce, personnel navigant des compagnies aériennes, journalistes... en tout quatre-vingt-neuf professions) et qui ne sont pas touchés par la limite légale de ces déductions, fixée à 50 000 F par an limite qui va revenir à 40 000 F pour les revenus de 1979 imposables en 1980).

Encore faut-il bien voir que ce taux maximum, dit *taux marginal*, ne frappe que la partie supérieure des salaires très élevés (voir encadré). Le *taux moyen* de l'impôt, toutes tranches confondues, ne dépasse pas, lui, 14 % en France pour les salariés.

Ces déductions et abattements divers réduisent parfois beaucoup les impôts payés par une catégorie de contribuables dont on aurait tort de croire qu'elle est homogène, puisque l'appellation de « salaires et traitements » recouvre les revenus non seulement des cadres, des ouvriers et des employés mais aussi — outre ceux des dirigeants, souvent fort bien payés, de sociétés anonymes — les revenus de nombreux membres des professions libérales ou de commerçants qui, pour bénéficier du régime des salariés, ont créé une société anonyme.

● LES REVENUS PROFESSIONNELS : bénéfices industriels et commerciaux des entreprises individuelles ou des sociétés de personnes (B.I.C.), bénéfices non commerciaux des professions libérales (B.N.C.) et bénéfices agricoles sont encore largement soumis en forfait ou à l'évaluation administrative, alors que la règle générale est celle de la déclaration par les contribuables de leurs revenus réels.

Cette règle ne s'applique pourtant qu'au-delà de 500 000 F de chiffre d'affaires annuel pour les bénéfices agricoles (niveau moyen sur deux ans), ainsi que pour les B.I.C. ; au-delà de 150 000 F pour les prestataires de service, et de 175 000 F pour les B.N.C. Ce qui aboutit à ce résultat que les revenus imposés en 1976 ont été évalués forfaitairement dans 76 % des cas pour les B.I.C. (690 000 contribuables sont au forfait sur 1 170 000), dans 64 % des cas pour les B.N.C. (230 000 contribuables sur 360 000) et dans 95,6 % des cas pour les bénéfices agricoles (310 000 sur 324 000). En d'autres termes 24 % seulement des B.I.C. sont imposés au bénéfice réel, 36 % des B.N.C. et moins de 5 % des bénéfices agricoles. Ces faibles pourcentages donnent une idée de la sous-estimation en France des revenus non salariaux.

C'est pourquoi les pouvoirs publics — à la lumière des travaux du Conseil des impôts, organisme indépendant d'études fiscales — n'accordent que très progressivement aux revenus professionnels les 20 % d'abattement dont bénéficient les salariés.

Les bénéfices agricoles, eux, sont encore évalués selon des comptes d'exploitation types, qui permettent de calculer des bénéfices forfaitaires à l'hectare selon qu'il s'agit d'élevage, de viticulture, de polyculture... Les évaluations ainsi faites sont discutées contradictoirement par l'administration et les représentants des agriculteurs devant une commission départementale des bénéfices agricoles, qui est, il faut le souligner, paritaire. Si aucun accord ne se réalise, ces évaluations sont portées devant la commission centrale des bénéfices agricoles, composée de trois hauts magistrats et présidée par un conseiller d'Etat.

Ces diverses instances n'empêchent pas que, actuellement, les bénéfices agricoles effectivement imposés ne représentent que 60 % des bénéfices tels qu'ils ressortent des comptes types établis par l'administration. De même doit-on souligner qu'une disposition particulière de la loi sur les plus-values permet aux exploitants agricoles de ne pas inscrire les terres à leurs bilans et les fait échapper à cet impôt lors d'une revente.

Quant aux B.I.C. — dont le régime se distingue de l'impôt sur les sociétés en ce que la totalité du bénéfice est soumis à l'impôt sur le revenu, — ils sont souvent *sous-estimés* par le jeu de déductions exagérées des frais généraux : les dirigeants des petites entreprises commerciales ou industrielles ont souvent tendance à faire passer des dépenses personnelles, quelquefois importantes, en frais généraux déductibles du bénéfice de la société.

● LES REVENUS DU CAPITAL recouvrent en fait trois catégories de revenus : foncier, mobilier, plus-value.

1) *Les revenus fonciers* sont en principe constitués par les loyers effectivement perçus par les propriétaires. Là encore, une série de déductions forfaitaires aboutit à réduire l'assiette imposable : de 20 % pour les propriétés rurales, de 25 % pour les propriétés urbaines, au titre de l'amortissement. Il faut ajouter la déduction des dépenses de réparation et d'amélioration, des frais de garde et de gérance, de la taxe foncière, des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la réparation d'un immeuble.

2) *Les revenus mobiliers*, c'est-à-dire ceux qui proviennent d'actions, d'obligations, de dépôts d'épargne... échappent souvent eux aussi aux règles générales d'imposition. Les pouvoirs publics ont depuis longtemps tendance à accorder, au fil des circonstances économiques et des nécessités politiques ou conjoncturelles, des déductions ou des exemptions fiscales. C'est ainsi que, pour inciter les Français à s'intéresser au marché des obligations, on a exonéré les revenus qu'ils en tiraient jusqu'à 3 000 F par an et par contribuable.

De même a-t-on institué en 1965, également pour les obligations, un prélèvement — dit libératoire — de 25 %, qui permet au contribuable disposant de revenus élevés d'échapper à la progressivité du barème et donc notamment à la tranche de 60 %. A noter que ce prélèvement libératoire bénéficie à tous les revenus fixes (comptes courants, bons de caisse...), mais qu'il a été porté à 33,33 % en 1974, seules les obligations continuant à bénéficier du taux de 25 %. Entorse supplémentaire au principe de l'unicité de l'impôt : M. Monory a décidé cet été de permettre la déduction du revenu imposable de l'épargne investie en actions françaises (ou en SICAV) à concurrence de 5 000 F par an et par ménage, plus 500 francs par enfant à charge (1 000 francs à partir du troisième). Cette formule a connu aussitôt un très grand succès.

Autre dérogation importante : les intérêts des livrets A de caisse d'épargne et ceux des comptes d'épargne-logement sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu, ce qui est d'autant plus lourd de conséquence que chaque membre d'une famille peut avoir son livret de caisse d'épargne ou son compte d'épargne-logement...

3) *Les plus-values* étaient avant la réforme de 1976 très partiellement imposées au titre de la loi de 1963 et de façon disparate. La loi de juillet 1976, complétée par celle de juillet 1978, qui concerne les plus-values mobilières, a généralisé leur imposition. Mais, une fois encore, de nombreuses exceptions, dérogations, dispositions particulières, ont beaucoup affaibli le caractère général de cet impôt.

La charge fiscale des salariés s'est accrue alors que celle des professions libérales diminuait

	Répartition des revenus imposables (en %) du revenu imposable total		Répartition de l'impôt (en %) des impôts collectés		Importance démographique (en %) de la population totale	
	1965	1972		1972	1965	1972
● Exploitants agricoles	4	4	2,8	3,3	9,1	6
● Indépendant non agricoles	20	19,4	44,1	34,7	8,6	9
dont :						
Industriels	2	2,3	6,2	6,4	0,4	0,5
Artisans	4,9	4,2	7,4	4,8	2,8	2,8
Gros commerç.	2	2,6	5,6	5,7	0,7	0,8
Petits commerç.	6,5	5,9	10,5	7,7	3,6	3,8
Profess. libérales	3,9	3,7	12,2	9,2	0,7	0,7
● Salariés	62,6	61,2	44,2	51,2	54,3	58,8
dont :						
Cadres supérieurs	11,1	10,6	18,7	37,8	3,3	4
Cadres moyens	15	16,5	11,8	15,8	9,5	11,6
Employés	10,2	12	5,4	8,2	10,5	13,7
Ouvriers	25,3	21,4	8,2	9,3	28,6	27,9
Salariés agric.	1	0,7	0,1	0,1	2,4	1,4
● Inactifs	13,4	15,4	8,9	10,8	28	26,2

Les chiffres du tableau ci-dessus sont extraits du rapport de juillet 1974 du conseil des impôts. Ils sont donc anciens mais n'ont pas encore été actualisés. Ils conservent néanmoins un grand intérêt en montrant que si la part dans le revenu imposable des « indépendants » a diminué légèrement entre 1965 et 1972 (de 20 à 19,4 %), en revanche, leur part dans l'impôt payé baisse très fortement, tombant de 44,1 % à 34,7 %. Le prochain rapport du Conseil des impôts montrera certainement que cette évolution s'est poursuivie. Pour les salariés, la charge fiscale s'est, au contraire, accrue.

Une très lente marche vers l'unification

JUSQU'EN 1917, il n'existait pas en France de véritable impôt sur le revenu, alors que celui-ci était apparu en Angleterre — provisoirement, il est vrai — dès 1797, puis définitivement à partir de 1842. En Prusse, aussi, un impôt relativement moderne sur le revenu existait dès la fin du XIXe siècle. A l'évidence, la France n'a pas innové dans ce domaine.

Il faudra attendre les réformes de 1948 et 1959 pour avoir enfin un impôt sur le revenu digne de ce nom.

Première anomalie : jusqu'au début du XXe siècle, le système français d'impôt sur le revenu s'est limité aux quelques contributions établies sous la Révolution (Constituante et Directoire), contributions qui, malgré les améliorations apportées sous la IIIe République — notamment en 1872 —, n'avaient que de très lointains rapports avec un véritable impôt sur le revenu.

Qu'on en juge. En 1798, le système d'impôt sur le revenu se réduisait à quatre contributions : un impôt foncier sur les terrains et les bâtiments ; une patente calculée sur les revenus des commerçants, des professions libérales et des industriels ; une contribution mobilière qu'on payait sur la valeur locative de l'habitation ; enfin un impôt calculé en fonction du nombre de portes et de fenêtres de la maison.

On pourrait avancer l'idée que déjà se dessinait une sorte d'impôt sur le revenu global puisque la valeur locative d'une maison et sa taille (correspondant sommairement au nombre de portes et de fenêtres) étaient en principe proportionnelles aux revenus de ses occupants. Mais la réalité était bien différente. D'abord parce que les impôts n'étaient pas calculés sur des revenus réels, mais à partir de systèmes compliqués d'indices (revenus cadastraux pour les contributions mobilière et foncières) et de barèmes (patentes). De plus, dans leur principe même, ces taxes étaient rétrogrades : elles étaient proportionnelles et non pas progressives, ce qui avantageait considérablement les gens riches. Enfin elles ne frappaient pas de nombreux revenus, notamment ceux des valeurs mobilières, des bénéfices agricoles, des traitements et salaires.

La IIIe République améliorera tout de même un peu le vieil édifice en créant un impôt sur le revenu des valeurs mobilières (1872). Elle innovera également en amorçant la personnalisation de l'impôt : on commencera à tenir compte des charges des familles. Enfin, les impôts d'Etat deviendront impôts de quotité : leur taux sera défini à l'avance par la loi, alors que, dans le système de répartition qui avait prévalu jusqu'alors, ce taux résultait *a posteriori* du rendement global de l'impôt, qui, lui, avait été fixé *a priori* par l'Etat.

● *La première étape importante date de la réforme Caillaux de juillet 1914*, qui ne fut d'ailleurs appliquée qu'en 1916-1917. Durant ces trois années fut, en effet, créé un *système d'impôt sur les revenus*. Il conduira progressivement à travers diverses réformes (notamment celles de 1948 et de 1959) à un *impôt sur le revenu*, unique et à peu près général.

Le système Caillaux était bâti sur deux catégories d'impôts superposés :

1) *D'une part, huit impôts cédulaires* (1) *frappaient de façon proportionnelle les différentes catégories de revenus :* foncier bâti et non bâti, valeurs mobilières, bénéfices agricoles. Or, on sait que les forfaits triels et commerciaux), B.N.C. (bénéfices non commerciaux), salaires, pensions et rentes viagères (2).

2) *D'autre part, un impôt progressif frappait les revenus pris dans leur ensemble*. Cet impôt général avait pour la première fois des caractéristiques modernes : progressivité, abattement à la base (pour exonérer le minimum vital), prise en considération des charges de famille (le quotient familial ne sera toutefois institué qu'en 1945).

Le système Caillaux avait deux faiblesses : les huit impôts cédulaires étaient beaucoup trop disparates, dans les règles d'établissement de l'assiette imposable (forfait pour les uns, déclaration pour les autres) comme dans les taux (qui s'étalaient de 15 à 45 %). Disparité encore accentuée par des abattements à la base accordés au fil des années et différents selon les cas.

L'autre faiblesse de la réforme venait de ce que le rendement de l'impôt progressif sur l'ensemble du revenu — branche vivante du système — comptait bien moins que les impôts cédulaires, héritage du passé : 25 % contre 75 % respectivement.

● *La deuxième grande étape fut la réforme de 1948.* Cette année-là, fut créé le désormais célèbre I.R.P.P. (impôt sur le revenu des personnes physiques). Il comprenait deux éléments : une *taxe proportionnelle*, dont le taux était le même quelle que soit la catégorie des revenus ; une surtaxe progressive analogue à l'impôt général créé par la réforme Caillaux. Le but était double : mieux tenir compte des revenus réels ; unifier les taux disparates des anciens impôts cédulaires.

Sur le premier point, les progrès furent indiscutables : les *bénéfices agricoles* furent imposés de façon plus réaliste (forfait à l'hectare selon les types de culture) de même que les *revenus fonciers* (les propriétaires furent imposés sur les loyers encaissés). Demeurait pourtant le problème de la généralisation des forfaits pour tous les revenus non salariaux : bénéfices industriels et commerciaux (B.I.C.) *et* non commerciaux (B.N.C.), bénéfices agricoles. Or, on sait que les forfaits sous-estiment presque toujours les revenus réels.

En revanche, la taxe proportionnelle — qui remplaçait les impôts cédulaires — n'apporta aucune unification des taux effectifs. Un tarif unique de 18 % avait été prévu, mais de très nombreuses modifications annulèrent les intentions de la réforme. Ainsi, en 1950, les traitement exonérés de la taxe proportionnement exonérés de la taxe proportionnelle. De même, cette taxe sera ramenée à 5 % sur une fraction des B.I.C., B.N.C. et bénéfices agricoles, jugés contrepartie du travail et non bénéfices : le *salaire fiscal* apparaissait. Il donnera lieu à des revendications multiples qui se renouvellent toujours, notamment avec les mouvements contestataires de commerçants et artisans.

● *La troisième grande étape est la réforme de décembre 1959*, qui visait avant tout à faire disparaître les impôts cédulaires dont l'existence se prolongeait avec la taxe proportionnelle.

Un impôt progressif, unique, général, personnalisé (les charges de famille sont prises en compte), va remplacer tout à la fois la taxe proportionnelle et la surtaxe progressive. Ces bonnes résolutions ne pourront pas cependant s'appliquer immédiatement : la taxe proportionnelle va survivre jusqu'en 1970, sous le nom de taxe complémentaire, d'abord au taux de 9 %, puis à celui de 6 %.

L'unification des tarifs sera encore plus lente : traitements et salaires sont exonérés de la taxe complémentaire et bénéficient d'un abattement de 20 % sur le revenu imposable, de même que d'une réduction d'impôt égale à 5 % du revenu net imposable.

● *Depuis 1969, l'impôt sur le revenu a lentement évolué vers plus d'unité et s'est généralisé.* En mars 1969, M. Ortoli, ministre des finances, présente au Conseil économique et social un rapport contenant les orientations d'une réforme en profondeur de l'IRPP. Parmi les propositions faites figurait notamment une modification importante des règles du quotient familial, remplacé par un mécanisme d'abattement progressif, moins avantageux pour les familles aisées. Ce rapport fut abandonné, mais plusieurs de ses idées ont été reprises par la suite. C'est ainsi que la taxe complémentaire (ultime survivance de la taxe professionnelle et des impôts cédulaires) fut définitivement supprimée en 1970 ; que les bénéfices agricoles et non commerciaux importants furent imposés d'après leur montant réel ; que la lutte contre la fraude fiscale s'accentue nettement.

Autre signe d'une évolution vers l'unification : les conditions d'imposition des salariés et des non-salariés ont été progressivement rapprochées. De 1971 à 1973, l'abattement de 5 % réservé jusqu'alors aux salariés a été accordé aux non-salariés, puis a été étendu aux commerçants — sous certaines conditions de comptabilité — l'abattement de 20 % (10 % en 1974 puis 20 % en 1977).

Enfin, une catégorie de revenus jusqu'alors (3) très incomplètement taxée — les plus-values résultant de la r-e-v-e-n-t-e d'un bien — a été imposée par les lois de juillet 1976 (immobilier) et de juillet 1978 (biens mobiliers). Sur ce point aussi, l'évolution a été lente, difficile, et finalement très imparfaite (des débats tumultueux opposèrent au Parlement, il y a deux ans et demi, des amis de M. Chirac aux partisans du projet de M. Giscard d'Estaing). Mais le projet a finalement été voté et, actuellement, tous les revenus sont en principe taxés en France.

(1) Chaque cédule représentait une catégorie différente de revenus.

(2) Les quatre « vieilles », comme on appelait les impôts issus de la Révolution, sont supprimées à cette époque comme impôts d'Etat, mais survivent pour une partie du calcul des impôts locaux.

(3) Les plus-values immobilières étaient depuis 1963 taxables dans deux cas : plus-values sur terrains à bâtir, immeubles achetés et revendus dans les cinq ans (délai porté ultérieurement à dix ans) sauf si l'intention non spéculative pouvait être prouvée.

Le taux effectif maximum du barème

Le taux le plus élevé du barème de l'impôt sur le revenu est de 60 % en France. En fait, compte tenu des diverses déductions autorisées, il est dans de très nombreux cas bien moins élevé.

● AINSI POUR LES REVENUS DE 1978 et pour un célibataire-salarié le taux maximum — dit taux marginal — est de 43,20 % et non de 60 % entre 14 473 F et 33 333 F de revenus bruts mensuels (173 680 F et 400 000 F de revenus bruts annuels). Il est de 54 % au-delà de 33 333 F de revenus bruts mensuels.

Ces limites seront légèrement différentes pour l'imposition des revenus de 1979 : taux de 43,20 % entre 14 473 F et 33 333 F de revenus mensuels bruts et de 60 % au-delà.

Six cent mille salariés bénéficient — en plus des abattements de droit commun de 10 et 20 % — de déductions supplémentaires allant de 5 à 40 %. Ainsi, grâce à une déduction supplémentaire de 30 %, un célibataire salarié bénéficie d'un taux MAXIMUM d'imposition de 25,25 % pour un revenu brut mensuel de 15 432 F encaissé en 1978. De même, entre 15 432 F et 16 892 F de revenu brut mensuel, le taux maximum d'imposition est ramené à 36 % ; entre 16 892 F et 19 103 F, il est de 39,6 % ; entre 19 103 F et 37 963 F, il est de 43,2 %. Au-delà, il est de 54 %.

● POUR LES REVENUS DE 1979, les divers taux sont modifiés ainsi que les limites de revenus auxquels ils correspondent, compte tenu des diverses modifications de la législation fiscale inscrites dans le projet de budget 1979 actuellement examiné par le Parlement et qui réduisent les possibilités de déduction. Pour un salarié célibataire, le taux maximum sera de 22,68 % pour un revenu mensuel brut de 12 346 F. Ce taux maximum sera de 32,40 % entre 12 346 F et 13 672 F ; de 36 % entre 13 672 F et 15 966 F ; de 39,6 % entre 15 966 F et 18 171 F ; de 43,20 % entre 18 171 F et 33 333 F ; de 48 % entre 33 333 F et 36 667 F. Il n'atteindra 60 % qu'au-delà de 38 667 F par mois...

ÉTRANGER

LA GENERAL ELECTRIC BRITANNIQUE RACHÈTE UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DE MATÉRIEL DE BUREAU.

La compagnie britannique General Electric - G.E.C. (18 milliards de francs de chiffres d'affaires) se propose de prendre le contrôle de la firme américaine A.B. Dick, spécialisée dans la fabrication de matériels de bureau. Cette prise de contrôle se ferait en plein accord avec la famille Dick propriétaire de l'affaire.

Sous réserve des autorisations nécessaires, notamment de l'administration américaine, la G.E.C. lancera une O.P.A. sur les actions A.B. Dick au prix unitaire de 16,5 dollars (72,8 F) et de 100 dollars (445 F) pour les actions de préférence.

Cette acquisition coûtera 10 millions de dollars (445 millions de F) au groupe britannique. Elle lui permettra de prendre pied sur le marché des machines et équipements de bureau, où elle entrera directement en compétition avec les géants américains Xerox et I.B.M.

A.B. Dick, dont le chiffre d'affaires est évalué à 350 millions de dollar (1,6 milliard de francs) pour 1978, fabrique notamment des duplicateurs, des copieurs, des imprimantes, etc... La firme, qui emploie sept mille cinq cents personnes, possède soixante-huit points de vente aux Etats-Unis et cinquante-huit dans le monde.

Le gouvernement sud-coréen double son programme de centrales nucléaires

Le gouvernement sud-coréen a décidé de doubler les objectifs de son programme de construction de centrales nucléaires. Vingt et une unités étaient prévues : il s'agit maintenant d'en édifier quarante-trois d'ici l'en 2000. L'industrialisation accélérée du pays explique cette politique. Sa consommation électrique a augmenté l'an dernier au rythme de 21 %. En 1986, il utilisera trois fois plus d'énergie qu'aujourd'hui.

La Corée du Sud ne dispose pas de ressources pétrolières sur son sol. Son potentiel hydroélectrique semble à peu près complètement exploité. Après avoir surmonté la crise de 1974 en passant des accords d'approvisionnement avec les pays producteurs de pétrole du golfe Persique, Séoul se lance maintenant, avec l'aide du Japon, dans l'exploration des fonds de la mer de Chine. Mais, en attendant, le gouvernement du président Park, qui assure n'avoir pas le choix, mise sur le nucléaire, qui doit fournir dans dix ans, près du tiers des besoins énergétiques du pays.

Les grands constructeurs mondiaux de centrales nucléaires s'empressent autour de ce marché prometteur qui représente 40 milliards de dollars. Huit centrales doivent fonctionner en 1986. Westinghouse a édifié la première à Kori, près de la zone industrielle de Pusan. D'une puissance de 600 MW, elle est entrée en activité il y a près d'un an. Elle aura coûté près de 200 millions de dollars. Le groupe américain en construit une deuxième de 600 MW sur le même site. Il a également remporté les contrats portant sur deux centrales de 900 MW qu'on désigne en Corée sous le nom de 5 et 6 et qui seront situées près de Pusan. C'est le groupe britannique G.E.C. Turbine Generators qui a fourni ou fournira les turbines des quatre unités.

La centrale 3 de 600 mégawatts installée à Wolseng, dans le sud du pays, sera équipée de réacteurs mis au point par l'Atomic Energy of Canada. Ce consortium a reçu une lettre d'intention pour la centrale 4 d'une capacité identique. Le président Park devrait prochainement prendre une décision concernant les unités 7 et 8 d'une puissance de 900 mégawatts qui seront implantées à Yung-Kwag, également dans le Sud. Le contrat porte sur 2 milliards de dollars.

La société française Framatome paraît particulièrement bien placée pour emporter cette commande. Elle aurait proposé des conditions financières très intéressantes, mais se heurte encore à la concurrence de Westinghouse. Le président de la Korean Electric Co. a visité récemment en France les installations de Framatome et de Creusot-Loire et s'est déclaré très favorablement impressionné.

Les Français auraient fait valoir auprès des Sud-Coréens que le choix de Westinghouse remettrait en cause toute coopération dans le domaine nucléaire entre Paris et Séoul. En 1975, la société Saint-Gobain Techniques nouvelles était sur le point de livrer à la Corée du Sud un atelier de retraitement de combustibles irradiés. Sous la pression du président Carter, inquiet de l'usage militaire éventuel d'une telle installation, le gouvernement Park annula le contrat. Son programme nucléaire pourrait l'amener à reconsidérer sa décision.

MAXIME DOUBLET.

JAPON

● *La production industrielle du Japon* a augmenté de 1,1 % en septembre par rapport à août, l'indice — calculé sur la base 100 en 1975 — passant de 122,9 à 124,2 (après correction des variations saisonnières). Par rapport à septembre 1978 la progression de la production industrielle est de 7,2 %.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dep. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U. ..	4,4240	4,4360	— 115	— 00	— 305	— 265	— 945	— 865
$ can. ...	3,7675	3,7796	— 90	— 44	— 234	— 184	— 633	— 539
Yen (100)	2,2706	2,28	+ 117	+ 164	+ 293	+ 253	+ 493	+ 574
DM	2,2940	2,3037	+ 78	+ 104	+ 115	+ 153	+ 364	+ 432
Florin ...	2,1066	2,1149	— 54	— 10	— 93	— 55	— 181	— 116
F. B.(100)	14,5741	14,6187	— 284	— 142	— 742	— 560	—2048	—1635
F. S.	2,54	2,5506	+ 150	+ 187	+ 270	+ 317	+ 856	+ 934
L. (1 000)..	5,09	5,31	— 345	— 278	— 837	— 736	—2262	—2091
£	8,5658	8,5916	— 464	— 385	— 970	— 875	—2897	—2632

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	2 5/8	3 1/8	2 13/16	3 3/10	3 3/8	3 3/4	3 5/8	4 1/8
$ E.-D. ..	14 1/4	14 5/8	0 1/4	0 5/0	10 5/8	11	11 5/16	11 11/16
Florin ...	8 3/8	0 1/8	8 7/8	9 3/8	8 7/8	9 3/8	8 1/2	9
F B. (100)	10 1/4	11 3/4	8 1/2	8 1/2	9 1/4	10 1/4	5 5/8	10 1/2
F. S.	—1/8	+ 1/8	0	+ 1/4	1/10	7/10	7/16	13/16
L. (1 000)..	12 3/4	15 1/4	13 3/4	15 3/4	15 1/2	16 3/4	15 3/4	10 3/4
£	12 1/2	13 1/4	12 3/4	13 1/4	13 5/16	14 1/16	13 3/4	14 1/2
Fr. franc..	6 7/8	7 1/8	7 7/8	8 3/8	9	9 1/2	9 5/8	10 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LE KOWEÏT PREND UNE PARTICIPATION DE 30 % DANS LE GROUPE SIDÉRURGIQUE ALLEMAND KORF

Le Koweït a pris une participation de 30 % dans les deux sociétés holding du groupe sidérurgique ouest-allemand Korf, dont la capacité de production est d'environ 3 millions de tonnes d'acier, répartie en cinq usines : deux en République fédérale d'Allemagne, à Hambourg (1 million de tonnes) et à Kehl, une en France, la minière-aciérie de Montereau, en association avec la Métallurgique de Normandie, et deux aux Etats-Unis, à Georgetown, en Caroline-du-Sud et à Beaumont, au Texas.

Malgré la crise, le groupe Korf a réussi à développer ses activités dans deux spécialités : les mini-aciéries, alimentées en ferraille et utilisant des fours électriques pour obtenir des produits longs (ronds à béton et petites poutrelles) ; la réduction directe du minerai de fer par le gaz (procédé Midrex), qui permet de se passer de coke et favorise les groupes pétroliers.

De tels procédés sont aisément applicables dans les pays en voie de développement et permettent d'éviter de consentir d'énormes investissements dans des aciéries géantes. C'est ce qui a poussé le Koweït à prendre cette participation, qui « *ne menacera ni l'indépendance ni la liberté de négociation du groupe* » a affirmé son président, M. Willy Korf. La transaction aurait été décidée dès 1975, ce qui a déclenché une enquête de l'office fédéral des cartels en R.F.A. En 1978, le groupe Korf a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de DM (3,4 milliards de francs), et perdu 42 millions de DM (environ 100 millions de francs).

ALLEMAGNE FEDERALE

● *Des grèves menacent d'éclater dans les entreprises métallurgiques des région de Rhénanie-*Westphalie d'Osnabrück et de Brême, en R.F.A. La puissante Fédération syndicale de la métallurgie « IG Metall » réclame en effet la semaine de trente-cinq heures pour les deux cent mille métallurgistes de ces régions. L'organisation ouvrière a consulté ses membres pour décider d'une éventuelle grève dont les résultats devaient être connus ce mardi 21 novembre. Mais les responsables patronaux ne semblent pas prêts à céder aux exigences des syndicats. M. Otto Esser, président de la Fédération du patronat ouest-allemand (B.D.A.), a déclaré que, si des grèves éclataient dans la métallurgie, les patrons répondraient par des « lock-out ». — *(A.F.P.)*

LE MEXIQUE PRODUIRAIT 100 MILLIONS DE TONNES DE PÉTROLE EN 1980

Les réserves probables de pétrole au Mexique atteindraient, selon la Société nationale des pétroles mexicains (PEMEX), près de 3 milliards de tonnes. Le plan de production, fixé initialement pour 1982 à 100 millions de tonnes par an pourrait être atteint dès 1980.

Le Mexique cherche d'ores et déjà des débouchés pour son pétrole. C'est le 5 novembre qu'une première livraison de 47 000 tonnes de pétrole brut mexicain arrivera à Tokyo. Un accord avait été signé à la fin du mois de septembre entre PEMEX et les Japonais pour la fourniture régulière de pétrole mexicain.

D'autre part, un accord de principe vient d'être signé pour la livraison à la France, à partir de 1980, par PEMEX, de 5 millions de tonnes de pétrole brut par an. Cet accord doit être approuvé par les deux gouvernements. La Compagnie française des pétroles a décidé, de son côté, d'importer du « brut » mexicain pour tester sa qualité.

MONNAIES

LÉGER REFLUX DU DOLLAR

Après sa vive hausse de lundi, le dollar a légèrement fléchi mardi matin sur les marchés des changes, consolidant ses progrès antérieurs. Il est revenu, à Francfort, de 1,94 à à 1,9258 DM, à Tokyo de 196,60 à 194,75 yens et à Zurich de 1,78 à 1,73 FS, ce qu' constitue le recul le plus notable.

A Paris, le dollar a cédé très peu de terrain, à 4,4350 F contre 4,4498 lundi, ce qui traduit un certain affaiblissement du franc par rapport aux monnaies fortes, le DM valant 2,3050 F au lieu de 2,2956, et le franc suisse 2,5650 F au lieu de 2,52.

En Grande-Bretagne

UN ACCORD DE PRINCIPE EST SIGNÉ ENTRE LA DIRECTION DE FORD ET LES SYNDICATS

Un accord de principe a été conclu lundi 20 novembre entre la direction de Ford Grande-Bretagne et les représentants des syndicats. Cet accord, s'il est approuvé ce mardi 21 novembre par les salariés, pourrait mettre fin au conflit qui, depuis neuf semaines, paralyse les usines britanniques du constructeur automobile.

L'accord se serait fait sur une hausse moyenne des salaires de 16,5 %, soit plus de trois fois l'augmentation préconisée par le gouvernement britannique (5 %). La grève aurait coûté à la compagnie quelque 450 millions de livres (3,8 milliards de F environ), correspondant à la perte de 117 000 véhicules.

● *Les prix britanniques à la consommation* n'ont augmenté que de 0,4 % en octobre comme en septembre. Le taux d'inflation en un an est demeuré inchangé à 7,8 %, se maintenant entre 7 et 8 % pour le septième mois consécutif. Le ministre des prix, M. Roy Hattersley, a toutefois indiqué qu'une recrudescence « *modeste* » de l'inflation était à prévoir en 1979 au fur et à mesure que l'augmentation de 12 % du coût unitaire de la main-d'œuvre, intervenue pendant la dernière année salariale, se répercutera sur les prix de détail. Le fort relèvement des taux d'intérêt doit en outre se traduire par une hausse de 0,5 % du coût de la vie au cours des prochains mois, à cause de son incidence sur le coût du logement (prêts hypothécaires). — *(A.F.P.)*

● *Les groupes allemand Siemens et britannique Ferranti Ltd* vont créer une filiale commune, Ferranti Measurements, pour la production de compteurs électriques. Une nouvelle usine serait construite dans la région de Hollinwood (Lancashire).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

NOUVEL EMPRUNT GROUPÉ DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les sociétés de développement régional (S.D.R.) suivantes SODERO, SODERAG, SODECCO, SUD-EST, Méditerranéenne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, TOFINSO EXPANSO, Picardie, émettent conjointement, mais sans solidarité entre elles, un emprunt groupé de 170 millions de francs.

L'emprunt, garanti par l'Etat pendant toute sa durée, est représenté par 170 000 obligations de 1 000 F nominal, dont le prix d'émission est fixé à 99,4%, jouissance 19 novembre 1978, intérêt annuel 10,10 %, amortissement en quatorze annuités constantes, dont la première aura lieu le 19 novembre 1980, moitié par tirage au sort, moitié par rachats en Bourse.

Les obligations émises feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle (notice publiée au BALO du 20 novembre 1978. Note d'information visa 78-146 du 14 novembre 1978 de la COB).

Ce nouvel emprunt viendra renforcer les possibilités d'action des S.D.R. au profit des entreprises de leur ressort, soit par l'octroi de prêts directs, soit par l'intermédiaire d'opérations de crédit-bail immobilier.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

20 NOVEMBRE

Calme plat

Le plus grand calme a continué de régner lundi dans un Palais Brongniart de plus en plus désertique. Les cotations ont été expédiées au pas de charge par des commis désœuvrés, et, à l'issue de la séance, l'indicateur instantané des valeurs françaises n'avait pratiquement pas varié.

L'événement du jour s'est déroulé au sous-sol de la Bourse, sur le marché des changes, où le dollar a enregistré une nouvelle et assez vigoureuse reprise, s'inscrivant à près de 4,45 F.

Rien à signaler d'important aux actions françaises, sinon la reprise des cotations pour mardi 21 novembre des trois grands groupes sidérurgiques : Marine-Wendel, Sacilor et Usinor. Rappelons que les cotations de ces titres étaient suspendues depuis le 21 septembre dernier.

La Bourse s'ennuie. Habitués depuis le début de l'année à traiter d'énormes volumes d'affaires, les agents de change se font mal à l'idée de revenir au rythme précédent. Le marasme se poursuit pourtant depuis près de cinq semaines maintenant, et le ministre de l'économie a beau se montrer « confiant dans l'essor prochain du marché », *certains professionnels commencent à se montrer préoccupés.*

Sur le marché de l'or, la situation n'est guère meilleure. Après s'être gonflé, le volume de transactions est revenu à 5,64 millions de francs seulement contre 10,56 millions de francs à la veille du week-end. Le napoléon n'a pratiquement pas varié (260 F contre 260,30 F), tandis que le lingot s'est adjugé 210 F à 28 690 F.

LONDRES

La décision des syndicats de recommander au personnel des usines Ford d'accepter les propositions salariales de la direction relance le marché, et l'indice des industrielles progresse de 2,9 points à l'ouverture à 471,7. Stabilité des Fonds d'État. Les mines d'or varient peu.

Or (ouverture) (dollars) 198 10 contre 193 88

VALEURS	CLOTURE 20 11	COURS 21 11
Beecham	608 ...	603 ...
British Petroleum	814	814 ..
Courtaulds	110 ..	112 ..
De Beers	338	337 ..
Imperial Chemical	360 ...	361 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	239 ...	232 ..
Shell	570 ...	573 ..
Vickers	181 ...	182 ...
War Loan 3 1/2 %	28 ...	29 ...
*West Driefontein	27 3/8	27 1 4
*Western Holding	18 3.4	18 10,16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BAIL - INVESTISSEMENT. — Le dividende, qui s'élevait à 23 F pour 1977, devrait progresser en 1978.

SOGEPAL. — Le résultat net de l'exercice 1978 devrait atteindre 13,5 millions de francs (dont 3,0 millions de plus-values de cessions) contre 9,7 millions en 1977.

SAMBRE ET MEUSE. — Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 1978 a diminué de 10,7 % et le résultat d'exploitation est également en régression. Le dividende (9,60 F pour 1977) sera néanmoins maintenu sur un capital augmenté de 50 % en 1977.

DU PONT. — La société déclare un dividende trimestriel inchangé de 1,25 dollar, auquel s'ajoute une distribution extraordinaire de fin d'année de 2,25 dollars (contre 0,75 dollar en 1977).

MARINE-WENDEL, SACILOR, USINOR. — Suspendues depuis le 21 septembre dernier, les cotations de ces trois titres reprennent le 21 novembre à la Bourse de Paris.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	17 nov.	20 nov.
Valeurs françaises	155,8	155,7
Valeurs étrangères	99	99,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	88,6	88,7

NEW-YORK

La reprise se poursuit

Amorcé mercredi dernier, le mouvement de reprise des valeurs américaines s'est poursuivi pour la quatrième séance consécutive lundi à Wall Street. L'indice Dow Jones a repassé le fameux seuil psychologique des 800 points pour s'établir, en hausse de 7,88 points, à 805,61. Le volume des transactions est resté à peu près identique au précédent, 24,53 millions d'actions ayant été échangées contre 25,24 millions. Au Big Board, sur 1 895 valeurs traitées, 1 214 ont progressé et 418 ont reculé.

Essentiellement technique au départ, le mouvement de redressement se nourrit toujours un peu de lui-même. Cela dit, la meilleure tenue du dollar sur les marchés des changes et l'assurance donnée par le président du Fed, M. Miller, qu'il n'y aura pas de dépression en 1979, ont contribué à détendre l'atmosphère boursière. Tous les opérateurs sont cependant loin d'être convaincus et la perspective d'un nouveau renchérissement du taux de base (le « prime rate ») des banques, qui pourrait passer à 11 3/4 % prochainement, suscite encore de nombreuses réserves...

VALEURS	COURS 17.11	COURS 20.11
Alcoa	45 ...	46 ...
A.T.T.	61 ...	61 7,8
Boeing	58 1/4	62 ...
Chase Manhattan Bank	30 [illegible]	30 3 4
Du Pont de Nemours	120 3 8	124 1,4
Eastman Kodak	58 0 8	58 1 8
Exxon	50 1 8	50 1 8
Ford	41 1 2	41 5 8
General Electric	48 3 4	50 ...
General Foods	31 1 8	31 0 8
General Motors	54 1 2	54 7 8
Goodyear	18 1 8	18 1 4
I.B.M.	281 ...	283 3,4
I.T.T.	28 ...	28 1 4
Kennecott	22 7 8	22 1.4
Mobil Oil	66 0 8	67 3/4
Pfizer	32 3 4	33
Schlumberger	80 1 4	82 1,2
Texaco	23 7 8	24 1,2
U.A.L. Inc.	30 1 8	30
Union Carbide	35 ...	36 1 4
U.S. Steel	22 1 2	22 1,2
Westinghouse	18 5 8	18 7,8
Xerox	52 1 2	52 7 8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20 11	21 11
1 dollars (en yens)	188 65	194 75

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 7 8 %

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	..	
Banq. Fin Eur.	298	305
Cellulose Pin	34	35
Copartex	297	298 80
Ecco	739	743
Euratrap	408 80	409
Intertechnique	320	324
Métall. Minière		
Océanic	83	85
Promogtia	...	285
Tab. Mor. Carv.	...	...
S.P.R.	... ..	...
Ultrex	...	...
Voyer S.A.	13 ..	14
Oce v. Grinten		
Sorento NV	265 30	261 18

SICAV

Plac. institut 1re catégorie	15060 98 / 10978 07	14579 12 / 10667 72

21.11	Émission frais inclus	Rachat net
Actions France	130 89	127 03
Actions Sélec.	167 98	160 20
Aedificandi	200 52	190 96
Agrimo	222 48	212 70
A.L.T.O.	174 06	160 17
America-Valor	285 70	272 80
Assurances Plac.	141 88	134 08
Bourse-Invest.	191 36	154 05
C.I.P.	328 62	314 01
[illegible]	[illegible]	[illegible]

BOURSE DE PARIS - 20 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36 50	3 418	GAN (Sté) Centr.	637	637	Laffitte-Bail	158	158	[illegible]	99 60	99 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	...	548 ..
E.D.F. parts 1959	...	532 ..
Ch. France 3 %	171 [illegible]	171 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	398	399
Ass. Gr. Paris-Vie	1565	1588
Concorde	341	344
Epargne France	...	...
Financ. Victoire	286	280
France I.A.R.D.	200 ...	198

* Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
730	4,5 % 1973	725 80	721 10	725	724 90
2755	C.N.E. 3 %	2794 50	2778	2776	2774
415	Afrique Occ.	378	379	375	377
350	Air Liquide	383	385	383 10	384
50	Als. Part. ind.	72	79	72	79
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
385	E.I. Lefebvre	358	360	362	352
82	Esso S.A.F.	83 70	83 90	83 80	82 50
350	Eurafrance	333	333	332 20	334 10
1130	Europe n° 1	1026	991	1010	996
585	Ferodo	471	488	470	465
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
118	Nouvel. Gal.	118 50	118 30	110	118
187	Olida-Caby	183	192	182	192
128	Opfi-Paribas	120	118 90	119 90	122
113	Paris-France	187	188 80	111 50	108 10
103	Pechelbronn	58 20	158	180	180
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
426	Tél. Ericsson	358	361	381	307
260	Thomson-Br.	251	250	248 10	247
310	— (obl.)	306	305	305	305
330	U.I.S.	325	325	325	325
235	U.C.B.	219 50	210 10	218	210 70
300	Gn. F. Sques	891 80	891 90	281 90	891 80
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
265	Gen. Motors	250 88	264	264	255
10 50	Goldfields	14 75	14 65	14 66	14 08
21	Harmony	18 85	17 85	17 1	15 50
5 20	Hitachi	0 40	0 50	0 58	0 58
330	Hoechst Akti.	308	311	311	307 10
38	Imp. Chem.	30 85	38 20	30 20	38 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
215	Gen. Electric	214	218 50	218 50	218

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20 11	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 383	4 449	4 355
Allemagne (100 DM)	229 410	229 570	228
Belgique (100 F)	14 560	14 589	14 38
Pays-Bas (100 fl.)	212 080	211 500	211 50
Danemark (100 krd)	82 930	83 800	82
Suède (100 krs)	100 380	100 460	98 25
Norvège (100 k)	85 440	85 450	85
Grande-Bretagne (£ 1)	8 566	8 647	8 50
Italie (1 000 lires)	5 188	5 218	5 20
Suisse (100 fr.)	257 900	261 800	260 50
Autriche (100 sch.)	31 475	31 380	31 35
Espagne (100 pes.)	6 156	6 195	5 85
Portugal (100 esc.)	9 410	9 450	9
Canada ($ can. 1)	3 736	3 791	3 665
Japon (100 yens)	2 261	2 262	2 22

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20 11
Or fin (kilo en barre)	28100	28750
Or fin (en lingot)	28480	28690
Pièce française (20 fr.)	260 30	260
Pièce française (10 fr.)	224	224 50
Pièce suisse (20 fr.)	252 50	261
Union latine (20 fr.)	222 50	223
Souverain	258	258 50
Pièce de 20 dollars	1230	1224 40
Pièce de 10 dollars	678	674
Pièce de 5 dollars	419 90	410 90
Pièce de 50 pesos	1120	1140
Pièce de 10 florins	235 50	236

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

RÉFUGIÉ EN ISRAËL DEPUIS 1973

M. Flatto Sharon tente de négocier son retour en France

Jérusalem. — Est-ce la fin des ennuis de M. Samuel Flato Sharon ? L'intéressé veut le croire. Il a révélé le 20 novembre qu'il mène depuis huit mois des négociations avec le ministère français des finances afin de régler définitivement ce qu'il appelle son « contentieux ».

Homme d'affaires et promoteur immobilier, M. Sharon a dû un jour quitter la France pour gagner Israël, avant que n'éclate l'affaire dite de « La Paternelle », en 1974. Le 28 janvier 1977, le gouvernement français demandait son extradition (1). Le dossier ne comptait pas moins de trente et un mandats d'arrêt et cinq condamnations, dont deux par défaut, pour fraude, chèques sans provision et banqueroute frauduleuse (*le Monde* du 19 mai 1977), principalement au détriment de la société d'assurances La Paternelle.

En Israël, la campagne électorale qui devait porter M. Begin au pouvoir battait son plein. Citoyen de fraîche date, M. Sharon n'a pas hésité : il s'est porté candidat sur une liste indépendante dont il était le seul titulaire. Et il a été élu... Cet événement n'a pas manqué de provoquer des remous en Israël, et

De notre correspondant

le quotidien *Maariv* écrivait : « *Dans tout autre pays, un tel passé aurait empêché le dépôt d'une telle candidature.* » Tandis que le *Yedioth Haharonoth* accusait le nouvel élu de n'avoir recherché qu'une immunité parlementaire. Les moyens impressionnants qu'il avait employés pour sa campagne ont été vivement contestés et le sont toujours — ces réclamations font encore l'objet de procédures devant la justice israélienne. L'investissement lui aurait, dit-on, coûté près de 3 millions de francs.

On ne peut l'ignorer, M. Sharon est un homme très en vue, et il continue de le prouver en traitant aujourd'hui son « contentieux » avec des gens qui ne sont pas moins importants. M. Jacques Soustelle, ancien ministre et ancien député réformateur du Rhône, vient de se rendre en Israël les 18 et 19 novembre pour, selon l'expression de M. Sharon, servir d'« intermédiaire » entre ce dernier et le gouvernement français. Toujours selon le nouveau membre de la Knesset, M. Soustelle, après un premier voyage en Israël au printemps, se serait récemment entretenu de cette affaire avec M. Maurice Papon, ministre du budget. M. Sharon a déclaré que c'était grâce à M. Begin lui-même qu'il a pu faire la connaissance de M. Soustelle. « *Un homme qui est un grand ami de notre pays* », précise M. Sharon.

Selon M. Sharon, le montant des dettes de ses anciennes sociétés avait été fixé par le fisc à près de 800 millions de francs. « *Mais une telle somme dans ce genre d'affaire*, ajoute-t-il, *est toujours exagérée et sans commune mesure avec la transaction à laquelle on peut finalement parvenir.* » Le nouveau député propose aujourd'hui un compromis d'environ 40 millions de francs. « *Rien n'est encore réglé*, déclare-t-il, *mais j'ai bon espoir. J'attache une grande importance à la recherche d'une solution. C'est une question vitale pour moi qui ai désormais décidé de me consacrer à la politique de mon pays.* »

M. Sharon est redevenu un homme d'affaires prospère. Au risque d'irriter, il ne cesse d'attirer l'attention par une activité débordante. Il vient d'ouvrir à Tel-Aviv un drugstore, copie conforme d'établissements typiquement parisiens. Il projette de créer une chaîne de télévision commerciale en couleurs et désire se lancer dans l'exploitation pétrolière. M. Sharon a une idée par jour. Il a depuis longtemps renoncé à acheter le paquebot « France », mais ne cesse de faire des suggestions aux dirigeants de son nouveau pays, allant même jusqu'à proposer de changer les paroles de l'hymne national qu'il juge désuètes. Initiative singulière de la part du seul député de la Knesset à ne pas parler l'hébreu.

FRANCIS CORNU.

[Au ministère du budget, en l'absence de M. Maurice Papon, qui se trouvait au Sénat, on se refusait, pour l'instant, à tout commentaire.

M. Samuel Flatton Sharon était parvenu, entre 1969 et 1971, à monter un réseau compliqué de plus de soixante-dix sociétés immobilières et autres, à l'existence éphémère, au moyen desquelles il revendait — quelquefois dans la même journée — des terrains achetés au prix fort à la S.A.H. (Société auxiliaire hypothécaire), filiale de la société d'assurances la Paternelle S.A. Cette escroquerie, accompagnée de fraude fiscale, avait été rendue possible grâce à la complicité de deux dirigeants, le vice-président de la S.A.H. et de l'un de ses conseillers. Après avoir encaissé d'énormes plus-values, M. Sharon avait pris la fuite. Le fisc avait estimé à 50 millions le montant du préjudice. Pour éviter le dépôt de bilan de sa filiale, la Paternelle dut avancer près de 420 millions de francs à la S.A.H. La Paternelle a perdu dans cette affaire environ 20 milliards de centimes. M. Sharon, qui s'est installé en Israël dès 1973, avait été arrêté par la police israélienne dans la nuit du 24 au 25 décembre 1976. Un mandat d'arrêt international avait été lancé le 10 décembre. Il fut ensuite libéré le 28 décembre après versement d'une caution de 6 millions de francs.]

(1) La demande a été rejetée par le ministère israélien de la justice. C'était au moment où les relations franco-israéliennes n'étaient pas au mieux, après l'affaire Abou Daoud (dirigeant palestinien arrêté à Paris puis refoulé alors qu'Israël exigeait son extradition).

Le P.S. propose un candidat à la présidence de l'Association des maires de France

Réunis lundi soir 20 novembre au gymnase municipal du Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), à la veille du congrès des maires de France, les délégués socialistes ont refusé d'entériner le compromis conclu la semaine dernière par les membres de la majorité et de l'opposition siégeant au bureau de l'Association des maires de France.

Cet accord, dont les termes leur ont été présentés par M. Jacques Carat, sénateur du Val-de-Marne, maire de Cachan, proposait le maintien du *statu quo* à la direction de l'association pendant un an, afin de donner au bureau sortant un délai de réflexion supplémentaire pour essayer de trouver au problème posé pour la succession de M. Alain Poher, une solution qui puisse satisfaire les principales formations politiques (*le Monde* du 21 novembre). Faute d'être parvenus à s'entendre sur un nouveau mode d'élection du président et désireux d'éviter que le congrès de 1978 ne soit dominé par les rivalités politiques, les états-majors du R.P.R., du P.C. et du P.S. étaient convenus d'adopter provisoirement une position « unanimiste » en soumettant au vote des congressistes une liste bloquée proposant, en même temps que le renouvellement du comité directeur, la réélection de M. Alain Poher (candidat unique) et du bureau sortant. Convoqués en assemblée lundi matin à Malakoff (Hauts-de-Seine), les maires communistes avaient accepté ce principe sans arrêter toutefois une position définitive.

Les délégués socialistes, en revanche, l'ont rejeté. Constatant que le projet de modification des statuts de l'Association ne répond pas à leurs vœux et mettant en cause l'utilité de celle-ci, presque tous les intervenants, lundi soir au Pré-Saint-Gervais, ont vivement reproché à leurs collègues du bureau sortant de leur demander de cautionner l'attitude politique de M. Alain Poher.

Au terme de trois heures et demie de discussion houleuse, M. Dubedout, maire de Grenoble, a mis aux voix une proposition de M. André Laniel, maire d'Issoudun (Indr.), membre du comité directeur du parti, demandant que les délégués socialistes repoussent le compromis proposé et présentent, comme l'an dernier, leur propre candidat à la présidence. Malgré les mises en garde adressées aux élus présents (cent cinquante personnes environ) cette proposition a été adoptée à main levée par 67 voix contre 49. Restait à désigner le candidat du P.S. Sollicités MM. Hubert Dubedout, Louis Perrein sénateur du Val-d'Oise, René Gaillard député des Deux-Sèvres, maire de Niort (qui avait été candidat en 1977), Franck Serusclat sénateur du Rhône, Lucien Delmas, maire de La Dornac (Gironde), André Lainiel ont refusé de se présenter. Un seul délégué a finalement accepté de faire acte de candidature et a été approuvé par acclamations, M. Jean-Marc Ayrault, maire de Saint-Herblain (Loire-Atlantique), vingt-huit ans, professeur de C.E.S.

Dans ce contexte, M. Alain Poher confirmerait-il son intention de solliciter un nouveau mandat ? Le P.C. ne présenterait-il pas lui aussi son propre candidat ? Quelle serait l'attitude de M. Michel Giraud, président des maires R.P.R. ? En fin de matinée, mardi, les intéressés n'avaient pas encore répondu à ces questions.

Accueillant mardi matin 21 novembre, à l'Hôtel de Ville de Paris les deux mille cinq cents délégués qui participent à ce soixante et unième congrès national des maires de France, M. Jacques Chirac a dénoncé les insuffisances des projets du gouvernement relatifs à l'aménagement des finances locales. — A.R.

Le numéro du « Monde » daté 21 novembre 1978 a été tiré à 615 842 exemplaires.

LES PRIX LITTÉRAIRES

• GONCOURT : Patrick Modiano

Le prix Goncourt 1978 a été décerné lundi 20 novembre à Patrick Modiano pour Rue des boutiques obscures *(Gallimard), par 6 voix contre 3 à Didier Wolfromm pour* Diane Lanster *(Grasset) et 1 à Georges Perec pour* la Vie mode d'emploi *(Hachette). Armand Lanoux a déclaré que Patrick Modiano avait reçu le prix Goncourt pour l'« ensemble de son œuvre ».*

La vanité de toute biographie

A plusieurs reprises, Patrick Modiano a manqué de peu le Goncourt après qu'on l'eut donné gagnant. Les « dix » ont été bien avisés de couronner — enfin ! — l'écrivain le plus singulier des moins de quarante ans.

Dès la Place de l'Etoile, *en 1968, c'était l'événement. Un jeune homme inconnu de vingt et un ans imposait un monde, et quel monde : les bas-fonds de l'occupation allemande, dont, vu son âge, il n'avait connu que les légendes louches.*

L'année suivante, il récidivait avec Ronde de nuit. *On a cru à une bizarre obsession ; certaines affaires récentes tendraient à prouver que, avec un flair de chien policier, le romancier avait reniflé un cadavre dans le placard de notre mémoire « courte »...*

En 1972, l'Académie française distinguait les Boulevards de ceinture, *où le thème de la collaboration se doublait d'une hantise qui ferait bientôt reconnaître Modiano au premier coup d'œil : la recherche d'un père, tantôt absent, tantôt fuyant, grotesque ou sournois.*

Villa triste *(1975) jouait tendrement sur les nostalgies d'une station thermale et d'une troupe de comédiens en dérive. L'an dernier,* Livret de famille *donnait des obsessions de l'écrivain, des clefs qui se révélaient incertaines.*

Outre ces romans, Modiano a signé, avec Louis Malle, les dialogues du film Lacombe Lucien *(1974) et, en 1976, une des dernières interviews d'Emmanuel Berl, avec qui, une fois de plus, il pouvait évoquer l'avant-guerre, sa génération d'adoption.*

Rue des boutiques obscures *a pu passer pour une copie par trop conforme et diaphane du roman « à la Modiano ». On y voit, en effet, un détective amnésique tenter de se glisser dans le passé et la personnalité de différents inconnus qu'il a « pu être ». Ces enquêtes nous ramènent à l'époque et dans les milieux de prédilection de l'auteur : le sinistre cache-cache des émigrés et de la pègre sous l'occupation.*

Mais par son dépouillement même, le livre prend une signification plus large. Il suggère la vanité de toute biographie et l'évanescence de tous nos souvenirs, avec une maîtrise économe qui rappelle Kafka et l'Etranger *de Camus.* (Voir le feuilleton de B. Poirot-Delpech dans « le Monde des livres » du 8 septembre 1978.)

● *Le Prix des créateurs*, décerné par un jury que préside Eugène Ionesco, a été attribuée à Charles Higham pour son livre *Marlène, la vie d'une star* (Calmann-Lévy).

UNESCO

M. M'Bow espère faire adopter sans vote son nouveau projet de déclaration sur l'information

Comme il était prévisible, le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, a dû remanier entièrement le texte du « projet de déclaration » sur la contribution des médias au renforcement de la paix, qu'il avait soumis à l'ouverture de la conférence générale.

Ce texte de compromis apporte trois changements essentiels par rapport à la première version : les références au contrôle de l'Etat sont supprimées, notamment dans le fameux article 11 qui avait dressé contre lui les Occidentaux. Parallèlement, la défense des droits de l'homme est incluse à dix reprises dans le projet, et en particulier dans le titre, afin de satisfaire les partisans du projet des Dix (dont la France, l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis).

Enfin sont ajoutées des références explicites à un « *nouvel ordre international de l'information* » pour tenir compte des revendications du groupe des non-alignés et des aspirations du tiers-monde en général.

Le nouveau texte proposé par M. M'Bow aurait déjà reçu l'approbation — spontanée ou contrainte — des principaux groupes régionaux. L'intention du directeur général serait d'obtenir un consensus tacite en commission. Lorsque la commission « culture et communication » prendrait officiellement connaissance du texte, mercredi, elle elle l'adopterait par acclamation, c'est-à-dire sans vote, puisqu'il est dit qu'un tel projet de déclaration n'a de valeur qu'avec l'estampille « consensus ».

En séance plénière, les délégués à la conférence générale n'auraient plus ensuite qu'à intervenir pour expliquer ce qu'ils auraient ajouté ou enlevé au texte s'ils en avaient eu la possibilité. Une série d'explications de vote... sans vote, en quelque sorte.

Cet artifice de procédure semble la seule solution pour parvenir à un semblant de consensus. Il n'est pas sûr que toutes les délégations se laissent ainsi manœuvrer dans l'intérêt des seules apparences.

● *M. François Valéry*, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'UNESCO et chef de la délégation française à la Conférence générale, a été élu lundi 20 novembre membre du conseil exécutif de l'UNESCO. Le fils de Paul Valéry rejoint ainsi pour quatre ans les quarante-cinq membres de l'organe exécutif de l'UNESCO, chargé de suivre l'exécution des programmes et d'assister le directeur général.

Six Américains et deux Britanniques lauréats du prix Lasker de médecine

Six Américains et deux Britanniques ont été désignés à New-York comme lauréats du prix Albert-Lasker, la plus haute distinction médicale américaine. Parmi les lauréats de ce prix, décerné chaque année depuis 1944, vingt-huit ont obtenu par la suite le prix Nobel. Le jury était présidé cette année par le docteur Michael Debakey, éminent chirurgien cardiaque de Houston (Texas).

Le prix de recherche appliquée a été décerné à trois Américains, le docteur Robert Austrian, directeur du service de recherche médicale de l'université de Pennsylvanie, le docteur Emil Gotschlich, de l'université Rockfeller, à New-York, et le docteur Michael Heidelberger, professeur de pathologie à la faculté de médecine de la New York University.

Ce prix récompense leurs travaux sur les vaccins polysaccharides en capsules qui permettent de soigner chaque année de nombreuses méningites et infections pneumococciques.

Deux Britanniques, le docteur Hans Kosterlitz, directeur du service de recherches sur les stupéfiants de l'université d'Aberdeen, et le docteur John Hughes, professeur de pharmacologie à l'Imperial College of science and technology de Londres, et un Américain, le docteur Salomon Snyder, professeur de pharmacologie à l'université Johns Hopkins de Baltimore, se partagent le prix de recherche fondamentale.

Ce prix concerne les travaux de ces trois médecins sur le fonctionnement des cellules du cerveau, en particulier sur leurs réactions à la douleur et aux narcotiques par le biais de « récepteurs » récemment mis en évidence dans le fonctionnement cérébral.

Enfin, le prix spécial de la Fondation Lasker a été attribué à M. Elliot Richardson, ancien secrétaire d'Etat à la santé publique, à l'éducation et aux affaires sociales, et au docteur Theodore Cooper, directeur de l'Institut national du cœur, du poumon et du sang, pour leur programme de lutte contre l'hypertension.

● *Le Comité de soutien du peuple français au peuple libanais* (82, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 75004 Paris) annonce qu'un meeting de solidarité avec le Liban se tiendra ce mardi 21 novembre, à 20 h. 30, à la Mutualité, à l'appel de ce comité et du Foyer franco-libanais (15, rue d'Ulm, Paris-5e).